



UJLOG

Janvier-Février-Mars : N°1

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

Revue du Laboratoire des Sciences Sociales et des Organisations

UFR : Sciences Sociales et Humaines



Issn : 2434-561X

LONNIYA

**Revue du Laboratoire des Sciences Sociales et des
Organisations de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa**

Sciences Sociales et Humaines

Vol. 1 - N°1 - 2017

ISSN : 2434-561X

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

LONNIYA

Revue scientifique

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

Sciences Sociales et Humaines

Vol. 1, n°1, 2017

Dépôt légal Premier trimestre 2017

© UJLOG 2017

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays.

Côte d'Ivoire

Maquette et mise en pages :

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

ISSN : 2434-561X

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Prof. KONE ISSIAKA,

Professeur Titulaire de socio-anthropologie des organisations

Doyen de l'UFR : Sciences Sociales et Humaines de l'Université
Jean Lorougnon Guédé Daloa, BP 150 Daloa

Directeur du Laboratoire Interuniversitaire des Sciences Sociales et
des Organisations

REDACTEUR EN CHEF

Dr. Guéhi Zagocky Euloge

REDACTEUR EN CHEF ADJOINT

Dr. Goin Bi Zamblé Théodore / Dr Mazou Hilaire

Correspondance : www.lasso-ci.com

E-mail : eulogemomo@yahoo.fr

goinbited@gmail.com

koneissiaka2@yahoo.fr

hilairemazou@yahoo.fr

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Présidents d'Honneur

Professeur KOUAKOU N'GUESSAN FRANÇOIS,

*Académicien (ASCAD), Professeur Titulaire (Emérite) Sociologie/
Anthropologie, Président Honoraire de l'Université de Bouaké
aujourd'hui Université Alassane Ouattara*

Professeur TIDOU ABIBA SANOGO, Professeur

TitulaireHydrobiologie/Ecotoxicologie

*Présidente de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa,
Présidente de l'Association des Femmes Enseignantes-Chercheuses
de Côte d'Ivoire*

Membres

- Pr. Mouckaga Hughes, Histoire ancienne, Université Oumar Bongo, Libreville, Gabon
- Pr. Karim Traoré, African studies, Mande studies Association, University of Georgia, USA
- Pr. Nouhouayi Jovite Albert, Sociologie et Philosophie, Université d'Abomey-Calavi, Benin
- Pr. Tingbé-Azalou Albert, Sociologie, Université d'Abomey-Calavi, Benin
- Pr. Maïga Alkassoum, Sociologie, Université de Ouagadougou, Burkina Faso
- Pr. Ibo Guehi Jonas, Environnement, Université d'Abobo-Adjamé, Côte d'Ivoire
- Pr. N'goran Kouakou François, Sociologie et Anthropologie, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire
- Pr. Koné Issiaka, Sociologie et Anthropologie, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire
- Pr. Andji-Yapi Yao Jonas, Représentant de l'AUF, Côte d'Ivoire
- Pr. Claudio Bolzman, Sociologie, HETS, HES-SO, Genève, Suisse
- Pr. Tamba Moustapha, Sociologie, Université Cheick Anta Diop de Dakar, Sénégal

- Pr. Koné Tidiani, Hydrobiologie, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire
- Pr. Brou Emile Koffi, Géographie, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire
- Pr. Dedy Seri Faustin, Sociologie et Anthropologie, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire
- Pr. Azoumana Outtara, Philosophie, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire
- Pr. Yahaya Diabi, Communication, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire
- Pr. Claudie Haxaire, Anthropologie, Université de Brest, France

COMITE DE LECTURE INTERNATIONAL

- Kouaro Ouassa Monique (Maitre de Conférences) Sociologie. Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- Nassa Dadié Axel Désiré (Maitre de Conférences), Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (Côte d'Ivoire)
- Vanga Adja Ferdinand (Maitre de Conférences) Sociologie et Anthropologie. Université Péleforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire)
- Imorou Abou Bakari, (Maitre de Conférences), Sociologie et Anthropologie, Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- Gbémou Kokou Mawulikplimi (Maitre de Conférences) Sociologie. Université de Lomé (Togo)
- Hetcheli Kokou Folly Lolowou (Maitre de Conférences) Sociologie. Université de Lomé (Togo)
- Dodji Hypolithe Amouzouvi (Maitre de Conférences) Sociologie. Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- Kibora Ludovic (Maitre de Conférences) Anthropologie. Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (Burkina Faso)

- Palé Augustin (Maitre de Conférences) Anthropologie.
Centre National de Recherche Scientifique et
Technologique (Burkina Faso)
- Paterne Mambo (Maitre de Conférences Agrégé) Droit.
Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)
- Kouakou Augustin (Maitre de Conférences Agrégé)
Sciences économiques. Université Jean Lorougnon Guédé
de Daloa (Côte d'Ivoire)
- Gnabro Ouakoubo Gaston (Maitre de Conférences)
Histoire. Université Péleforo Gon Coulibaly Korhogo
(Côte d'Ivoire)
- Edinam Kola (Maitre de Conférences) Géographie.
Université de Lomé (Togo)
- Fourn Elisabeth (Maitre de Conférences) Sociologie.
Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- Gueu Denis (Maitre de Conférences) Sociologie/
Criminologie. Université Félix Houphouët-Boigny de
Cocody (Côte d'Ivoire)
- Zerbo Yacouba (Maitre de Conférences) Histoire et
Archéologie. Université Ouaga I Professeur Joseph Ki-
Zerbo (Burkina Faso)
- Fatoumata Badini / Kinda (Maitre de Conférences)
Sociologie. Université Ouaga I Professeur Joseph Ki-Zerbo
(Burkina Faso)
- Pohor Rubin (Maitre de Conférences) Sociologie.
Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire)
- Akaffou Doffou Sélastique (Maitre de Conférences)
Génétique et Amélioration des plantes. Université Jean
Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)
- Kouassi Kouakou Lazare (Maitre de Conférences)
Hydrologie-Sédimentologie. Université Jean Lorougnon
Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)
- Traoré Karidja (Maitre de Conférences) Botanique.
Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)
- Théogène-Octave Gakuba, Adjoint scientifique,HETS,HES-SO,
Genève, Suisse

Recommandations aux auteurs

1. L'auteur doit envoyer à la revue, trois (3) exemplaires de son texte avec un résumé en français
2. L'article doit être dactylographié à interligne double et ne devra pas excéder vingt cinq (25) pages.
3. Tous les textes reçus par la revue sont soumis à divers lecteurs pour évaluation.
4. Lorsque le texte est jugé publiable, l'auteur doit envoyer à la revue, la version définitive sur disquette et sur papier en deux exemplaires (l'original et la photocopie)
5. L'auteur doit indiquer sur la disquette le logiciel et le type d'ordinateur utilisé.

Exemple : Windows 98/PC ou Word 7/Mac.

6. Une fois le texte publié, les manuscrits et les disquettes ne peuvent être réclamés.

L'auteur reçoit en revanche deux (02) tirés à part de l'article publié

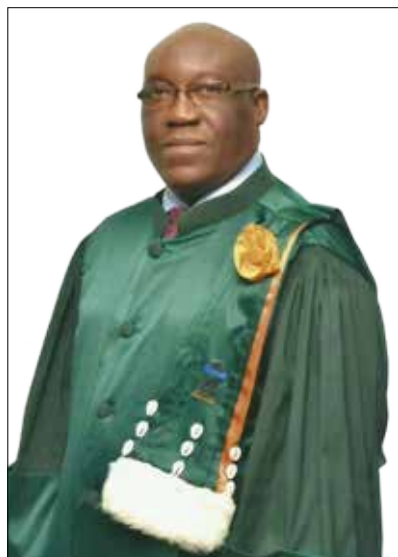
SOMMAIRE

- 1- **TOSSOU Didas William, AGOSSOU Christian, AFFOMAÏ Mathias et NOUHOUAYI Albert,**
Participation des populations à la gouvernance locale :
une odyssée à Glazoué.....11-29
- 2- **MAIGA Alkassoum, KOLOGO Oumarou,**
Migrations et changements environnementaux
au Burkina Faso : vers une remise en cause des fonde-
ments de la paix sociale ?.....31-66
- 3- **AFFOMAÏ Yédjinnavo Mathias, KONÉ Issiaka**
Mise en œuvre des politiques publiques agricoles
dans la basse vallée de l'Ouémé au Bénin: quelles
mutations socio-économiques ?.....67-95
- 4- **Padabô KADOUZA,**
Production et vulgarisation des semences améliorées de
maïs dans le canton de Sotouboua au centre-Togo .97-116
- 5- **AKPABIE Adoté Akué, KOLA Edinam,**
ADI Tchamiè, TAMBOUROU Tassondi
Les diplômés de l'Université de Lomé et la question
de l'insertion professionnelle.....117-144
- 6- **Bi Tozan ZAH,**
Quelle théorie pour la transition de la fécondité
en Afrique de l'Ouest ?.....145-172
- 7- **Célestin Yao AMANI, Gilbert Kobenan BININ,**
Mécanismes de la réglementation coutumière
dans la gestion des ressources naturelles à Gnehiri
(sud Côte d'Ivoire).....173-195

- 8- KONAN Kouamé Hyacinthe, KRA Kouadio Joseph, KOFFI Yéboué Stéphane Koissy,**
La culture de la mangue à Sinématiali au nord de la Côte d'Ivoire : entre essor et sous-exportation.....197-218
- 9- N'GUESSAN Kouassi Guillaume, KOTCHI Koffi Joachim**
Reconversion agricole à Daoukro :
Quand la crise du café/cacao
pousse les Baoulé à la riziculture.....219-243
- 10- Djedou Martin AMALAMAN, Théogène-Octave GAKUBA, Syna OUATTARA,**
Les enjeux socio-culturels de la lutte contre l'épidémie d'Ebola dans la Préfecture de Forécariah en Guinée Conakry.....245-270
- 11- KPAN victor,**
La crise des migrants en Europe : problématique du nouvel ordre économique mondial.....271-289
- 12- SANOGO Mamadou, KONE Moussa, DIOMANDE Guei Sehi Hippolyte,**
Violence criminelle, jeunes ruraux et pratique de sorcellerie dans le sud-ouest ivoirien.....291-305
- 13- MBENGONE EKOUMA Carole,**
Effet des connecteurs causaux implicites/explicites dans la compréhension de textes argumentatifs....307-329

ÉDITORIAL

L'Afrique, le continent aux 55 Etats caractérisés par la pérennisation des traditions, des us, des coutumes, la perpétuation des pratiques culturelles, sociales, politiques et économiques. Les dynamiques qui se dégagent de ces *modus vivendi* seront questionnées par l'islamisation, la christianisation, la traites des esclaves, la colonisation, les luttes d'indépendances, les programmes d'ajustement structurels inadaptés, les sempiternelles crises politico économiques, les bouleversements des équilibres sociaux, la crise du lien social. Les vicissitudes de la vie dans un espace urbain, rural, les avatars de choix politiques et économiques inadaptés, la migration, les problèmes fonciers, l'accès à l'eau potable, la santé, l'éducation, les religions, la mondialisation, la mauvaise gestion de la biodiversité et de l'environnement, les effets induits et pervers du changement climatique et du réchauffement de la terre



bref, l'Afrique est passée par ces étapes qui ont produit des mutations diverses.

Aujourd'hui il est question de commerce équitable, d'altermondialisme, de changement climatique, de développement durable, en un mot de bonne gouvernance. C'est dans ce contexte que la Revue "Lonniya" la connaissance, (le savoir en langue malinké) du Laboratoire interuniversitaire des Sciences Sociales, et des Organisations (L.A.S.S.O), dans une approche pluridisciplinaire des

sciences sociales, des sciences humaines, en un mot des sciences tout court, se propose de mettre à la disposition de tous les résultats des études capitalisées par lui.

Gageons que les investigations et articles des enseignants chercheurs et

chercheurs vont ouvrir la voie à d'autres pistes, axes de réflexion et domaines plus ou moins complexes implémentant le secteur de la recherche fondamentale, la recherche action, voire la recherche développement !

Professeur. Koné

PARTICIPATION DES POPULATIONS À LA GOUVERNANCE LOCALE : UNE ODYSSEE À GLAZOUÉ

*TOSSOU Didas William¹, AGOSSOU Christian²,
AFFOMAÏ Mathias³ et NOUHOUAYI Albert⁴*

Département de Sociologie – Anthropologie
Université d'Abomey-Calavi (Benin)

RÉSUMÉ

Avec l'avènement de la gouvernance locale au lendemain du choix du peuple d'un régime démocratique, il est difficile d'analyser le fonctionnement des institutions de la même manière que les années avant les indépendances. Le discours sur le développement local semble de plus en plus porter sur la participation des populations de base, jadis marginalisées. En effet, tout le monde semble s'accorder sur la nécessité de cette participation, malgré la diversité des approches dites participatives et des acteurs qui s'en réclament. Dans cette perspective, le sujet semble être d'un intérêt particulier, en ce sens qu'il s'inscrit directement dans la problématique de la décentralisation, considérée par certains comme une réponse - quoique partielle - à la demande de participation exprimée par la base. Aussi, le nouvel optimisme entourant la décentralisation et la montée de l'idéologie participative nécessitent qu'on en fasse une analyse, afin de mesurer l'écart entre le discours et la réalité.

1- Institut National de Promotion de la Femme / Bénin

2- Département de Sociologie-Anthropologie / FLASH / UAC

3- Département de Sociologie-Anthropologie / FLASH / UAC

4- Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espaces Cultures et Développement /
FLASH/UAC

Ainsi, la participation populaire articulée au développement local nous semble constituer un objet d'étude pertinent pour deux raisons fondamentales :

- la multiplicité des acteurs qu'elle engage dans un même champ d'action, posant ainsi des problèmes de coordination et de partenariat entre ceux-ci;
- malgré la démarche participative prônée par la décentralisation, l'implication des populations aux projets de développement les concernant n'est pas aussi spontanée qu'on pourrait le croire.

Mots clé : décentralisation, participation, gouvernance, population, Glazoué

INTRODUCTION

Après les indépendances, la plupart des Etats d'Afrique noire ont pratiqué, pour la gestion des villes et campagnes comme pour les autres tâches de développement, une politique systématique de centralisation administrative et financière, faisant de l'Etat post-colonial un «Etat providence». Pour impulser le développement, des projets d'envergure nationale, ficelés sans consultation des populations, sont conduits dans tous les secteurs de la vie socio-économique. De sorte que les deux premières décennies d'indépendance seront caractérisées par une forte centralisation des dispositifs gestionnaires. Il s'en est suivi une marginalisation des populations, considérées le plus souvent comme de simples bénéficiaires de projets ficelés sans eux. Ce pilotage des actions « par le haut » va entraîner une crise socio-économique généralisée qui aura pour conséquence un discrédit des Etats centraux. Cette crise aux manifestations multiples va conduire à une prise de conscience sur la nécessité de promouvoir de nouvelles politiques de développement, qui feront de la participation des populations locales une priorité. Ainsi, après la vague des démocraties dans les années 90, un nouveau modèle de développement est prôné impliquant les populations à la base. Au Bénin, les Communes érigées légalement doivent se conformer à cette règle qui oblige

des consultations primaires de la part des collectivités locales avant toutes décisions de développement. A Glazoué, la participation des populations aux instances de prise de décision n'est pas similaire à celle d'autres communes, parce que ayant sa singularité de développement malgré l'existence d'une ligne de conduite imposée par le législateur.

D'où vient en réalité l'idée de participation ? Pourquoi la participation est impérieuse dans la gouvernance à Glazoué ? Quelle est la réalité des faits ?

Avant d'y répondre, une circonscription de la problématique s'impose.

I. Problématique générale

Des dispositifs participatifs de gouvernance tendent en effet à se généraliser dans la plupart des pays africains. Ils concernent essentiellement trois domaines d'action : l'élaboration des politiques locales dans le cadre de dispositifs délibératifs ; la cogestion de la distribution des services de base et le contrôle de l'action publique. En élargissant l'espace public et en mettant en interaction des acteurs aux trajectoires et aux intérêts différenciés, les dispositifs participatifs sont porteurs d'une nouvelle forme de régulation de l'espace local. Ils tendent à redéfinir les enjeux de l'espace local vers les questions de l'action publique, notamment en suscitant le développement d'une gouvernance coopérative.

Cependant, Crouzel (2007) constate que :

« l'institutionnalisation de ce nouveau cadre participatif se heurte à l'inertie de dynamiques bien ancrées au sein de l'espace local. Les contraintes de ressources, conjuguées à une logique de repli institutionnel des différents acteurs locaux contribuent à limiter la mise en œuvre d'une gouvernance locale démocratique. La forme et les modalités de celle-ci sont étroitement dépendantes des logiques de pouvoir et des conflits qui prévalent au sein de l'espace local. L'action publique locale est ainsi largement influencée par la compétition politique et, plus généralement, par des logiques néopatrimoniales. Pourtant, des dynamiques d'ap-

prentissage sont à l'œuvre et sont susceptibles de transformer les pratiques des différents types d'acteurs locaux ».

Au niveau national, la législation fait obligation au nouveau système de gestion de l'administration locale de faire une « gestion participative » en faisant intervenir tous les acteurs dans les prises de décision. A Glazoué, la participation à la gouvernance locale est fonction de la couleur sociolinguistique du Maire ou du parti politique qui aurait gagné la tête de la mairie.

II- Démarche méthodologique

Partant des travaux de recherche en vue de l'obtention du diplôme de thèse de Doctorat, nous avons mis un accent sur la particularité de la Commune de Glazoué. Nous sommes partis des textes qui stipulent que les collectivités locales doivent associer les populations à la gestion de la chose publique locale et la pratique qui a cours dans ladite Commune. Un travail fait a été plus qualitatif que quantitatif avec des techniques et outils appropriés compte tenu de la nature et la sensibilité de la question abordée.

Ensuite, nous avons fait une revue de littérature qui a permis de tirer des conclusions. Ainsi, nous avons :

- interrogé quarante cinq (45) personnes des deux grands groupes sociolinguistiques maxi et idaatcha dont quinze (15) femmes ;
- eu des entretiens avec quelques anciens (3) conseillers communaux ;
- eu des entretiens avec cinq (05) sages dont trois (03) maxi et deux (02) idaatcha

Enfin, quatre (04) arrondissements ont été privilégiés à savoir :

- Aklampa et Ouèdèmè du côté du groupe sociolinguistique maxi et ;
 - Gomè et Zaffé du côté du groupe sociolinguistique idaatcha.
- Le tableau I récapitule l'effectif des acteurs interrogés.

Tableau I : récapitulation des acteurs interrogés

Arrondissement	Nombre de personnes rencontrées	Observations
Aklamkpa	15	
Ouèdème	14	
Gomè	13	
Zaffé	15	
Total	57	

Source : données de terrain, juin 2015

III- Résultat

2.2 Clarifications de quelques concepts

➤ Gouvernance locale

C'est une notion controversée : le terme de gouvernance est en effet défini et entendu aujourd'hui de manière très diverse, parfois contradictoire. Malgré la multiplicité des applications du mot, il existe une dynamique commune dans l'usage de ce terme. Elle est définie, tantôt par les chercheurs, tantôt par les institutions. La gouvernance est un concept flou, ambigu et le plus souvent connoté que ce soit dans son acception générale ou dans le cadre plus particulier de l'aide au développement.

Le concept de gouvernance locale désormais au cœur des problématiques de développement territorial, comporte deux dimensions proches mais distinctes. Elle s'inscrit en premier lieu, dans le champ des sciences politiques, au renouvellement des formes et de la nature des politiques publiques. Elle traduit également une interdépendance entre les pouvoirs publics et les institutions associées à l'action collective.

En second lieu, la gouvernance locale peut se comprendre dans une perspective plus économique, comme un système de coordination entre des acteurs appartenant à un même territoire.

« Historiquement, la gouvernance est un mot français. C'est un terme médiéval, dont la première occurrence semble remonter au XIIe siècle avec un sens technique : la gouvernance désignait

la direction des bailliages. A partir du XIII^e siècle, le sens retenu est plus large, et renvoie au fait de gouverner. La métaphore qui sous-tend les termes de gouvernance comme de gouvernement est celle du gouvernail d'un navire ; ils réfèrent tous deux à « l'action de piloter quelque chose ». Au Moyen-âge, les frontières linguistiques de l'Europe étaient poreuses : l'Angleterre adapte alors le terme français à l'anglais, et *gouvernance* est ainsi utilisé outre-manche pour caractériser le mode d'organisation du pouvoir féodal. Comeliau (2007), membre fondateur du Forum de Delphes, a dressé un portrait critique de la gouvernance. Pour lui :

« en tant que concept général, il concerne le développement de tous les pays du monde. Par contre dans un sens politique, la gouvernance se rapproche de la science politique traditionnelle (exercice du pouvoir, arbitrage entre intérêts particuliers, rapports entre démocratie, centralisme et marché, entre public et privé, etc.) ».

Comeliau poursuit en montrant que :

« lorsque le concept a une connotation idéologique particulière, comme des affirmations généreuses telles que lutte contre la pauvreté et la corruption par exemple, elle sacralise les mécanismes de marché (privatisations, concurrence, rôle subordonné des pouvoirs publics, etc.) ».

Ndiaye (2008) parle :

« du processus par lequel l'autorité est exercée dans la gestion des ressources économiques ou sociales » ; ou « de la capacité des gouvernements à concevoir, formuler et mettre en œuvre des politiques et, en général à assumer leurs fonctions gouvernementale ».

Le terme « gouvernance » pour le PNUD désigne

« le cadre de règles, d'institutions et de pratiques établies qui définissent les limites et les restrictions concernant la conduite des individus, des organisations et des entreprises. On sait que dans les sociétés ayant des degrés élevés de

complexité, de diversité, de dynamisme et d'interdépendance, l'efficacité et l'efficience de la gestion ne dépendent pas seulement de l'action du gouvernement. Elles dépendent aussi de la capacité de créer et gérer des réseaux d'acteurs déterminant la qualité de la gouvernance » (PROGOL, 2006).

➤ **participation et décentralisation**

La décentralisation est un système de dévolution de pouvoir central vers des organes de gestion publique. Elle consiste donc en un transfert par l'Etat de certaines compétences à des collectivités territoriales autonomes : les communes. Il s'agit alors d'un rapprochement du centre de décision vers les citoyens, ce qui constitue une aubaine, un atout inestimable non seulement pour la participation des populations à la base mais aussi et surtout pour la lutte contre la pauvreté. Dans cette approche schématique, la décentralisation peut être analysée comme un système de rapprochement de l'Administration de ses administrés et ce genre de rapprochement doit aller au-delà de son simple aspect géographique qu'on peut concevoir comme le «hard» pour finalement prendre intimement corps dans le contenu même des prestations de service. La proximité spatiale du centre de décision ne suffit plus pour garantir une meilleure efficacité à la gestion administrative des communes au Bénin. La frontière est désormais brisée pour faire place à une participation du corps social. Pour les habitants de Glazoué et de Savalou, ce mode de gouvernance nouveau permet de mieux exprimer leur volonté, sans pour autant être dans l'informel. Et lorsqu'elle est bien appliquée, la communalisation libère les initiatives locales. En reprenant l'expression de John Clayton Thomas, « *on remarque qu'il y a au niveau de l'unité territoriale qu'est le village une démocratisation des prises de décision avec pour résultat un spectaculaire accroissement du rôle des citoyens dans ladite gestion. Mais, il convient tout de même de signaler que les points de vue du village ne sont pas automatiquement pris en compte par le Conseil communal* ». Il y a donc une autre démarche à mener après sa décision.

La participation est donc si importante que le partenariat entre acteurs, à partir d'activités de concertation organisées devient

une clef de voûte de l'approche développement local. Car elle mise sur le potentiel humain, le dynamisme et les ressources du milieu et l'identité pour faciliter l'approche globale.

La mise en place et le fonctionnement des conseils communaux de Glazoué et de Savalou ne règlent-elles pas déjà suffisamment la problématique de la participation au processus de décision. Sur le plan politique, la commune est une instance de décisions de type « collégial » mettant en relation des « établissements humains aux trajectoires historiques particulières » (Clayton, 2000). Les conseillers constituent une émanation de la population du fait du caractère démocratique de leur « mode de désignation ». A priori donc, au cours des sessions de l'organe délibérant local, ils sont susceptibles d'exprimer et de défendre les plus profonds et légitimes besoins et aspirations de leurs mandants.

Cependant, dès lors que les conseillers communaux sont issus chacun d'un parti politique, il est difficile de s'assurer de la défense réelle des intérêts des populations. Au-delà de cette « redevance » à son parti d'origine, les membres du conseil communal sont sujets à des confrontations d'hégémonies entre plusieurs partis politiques avec chacun des intérêts rarement conciliables. A Glazoué et à Savalou, la conséquence qui découle de cette situation est l'impossibilité de prioriser les vrais intérêts des administrés. Pendant qu'à Glazoué le choix et les intérêts divergent et influencent les décisions du conseil en fonction des groupes sociolinguistiques, à Savalou, c'est la guerre des partis politiques qui fragilisent les décisions au point de délaisser les populations. Il devient alors impérieux de faire participer les populations aux actions de développement à Glazoué et à Savalou pour réduire au maximum les marges de manœuvre des hommes politiques (ou des conseillers communaux).

S'il est vrai que le législateur a prévu la participation des citoyens à la gestion de la cité, si les campagnes de vulgarisation ont insisté sur ce concept, il est aussi vrai que les conditions et les circonstances de participation restent une équation à plusieurs inconnues.

D'abord, il est important d'élucider le concept et le placer dans le contexte qui sied à cette recherche. La notion de participation est un terme polysémique qui recouvre les différents moyens par lesquels les citoyens peuvent contribuer à la prise de décisions qui engagent la vie publique. La participation est recherchée surtout pour les décisions qui affectent en priorité certaines catégories de la population.

L'approche participative au développement est également conçue comme un effort organisé au sein même des diverses institutions pour permettre aux intéressés d'accéder aux ressources et de les gérer, ainsi que de participer aux décisions propres à leur assurer des moyens d'existence durables. En outre, cette approche est vue comme un système itératif menant à un processus continu d'harmonisation des relations entre les divers membres d'une société, l'objectif étant d'accroître leur influence, voire leur mainmise, sur les initiatives de développement qui affectent leurs vies. Ceci appelle une compréhension multiple du concept.

- ***La participation-information*** : On ne ramasse pas une pierre avec un seul doigt. C'est une forme de participation passive. Les gens sont impliqués dans la mesure où ils sont tenus informés de ce qui a été décidé ou de ce qui s'est déjà passé. Dans le fonctionnement du conseil communal, il est légalement reconnu que les citoyens peuvent participer aux sessions des conseils communaux sans voix délibérative ni consultative. L'avantage d'une telle participation pour les populations est l'éveil de conscience face aux débats qui conduisent à la prise des décisions, l'autre avantage non moins important est la reddition des comptes par anticipation à laquelle pourrait prendre part les citoyens qui le désirent.

La charte nationale de la gouvernance locale a prévu en ces articles 27, 28 et 29 les catégories d'information à apporté aux populations et le mécanisme de diffusion de cette information. Le contenu de ces articles de la charte trouve sa source dans la Loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en

République du Bénin en son article 2 qui stipule que « *la commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales* ».

La grande avancée prônée par cet article est dans la reconnaissance de la participation des populations aux actions les concernant, c'est-à-dire la volonté de remplacer la relation d'assistance entre l'encadrement et les populations par une relation de partenariat, basé sur la reconnaissance de la légitimité, des savoirs et perceptions des acteurs locaux.

IV- Discussion

4.1- Théorie sur la participation

La participation a pris, ces derniers temps, une importance beaucoup plus accrue dans les sociétés démocratiques. Des analystes viennent même à montrer la limite de la démocratie représentative et vantent la vertu de la démocratie participative qui garantit aux citoyens des droits et libertés beaucoup plus étendus.

Cette participation qui est la composante fondamentale de la démocratie se définit, selon comme l'ensemble des normes, des pratiques et des mécanismes qui permettent aux citoyens de contribuer à la vie d'une organisation ou d'exercer une influence sur la marche des affaires d'une communauté.

On distingue généralement trois formes de participation : la participation aux prises de décisions ; la participation aux bénéfices ; la participation à la gestion. La participation aux décisions inclut les groupes de qualité ou les équipes semi-autonomes de production. La participation aux bénéfices désigne les accords de participation et d'intéressement, l'actionnariat salarié et les plans d'options d'achat d'actions étendus à tout le personnel.

4.2- La participation « législative »

La Commune est le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation ainsi que le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires locales. La participation du citoyen à la

vie communale se mesure par l'information du public, l'accès aux documents administratifs et l'implication dans les affaires locales. Selon la loi 97-029 portant organisation des communes en République du Bénin, la participation des populations à la vie communale passe par :

- ✓ l'information au public
- ✓ l'accès aux documents administratifs et surtout
- ✓ l'implication du citoyen dans les affaires locales.

Selon le Guide du Maire (2005),

« les séances du Conseil communal/municipal sont publiques sauf quand les réunions ont eu lieu à huis clos. Il s'agit d'un droit reconnu au public d'assister aux séances, de prendre connaissance des ordres du jour, des procès verbaux ou compte rendu de séance ainsi que des relevés de décisions prises par le conseil ».

Plus loin, le même guide stipule,

« les sondages d'opinion et les consultations sont également des moyens pour solliciter la participation du citoyen et de recueillir son avis avant de prendre une décision importante.

En définitive, on peut retenir que la participation peut être suscitée de multiples façons, une grande place étant laissée à l'initiative des élus locaux et à la volonté d'agir dans ce sens. Mais le citoyen doit être aussi écouté dans son rôle de force de proposition qui consiste à suggérer telle ou telle forme de participation. L'échange est à privilégier ici pour trouver les modes d'application les plus adaptés aux objectifs.

La participation vu sous l'angle de la décentralisation à la « béninoise », c'est démocratiser la parole, c'est remettre la prise de décision aux mains des populations à la base. Si la législation a prévu que chaque fois que l'administration locale veut prendre une décision, elle doit faire recours à son peuple, et que cette façon de gouverner est connue de tous, à Glazoué, la chose n'est pas

vécue ainsi. La composition sociale de la population et les discours prononcés par ces derniers mettent en difficulté la mise en œuvre de cette législation.

On a donc l'impression que les changements politiques radicaux intervenus au niveau national avec les élections pluralistes n'ont provoqué qu'un réajustement des cartes politiques locales sans affecter les principales positions acquises précédemment par l'élite paysanne. Les élections, en tant que mode de désignation des représentants locaux du peuple dans un système démocratique, viennent ratifier des jeux politiques menés le plus souvent en marge des normes officielles et servent à légitimer ou à exclure certains groupes sociaux au plan local.

4.3- De la crise de la participation des populations à une crise de confiance en la personne de l'élu local à Glazoué

Avant l'avènement de la décentralisation, on a beaucoup insisté sur l'incapacité de l'Etat Central à socialiser les individus et les groupes sociaux. Finalement, il s'est noué entre l'Etat et les populations des «rapports égoïstes» de non confiance. La gestion d'«exclusion» et des «privilegiés» des tenants du pouvoir ont conduit le choix de la gouvernance locale participative.

S'interrogeant sur le concept participation, OTAYEK (2002) le qualifie de dynamique d'appropriation de la gouvernance locale. Il souligne que

« la valorisation de la participation politique est au cœur du discours décentralisateur qui y voit le vecteur approprié de mobilisation pour le développement, d'émergence de nouveaux acteurs et de construction d'une démocratie de proximité. Non dépourvu d'accents tocquevilliens et renvoyant à une tradition sociologique allant de S. Mill à R. Dahl en passant par M. Weber, ce discours décline la rhétorique de la démocratie participative qui, par sa récurrence et le monopole qu'elle a acquis au sein des «communautés épistémiques» de «développeurs» (institutions internationales, experts, ONG, etc.), s'impose désormais comme une «néo-tradition», au détriment d'une autre «néo-tradition», celle du développement par le haut prégnante dans les

années 1970 . Reposant sur un certain nombre de postulats articulés autour de la notion de bonne gouvernance inventée par les experts internationaux à la fin des années 1980 pour accompagner les réformes politiques et économiques imposées aux pays d'Afrique subsaharienne, la rhétorique participative a trouvé un terrain d'expérimentation privilégié avec la décentralisation en tant que cadre politique favorable à l'institutionnalisation des procédures de négociation et de compromis qu'impliquent la mobilisation et l'action collective».

Il déduit que cette vision apolitique du développement local pose plus de questions qu'elle n'en résout. C'est pourquoi, il convient d'en retenir quelques-unes ici.

L'exercice du pouvoir à la base a favorisé l'accentuation de la manifestation dans les actes des clivages séculaires qui existent entre les peuples. Chaque groupe sociolinguistique exhibe son existence et cherche à l'imposer ou à s'efforcer pour sa survie. Cette manifestation trouve son expression dans le régionalisme, l'ethnocentrisme ou le politique.

En effet, lorsque le local se réfère à l'espace, à Glazoué, il s'agit du nord et du sud, il est question de rechercher le mécanisme approprié pour le développement local. Les peuples Idaatcha pour la majorité sont situés au Sud Ouest de la Commune alors que ceux Mahi occupent le nord Est, le centre de la commune étant un melting-pot. L'exercice du pouvoir local est également compris comme le positionnement d'un groupe ethnolinguistique dans une instance de décision. Les populations ne trouvent la satisfaction d'une action, d'un service à eux rendu que par l'intermédiaire de quelqu'un qui parle leur langue. Lorsqu'un citoyen vient à la mairie, le premier réflexe est la recherche d'un parent qui puisse répondre à ces attentes même si ce parent n'est pas compétent pour accomplir une telle mission. Une fois le citoyen satisfait par le sien à la mairie par un mécanisme « contraire à la loi », cela devient une règle sociale. Une communication est faite autour de cette action pour cet agent de la mairie. Désormais, en l'absence de l' « agent frère », le citoyen ne pourra pas « être satisfait » parce que :

- au cas où le demandeur de service serait mahinou, il n'aura pas la chance de parler sa langue pour demander le service et de rester dans le bureau de son « frère » pour discuter des questions sociales relevant de leur groupe sociolinguistique ;
- il peut être appelé à suivre un ordre établi, attendre que les premiers soient satisfaits.

Il ressort deux variables dans la compréhension de l'exercice du pouvoir local pour la population.

D'abord, le pouvoir local ne l'est véritablement que lorsqu'il est dans les mains d'un « proche ». Cette position influence les prises de décisions, les participations et l'engouement des populations. L'expression traduite littéralement du maxi qui dit « lorsque tu n'as personne dedans, il est difficile de réussir » trouve sa plénitude ici. Le contentement ou la frustration des populations résident dans ce système social. Malgré le service rendu, l'exultation n'est pas au rendez-vous.

Ensuite la problématique de la compétence ou de la qualité de l'« acteur désiré ». La population ne réalise pas :

- la possibilité que le proche ne soit pas légalement compétent pour exercer ce pouvoir à lui confier ;
- qu'il faut une compétence intrinsèque (background) pour accomplir la mission ;
- que la corruption prend sa source à partir du détournement des rôles et des missions. La corruption peut donc être compris comme un abus de pouvoir à des fins personnelles ;
- la possibilité de se faire servir en cas d'absence du sien parce que ayant déjà des préjugés sur l'autre groupe sociolinguistique.

Comme le fait remarquer le sociologue camerounais Jean-Marc ELA (1994): «La crise, c'est aussi l'ère de la démystification, de la déconstruction et des ruptures instauratrices d'un sens nouveau. Devant la faillite des modèles imposés, les politiques démobilisation de la ressource humaine risquent de se révéler plus efficace que les recettes magiques du libéralisme triomphant »

4.4-La cohésion sociale emportée par la dualité linguistique

Au Bénin, il y a des ethnies, des tribus sur lesquelles il faut compter pour faire la démocratie qu'elle soit nationale ou locale. On ne peut pas démocratiser une commune en faisant comme si la libre compétition des partis politiques rendrait automatiquement caduc le conflit qui a toujours caractérisé les ethnies. A Glazoué, le conflit ethnique n'est pas une « maladie infantile » mais un fait social dont tout refoulement hystérique porterait inévitablement un coup à la gouvernance locale, même si on assiste en Afrique en général et au Bénin en particulier à une instauration d'une démocratie «grande ethnie»

En effet, la création des partis politiques et des Associations de Développement tient compte de l'appartenance à une ethnie. La recherche d'électorat est la source de la création des partis ethnies. Et cette situation n'est nullement nouvelle au Bénin lorsqu'on fait recours à l'histoire politique du pays.

La gouvernance locale à Glazoué montre que malgré les conflits linguistiques, les populations vivent ensemble et font le jeu de la gestion commune.

4.5-l'ethnisation politique à Glazoué

Le Centre de Recherche et d'Expertise pour le Développement Local (CREDEL) a mené une étude sur les déterminants des conflits ethniques entre Maxi et Idaatcha de la commune de Glazoué dont les résultats font état des relations sociopolitiques, économiques et de cohabitations qui prévalent entre les populations Maxi et Idaatcha. Une partie de ce rapport relate la vie politique dans cette commune il y a un quart de siècle. Cette partie du rapport répond presque'entièrement les idées que nous pensons développer de cette thèse. En effet, selon le rapport du CREDEL, depuis l'avènement du pluralisme politique au Bénin en 1990, l'ethnisation politique des communautés à la base a rendu la cohabitation interethnique difficile. Traditionnellement, les communautés soutiennent les candidats relevant de leur ethnie ou proposés par un leader de leur groupe socioculturel. Au cours des campagnes électorales, les politiciens développent des idéologies tribales et ethnocentriques. Pour le Idaatcha, le Maxi est un prototype de Fon et vu toutes les

atrocités dont ils ont été victimes par les guérillas des anciens rois d'Abomey, choisir un dirigeant de ces communautés serait de renouer avec le passé horrible. Les Maxi quant à eux jugent insensés le choix de ceux qu'ils considèrent comme des sous êtres. Toutes les communautés sont sensibilisées pour la cause et sont très vindicatives. C'est le mot d'ordre ethnique qui prend l'envol en périodes électorales. C'est dans cette ethnicité politique que le candidat tête de liste du Rassemblement pour la Démocratie et le Panafricanisme (RDP), parti créé par un Idaatcha, est toujours élu député par la communauté Idaatcha de Glazoué. Il a gagné la confiance de sa communauté à la base qui le prend pour le porte flambeau de leur groupe socioculturel.

Les Maxi quant à eux adoptent le même comportement mais avec nuances. Ils ne se regroupent jamais aussi facilement autour d'un candidat unique comme le font les autres. Ils ne soutiennent non plus les candidatures Idaatcha. C'est dans cette perspective qu'ils sensibilisent leur communauté à ne jamais voter pour les Idaatcha. Voter pour un candidat de l'autre groupe « c'est permettre à l'esclave de diriger son maître ». Pour eux c'est inadmissible de se laisser diriger par la communauté d'en face. Pendant les élections, on entend des propos comme : « nous ne serons jamais dirigés par un Idaatcha, ne voter jamais pour celui qui ira vous vendre aux Idaatcha, ne voter jamais pour ifun (ifun=mahi) ». Les communautés à la base sont manipulées par les politiciens de leur groupe ethnique.

Dans cette situation naquirent des partis politiques et mouvement à connotation ethnique où on ne trouve quasiment pas un membre de l'autre ethnie. Les leaders politiques, pour assouvir leur faim, pendant les périodes électorales, se rabattent sur les communautés à la base pour se prévaloir les défenseurs de leurs intérêts. Ils divisent ainsi les populations qui, jadis cohabitaient sans incidents majeurs. Cette situation a été très remarquable pendant les élections communales. ce faisant, « l'acte du vote n'apparaît plus seulement comme un acte civique d'expression de l'opinion d'un citoyen, mais aussi et surtout comme un acte de solidarité et un rituel de confirmation de la solidarité villageoise,

régionale, ethnique momentanée en fonction des attentes de la confirmation aussi de l'alliance scellée par le fils du terroir avec d'autres représentants de terroirs. Peut-on pour autant parler d'une répartition géographique des partis en tenant compte du critère ethnique ou régional? ». voici la déclaration d'un informateur dans l'encadré 1:

Encadré 1

Les élections communales de 2003 ont été vraiment houleuses et tourmentées. Une élection qui devrait permettre aux communautés à la base de s'exprimer librement a été prise en otage par les hommes politiques. En effet, les cadres des différentes communautés s'étaient mobilisés pour que la gestion de la mairie revienne à un ressortissant de leur ethnie. Ainsi dans chaque arrondissement, les conseillers élus sont toujours de l'ethnie majoritaire. L'élection du maire et ses adjoints n'a pas tenu compte de la configuration ethnique de la commune. Des quinze conseillers élus, il y a sept Maxi et huit Idaatcha. Les Idaatcha étant majoritaires, le maire et les deux adjoints ont été élus parmi eux. Les Maxi se sont retirés après que le premier adjoint a été élu. Dans une mairie à majorité maxi et Idaatcha une seule ethnie vient ainsi de prendre tous les postes du bureau communal. Frustrés, les conseillers Maxi n'étaient pas à la cérémonie d'installation du bureau communal. Ils ont unanimement boycotté le conseil municipal pendant un bon moment. La communauté Maxi les soutenait et attendait de voir comment la mairie serait gérée. La situation avait envenimé la crise qui prévalait et un moindre incident allait suffire pour embraser la commune.

Propos de Comlan ADJIKOUIN, habitant de l'arrondissement d'Assanté.

Il est à retenir que le conflit renforce l'identité des groupes. S'il y a conflit, il y a nécessairement affirmation du sentiment d'une différence avec autrui. En effet, la Commune Glazoué est une localité à majorité ethnique Maxi et Idaatcha du département des collines, qui connaît depuis l'avènement démocratique des conflits réguliers entre les deux ethnies. En 1998 précisément, la commune a connu une série de violences notamment dans les arrondissements de Ouédèmè, de Thio, de Assanté, de Magoumi, de Zaffé et de Glazoué. Les conflits interethniques Maxi/Idaatcha ont failli dégénérer en ethnocide. La situation avait retenu l'attention

gouvernement d'alors qui a dépêché une délégation ministérielle pour calmer les tensions.

Notons toutefois qu'en dehors des périodes électorales la question ethnique et régionale semble ne pas avoir d'incidences majeures sur la vie sociale et le fonctionnement des institutions. L'apprentissage, l'expérience du multipartisme et des principes du pluralisme semblent porteurs d'un réalisme qui fait son chemin et qui se pratique.

CONCLUSION

Au terme de nos enquêtes, nous avons voulu montrer que pour saisir la nature et les transformations de l'État Bénin et à Glazoué, il est crucial d'analyser la réalité locale des « arènes de pouvoir », tel qu'exprimé au début de notre article. et **Sardan (2000) a coutume d'avertir les chercheurs.** Selon lui « *Certains refusent le concept à cause de ses consonances moralistes, en raison de son utilisation par la Banque mondiale ; mais il peut avoir un sens purement analytique. Etudier la gouvernance locale, c'est repérer les pratiques politiques et de gestion au niveau local, qui modulent les politiques et les modes d'intervention de l'Etat ou des opérateurs extérieurs* ».

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bevort, A (2002), Pour une démocratie participative, Presse de Science Po, France
- Charte Nationale sur la Gouvernance Locale en République du Benin, Sites internet : <http://www.giz.de> ; <http://www.decentralisation.bj>
- Chauveau J.-P. (1994) Participation paysanne et populisme bureaucratique », in, *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala,
- Crouzel I (2007) Démocratiser la gouvernance locale entre ouverture d'un espace public et inertie des pratiques, CEAN – IEP de Bordeaux Juin 2007
- 5- Dumay M (2007), La participation citoyenne dans l'élaboration de la politique nationale de population, Université d'État d'Haïti Centre en Population et Développement - Diplôme Post-Gradué
- Ela, J (1994) *Afrique, l'irruption des pauvres*, Paris, L'Harmattan
- Enriquez, E (1995), De la horde à l'Etat, Collection Connaissance de l'inconscient, Ed. Gallimard, France
- John Clayton T (2000) : Action publique et participation des citoyens. Pour une gestion démocratique revitalisée, Nouveaux Horizons Paris
- Olivier de Sardan J P (2000), *Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala
- Otayek, R., 2002, La décentralisation comme mode de redéfinition de la domination autoritaire ? Quelques réflexions à partir de situations africaines, article.
- Somé C (2009) : Pluralisme socio-ethnique et démocratie : cas du Bénin, Maîtrise en science politique Université du Québec à Montréal

MIGRATIONS ET CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX AU BURKINA FASO : VERS UNE REMISE EN CAUSE DES FONDEMENTS DE LA PAIX SOCIALE ?

*MAIGA Alkassoum, Professeur Titulaire de Sociologie,
Université Ouaga I/Pr Joseph Ki Zerbo*

*KOLOGO Oumarou, Conseiller des Affaires Etrangères,
ROUAMBA/OUEDRAOGO Claudine Valérie, Enseignante chercheure à
l'Université Ouaga I/Pr Joseph Ki Zerbo*

RÉSUMÉ

Les migrations sont au cœur du processus de développement dans tous les pays du monde. En effet, de tout temps, les migrants ont été impliqués de gré ou de force dans la production des biens et services marchands (INSD, 2009). Phénomène de société, la migration est un mouvement qui n'épargne aucun groupe ethnique au Burkina Faso. Elle touche toutes les couches sociales et tous les milieux.

La forte tradition de migration des populations ouest africaines s'explique à travers l'histoire. En effet, l'espace actuellement occupé par le Burkina Faso fut le théâtre de migrations très anciennes ayant contribué à son peuplement. Ainsi, selon les historiens se référant aux traditions orales, les sédentaires et les pasteurs qui étaient organisés en système sociaux autonomes, se seraient fixés sur le territoire burkinabè avant le XVI^{ème} siècle (Ram C. Sawadogo, 2009).

La colonisation, au-delà du navétanat traditionnel, a généré de nouveaux flux migratoires tels que les déplacements

de populations pour l'exploitation agricole ou la production des matières premières. C'est le cas des migrations des familles entières de la Haute volta et de la Guinée vers l'Office du Niger au Mali. Le fait ici a été facilité par l'existence de l'AOF et l'AEF qui décidaient de la mutation des cadres et commis de l'administration partout où le besoin se faisait sentir (Louis Michel, 2006).

La migration fait partie donc des systèmes de vie et de survie des ménages ouest africains et particulièrement des ménages burkinabè. Les principales causes souvent retenues sont liées aux problèmes de terre, de surpâturage, de manque d'emploi, de conflits familiaux ou de convenances personnelles.

Aborder les migrations c'est envisager des processus dynamiques complexes, comprenant des lieux de départs, d'arrivée et parfois de retour. Ces mobilités internes au sein des Etats, peuvent concerner une frange importante de la population des pays en développement (30% de la population indienne) et sont créatrices de richesses non négligeables (16% du PIB chinois serait lié aux migrations internes) (CIT, 2014).

L'exode rural dans les pays en développement et le fort taux de croissance urbaine du monde en développement constituent les représentations les plus notables de ces mobilités internes. Les migrations internes au Burkina Faso, conjuguées à une importante croissance démographique ont favorisé l'émergence de pôles urbains dont la force attractive reste difficilement maîtrisable. Les migrations influent sur les secteurs sociaux et environnementaux (développement durable, dégradation de l'écosystème, etc.). Au Burkina Faso, le phénomène migratoire a placé le pays face à des problèmes récurrents. On note à cet effet, l'accroissement de la production agricole qui cependant, s'avèrent très préjudiciables à l'environnement (dégradation des sols, cultures sur brulis, déforestation, etc.) ; et un exode rural contribuant à grossir les villes où malheureusement les équipements sociaux ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins de tous les citoyens et les néo-citoyens (INSD, 2009).

Pratique courante et valorisée dans certaines sociétés du Burkina Faso, la migration qu'elle soit interne ou internationale, constitue une solution sans doute aux multiples conséquences

néfastes sur la sécurité humaine. Tout en renforçant les réseaux relationnels, la migration peut déstabiliser les réseaux sociaux et réduire ainsi, le capital social de l'acteur.

Les échanges migratoires entre zones rurales, s'ils contribuent à « équilibrer » la répartition spatiale de la population et au renforcement de la solidarité du sentiment national grâce aux brassages interethniques, constituent non seulement un facteur de dégradation du milieu bio-écologique lorsqu'ils se font de manière anarchique mais sont aussi sources de conflits sociaux marqués par la concurrence autour du foncier entre autochtones et migrants d'une part, et entre agriculteurs et éleveurs d'autre part. Il s'en suit une insécurité foncière pour toutes les composantes de la société (SP/CONAPO, 2006).

Par ailleurs, la migration joue sur la stabilité politique, économique par son impact sur l'environnement. Influençant la gestion des ressources environnementales, devenues un enjeu géostratégique, elle constitue une menace sur les cultures locales, les pratiques culturelles et la biodiversité environnementale.

Cependant, tous reconnaissent qu'une société close ou peu ouverte aux migrants, connaît peu de dynamisme. En facilitant le frottement entre acteurs d'horizons divers, la migration contribue aussi à l'éclosion d'une société tournée vers le changement.

Quelles sont les incidences des migrations sur l'environnement au Burkina Faso ? Quels sont les défis importants auxquels fait face la paix sociale du fait de l'action des migrations internes dans ce pays ?

Au-delà de ces questionnements, il importe de saisir les actions et mesures que les pouvoirs publics développent et mettent en œuvre pour remédier à la situation.

Telles sont les articulations du présent article qui puise toute sa substance des politiques nationales en matière de migrations et d'environnement et de la production grise sur lesdites questions.

Mots clés :

Migration, changement environnementaux, paix/cohésion, sociale.

Sociogenèse du fait migratoire

Migrations précoloniales

L'espace actuellement occupé par le Burkina Faso (ancienne Haute Volta) fut le théâtre de migrations très anciennes ayant contribué à son peuplement. Du XVI^e au XVIII^e siècle le pays a connu de grandes vagues de migrations et de formation d'Etats précoloniaux bien structurés. Il s'agit des royaumes Moosé/Mossi, Gulmanceba/Gourmantché (Burcimba), Fulsé, Yarcé, Marka, Bobo-Dyula ou Zara, Dyula. Les peuples du rameau Lobi, les Goin et Turka seraient venus entre le XVIII^e et le XIX^e siècle.

La plupart des auteurs de ces quatre groupes ont considéré comme un acquis non discutable dans ses grandes lignes, les données de l'histoire du peuplement de l'espace de l'actuel territoire national du pays (Sawadogo R.C., 2011). Cette histoire du peuplement est fortement marquée par une mobilité des actuels peuples du pays à savoir : des groupes conquérants Moosé venus du sud, notamment de la partie nord de l'actuel Ghana, plus précisément de l'ancien royaume de Gambaga, depuis les XIV^e et XV^e siècles sans oublier la traversée du fleuve Mouhoun par le rameau Lobi-Dagara à partir de la même région Nord de l'actuel Ghana ; ni les Bobos et les Bwaba arrivés par vagues successives entre le Xe et le XII^e siècles, les Sénoufos, les Wara et les Natoro, ni enfin les Goin et les Turka installés dans leur espace du sud-ouest entre le XVIII^e et le XIX^e (INSD, 2006, Sawadgo R.C., 2011).

Ainsi, selon les historiens se référant aux traditions orales, les sédentaires et les pasteurs qui étaient organisés en système sociaux autonomes, se seraient fixés sur le territoire burkinabè avant le XVI^e siècle.

L'histoire enseigne que le peuplement du territoire s'est consolidé à partir d'un fond d'occupation par un certain nombre de peuples plus anciennement installés auxquels se sont joints d'autres peuples arrivés par vagues migratoires successives. Ainsi, le peuplement ancien (Nyonyossé, Ninsi, Bwa, Dogon, Sénoufo, Gourunsi, ...) s'est diversifié progressivement avec les arrivées des groupes :

- ✓ Nakomsé, Dagomba, Burcimba au Centre et à l'Est entre les 13^e et 15^e siècles ;

- ✓ Gan, Dorobé, Dyan, Lobi, Birifor, Dagara, puis Gouin, Turka à l'Ouest et au Sud-Ouest entre les 14^{ème} et 15^{ème} siècles ;
- ✓ Peulhs et Touaregs au Nord aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles.

Le Burkina Faso a une grande expérience dans l'étude des migrations. En effet, depuis l'accession à l'indépendance, plusieurs collectes de données ont été faites. Retenons entre autres : l'enquête démographique par sondage en République de Haute Volta en 1960-61 ; l'enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi (tome 1 : les migrations mossi, tome 2 : les migrations de travail mossi et tome 3 : les milieux ruraux mossi, aspects économiques) réalisée par l'Institut de recherche pour le Développement (IRD ex ORSTOM) (en 1972-73) ; l'enquête nationale sur les mouvements migratoires de 1974-75 réalisée par de l'Université de Montréal ; l'Enquête Démographique réalisée par l'INSD en 1991 avec l'appui du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) et de l'UNICEF ; l'Enquête Migration Urbanisation en Afrique de l'Ouest (EMUAO) réalisée en 1993 par le Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD) en collaboration avec l'INSD, l'IRSSH (Institut de Recherche en Sciences Sociales et Humaines) et l'Université de Ouagadougou et enfin, l'enquête nationale sur « dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso en 2000 » réalisée par l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) (ex. UERD), en collaboration avec le CERPOD et l'Université de Montréal (INSD 2009).

Migrations coloniales et postcoloniales

Suivant les travaux d'ORSTOM, Hervouet P., (1978), Remy G (2008), soulignent que les premiers mouvements d'immigration apparaissent dès le début du 20^e siècle, mais ils ne se multiplient qu'à partir de 1915-20. Ils sont une des expressions privilégiées de la turbulence migratoire qui commence à affecter le pays Mossi. Telles qu'elles sont perçues ou traduites par les immigrés lors de nos enquêtes régionales, les causes immédiates de cette turbulence sont multiples, alliant des calamités naturelles (famines), des vicissitudes de la vie quotidienne des groupes ou des individus et, plus ou moins impliqués dans les unes et les autres, les effets

directs ou indirects de l'intervention de l'administration sur le fonctionnement de la société et de son économie. Ces derniers créent une situation globale nouvelle, génératrice de difficultés ou de tensions accrues.

Ils définissent le temps de la turbulence migratoire: sa mise en place au début du siècle, ses deux paroxysmes en 1915-20 puis 1940-45 associés à «l'effort de guerre» demandé à la population, son effacement à partir de 1945-50. Cette turbulence est un véritable sauve-qui-peut suscité par un ensemble de forces répulsives, parmi lesquelles les pressions de l'administration, parfois relayées de gré ou de force par les autorités coutumières, occupent le premier rang et contribuent fortement à définir sa géographie. C'est au Nord-ouest, sur les franges orientales du pays Samo, que l'implantation des immigrés est la plus importante en 1960 (Hervouet P., 1978 ; Ouedraogo D. (2008) ; Remy G., 2008).

Ils sont plus de 30000, à raison de 10 à 15 par km², répartis dans un réseau dense d'établissements, rassemblant en moyenne près de 500 personnes. Précédée de quelques flux précurseurs, la pénétration Mossi est massive notamment en 1913-14 lors de la grande famine dite de naba Koabga, puis elle se poursuit par ondes successives. Les immigrés s'accumulent dans le no man's land creusé jadis entre les deux aires ethniques sous l'effet des raids menés par les nakomsé Mossi afin de piller les greniers et de s'emparer de captifs (Remy G., 2008).

Malgré une vive opposition de l'administration, les Mossi se dispersent dans des «brousses» peu habitées ou désertes, terrains de parcours des troupeaux Peuls, ou bien ils se regroupent près de mares et le long de petites rivières. A la fin du 19^e siècle, le pays Gurunsi est exsangue, dévasté par les Djermas et leurs compagnons, régulièrement pillé par les Mossi.

« L'enquête d'ORSTOM de 1972 saisit toutes les formes de mobilité. Aussi l'effectif des absents en 1972 est-il élevé: près

1- Cette enquête par sondage menée par l'ORSTOM sur l'ensemble des mouvements d'émigration à partir des villages du pays Mossi renouvelée en 1972-73 auprès du même échantillon de familles, objet d'enquête de 1960-61 par le Service de la Statistique de Haute-Volta.

de 880.000 pour une population résidente estimée à 2.575.000 personnes. Un dixième des absents sont des enfants de moins de 15 ans. Parmi les adultes, 56 % sont des femmes. Plus de la moitié des absents (55%) se sont déplacés à l'intérieur du pays Mossi (non compris les lieux d'installation non précisés), et notamment les 4/5 des femmes » (Remy G., 2008, 24).

Entre 1985 et 2006, les recensements successifs de population ont dénombré les proportions suivantes de migrants internes suivant : 13,9% en 1985, 12% en 1996 et 16,3% en 2006. Si ces taux paraissent se réduire entre 1985 et 1996, on constate un rebond entre 1996 et 2006. La migration interne qualifiée de front intérieur de colonisation agricole, s'est développé, d'après [(Boutillier J.L., Quesnel A., Vaugelade J., (1985), Zongo M., (2001, 2005); CICRED-INSS, (2006); CONAPO, ISSP, (2006,)], dès le début des années 60 à partir du plateau central (provinces du Bulkiemdé, du Kadiogo, du Passoré du Oubritenga, du Yatenga, du Zandoma, du Kourittenga, du Namentenga) vers la quasi-totalité de l'ouest du pays (provinces du Houet, du Mouhoun, du Tuy, des Banwa.) caractérisé à la fois par des conditions climatiques favorables et une faiblesse de l'occupation humaine.

A travers leur évolution respective, ces «migrations internes» semblent entretenir un dialogue particulier avec les déplacements à l'intérieur du pays Mossi. Les seconds s'enflent nettement de 1966 à 1968, puis retrouvent leur niveau antérieur jusque 1972. Les premières sont peu nombreuses jusque 1965, augmentent ensuite peu à peu, puis fortement en 1969 -surpassant les flux précédents-; elles semblent ensuite régresser (mais ce recul n'est pas confirmé par les enquêtes menées dans les aires d'implantation des immigrés, suggérant un «biais» d'enquête).

Selon les données administratives (non corrigées), les immigrés Mossi sont environ 85.000 en 1960 et 142.000 en 1972. L'examen des séries successives de cahiers de recensement villageois fixe respectivement à 911 et 481 le nombre des nouvelles installations et de départs de familles survenus chaque année dans les divers établissements d'immigrés, soit un solde annuel de 430 familles, et de l'ordre de 5.600 familles pour l'ensemble de la période. P32.

Dans les décennies 70 et 80, les migrations seront renforcées par les politiques de renforcement de la production. Il apparaît que les migrations internes, à partir de cette époque, ont été davantage organisées par l'Etat, notamment dans les zones libérées de l'onchocercose (cf. Autorité des Aménagements des Vallées des Voltas, AVV), les aménagements des Vallées du Kou, du Sourou, etc. En 1985 elles concernaient 263 210 personnes, soit 3,3 % de la population totale. A ce transfert organisé sous l'égide de l'Etat, s'ajoutent les déplacements spontanés de la population à l'intérieur du pays en quête de meilleures conditions de vie. Les flux internes se sont accrus au fil des années, passant de 23 % entre 1969-73 à 32,1 % entre 1988-1992 (CONAPO, 2000).

Dans la décennie 2000, Henry S., (2005), confie que « 2.9% de la population a changé de province en 1996, 4% en 1985. On peut noter avec lui que les premières émigrations rurales (1970-98) étaient à 48% orientées vers le milieu rural, 14 % vers le milieu urbain et 38% vers l'Étranger (principalement vers Côte d'Ivoire). Le constat qu'il fait établit que les migrations rural-rural étaient plutôt migrations de court-terme (- 2 ans) avec 20 x plus de chance de quitter la zone sahélienne que le Sud Ouest, pour les hommes tandis que les migrations internationales (rural-étranger) étaient de longue durée (+ 2 ans).

En 2006 on avait dénombré 2 155 281 personnes soit 15,4% de la population résidente qui vit dans des communes où elles ne sont pas nées. Quant à la migration récente en 1996 on avait 135522 migrants soit 1,4% de la population contre 136785 en 2006 (RGPH 2006).

L'exode rural

L'INSD (2009) explique que l'introversion des flux migratoires s'explique par la recherche de terres fertiles par des migrants venus essentiellement des régions centrales du pays vers l'ouest et le sud. Par ailleurs, les deux grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) sont également des pôles attractifs pour les migrations internes mais aussi des zones pourvoyeuses de migrants pour l'arrière pays.

Les villes sont des destinations et des origines relativement importantes des migrations : en 1974-1975, elles étaient le point de départ de 23,4 % des flux migratoires internes et en avaient reçu 32 %. Les deux grandes villes se détachent nettement en 1993 avec 51,3 % d'immigrants à Ouagadougou et 43,1 % à Bobo Dioulasso. Par ailleurs la ville de Ouagadougou se féminise et se rajeunit : 76,1 % du solde migratoire de cette ville sont dus aux femmes ; 77,9 % du même solde le doivent aux migrants de 15-29 ans en provenance du monde rural (Henry S., 2005).

Dès les années 1970, l'ORSTOM estimait à 5,2% le taux d'accroissement annuel des volumes de migrants quittant le pays mossi vers le reste du pays gonflant ainsi la population de certaines zones d'accueil de plus de 20% (INSD, 2009). En 1974-75, selon Coulibaly, S. (1978), le milieu rural fournissait 76,6% des départs en migrations internes et recevait 68,0% des flux migratoires internes. La zone rurale mossi est la plus pourvoyeuse de migrants internes tandis que l'ouest rural est la zone d'accueil par excellence.

Si l'exode rural occupe une place importante dans ces migrations internes (le phénomène concerne 10 000 à 12 000 personnes par an pour la seule ville de Ouagadougou), il n'en demeure pas moins que pour la plupart des provinces, les migrations sont de type rural-rural. L'insuffisance de terres cultivables et la recherche de meilleures terres constituent le principal motif de ces départs.

L'extrapolation des données de l'enquête démographique de 1991 a permis d'évaluer le nombre de migrants internes entre 1985 et 1991 à 278.000 provenant essentiellement des provinces du Yatenga, du Houet, du Kadiogo, du Sanmatenga et du Boulgou. Les principales provinces d'accueil des migrants internes étant le Kadiogo (au Centre, autour de Ouagadougou), le Houet et le Mouhoun (à l'Ouest), le Bazèga (au Centre-Sud), la Sissili et le Ziro (au Centre-Ouest).

Étudiant les migrations des jeunes, Dabire B.H. Sanou M.O. (2011) remarquent que la principale destination de ces migrations internes est de loin la région du centre (17,3% des migrants). Les

Hauts Bassins, le Centre-Ouest, le Centre-Est et les Cascades sont concernés, avec des proportions beaucoup plus faibles. Comme nous l'avons souligné plus haut, la région du Centre est très attractive à cause de la capitale (Ouagadougou). Les quatre régions qui suivent la région du Centre sont des régions qui abritent aussi de grandes villes (Bobo, Koudougou, Banfora, etc.). Les jeunes migrent en fait vers les villes où ils espèrent trouver un travail rémunéré.

Changement climatique, migrations et conflits : quels liens ?

Le Guide du Groupe inter-agences des Nations Unies pour les actions préventives, (2012), explique que le conflit est un litige ou une incompatibilité causé(e) par l'opposition réelle ou perçue de besoins, de valeurs et d'intérêts. Le conflit peut donc varier : en forme (violence directe ou violence structurelle) ; en intensité (faible intensité ou bien véritable guerre civile ou internationale) ; en fonction du lieu (confiné à des régions géographiques spécifiques ou bien généralisée) ; en fonction des acteurs (certains groupes peuvent être impliqués dans le combat, alors que d'autres sont déplacés à cause de ce combat), et au fil du temps (notamment dans le cas de conflits prolongés).

Le conflit demeure un phénomène complexe résultant de l'interaction entre les facteurs historiques, sociaux, économiques et institutionnels contextuels avec lesquels les impacts des changements climatiques peuvent également s'entrecroiser. Il est important de savoir si ces croisements sont générateurs de conséquences augmentant la probabilité d'un conflit autour des ressources naturelles limitées, intensifiant les conflits existants et déclenchant une éclosion de nouveaux conflits.

Pour le PNUE (2011), les changements climatiques ont un impact sur les problématiques liées à la disponibilité de certaines ressources naturelles essentielles à la vie dans la région ainsi que sur l'insécurité alimentaire. Parallèlement aux importants facteurs sociaux, économiques et politiques, cela peut conduire à des migrations, des conflits ou à une combinaison des deux. Les migrations ont une profonde incidence sur les sociétés d'accueil ;

elles peuvent modifier la société et ses institutions concluent Taran P. Ivakhnyuk I. et als (2009).

C'est aussi sans ambages que le rapport de Refugees International, (07 août 2013), note que la nature complexe des conflits au Niger et au Burkina Faso fait apparaître clairement que la contribution des changements climatiques à la violence ne peut être comprise qu'en relation avec les autres facteurs. Bon nombre de ces facteurs sont spécifiques à un contexte local et national, et l'émergence de conflits ne peut être comprise que dans ces contextes. Par exemple, au Niger, les pressions démographiques et climatiques poussent progressivement les limites de cultures vers le nord, où elles empiètent sur les zones pastorales et les itinéraires de transit traditionnels. Dans le même temps les bergers et leurs troupeaux, affectés par les changements climatiques, doivent se déplacer vers les zones agricoles, endommageant les cultures et déclenchant éventuellement des conflits. Au Burkina Faso, la migration interne liée au climat s'est traduite par des déplacements du plateau central vers le sud-sud-est, plus dynamique économiquement, et vers l'est où les pâturages sont plus abondants. Il est probable que des conflits continueront à se développer dans ces zones, notamment en cas de présence d'eau ou de terres arables. Dans les deux pays, des conflits sont localisés, fréquents, de faible intensité entre agriculteurs, éleveurs et autres populations qui dépendent des ressources naturelles pour leur subsistance et se traduisent par peu de décès, mais sont assez persistants pour empêcher un développement et une croissance durables. En outre, au nord du Niger, les effets des changements climatiques, combinés aux griefs non réglés des populations pastorales Touaregs, sont susceptibles de produire une violence encore plus intense.

Ainsi, le rôle important des ressources dans l'occurrence des conflits n'est pas à occulter [Médard L. et Sama O., B., (2006) ; Frédéric Deycard, 2011 ; LOMPO, O., 2010)]. Sur la situation conflictuelle de Maradi au Niger, Mortimore M., Tiffen M., Boubacar Y. et Nelson, J., (2001, 9), relèvent que « *la saturation était le principal facteur évoqué par les chercheurs lorsqu'ils firent le diagnostic de la crise dans les années 1980.*

Celle-ci était analysée comme étant le résultat d'un déséquilibre entre les ressources et les systèmes de production : L'intensité de l'exploitation de l'espace pose en terme aigus le problème de l'équilibre du milieu naturel et de ses ressources. La réduction de la fertilité des sols, la dégradation de la végétation, et la perte de productivité au niveau de la production agricole et animale sont les trois éléments fondamentaux de la crise envisagée ».

Le lien entre ressources naturelles et conflits est aussi analysé par le rapport PNUE de 2009 intitulé From Conflict to Peacebuilding. The Role of Natural Resources and the Environment. Il y ressort en effet, que « *since 1990, at least eighteen violent conflicts have been fuelled by the exploitation of natural resources. Looking back over the past sixty years, at least forty percent of all intrastate conflicts can be associated with natural resources (...). As the global population continues to rise, and the demand for resources continues to grow, there is significant potential for conflicts over natural resources to intensify* » (UNEP (2009, 8).

Baptista S., Brottem L. and als., (March, 2013), avancent les mêmes arguments en affirmant: « *In an analysis of 44 studies published during the period 1994–2012 (...). In the earlier studies, researchers found correlations between climatological changes and conflict outcomes but were agnostic on causation. As the evidence mounts, and as more sophisticated statistical methods are applied, the hypothesis that climatological changes and conflict outcomes are causally connected is gaining support* ».

La compétition autour des ressources (terre, eau, pâture) conduit à des tensions, aboutissant souvent à des conflits parfois très violents et meurtriers. Ces manifestations sont un des traits marquants des conséquences des migrations au Burkina Faso (Zongo, M. 2001, 2005 ; CICRED-INSS, 2006, Cf. Beeler S., (2006, 14-16) au sujet des conflits entre agriculteurs et éleveurs au nord-ouest du Mali).

Classification des conflits

Les conflits nés des transactions foncières.

La pression foncière a conduit les acteurs fonciers à se soucier de la pérennité de leurs acquis fonciers. Ce souci est réellement permanent et se manifeste par la conclusion de contrats essentiellement verbaux. La remise en cause de ces contrats est donc facile et fréquente, d'où d'incessants conflits portés à la connaissance des juridictions. La terre fait l'objet essentiellement de trois types de contrats qui sont autant de sources de conflits. Il s'agit notamment du prêt, de la vente, de la location, de l'échange ou donation.

Au secrétariat du procureur de Gaoua, le registre des plaintes inscrit essentiellement des coups et blessures volontaires, coups mortels et assassinats sur ces dix dernières années. De même, le juge d'instruction du tribunal est catégorique sur les statistiques de son cabinet : 65 à 70% des crimes de sang qui sont traités dans son cabinet sont en relation avec le foncier, notamment en son aspect divagation des animaux, dégâts de champs ou destruction de récoltes (Taldapsoba F., Kaboré B.D., 2002, 10).

Au Burkina Faso, les conflits liés aux ressources terriennes sont renforcés par l'émergence de « nouveaux acteurs », c'est à dire « *l'ensemble des producteurs provenant du monde des fonctionnaires, des salariés, des jeunes agriculteurs/trices et des opérateurs économiques dont l'activité est de générer un surplus important de production agricole commercialisable. En d'autres termes, ceux qui investissent ou qui cherchent des opportunités d'investissement dans le secteur agricole pour aller au delà de l'autosuffisance alimentaire.* » (Ministère de l'Agriculture, 1999, 2 ; Zongo M. 2005, 27).

Ces acteurs parfois issus des rangs des hommes politiques, des hommes d'affaires et des hauts fonctionnaires disposant les moyens pour investir dans la terre, se sont positionnés stratégiquement dans les zones où cette matière sont encore fertiles (sud-ouest, ouest, centre-sud, centre-ouest). Avec eux, les propriétaires traditionnels de la terre sont détrônés et sont parfois transformés en ouvriers agricoles. Ils ont par ailleurs semé les mésententes au sein des

familles des propriétaires terriens comme ce fut le cas à Saro, un village du département de Guiaro dans le Nahouri où la famille du chef du village a été divisée en deux camps à cause de la gestion de l'espace familial. Une partie étant pour sa vente aux nouveaux venus tandis que l'autre s'en oppose². Des cas pareils sont révélés par Zongo M. (2001, 2005) à Sapouy.

Les conflits liés aux migrations ont fait l'objet de plusieurs études. Le sujet a en effet, passionné Doeverspeck M. (2004), Maiga A. (2006), Nakande A., Belem A. et als., (January–June 2007), Remy G. (2008), International Crisis Group, (1^{er} avril 2014) dont les conclusions restent d'actualité. Il en ressort que plusieurs types de conflits sont observés.

Les conflits entre homme-faune

Contrairement aux autres auteurs, Nakande A., Belem A. et als., (January–June 2007) se sont intéressés aux conflits hommes–éléphants qui constituent une réalité inquiétante dans la Réserve Partielle de Pama en Burkina Faso. Les éléphants occasionnent des dégâts souvent importants dans les villages riverains de la réserve, en particulier sur les cultures mais aussi sur les arbres dits de valeur. Les cultures sont attaquées à des stades critiques tels que la maturation et la montaison avec des périodes de pointe en octobre et en novembre pour la plupart des cultures.

Le Burkina Faso abrite un réseau de plus de 70 « aires protégées » dont la superficie est évaluée à plus de 3 800 000 ha et environ 14% de la superficie du territoire national. Ces aires sont constituées de 2 Parcs Nationaux (390 500 ha), de 14 réserves totales et partielles de faune (2 545 500 ha), de forêts classées (880 000 ha) de zones cynégétiques, enfin d'espaces de conservation communautaires (ZOVIC). Elles peuvent être à la fois source d'agression des populations riveraines mais aussi de dégâts de récoltes des riverains, causés par les animaux qui y ont trouvé refuge.

2- Nous avons fait ce constat lors de l'élaboration du Plan de gestion du terroir de la localité en 2005. En 2007 lorsque nous y sommes retournés, alors Délégué administratif, avait quitté la cours familial pour marqué son opposition face à l'attitude de son frère (chef du village). Cela n'empêcha cependant pas la braderie des terres de la famille.

Les dommages aux cultures constituent la forme la plus fréquente des conflits homme-faune sur le continent africain. L'apparition et la fréquence du phénomène dépendent d'une multitude de conditions telles que la disponibilité, la variabilité des sources de nourriture dans l'écosystème naturel, le niveau des activités humaines sur une exploitation agricole, le type de cultures et la durée de maturation par rapport à la disponibilité de nourriture dans la nature (Namoano Y., 2009).

Au Burkina Faso les conflits agriculteurs et pachydermes sont observés dans la Kénédougou, la Sissili et le Ziro ainsi qu'au Nahouri sur le long du fleuve Nazinon ainsi que dans l'Est autour de la Kompienga. En effet, pour y faire face le PAGEN avait bénéficié d'un financement en 2005 pour élaborer un couloir de passage des éléphants aux abords dudit fleuve. L'étude qui a conduit à la réalisation de ce projet à laquelle nous avons été associées a montré la récurrence de ce type de conflits et les dégâts qu'ils engendrent dans la zone du Centre-sud du Pays notamment dans les départements de Guiaro Tiébélé et Zabré.

A l'Ets dans le cas de la commune rurale de Madjoari, les dégâts causés par les éléphants portent sur les cultures (maïs, mil, sorgho, coton...), les arbres et plantations (vergers), les greniers, les aménagements hydrauliques, les animaux d'élevage et plus rarement sur les hommes (Namoano Y., 2009).

Sur le Faso.net, Appolinaire Kam évoquait en 2011, la situation des dégâts causés par les pachydermes au Kénédougou. Il confit à cet effet que *« au cours de ces trois dernières années, le Kénédougou est devenu le lieu de prédilection des éléphants. En effet, on a pu constater le mouvement de ces animaux à travers un corridor bien défini, qui côtoie Samogohiri, Kangala, Sindo, N'Dorola, Samorogouan, Kourinion en passant par Djigouèra. Ces animaux causent d'énormes dégâts et parfois provoquent des blessures et des morts d'hommes. En témoignent les cas malheureux survenus respectivement à Djigouèra et à Kayan en 2004 et en 2009. En effet, il est ressorti que de 2010 à 2011, ces dégâts autorités locales ont été évalués à 11 809 568 de F CFA pour 81 producteurs victimes »* (Cf. <http://www.lefaso.net/spip.php?article42542>., consulté le 02/03/2015).

Les conflits entre agriculteurs

Les conflits entre agriculteurs s'entendent des conflits dont les antagonistes sont des agriculteurs de profession et s'opposent à l'occasion de leurs activités champêtres. Dans la pratique, ce type de conflits constitue la plus grande part des conflits fonciers (à peu près 95% des cas). Ce volume s'explique, comme tantôt souligné, par la démographie galopante liée à la dégradation continue des sols (Taldapsoba F, Kaboré B.D., 2002).

« Les conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants sahéliens ou conflits « agro-pastoraux », fournissent malgré tout un cas d'école pour l'analyse des liens entre les conséquences d'une variabilité environnementale et l'explosion de conflits à une échelle locale. Ils illustrent aussi le processus d'ajustement des sociétés sahéliennes aux contraintes sociopolitiques, économiques, technologiques et environnementales contemporaines, ainsi que les difficultés qu'elles rencontrent aujourd'hui pour maintenir leurs moyens de subsistance ». Hellendorff B., (2 octobre 2012, 2).

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs

Ce sont des conflits qui opposent des agriculteurs à des pasteurs, du fait essentiellement de l'interférence négative de l'activité de l'un sur celle de l'autre. Dans la plus part des cas, il s'agit d'un agriculteur qui se plaint de la destruction de son exploitation par les animaux d'un éleveur. Il arrive également qu'un éleveur se plaigne contre un agriculteur pour abattage de ses bêtes sur un champ, pour rétrécissement ou obstruction d'une piste à bétail ou pour occupation d'une zone de pâturage, et même pour ensemencement provocateur (sur abords d'un bouli). Les conflits agriculteurs/éleveurs occupent le second rang dans la fréquence dans les TGI (Taldapsoba F, Kaboré B.D., 2002).

Les conflits à fondement exclusivement coutumier

Les conflits fonciers à fondement coutumier sont des conflits au cours desquels, le moyen essentiellement avancé pour revendiquer ou pour contester est d'ordre purement coutumier

Mais il convient de noter que tout conflit foncier comporte des acteurs officiels ou apparents, mais aussi des acteurs officieux ou non apparents, mais qui sont les déterminants absolus de toute résolution définitive ou au moins durable du conflit foncier. Il s'agit généralement des parents et amis des belligérants, des ressortissants commerçants, hommes d'affaires, hommes politiques ou élus du peuple, mais dont le poids social, économique ou politique n'est utilisé que pour alimenter des tensions sociales dans des localités où ils n'ont pas parfois une hutte qui fasse office de pied à terre ; ils sont également à la base de la non application de la loi et des décisions judiciaires dans leurs localités de naissance.

Conflits entre autochtones/propriétaires terriens et migrants/ exploitants migrants

Dans le rapport, Problématiques sociologiques sur la gestion des ressources en eau du Burkina Faso du Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MEE, décembre 2000), il est signalé que les phénomènes de migrations renforcent l'insécurité sur la terre et la pression sur les ressources clefs, comme les bas-fonds, mais aussi les ressources arborées. Le même rapport indique qu'en 1996, du fait de l'intensification de l'immigration et du fort taux de croissance naturelle, certaines zones sont confrontées aux sérieux problèmes pour les activités agricoles étant donné la croissance parallèle des besoins en terres. Ainsi, dans des provinces comme la Kossi et le Mouhoun, le flux migratoire semble ralenti, sinon éteint en raison de la saturation de l'espace agricole. En termes de perspectives, conclut le rapport, des problèmes socioculturels se créent ou se développent ainsi que des éclatements d'exploitations familiales et des conflits entre les différentes générations.

Dans le cas du Sud-ouest du Burkina Faso, Gausset Q. (2008), note que les terres y sont de plus en plus rares et les hommes de plus en plus nombreux, ce qui change la perception des migrants change. Ces derniers ne sont plus aussi bienvenus qu'auparavant, surtout que les pratiques agricoles de la région se réorientent vers les plantations d'arbres fruitiers, ce qui engendre de sérieux conflits entre migrants et autochtones.

Doevenspeck M., (2004, 361), explorant le cas des conflits foncier au Bénin, note, que « *les disputes sur l'accès à la terre*

font partie des conflits les plus fréquents dans les zones d'accueil des flux migratoires ruraux. Dans les villes, l'autochtonie est relativisée car le brassage des différents groupes socioculturels résultant de l'urbanisation substitue aux identités ethniques-rurales de nouvelles identités urbaines. En milieu rural les différences et les lignes de démarcation avec la population allochtone peuvent au contraire être très aiguës. Des conflits entre propriétaires terriens et migrants naissent souvent du manque de clarté des arrangements fonciers. Au sud du Bénin extrêmement densément peuplé et de plus en plus fréquemment dans le centre du pays l'individualisation et la monétarisation des droits coutumiers sont en pleine progression. »

Outre le conflit entre propriétaires terriens et exploitants migrants, l'auteur met en lumière un autre type de conflit se manifestant au sein des migrants. Il dira à cet effet que ce ne sont pas seulement les conflits entre les propriétaires terriens et les migrants, largement documentés pour d'autres régions du Bénin, qui marquent de leur empreinte le débat sur les droits fonciers, mais plutôt les conflits internes aux différents groupes de migrants qui développent de nouvelles stratégies d'accès à la terre, souvent en alliance avec des groupes de propriétaires terriens.

Nous n'avons plus affaire aujourd'hui à des communautés autochtones homogènes. Les migrations mettent en contact des groupes provenant de différentes cultures avec chacune une forme de gestion des ressources naturelles qui peut être mutuellement conflictuelle. L'importance de la population immigrée accentue la pression sur les points d'eau. Leur insuffisance est source de conflits ouverts où les migrants sont souvent perdants (MEE, décembre 2000).

A l'intérieur des villages on observe des conflits exacerbés quand ils opposent les quartiers autochtones à ceux des migrants surtout quand les quartiers migrants arrivent à disposer de points d'eau modernes alors que les quartiers autochtones n'en possèdent pas ou que ceux qui s'y trouvaient ne sont plus fonctionnels.

Dans ce type de conflits, on rencontre plusieurs formes. Il s'agit des conflits entre propriétaires fonciers et prêteurs/exploitants, intra-lignagers ou intrafamiliaux, entre agriculteurs et éleveurs, entre propriétaires fonciers et exploitants miniers, entre éleveurs sédentaires et transhumants et enfin ceux qui naissent entre populations et Etat.

La raréfaction des terres est une réalité avec les fortes migrations agricoles dans certaines zones. La peur que les personnes accueillies ne veuillent du jour au lendemain se faire passer pour les propriétaires des terres, en s'appuyant notamment sur les titres détenus ou acquis par le biais de textes administratifs peu clairs. Le caractère ambigu, flou et non clairement défini des ventes rend l'acquéreur (usufruitier, locataire, « acheteur ») peu sûr de ses droits, d'autant plus que le cédant peut jouer sur cette ambiguïté pour faire perdurer ce sentiment d'insécurité et conserver un pouvoir discrétionnaire important. Des familles migrantes installées depuis des décennies dans certaines de ces zones (Mouhoun, Zounwégo, Sissili, ...) n'ont plus aucune garantie quant aux terres qu'elles exploitent (MEE, décembre 2000, Zongo, 2005, Maiga, 2006).

L'introduction des nouvelles transactions foncières a favorisé la multiplication des prêteurs de terre. Il s'ensuit une installation désordonnée et incontrôlée des migrants, installation qui ne prend pas en considération les situations conflictuelles engendrées par une trop grande proximité entre éleveurs et agriculteurs.

Ceci s'est traduit le plus souvent par des difficultés majeures d'accès des éleveurs aux ressources stratégiques (bas-fonds, zones de replis, couloirs de passage, gîtes d'étapes, mares permanentes, bordures des rivières et des fleuves, etc.). D'où une multiplication des conflits fonciers entre agriculteurs et éleveurs et services techniques, et entre éleveurs eux mêmes (sédentaires contre les transhumants).

Les non éleveurs admettent difficilement la réalisation de points d'eau spécifiquement pastoraux, parce que les éleveurs n'ont aucun droit sur le sol. C'est pourquoi ils les annexent systématiquement, parfois en obstruant les différentes voies d'accès.

En ce qui concerne les prêteurs, la principale source d'insécurité foncière provient de la remise en cause de leur autorité foncière par les receveurs. Par exemple, les migrants s'approprient des terres prêtées en plantant malgré l'interdiction, ou bien refusent d'honorer les dons annuels et « petits cadeaux ». Si dans certains villages, les migrants prennent cette liberté de planter, cela vient du fait qu'ils sont conscients que depuis l'adoption de la RAF, les autochtones sont incertains quant à leurs droits de chasser un migrant. Ils jouent sur l'interprétation faite de la RAF : « *La terre appartient à tous les Burkinabé* », et sur le sentiment d'impuissance qui anime les autochtones.

On dénombre aussi des conflits intra-familiaux liés à l'héritage et à la gestion de la terre. « *Outre les conflits intra-familiaux (sur l'héritage) et les conflits de limite, une partie importante des conflits fonciers concerne les transactions foncières, qu'elles relèvent des « cessions », « ventes » (ou des formes qui s'en approchent), ou bien (et souvent dans des degrés moindres) des diverses procédures de délégation de droits d'exploitation* » GRET, IIED, (2002, 54).

Idrissa Barry, dans le journal l'Événement du mardi 20 décembre 2011, présente une autre forme de conflit né entre migrants anciennement installés et agro-business men. A Nebrou, l'arrivée des « agrobusiness men » a poussé dehors certaines familles d'agriculteurs traditionnels. Ainsi, un exploitant migrant été obligé de quitter avec toute sa famille pour aller vers Cassou, une commune à plus de 30km de Sapouy. Un autre a vu également son champ purement et simplement confisqué. Dans le village de Nebrou, sous l'effet du phénomène de la marchandisation, la même terre déjà attribuée à un migrant, peut être vendue à son insu, à plusieurs personnes. Ce qui suscite des conflits.

Conflits entre propriétaires terriens et exploitants miniers

Un nouveau type de conflit mérite un intérêt, il s'agit de celui né de l'exploitation minière. En 2013, les exportations d'or sont assurées par sept mines industrielles avec environ 4 000 employés nationaux tandis que dans le même temps 600 sites d'orpaillage, dont 241 enregistrés officiellement, font vivre 1 million de

personnes, et que 625 permis d'exploration ont été délivrés 50. Les zones qui ont le plus grand intérêt minier sont le Nord du pays (Sahel, Centre-Nord avec un débordement vers le nord et l'est), et l'extrême Sud (Cascades avec un débordement vers les Hauts-Bassins et le Sud-Ouest). Les relations avec les orpailleurs, les processus de compensation foncière et de réinstallation des familles déplacées ainsi que la régulation de l'accès à l'eau sont les enjeux structurant au niveau local (AFD, juin, 2014).

La découverte de l'or dans certaines localités crée des foyers de tensions entre exploitants migrants et propriétaires terriens. Les conflits nés de l'orpaillage opposent très souvent des populations de villages voisins mais aussi les orpailleurs migrants aux populations locales. selon Nacoulma G.A. (2014), ces conflits ont plusieurs sources dont la destruction des champs et des zones de pâture comme c'est le cas dans le village de Nobsin dans la région du Centre. Aussi, il est évoqué l'exploitation de sites sacrés comme c'est le cas sur le site du secteur n°1 de Gaoua. Dans le village de Fofora dans le Sud-Ouest, les autochtones reprochent aux orpailleurs de pratiquer un déboisement intensif, d'avoir des mœurs volages, de manquer de respect aux autochtones et à leurs lieux sacrés, et enfin de voler des volailles. Pour tous ces problèmes, en 2010 « les conseillers municipaux ont adopté à l'unanimité une délibération interdisant l'orpaillage artisanal dans la commune de Diébougou (Nacoulma G.A. 2014).

En général la migration rurale n'implique pas seulement le mouvement de personnes d'un endroit à un autre. Elle implique aussi que des caractères culturels, des besoins socio-économiques ainsi que des modes d'utilisation des ressources d'un groupe sont transportés et confrontés avec ceux d'un autre d'où les conflits identitaires. Cela engendre des conflits sur la responsabilité et la gestion de la terre et donc sur l'accessibilité des familles paysannes aux ressources existentielles (Yao B. M., 2000).

Gado B.A., (2000) propose une typologie suffisamment éclatée qui s'appuie sur la diversité et les catégories socioprofessionnelles des acteurs impliqués d'une part, la source et la nature des litiges d'autre part. Ainsi, on note les conflits au

sein d'une même catégorie socioprofessionnelle (même famille, même lignée, même communauté linguistique ou villageoise, même catégorie socioprofessionnelle) ; les conflits entre plusieurs catégories (socioprofessionnelles, agriculteurs / éleveurs / pêcheurs) et les conflits entre populations, autorités et intervenants extérieurs (populations / État, populations / ONG, populations / pouvoirs locaux : autorités coutumières / autorités administratives ou judiciaires).

Même s'ils sont peu récurrents dans certaines zones, les conflits entre éleveurs existent et se développent entre éleveurs sédentaires et éleveurs transhumants au niveau pour l'utilisation et le maintien des pâturages et des ressources hydriques. *« Les éleveurs sédentaires accusent, à tort ou à raison, les éleveurs transhumants d'être responsables de la dégradation des pâturages et des infrastructures hydrauliques dont l'exploitation occasionne souvent des conflits. De même, les pasteurs organisés, dans les zones pastorales, enregistrent des passages incontrôlés de pasteurs peu soucieux des règles élémentaires de gestion et d'entretien de ces espaces réservés »* (UNICEF, 2006, 9).

Les conflits entre populations et Etats ou intervenants extérieurs est parfois le résultat d'une complicité entre autochtones et allochtones pour exploiter les réserves forestières de l'Etat ou celles qui sont protégées avec le soutien des ONG. *« A titre d'illustration, la zone pastorale, installée dans un bassin de production agricole, aigüise la compétition entre les pasteurs organisés et les agriculteurs sédentaires et cela se traduit par une remise en cause de la nature pastorale de la zone de Sondré-Est. Et la pression des agriculteurs visent à faire déclasser cette zone afin qu'elle devienne un espace d'agriculture. Cela a abouti en 2003 à l'envahissement de la zone par des agriculteurs qui seront rapidement, déguerpis par les forces de l'ordre réquisitionnées depuis la capitale »* (UNICEF, 2006, 10).

Migration et cohésion sociale au Burkina Faso

Les conséquences des migrations sont nombreuses. Les transferts d'argent des zones développées ou peu fragilisés vers

les zones moins développées ou fragilisées sont des aspects positifs. De même, les connaissances acquises peuvent bénéficier à la zone d'émigration au retour du migrant. La perte de main d'œuvre, l'acculturation sont entre autres des aspects négatifs pour les populations. Les mauvais résultats de l'agriculture amènent certains migrants à prolonger leur séjour. La migration devient ainsi une stratégie de contournement des effets de la sécheresse et d'abandon du territoire local à faible production agricole (Cisse P. Malicki Z., Barbier B., Maïga A., déc. 2010),

Les migrations en engendrant des conflits et en désarticulant les liens familiaux et interethniques, les migrations sont susceptibles d'entraîner une instabilité sociale, économique et même politique et de fragiliser la paix? On n'hésite plus à l'identifier comme la cause probable d'une future poudrière identitaire pouvant conduire à des drames comparables à ce qui s'est passé en Côte d'Ivoire.

Zonou B. (2006), distingue trois étapes dans l'évolution de la conception du migrant à l'Ouest du Burkina Faso. Des indépendances aux années 1975, c'est la période de l'ouverture du territoire durant laquelle, accueillir l'étranger symbolisait sa bonté. C'est aussi une période caractérisée par l'abondance des terres et des ressources environnementales. De 1975 à 1995, l'Ouest du Burkina est passé de la fermeture progressive du territoire au durcissement des relations migrants-autochtones. L'arrivée massive de plusieurs vagues successives de migrants a fini par créer une raréfaction de ressources et partant un recroquevillement des populations locales pour qui les migrants sont la cause. Enfin, de 1995 à 2006, on passe de la réactivation identitaire à des formes d'exclusion. C'est l'ère de la prise en compte de la finitude des ressources et donc de la sécurisation par leur appropriation par certains ressortissants vivants en ville. A ce titre, quand les migrants sont plus nombreux que les autochtones, plusieurs cérémonies sont mises en honneur et magnifiées pour affirmer l'autochtonie. Cette opération est caractérisée par des bornages de parcelles entières par les fils et files de l'Ouest dans leurs villages afin de préserver certains espaces contre la braderie.

Les oppositions entre agriculteurs et éleveurs sont de plus en plus mortels. Les conflits de Mangodara ont entraîné 7 morts en 1995 et 2 morts en avril 2001, et 6 éleveurs tués à Kankounadéni en juin 2001. Aussi, dans le courant 2007/2008, il y a eu le conflit meurtrier de Tiankoura qui a fait de nombreux déplacés. Au cours de l'année 2011, l'on a enregistré entre autres le conflit de Mondon dans la province de la Comoé avec destruction, par les agriculteurs, de dix maisons, de vivres et de biens appartenant aux éleveurs (Sidwaya du 29 avril 2011).

De 2005 à 2011, les services techniques du Ministère des ressources animales ont enregistré au moins 3871 conflits dont 318 au titre du premier semestre 2011. Ces conflits ont entraîné 55 pertes en vie humaine et de nombreux blessés. Les cas les plus graves ont été enregistrés suite aux conflits de Gogo (Zoundwéogo) en 2007 et de Perkoura (Poni) en 2008, avec 18 morts. Après les affrontements rangés, les communautés se regardent en « chiens de faïence » et la moindre étincelle peut rallumer le brasier. De nombreux éleveurs préfèrent déménager vers des lieux plus cléments laissant derrière eux un triste souvenir et le regret de leurs infortunes (MEF/CONAPO, 2006, <http://www.burkinalait.org>, consulté le 09/04/2013).

Lors des affrontements les pertes matérielles sont nombreuses et variées : animaux domestiques tués, blessés ou disparus, cases incendiées, moyens de locomotion, vêtements, équipements, bijoux et autres objets de valeur volés ou incendiés ainsi que la perte de fortes sommes d'argent. A titre d'exemple, ces pertes se sont élevées, dans les cas de Gogo et de Perkoura au Burkina Faso à 197 cases incendiées, 28 motos, mobylettes et vélos incendiés, 1200 volailles tuées, 450 ovins et caprins tués, 3138 bovins tués et disparus, 14 charrues incendiées, 30 tonnes de céréales incendiées, 7.100.000FCFA volés et brûlés (MEF/CONAPO, 2006, <http://www.apessafrique.org>, consulté le 09/04/2013).

Depuis les trois dernières décennies, chaque année connaît son lot de conflits entre populations dans le cadre de l'exploitation des ressources. Dans son article paru dans le journal Mutations n°52 du 1^{er} mai 2014, Abdoul Razac Napon », retrace une

situation conflictuelle à Sapina (dans un village de Pô) découlant de l'exploitation des fruits du néré, un arbre utilitaire au Burkina Faso. Un vol des fruits du néré d'un agriculteur par un peulh a conduit à des morts des deux cotés et à plusieurs déplacés du coté de la communauté peulh.

L'un des conflits agriculteurs-éleveurs les plus récents (juillet 2014), s'est produit dans le village de Ideniakora, commune frontalière avec le Ghana. Les blessés ont été conduits à Pô (chef lieu de province) pour y recevoir des soins appropriés. Une mission des autorités locales, conduite par le gouverneur de la région du Centre-Sud, Laurent Lamine Traoré, s'est très vite dépêchée sur les lieux pour ramener le calme au sein de ces communautés (<http://www.lefaso.net/spip.php?article>, consulté le 09/07/2014).

Aussi, le 17 janvier 2015, l'affrontement qui a éclaté entre éleveurs et agriculteurs, dans les campements de la province de la Kompienga a fait 1 700 victimes dont 310 ménages touchés. Perte en vies humaines, maisons et greniers détruits ; les populations sont, depuis lors, confrontées à de nombreuses questions existentielles (Cf. <http://www.lefaso.net/spip.php?article63493>, consulté le 03 mars 2015).

Ces conflits entraînent le durcissement des conditions d'accueil des transhumants. La méfiance s'étant emparée des populations, le séjour ou le passage de nouveaux migrants éleveurs laisse chacun sur ses gardes. Malgré toutes les difficultés qu'ils rencontrent dans les pays voisins nous assistons à des transhumances fuites car de nombreux éleveurs préfèrent s'installer définitivement dans ces pays avec leur cheptel que de subir des exactions dans leur propre pays.

Au plan économique, lors des affrontements les pertes matérielles sont nombreuses et variées : animaux domestiques tués, blessés ou disparus, cases incendiées, moyens de locomotion, vêtement, équipements, bijoux et autres objets de valeur volés ou incendiés ainsi que la perte de fortes sommes d'argent. A titre d'exemple, ces pertes ont été évaluées, dans les cas de Gogo et de Perkoura au Burkina Faso à 197 cases incendiées, 28 motos, mobylettes et vélos incendiés, 1200 volailles tuées, 450 ovins et

caprins tués, 3138 bovins tués ou disparus, 14 charrues incendiées, 30 tonnes de céréales incendiées, 7.100.000FCFA volés ou brûlés, etc.

Sur les différents conflits sus-évoqués qui sont liés aux ressources, Hallendorff B.(2012, 6) souligne que « *les ressources naturelles ne sont pas en elles-mêmes facteurs de conflit; ce sont les processus d'interaction humaine s'y rapportant qui peuvent l'être* ». Convoquant Wennmann, l'auteur ajoute que « *ce qui importe, ce n'est pas la simple présence des ressources naturelles mais la façon dont elles sont gérées* ». Les causes de ces conflits sont multiples et variées et peuvent être regroupées autour d'éléments majeurs que sont les problèmes d'aménagement, la méconnaissance et le non-respect des textes en vigueur, l'évolution des pratiques culturelles, etc. Quant à Nacoulma G.A. (2014), les conflits nés de la pression migratoire se justifient entre autres par le non -respect des normes locales et des règles de base de la part des migrants et de la raréfaction des terres dans les zones d'accueil.

Bernard Tallet, (1985), évoque pour sa part les remises en cause des frontières ethniques par les migrations et les mutations qui sont source de déséquilibres et de conflits. La répartition actuelle des différents groupes ethniques à l'intérieur du Burkina est largement héritée des divisions spatiales antérieures à l'époque coloniale dont le dynamisme a été interrompu par l'organisation coloniale et les recompositions identitaires issues du fait migratoire. Le mouvement de colonisation agricole a pris une telle ampleur que M. Benoit (1982) et Remy G. (2008), ayant travaillé sur les formes de colonisation agricole dans la région de Solenzo en pays bwa analysent ce mouvement comme le prolongement, par voie pacifique, du mouvement historique d'expansion de l'aire d'influence du pays mossi. Appréciation qui, tout en étant discutable, fournit une idée de la force du courant migratoire.

S'appuyant sur la mutation du système agraire liée aux migrations, Bernard Tallet, (1985), souligne l'éclatement des structures communautaires ou collectives de gestion de l'espace. Les nouveaux défrichements, les décisions de prêt de terres à de nouveaux migrants ne relèvent plus de la compétence des pouvoirs

traditionnels villageois (chefs de terres, chefs de village, conseils des anciens) : de plus en plus souvent, les décisions sont prises par des individus ou par des cellules familiales numériquement restreintes. Le résultat est à l'abandon du type communautaire, lignager ou familial d'organisation de l'espace villageois.

Ces différents types de conflits sont susceptibles d'aboutir à des conflits identitaires entre autochtones, entre autochtones et migrants et entre migrants. Or, les conflits identitaires sont non seulement difficiles à éteindre mais sont capables de prendre des dimensions nationales.

Pour tenir compte de la relation entre l'environnement et le conflit, ainsi que son rôle par rapport à la médiation des conflits, est né l'« environmental peacebuilding » ou la construction de la paix par le biais de l'environnement. Buckles, D. (1999) dans *Cultivating peace : conflict and collaboration in natural resource*, évoque le fait que l'instauration de manière durable d'une bonne gouvernance de sécurité, demande également de s'intéresser aux questions environnementales, notamment la gestion des ressources naturelles, et même d'en faire un outil de consolidation de la paix.

De plus en plus, une plus grande importance est octroyée aux problèmes environnementaux relatifs au conflit et à la sécurité. Comme exemple, le gouvernement allemand, les États-Unis, l'Union européenne et l'ONU ont chacun mis en place différents mécanismes intégrant les enjeux environnementaux aux dynamiques de conflit et de sécurité. L'insécurité découle des changements environnementaux qui sont imprévisibles et pour lesquels les États et leurs populations ne sont pas préparés (Buckles, D., 1999).

On distingue à travers la littérature deux grands modèles d'application de l'environmental peacebuilding : « Environmental conflict resolution » et « Environmental peacebuilding ». L'environmental conflict resolution, s'applique dans les cas où les ressources naturelles sont à la base du conflit. La première étape consiste à procéder à l'identification des ressources naturelles et des problèmes environnementaux influençant d'une façon ou

d'une autre les violences. Qu'ils soient liés à la résurgence, à la prolongation ou au renforcement du conflit, les résultats des analyses préliminaires sont indispensables dans la planification des programmes de consolidation de la paix. En fait, il s'agit de centrer les efforts sur les problèmes environnementaux identifiés.

Quant au deuxième modèle, l'environnemental peacebuilding, l'environnement n'est pas forcément directement lié au conflit ou à la violence. Ce modèle se sert de l'environnement pour établir la coopération, ce qui permettrait de franchir la barrière de tension, de haine et de manque de confiance entre ennemis. Les projets environnementaux visent par exemple la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement pour n'en nommer que deux (Buckles, D., 1999).

CONCLUSION

Entre le début des années 1970 et le milieu des années 1990, le Sahel africain a connu un des changements climatiques les plus longs jamais observés nulle part ailleurs dans le monde au cours du 20^{ème} siècle : les pluviométries ont baissé en moyenne de plus 20%. Cette période de dessiccation climatique était accompagnée d'un certain nombre de sécheresses très sévères, en particulier au début des années 1970 et 1980, et au cours desquelles des milliers de personnes et des millions d'animaux ont trouvé la mort (Brooks N., 2006).

Le phénomène migratoire qui constitue une des formes de réponses aux divers changements environnementaux s'est accentué depuis lors. Ce phénomène augmente cependant la demande en ressources naturelles devenues sources de nombreux conflits entre allochtones et populations autochtones au Burkina Faso. En effet, les migrations internes entraînent non seulement une pression sur les ressources naturelles mais crée aussi des problèmes identitaires au regard de la coexistence de valeurs religieuse, coutumière, culturelles et économiques différentes. Les migrations internes au Burkina Faso accentuent la compétition vis à vis de l'accès aux ressources naturelles et conduisent à des conflits ouverts et violents dans les cas où les conditions de vie sont très difficiles. D'où la

fréquence des conflits de plusieurs natures relevés entre migrants, entre migrants et autochtones et entre producteurs en général mais aussi entre populations locales et l'Etat.

Il faut relever que l'essentiel des actions et mesures développées jusqu'ici est axé essentiellement sur les migrations internationales et ont concerné de la signature de Conventions bilatérales avec la Côte d'Ivoire, le Mali et le Gabon. Lesdits instruments sont cependant restés sans application effective. Au niveau de la migration interne, les politiques incitatives de l'Etat (aménagements agricoles et hydrauliques entre 1970 et 1990) ont renforcé son dynamisme sans que des mesures de réduction de ses impacts sur le milieu d'accueil n'aient été prises.

L'analyse de la littérature et le nombre de conflits observés montrent que la migration interne constitue une réelle menace à la paix et à la stabilité sociopolitique du Burkina Faso. Elle est en effet susceptible de conduire le pays entier dans un gouffre si des mesures idoines ne sont pas prises à temps.

Si l'élaboration de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural et la loi y relative constituent des avancées sans doute notables pour la limitation des conflits sur la ressource foncière, il n'en demeure pas moins que la non effectivité de la loi par manque d'adoption de décrets d'application constitue un blocage à l'atteinte des objectifs de sécurisation.

Cette politique ne résout cependant pas tous les problèmes liés à la gestion des ressources naturelles. Car au-delà de la non rétroactivité de la loi y afférente qui en constitue la limite, certaines matières telles l'exploitation des espèces fruitières objet de conflits entre propriétaires terriens et exploitants au Sud-Ouest³ et la gestion des cours d'eau restent à régir par des textes spécifiques.

3- Dans cette région du pays, le propriétaire terrien peut donner ses terres aux étrangers mais il leur est défendu d'exploiter les fruits des espèces utilitaires comme le néré, le karité, etc. (Cf. Maïga A., 2006).

BIBLIOGRAPHIE

- **AFD**, Juin 2014, Burkina Faso : vers la reconnaissance des droits fonciers locaux ? Ouagadougou, 33P ;
- **BERNUS E. et SAVONNET G.** (1973), « *Les problèmes de la sécheresse dans l'Afrique de l'Ouest* », Nouvelle série bilingue, N°86 – 4eme trimestre O.R.S.T.O.N. Paris, PP113-138.
- **CISSE P. MALICKI Z., BARBIER B., MAÏGA A.**, (déc. 2010), « *Les migrations, une stratégie d'adaptation à la variabilité climatique en zones sahéliennes* », RGLL, N°08, PP184-196.
- **GAUSSET Q.** (2008), « L'aspect foncier dans les conflits entre autochtones et migrants au Sud-Ouest du Burkina Faso », Politique africaine, Vol4 , N° 112, Editions Karthala, PP 52-66.
- **HUNTER M L., LEYK S.**, (2012), Variation by Geographic Scale in the Migration-Environment Association: Evidence from Rural South Africa, Working paper, IBS, 34P.
- **KOLMANNSKOG V. and AFIFI T.**, March 2014, Disaster-Related Displacement from the Horn of Africa. Analysis of policy and law in the Horn of Africa, Kenya and the Middle East and North Africa region, focusing on Somalis and Ethiopians displaced to Kenya, Egypt and Yemen. United Nations University. Institute for environment and human security (UNU-EHS), report No. 15, 75 P.
- **LUIGUIA. D. B.**, (Janvier 2006), « *La grande de la Cité. Migration et reproduction politique dans trois villages de la vallée du Mouhoun, (Burkina Faso)* », Ouagadougou, Etude Recit n°9, 46P.
- **LUIGUI A. D. B., GUISSOU c., HOCHET P.**, (mai 2012), Réduire l'incertitude 1, la stabilisation des règles de gestion des ressources pastorales et foncières à Samoroguan (Burkina Faso), Ouagadougou/Paris, Étude Recit n°35, Laboratoire Citoyennetés/ Gret, 88 P.
- **MAIGA A.**, (2006), « *Approche sociologique de l'émergence des conflits et des instances locales de régulation dans les usages des ressources naturelles dans le Nounbiel (Burkina Faso)* » Revue de l'Université de Moncton, vol. 37, n° 1 PP 267-294.

- **MC LEMAN R. A. and HUNTER M. L.**, 2010, Migration in the context of vulnerability and adaptation to climate change: insights from analogues, *Wiley Interdiscip Rev Clim Change*, 1(3), PP 450–461.
- **NAKOULMA A.G.**, (Mars- Avril 2014), Typologie des conflits fonciers en milieu rural au Burkina Faso, Institut des Sciences des Sociétés, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Nodus Sciendi, Volume 5^{ème}, 20P.
- **TALLET B.**, (1985), « *Espaces ethniques et migrations Comment gérer le mouvement ?* », Communication au colloque sur l'Etat contemporain en Afrique, à Paris, les 12-13 décembre 1985, voir <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/020065.pdf>, consulté le 17 février 2015.
- **BOGNINI S.**, 2013, Impacts des changements climatiques sur les cultures maraîchères au nord du Burkina Faso : cas de Ouahigouya, Réseau National des Agro-sylvo-pasteurs du Faso (RENAF), 38P.
- **GADO B.A.** (2000), « *Instances d'arbitrage et itinéraires de résolution des conflits fonciers dans le Boboye (Niger)* », Le Griot, vol. VIII, 18P.
- **BROOKS N.**, (octobre 2004), « *Drought in the African Sahel: long term perspectives and future prospects* », Tyndall Centre for Climate Change Research Working Paper n°61, 31P.
- **BUCKLES D.**, (1999). Cultivating peace : conflict and collaboration in natural resource management Ottawa: International Development Research Center.
- **CONAPO**, 2000, Politique Nationale de la population révisée, Ouagadougou, 47P.
- **COULIBALY S., GREGORY J. et PICHE V.**, Les migrations voltaïques. Tome VII. Opinions sur le rôle du gouvernement en matière de migration, vol7, PP38-86.
- **CSAO/OCDE**, (février 2007), Foncier, transformation de l'agriculture et conflits en Afrique de l'ouest : enjeux régionaux soulevés par les cas de la Serra Leone, du Liberia et de la Côte d'Ivoire, *Revue Historique*, 69P.
- **DABIRE B.H. SANOU M.O.** (2011), Jeunesse Migration et Emploi, ONEF, Ouagadougou, 70P.
- **DAMIEN M.**, (2014), L'étude des questions environnementales pour la consolidation de la paix : une approche intégrative et

participative de la sécurité. Mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, École de criminologie, Faculté des arts et des sciences, 140P.

- **DOEVEN SPECK Martin**, (2004), Migrations rurales, accès au foncier et rapports interethniques au sud du Borgou (Bénin). Une approche méthodologique plurielle, Institut für Afrika-Kunde, Hamburg, afrika spectrum n°39 vol 3, PP 359 – 380.
- **DRABO A.**, 1997, Etude de l'interface éléphants - populations riveraines de la réserve partielle de faune de Pama, mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur du développement rural, centre universitaire polytechnique de Bobo Dioulasso Institut du Développement Rural (IDR), 126P.
- **DRABO I., ILBOUDO F. et al.**, (2003), Dynamique des populations, disponibilités en terres Et adaptation des régimes fonciers : le Burkina Faso, une étude de cas, Paris, 115P .
- **PIGUET E., PECOUD A. et GUCHTENEIRE P.**, (2010), La circulation des personnes. Migrations et changements climatiques, Université de Neuchâtel, Working Paper N°10, 23P.
- **CHARRIERE F. et FRESIA M.**, (2008), L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection, HCR, <http://www.unhcr.org/protect/483d0fb04.html>. 52P.
- **FORESIGHT**, (2011), Migration et changements environnementaux planétaires, Rapport final du projet : Synthèse, Government Office for Science, Londres, 21P.
- **DEYCARD F.**, (2011), Les rébellions touaregues du Niger: combattants, mobilisations et culture politique, Thèse pour le Doctorat en Science politique, Université de Bordeaux, Institut d'études politiques, 551P.
- **GRET, IIED**, 2002, Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux, Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs, mars 19 au 21, 2002 à Ouagadougou, 172P
- **Groupe interagences des Nations Unies pour les actions préventives**, (2012), Guide pratique pour la prévention et la gestion des conflits liés a la terre et aux ressources naturelles. Terre et conflit, New York, 92P.
- **Groupe interagences des Nations Unies pour les actions préventives**, (2012), Guide pratique pour la prévention et la gestion des conflits liés a la terre et aux ressources naturelles, 92P.

- **ANKOGUI-M. G.-F., PASSINGRING K., GANOTA B., KADEKOY-T. D.**, (avril 2009), Insécurité, mobilité et migration des éleveurs dans les savanes d'Afrique centrale, L. SEINY-BOUKAR S. BOUMARD P. (2009), Savanes africaines en développement : innover pour durer, Garoua, Cameroon. Cirad, 10P.
- **HELLENDORFF B.**, (2 octobre 2012), Changement climatique et conflits agro-pastoraux au Sahel, GRIP, Bruxelles, 14P.
- **HERVOUET J. P.**, (1978), La mise en valeur de vallées des Volta blanche et rouge : un accident historique, Cahier ORSTOM, serie sciences humaines, Vol XV N°1, PP81-97
- **BARRY I.**, (20 décembre 2011), Quand les «agrobusiness» chassent les producteurs traditionnels, http://www.evenement-bf.net/pages/dossier_2_223.htm, consulté le 10 février 2015.
- **INDS**, (2009), Recensement général de la population et de l'habitation de 2006. Analyse des résultats définitifs. Thème 8 : Migrations, Ouagadougou, 150P.
- **International Crisis Group**, (1^{er} avril 2014), Afrique centrale : les défis sécuritaires du pastoralisme, Rapport Afrique N°215, 34P.
- **DRABO I.**, (2000), Migration agricole et insécurité foncière en pays bwa du Burkina Faso, Espace, populations, sociétés, Vol1. Mélanges (II) - Miscellanies (II) pp. 43-55.
- **JACOB J.P.**, (2005), Sécurité foncière, bien commun, citoyenneté. quelques réflexions à partir du cas burkinabè. Ouagadougou ? Etude Recit, n°6, 27P.
- **BOUTILLIER J.L., QUESNEL A., VAUGELADE J.**, (1985), La migration de la jeunesse du Burkina, Cah. ORSTOM, str. Sci. Hum., vol. XXI, n° 2-3, PP13-249.
- **KOUAMÉ A.**, (1987). De la pénurie à la sous-utilisation de la main-d'œuvre : un essai sur la problématique des ressources humaines en Côte d'Ivoire, Thèse de Doctorat Département de démographie, Université de Montréal.
- **LIEUGOMG M. et SAMA O., B.**, (2006), Sud du Tchad, un espace sous pression, Colloque international "Les frontières de la question foncière", Montpellier, 14P.
- **LUIGI A.D.B.**, (2006), « *Migrations, relations foncières et construction d'un espace villageois dans l'ouest du Burkina Faso. Le cas de trois villages moose dans la vallée du Mouhoun* », IUED,

Genève, communication Colloque international “Les frontières de la question foncière”, Montpellier, 16P.

- **MEE**, (2000), Problématiques sociologiques concernant la gestion des ressources en eau du Burkina Faso. Rapport Technique Sociologie N° 2, Ouagadougou, 163P.
- **MEF**, (2006), La gestion administrative des conflits fonciers liés à la migration interne au Burkina Faso: les échos du terrain, Rapport final, 24P.
- **MEE**, (Décembre 2000), Problématiques sociologiques concernant la gestion des ressources en eau du Burkina Faso, Rapport Technique Sociologie N° 2, GIRE, 163P.
- **MORTIMORE, M. TIFFEN T., BOUBACAR Y., NELSON J.**, (2001), Synthèse sur les évolutions à long terme dans le département de Maradi, Niger, 1960–2000, Drylands Research, Working Paper 39f, 61P.
- **REDCLIFT M.R., WOODGATE G.**, The International Handbook of Environmental Sociology, Second Edition, Edward Elgar, Cheltenham, UK Northampton, MA, USA, 434P.
- **BRAUN-Y. M.**, (2000), Migration rurales et gestion des ressources naturelles au Burkina Faso, Berichte des Sonderforschungsbereichs 268, Band 14, Frankfurt a.M. PP475-476.
- **NAKANDE A., BELEM A. M. G. et als.**, (January–June 2007), Conflits hommes–éléphants dans la Reserve Partielle de Pama, Burkina Faso, Pachyderm No. 42, PP81-91.
- **NAMOANO Y.**, 2009, Etude sur la problématique de la cohabitation homme-faune: le cas de l'éléphant dans l'enclave de Madjoari à l'Est du Burkina Faso, 2ie, Master Spécialisé Gestion des Aires Protégées, 74P.
- **NGO S.**, (2012), Etat de la question. Les refuges climatiques, Fédération Bruxelles Wallonie, 10P.
- **OIM**, (1^{er} novembre 2007), Migration et environnement. Document de travail, Quatre-vingt-quatorzième session, 9P., https://www.iom.int/jahia/.../MC_INF_288.pdf, Consulté le 24/02/2015.
- **OIM**, (2009), Migration, Environment and Climate Change: assessing the evidence, Rockefeller Fondation, 441P.
- **GONIN P. et LASSAILLY-J. V.**, (2002), Les réfugiés de l'environnement. Une nouvelle catégorie de migrants forcés ?

Revue européenne des migrations internationales, vol. 18 - n°2 ,
PP139-160.

- **OIM**, (2012), Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration, Dialogue international sur les migrations n°98, Genève, 92P.
- **LOMPO O.**, (Décembre 2010), Conflictualité et risque environnemental à l'interface des aires protégées de l'Est burkinabè, JASE N°Spécial, PP135-158.
- **OUEDRAOGO D.**, (2002), « *Migrations circulaires et enjeux identitaires en Afrique de l'Ouest* » Les Cahiers du Gres, vol. 3, n° 1, PP. 7-23
- **OUEDRAOGO H.**, (2010), The Contribution of African Research to Migration Theory, 16–19 November 2010, Dakar, Senegal Migration et dynamique identitaire : Conflit politique et communautaire en côte d'Ivoire, African Migrations Workshop.
- **TARAN P. , IVAKHNYUK I. et als.**, (2009), Migrations économiques, cohésion sociale et développement : vers une approche intégrée, UE, 214P.
- **DELVILLE L. Ph., OUEDRAOGO H. et TOULMIN C. et LE MEUR P.Y.**, (2002), Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux. Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs ? Ouagadougou, mars 19 au 21, 2002, 172P.
- **PNUE**, 2011, Sécurité des moyens d'existence : changements climatiques, migrations et conflits au Sahel, 108P.
- **Refugees International**, 07 août 2013 , Sahel : La récurrence des chocs climatiques stimule la migration; les efforts de résilience sont confrontés à des défis, <http://www.refintl.org/node/5948>, consulté le 14/02/2015.
- **REMY G.**, (Septembre 2008), Migrations agricoles mossi. L'émergence des «terres neuves» ? IRD, Ouagadougou, 95P.
- **SABINE H.**, (29 août 2005), « Les réfugiés de l'environnement ». Les défis de la relation migration-environnement ? Université de Namur, www.cetri.be/IMG/pdf/migration_envt_SHenry.pdf, 60P, Consulté le 20 février 2015.
- **BEELER S.**, (octobre 2006), Conflits entre agriculteurs et éleveurs au nord-ouest du Mali, Dossier N°141, HELVETAS Mali, 36P.

- **BAPTISTA S., BROTTM Leif and als.**, (March, 2013), Background paper for the African and Latin American Resilience to Climate Change (ARCC) west Africa regional climate change, vulnerability assessment, USAID, 68P.
- **SAWADOGO R.C.**, (2011), La lecture des migrations burkinabé et la prise en compte de leur historicité en question, 14P.
- **TALDAPSOBA F, KABORE B.D.**, 2002, Etat des lieux de la jurisprudence en matière de règlement judiciaire des conflits fonciers, Projet BKF/95/002 «Gestion des terroirs », 67P.
- **UICN/PACO**, (2011), Retombées économiques des aires protégées d'Afrique de l'Ouest. Ouagadougou, Ouagadougou, 53P.
- **Understanding Children Work**, (Septembre 2011), Migrations, changements climatiques, travail des enfants et emploi des jeunes, Programme Und, Dakar, 90P.
- **UNICEF**, 2007, les changements climatiques et les enfants, 24P.
- **USAID**, changements climatiques et conflits au sahel. Possibilités accrues de conflits au Niger et au Burkina Faso, 2P .
- **LASSAILLY-J. V.**, (Sep 2009), Réflexions autour des migrations forcées en Afrique sub- saharienne. Sous la dir. de Céline Yolande Koffi-Bikpo, Perspectives de la géographie en Afrique sub-saharienne, , Université de Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire. Editions Universitaires Européenne, pp.xxx-xxx. <halshs-00686897>, 13P.
- **LASSAILLY-J. V., BOYER F. et BRACHET J.**, (2006), Les Migrations SUD-SUD exemple de L'Afrique subsaharienne, Parlement Européen, 27P.
- **UNEP**, 2009, From Conflict to Peacebuilding. The Role of Natural Resources and the Environment, Nairobi, 44P.
- **ZOURKALÉINI Y.**, (2007), Les déterminants individuels et contextuels des migrations internationales au Burkina Faso, 336-348.
- **ZONGOM.**, (Janvier 2010), La dimension foncière de l'agrobusiness au Burkina Faso: étude de cas dans la province du Ziro, Cahiers du CERLESHS tome XXV, N° 35, PP127-159.
- **ZONOU B.**, 2006, Dynamiques foncières dans l'Ouest du Burkina : de l'inclusion à l'exclusion, un processus de réactivation identitaire, Communication présentée au Colloque international "Les frontières de la question foncière", Montpellier, 11P.

MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES DANS LA BASSE VALLÉE DE L'OUÉMÉ AU BÉNIN: QUELLES MUTATIONS SOCIO- ÉCONOMIQUES ?

AFFOMAÏ Yédjinnavo Mathias¹, KONÉ Issiaka²

**¹Département de Sociologie-Anthropologie
de l'Université d'Abomey Calavi (Benin)**

Tel : 97 16 69 06 ; Email : affomaim@yahoo.fr

²Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)

RÉSUMÉ

Les politiques publiques constituent le cadre d'intervention de la puissance publique pour instaurer les mesures du développement dans tout secteur. A cet effet, la présente publication analyse les grandes interventions de l'Etat dans le secteur agricole dans la basse vallée de l'Ouémé. Les constats dans ce secteur mettent en relief un bilan mitigé des politiques agricoles mises en œuvre. L'objectif visé est d'analyser les mutations socio-économiques induites par les politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé.

Les résultats issus de cette recherche montrent qu'il existe un nombre important de politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé dont les performances restent loin des résultats attendus. Cette situation découle non seulement des stratégies d'intervention desdites politiques, mais aussi de la multiplicité des acteurs intervenant dans le domaine. Elles ont, toutefois, induit des mutations socio-économiques en

termes d'organisation des filières de palmier à huile et celle du riz. Le caractère spoliateur de ces politiques publiques a laissé aux communautés bénéficiaires, un comportement de refus systématique d'octroi des terres pour des investissements publics.

Mots clés : politique publique agricole, mutation socio-économique, développement communautaire, Basse vallée de l'Ouémé.

ABSTRACT

Public policies are the framework for public intervention to implement development measures in any sector. To this end, this publication analyzes the main interventions of the State in the agricultural sector in the lower valley of Ouémé. The findings in this sector highlight a mixed assessment of the agricultural policies implemented. The objective is to analyze the socio-economic changes induced by agricultural public policies in the lower Ouémé valley.

The results of this research show that there are a large number of agricultural public policies implemented in the lower Ouémé valley whose performance is far from the expected results. This situation stems not only from the intervention strategies of the said policies, but also from the multiplicity of actors involved in the field. They have, however, induced socio-economic changes in terms of the organization of the oil palm and rice sectors. The despoiling nature of these public policies has left the beneficiary communities with a systematic refusal to grant land for public investment.

Key words: agricultural public policy, socioeconomic change, community development, Lower Ouémé valley.

INTRODUCTION

Au lendemain de l'indépendance des Etats africains, la transformation du milieu agricole est perçue comme la meilleure orientation pouvant favoriser le développement. A cet effet, le

secteur primaire est essentiellement considéré comme moteur à actionner pour déclencher tout le processus de changement social qui conduit au développement. Dans cette perspective, l'exportation de matières premières : produits agricoles, minerais et autres est considérée comme l'instigateur de la croissance économique, puisque :

un développement suffisant de l'agriculture est donc la condition de base de toute mise en route d'une amélioration réelle de la situation économique générale. C'est en effet à l'agriculture qu'il revient de fournir les produits alimentaires dont a besoin une population en rapide croissance, les exportations permettant de payer l'acquisition des biens d'équipement et de consommation indispensables, une partie des capitaux qu'exige le financement de toute l'économie et de nouveaux emplois. (Houinsa 1996 : 46)

Dès lors, les progrès dans le secteur agricole sont indispensables, non seulement dans l'intérêt des populations rurales, mais aussi pour assurer la sécurité alimentaire des communautés et d'amorcer la croissance économique. De ce fait, les politiques agricoles, capables de créer des motifs d'intérêt et d'espérance chez les ruraux, sont nécessaires pour assurer l'élévation du pouvoir d'achat des communautés qui est un élément-clef de toute accélération du processus de développement économique. Toutefois, le seul élément qui puisse autoriser une augmentation rapide de la productivité, réalisant ainsi l'un des buts fondamentaux du processus de développement est la mise en œuvre d'une politique publique agricole efficace.

Par conséquent, il ne s'agira pas d'élaborer et de mettre en œuvre une politique agricole qui ne soit pas issue d'une vision de développement, mais celle qui traduit les aspirations profondes du peuple bénéficiaire et capable d'occuper une forte proportion des forces productives en vue d'accroître la production agricole par habitant.

Au Bénin, l'analyse de l'évolution des interventions en milieu rural, a permis de constater que plusieurs approches de

développement agricole ont été empruntées depuis l'époque coloniale jusqu'à l'avènement de la démocratie. Aussi a-t-on constaté que lesdites interventions sont passées tour à tour de l'approche globale à celle sectorielle et intégrée sans oublier les microréalisations qui ont également fait l'objet d'une préoccupation non-négligeable. Mieux, le nombre de personnes sous-alimentées est passé de 1,5 million en 1990-1992 à 1 million en 2012-2014 au Bénin, (FAO et al, 2014 : 9). Ce qui démontre des résultats mitigés mettant en exergue l'ensemble du dispositif supportant les politiques et stratégies mises en œuvre.

Sachant que la planification du développement agricole est tributaire des enjeux du monde rural, on s'aperçoit avec Alf (1989 : 22-23) que :

peu de technocrates de la planification et du développement agricole sont enclins à s'engager à fond dans une discussion théorique qui pourrait confirmer la validité de la thèse de l'incompatibilité des enjeux fondamentaux qui divisent le monde paysan et la technocratie de la modernisation. Cela fait probablement partie de leur propre stratégie de survie : comment scier une branche sur laquelle on est confortablement assis ? Alors la parole revient au chercheur en sciences sociales qui ne souffre pas de ce type "d'inhibition professionnelle". Il pourra laisser la surface chromée de la modernisation agricole exposée dans les dépliants sur papier glacé préparés par une techno-bureaucratie réformiste pour joindre une dimension plus fondamentale, c'est-à-dire celle qui fonde le phénomène de l'opposition radicale entre la vision paysanne et la vision technocratique de l'économie rurale.

De notre position de chercheur en Sciences sociales, il importe d'apprécier à partir des données « émiques », Olivier de Sardan (2008), l'assurance d'une telle contradiction entre technocrate de la modernisation et les enjeux fondamentaux qui divisent le monde paysan.

La basse vallée de l'Ouémé, l'une des zones hydro agricoles naturellement favorables au développement des activités agricoles

au Bénin, constitue pour cette publication le cadre d'investigation sur les politiques publiques agricoles. En effet, depuis l'époque coloniale, cet espace a connu la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques agricoles dans le but de valoriser les potentialités de ce milieu. C'est ainsi que le programme de plantation du palmier à huile géré par la Société Nationale pour le Développement Rural du Dahomey (SONADER) et le projet de production du riz géré par la Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouémé (SADEVO) devenue Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydroagricole (SONIAH), qui sont les plus anciennes interventions et qui ont véritablement marqué l'histoire agricole de la basse vallée de l'Ouémé, ont constitué le focus de cette analyse.

Que peut-on alors retenir des mutations socio-économiques induites par ces politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé ?

1 - MATERIEL ET METHODE

La rédaction de cet article a relativement emprunté la combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives en vue de mettre en évidence à travers les données collectées sur le terrain, les fonctions réversibles et apports mutuels des deux approches.

En ce qui concerne les acteurs interrogés, ils ont été choisis en fonction de leurs rôles et des positions qu'ils occupent (soit acteurs influents, dominés ou de relais) dans l'univers d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles. Ainsi, deux (2) techniques d'échantillonnage ont été utilisées : l'échantillonnage par grappe et l'échantillonnage boule de neige, pour la collecte des données quantitatives. A cet effet, les villages ont été considérés comme des grappes alors que les ménages sont considérés comme des unités statistiques. Ici, des données quantitatives par rapport au revenu issu de l'exploitation agricole ont été collectées auprès des bénéficiaires des projets agricoles. Aussi des données par rapport au niveau de vie des informateurs ont-elles été collectées pour analyser les effets induits par ces projets sur l'amélioration de leur condition de vie. En revanche, pour la collecte des

données qualitatives, les guides d'entretien ont été administrés aux informateurs qui soit, appuient ou ont appuyé les acteurs du monde agricole, ou ont accumulé d'expériences ou développent d'expertise dans ce secteur ainsi qu'aux groupes organisés. La technique du choix raisonnée est privilégiée à ce niveau avec le harsard simple.

Par rapport à la taille de l'échantillon, vingt trois (23)¹ informateurs ont été rencontrés dans le cadre de la recherche des données qualitatives ; alors que pour ce qui concerne les informations d'ordre quantitative, elle a été déterminée par l'application de la formule statistique de l'enquête par ménage agricole dans la Basse Vallée de 'Ouémé, soit 130 personnes.

Le choix des politiques publiques agricoles est fait sur la base des critères ci-après :

- la durée d'exécution du projet : il s'agit de voir si le projet a pu être mis en œuvre sur une période d'au moins dix (10) ans ;
- l'espace géographique occupé par le projet : ici, il est question de voir si l'espace géographique couvert par ce projet atteint au moins les deux tiers (2/3) de l'espace géographique de la Basse Vallée de l'Ouémé ;
- les réalisations faites sur le terrain : l'analyse est portée ici sur les grands résultats auxquels les projets ont aboutis. Il s'agit de voir quel est la proportion de population impactée par ce projet ; les infrastructures mises en place. C'est ainsi que les projets de plantation du palmier à huile et celui de la culture du riz dans la basse Vallée de l'Ouémé ont été choisis.

2 – RESULTATS

L'analyse des données et informations collectées ont permis d'aboutir aux résultats ci-après :

2.1- Clarification de quelques concepts

La “**politique**” est selon le dictionnaire universel (1995 : 948), « la science ou l'art de gouverner un Etat ; conduite des affaires publiques ». A l'inverse, le public est ce qui appartient au peuple, à la nation, à l'Etat qui les concerne. Perçue comme

1- L'effectif de cette catégorie d'acteur a été arrêté par effet de saturation

telle, la politique publique est l'art de gouverner le peuple, ou tout instrument émanant de la puissance publique servant à gérer le peuple.

Selon Egulu et Ebanyat (2000), cité par MAEP (2007), une politique est perçue comme un ensemble d'orientations ou de moyens utilisés par un groupe de personnes ou d'institutions pour atteindre un but ou résoudre un problème à travers un ensemble d'activités définies. Pour le cas d'une nation, une politique est un ensemble de mesures prises par le gouvernement en vue d'atteindre un objectif précis; c'est aussi une orientation décomposée en programmes d'actions pour faciliter sa mise en œuvre.

Dans cette perspective, l'analyse des '**politiques publiques**' consiste à apprécier les actions programmées et développées par les acteurs de la vie en société, dans une perspective de gestion, ou d'animation de la vie publique. De ce point de vue, tous les documents élaborés avec les moyens publics, de manière participative, impliquant ainsi la prise en compte des aspirations des bénéficiaires d'un secteur, d'un domaine ou d'un espace donné, constitue une politique publique.

Les sciences économiques considèrent la politique publique comme « un ensemble cohérent et organisé de prestations publiques, articulées autour d'un objectif stratégique défini par la collectivité et d'un territoire donné » (Ruprich-Robert et Bencivenga 2002 : 29).

On retiendra de Bion (2001 :56) que « les politiques publiques, surtout au stade de leur mise en œuvre, se présentent **comme des configurations d'organisations et d'actions** qui structurent, modèlent et influencent aussi bien les processus économiques que les classes ou groupes d'intérêts ».

Les politiques publiques, également appelées « stratégies publiques » se définissent comme un ensemble d'actions coordonnées dans l'objectif d'obtenir une modification ou une évolution d'une situation donnée. Les politiques publiques sont mises en œuvre par les institutions et les administrations publiques (Tchekemian, 2009). Il s'agit donc pour l'auteur, d'un système

d'action collective organisée visant à modifier les conduites d'acteurs, les activités individuelles et les organisations dans le cadre d'un contexte prescriptif établi par une autorité organisatrice dûment mandatée.

Cependant, dans une conception plus large, et vu l'évolution et la dynamique constatée dans le monde du développement, on pourrait considérer comme politiques publiques, les actions publiques, découlant soit de l'initiative de l'Etat, d'une organisation ou d'une institution, soit des actions construites collectivement par une société. Ces actions sont parfois en concurrence, en synergie ou s'annulent. En tant que telle, la politique publique revêt un sens plus large, impliquant plusieurs acteurs de différents niveaux et avec des responsabilités spécifiques. A cet effet, la politique publique peut être définie par différents acteurs à travers des représentations, des images construites et formalisées.

Si la politique publique peut être perçue comme indiqué ci-dessus, l'analyse des politiques publiques par contre, offre la possibilité de comprendre les stratégies et orientations des acteurs et les effets induits par celles-ci dans un secteur, ou un territoire donné. Elle renseigne sur les pratiques développées, les décisions prises par des institutions et administrations publiques face aux problèmes de développement.

L'expression "**politiques publiques agricoles**" renvoie aux politiques qui sont développées dans le secteur agricole. Ainsi, les politiques publiques analysées sont celles relevant du secteur agricole et qui ont induit des effets sur le développement rural.

Adégbola et al (2005 : 3), considèrent la politique agricole,

comme une ligne d'actions publiques prises par des gouvernements dirigées principalement mais pas exclusivement vers les problèmes agricoles, vers les problèmes des communautés rurales, vers les problèmes de consommation alimentaire et vers les problèmes de l'agro-industrie.

Généralement, toute politique agricole se caractérise par deux types d'intervention à savoir :

- *intervention sur le marché des ressources et intrants agricoles ;*
- *intervention sur le marché des produits agricoles et alimentaires*

A cet effet, ces auteurs pensent que toute politique agricole doit s'inscrire dans une perspective de *développement durable, conçu comme un partenariat global pour un développement économiquement faisable, socialement équitable et écologiquement sain non seulement pour le présent, mais aussi pour le futur*. De ce point de vue, une politique agricole vise pour objectif de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté. En d'autres termes, une politique agricole vise à assurer la « croissance économique, la distribution équitable des revenus entre les acteurs ayant participé d'une manière ou d'une autre au processus de production, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, etc ».

Or, le concept de **‘l'agriculture’** renvoie au travail de la terre, exploitation du milieu naturel permettant la production des végétaux et des animaux nécessaires à l'Homme. Du point de vue encyclopédique, l'agriculture est une activité traditionnelle et fondamentale de la civilisation humaine.

Son apparition dans les sociétés préhistoriques marque une étape importante de l'évolution du genre humain. En Afrique, les premiers outils prouvant l'utilisation des plantes par l'homme ont été retrouvés dans la vallée du Nil. Le passage des sociétés vivant de la chasse et de la cueillette aux sociétés ayant domestiqué des espèces animales et végétales a duré plusieurs millénaires (Dictionnaire Universel, 1995 : 31).

Pour Timmer et al (1983), cité par MAEP (2007 : 16),

« la politique agricole est l'ensemble des efforts déployés par le gouvernement pour influencer les agriculteurs, les consommateurs et les agents de commercialisation agricole en vue d'améliorer l'alimentation des populations, la ré-

Mise en œuvre des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé au Bénin: quelles mutations socio-économiques ?

partition des revenus, la protection contre la famine et les pénuries alimentaires, et d'accélérer la croissance de la production agricole nationale ».

Ils s'agit ainsi pour l'Etat de parvenir à identifier des instruments politiques qui pourront modifier les décisions des ménages de façon à ce que les objectifs de la société soient réalisés ; de réussir à concilier les intérêts des producteurs et des consommateurs ; et de prendre des mesures permettant d'influencer les décisions de la production agricole. Ils estiment par conséquent qu'une bonne politique agricole se concentre au moins sur la création d'emplois ; d'incitation à la production et un investissement important dans les infrastructures agricoles.

En conséquence, pour les analyses développées dans cette publication, les stratégies, projets et programmes analysés, sont considérés comme issus des actions ou services collectifs ou publics. Mieux, ce sont des projets élaborés et mis en œuvre par l'Etat et donc par l'autorité publique. Il s'en suit que ces projets ou programmes sont des politiques publiques. Analyser les politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé revient donc, à analyser les actions menées dans ce milieu par l'Etat dans le secteur concerné. En d'autres termes, l'étude des politiques publiques, permet ici d'analyser les actions de l'Etat afin de saisir leur fonctionnement et de comprendre la nature de l'action publique. Il s'agit ici d'apprécier les dynamiques introduites dans ce milieu par lesdites politiques, aussi bien du point de vue des transformations socio économiques que des modifications apportées au monde paysan.

2.2-Mutations socio-économiques des politiques publiques agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé

Les dynamiques socio-économiques identifiées se traduisent en termes de transformation du mode alimentaire et productif ; la paupérisation de la masse ouvrière ; la vision économique du palmier à huile et la création des Coopératives d'Aménagement Rural.

2.2.1-Dynamiques alimentaires et productives

La mise en œuvre des projets SONIAH et SONADER, a induit des effets non négligeables aussi bien dans les modes de vie que dans les méthodes de production des populations de la basse vallée de l'Ouémé.

Sur le plan de la production, le projet SONADER était l'introducteur de la production des palmiers sélectionnés pendant que celui de la SONIAH, était l'initiateur de la production du riz à grande échelle dans le milieu. De ce fait, ces projets ont favorisé l'accroissement des plantations de palmier à huile et la production du riz dans la basse vallée de l'Ouémé. Pour 44% des producteurs rencontrés, les projets ont contribué à l'organisation de la filière palmier à huile et celle du riz et au renforcement de leurs capacités. Ces projets leur ont permis de connaître les méthodes de plantation du palmier à huile sélectionné et du riz. Egalement, le projet SONIAH a suscité la constitution des producteurs en association pour accroître les superficies d'exploitation. Ce qui, du coup, a suscité l'engouement de production de ce produit et a réduit la production de certaines cultures vivrières comme le maïs, le haricot et le manioc.

Sur le plan alimentaire, l'accroissement des cultures de palmier à huile et surtout celle du riz a perturbé les modes alimentaires conséquence d'une disette intervenue dans la zone dans les années 1977. Car, n'étant pas habitué à la consommation du riz qui était devenu la plus grande production vivrière encouragée dans la zone, les populations se trouvaient dans une contrainte d'adaptation de leur mode alimentaire à ce produit notamment le riz. Or, le riz n'était consommé par la majorité, que pendant les périodes festives, contrairement aux repas dérivés du maïs, du haricot, du manioc, qui étaient prises au quotidien. Mieux, l'espace cultivable était réduit, créant un manque à gagner aux communautés. C'est ce que dénonce Nansi (2013 : 24) lorsqu'il indique que « *la réduction de l'espace agricole va remettre en question la viabilité des exploitations familiales et constituée une menace pour la sécurité alimentaire et la paix sociale* ».

C'est pourquoi, beaucoup de jeunes se sont déplacés vers les villes ou d'autres pays à la recherche du mieux-être. De plus, le projet SONADER a créé des situations conflictuelles ayant débouché sur les cas de tueries dans certaines localités, surtout dans la Commune de Bonou la planche ci-après illustre les faits.



Photo1 : Ahissou Jacob Dossa, né en 1981,
paysan à Djidagba, abattu par les forces de
l'ordre



Photo 2 : Arnaud Tongni Dèdogbè,
paysan abattu le 29 Décembre 2008



Photo 3 : Ahissou Simon Nanonfi,
paysan abattu le 29 décembre 2008



Photo 4 : Togni Norbert a connu le même sort que les précédents



Photo 5 : Zingbé Lucien a rencontré la mort que l'acte des patrons qu'il servait a occasionnée.



Photo 6 : Dame Bognon Albertine ; transpercée par les balles, elle eut le bonheur de survivre après avoir perdu deux jumelles qu'elle portait dans son sein

Source : Photos tirées de : les manipulations politiques avant et sous Yayi : *Stratégies pour une véritable stabilité*

2.2.2-Paupérisation de la masse ouvrière

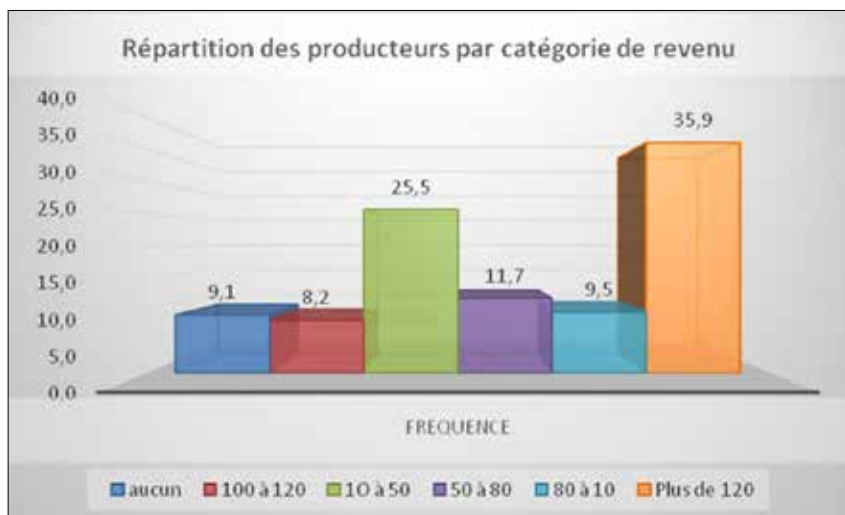
La quasi-totalité des informateurs a dénoncé les méthodes de traitements et de gestion des agents. En réalité, selon les informateurs, les gestionnaires du projet SONADER ont ‘*péché contre la nature*’ en ce qui concerne, le traitement accordé aux propriétaires terriens et même aux ouvriers.

Selon 20% des producteurs rencontrés, le projet riz a amélioré leurs revenus, ainsi que leurs conditions de vie, pendant que 26% ont déclaré n'avoir rien tiré. Par contre, pour le projet de plantation des palmiers à huile, la majorité des acteurs soit 61%, pensent que c'était un échec financier. Car pour ces acteurs, les revenus tirés des travaux effectués sur ces plantations, ne permettaient pas à l'homme d'être épanoui.

Ils pensent en outre, que les revenus qu'ils tirent aujourd'hui des plantations personnelles de palmier à huile, sont plusieurs fois supérieurs à ce que l'Etat leur donne, même si le coût de vie actuel ne saurait être comparé à celui de ce temps.

La figure 1 présente l'effectif des producteurs selon les revenus tirés de l'exploitation d'un hectare de plantation de palmier à huile pendant une saison de récolte.

Figure 1 : effectifs des producteurs de palmier à huile selon les revenus tirés d'un hectare de production en une saison de récolte



Source : données d'enquête, 2014

L'analyse de la figure montre que près de 36% des producteurs ont déclaré tirer plus de cent vingt mille (120000) francs de revenu sur la production d'un hectare de palmier à huile pendant une récolte. Environ 8% estiment tirer entre cent mille (100000) et cent vingt mille (120000) francs ; près de 12% déclarent tirer entre cinquante mille (50000) et quatre vingt mille (80000), alors qu'environ 26% des producteurs, ont déclaré tirer entre dix mille (10000) et cinquante mille (50000) francs CFA.

Un rapprochement de ces revenus, de ce que l'Etat paye aux propriétaires terriens à l'hectare, et par an, soit 450F jusqu'en 1994, avant d'être porté à 1350F, pose un réel problème d'exploitation

des paysans par l'Etat. A supposer qu'au moment du démarrage de ce projet, qu'un hectare de plantation ne peut générer autant de ressources comme l'ont déclaré actuellement les producteurs, on ne pourrait en revanche, tirer seulement 450F d'un hectare de plantation en ce moment au cours d'une récolte.

Une simulation faite en ce qui concerne le gain tiré par un propriétaire terrien sur une plantation d'un hectare de palmier à huile sélectionné, de 1961 à 1994 soit 33 ans, est de 14850F (soit $450F \times 33 = 14850F$). Or, ce montant ne représente même pas la moitié de ce qu'ils tirent sur une plantation privée de même superficie pendant une saison de récolte. Il en découle que cette politique publique agricole de développement du palmier à huile, est un véritable outil d'appauvrissement des paysans.

Dans une perspective d'analyse du fonctionnement de base d'une unité de production paysanne, Alf (1989 : 28) démontre que :

Le fonctionnement de base d'une unité de production paysanne repose, on le sait, sur la combinaison de trois grands facteurs de production : la terre, les moyens de production (propres, loués, empruntés ou subventionnés) et la main-d'œuvre qui, au bout d'un cycle productif, aboutit à une production qui sera économiquement parlant répartie en deux éléments : la production nécessaire et le surplus. La production nécessaire (PN) est constituée par la partie de la production qui doit être réinsérée dans le processus de production de l'année suivante. La production nécessaire est constituée, pour l'essentiel, de la partie de la production qui sert à l'autoconsommation et de celle dont la vente permet de racheter les biens indispensables à la satisfaction des besoins essentiels des producteurs ruraux et de leur famille d'une part (la reproduction de la force de travail), et à la reproduction des moyens de production d'autre part (achat et remplacement d'outils, défrichement pour remplacer les jachères, semences et intrants divers, etc.).

Le surplus représente la production excédentaire par rapport à la production nécessaire. On peut le diviser en deux parties : une première qui sera mobilisée par les producteurs agricoles sous forme de thésaurisation, de consom-

mations sociales ou d'accumulation et une seconde qui sera prélevée par l'Etat (par exemple par le système de fixation des prix), les circuits financiers et les agents économiques en amont et en aval (propriétaires terriens, commerçants, etc.).

Dans cette perspective, l'action posée par l'Etat, dans le cadre de la politique de développement de la culture du palmier à huile au Bénin en général, notamment en ce qui concerne le mode de paiement des propriétaires terriens, constitue une véritable machine d'arriération du paysan.

Mieux, le mode de désintéressement des ouvriers soit 125F par jour, constitue la deuxième manche de la réalité qui met clairement en évidence la théorie de développement du sous-développement de Samir Amin. En effet pour cet auteur, le mode de production capitaliste dispose de trois moyens pour accroître son taux de profit (ou au pire des cas, limiter sa baisse), lesquels moyens constituent les trois tendances profondes de sa dynamique d'accumulation. Il s'agit de :

- *l'augmentation du taux de la plus-value* : elle engendre une aggravation des conditions de l'exploitation capitaliste, ce qui entraîne une paupérisation de la classe des ouvriers ;
- *l'extension du mode de production capitaliste à des régions nouvelles où le taux de la plus-value est plus élevé* : c'est dans de telles régions que l'on peut tirer un surprofit par l'échange inégal ;
- *le développement des formes de gaspillage* : il s'agit des dépenses militaires, des dépenses de consommation de luxe et qui permettent d'utiliser les profits qui ne peuvent être réinvestis.

L'analyse de la thèse de Samir Amin en rapport avec la stratégie développée par l'Etat dans le cadre de la mise en valeur de la basse vallée de l'Ouémé, montre qu'il s'agit de l'application pure et simple de la théorie de Samir Amin. Car, il existe une grande marge bénéficiaire réalisée par l'Etat, aussi bien sur les frais d'allocation des terres payés aux propriétaires terriens que sur le salaire payé aux ouvriers. En d'autres termes '*la plus-value*' qui

se dégage de cette stratégie de l'Etat démontre l'arrière plan de la théorie de Samir Amin c'est-à-dire l'augmentation de la plus-value qui est la stratégie de la paupérisation du monde paysan, et pour le maintenir dans *la dépendance*.

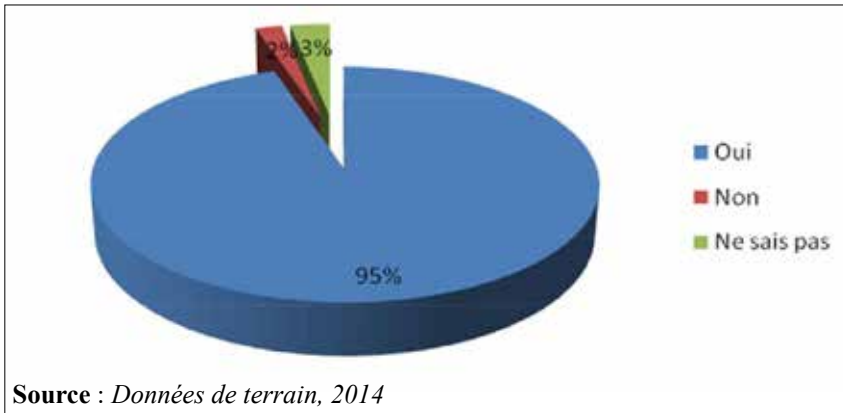
Au regard de tout ce qui précède, l'on peut retenir que la stratégie de développement de la culture de palmier à huile de l'Etat, n'est rien d'autre que la transposition de la stratégie de maintien des ex-colonies des pays développés, au niveau local. Il y a donc nécessité pour l'Etat, de revoir ses stratégies de mise en œuvre des politiques publiques agricoles, afin de garantir non seulement la réussite de ces politiques singulièrement leur efficacité et efficience, mais également pour garantir leur appropriation par les communautés pour une durabilité des actions.

2.2.3-Possession d'une plantation de palmier à huile : signe d'une garantie de lendemain meilleur

La première culture qui a favorisé l'intégration du Bénin, Dahomey d'alors, au commerce international, fut le palmier à huile, qui a d'ailleurs, fait sa fierté pendant plusieurs décennies. Le palmier à huile a été la base de l'économie nationale depuis les années 1950. Sa modernisation entamée vers le milieu des années 1960 a fait placer en lui, l'espoir du poumon de l'économie du pays, même si celui-ci s'est vite estompé quelques années plus tard. C'est pourquoi, plusieurs habitants de la communauté wémè restent attachés à la culture du palmier à huile.

En effet, pour la plupart des acteurs interrogés la production du palmier à huile demeure une stratégie de garantie d'un lendemain meilleur. La figure 2 montre la pertinence de cette perception des acteurs par rapport à cette espèce végétale.

Figure 2 : *Considération de plantation du palmier à huile comme une garantie de lendemain meilleur*



Comme le démontre la figure 2, la production du palmier à huile constitue la meilleure manière pour les acteurs de conserver leur fortune. Il s'agit de s'acheter une parcelle et d'y produire de palmier à huile pour garantir un meilleur avenir. Cette valeur accordée à la plantation du palmier à huile traduit la perception des acteurs de la richesse que représente le palmier à huile. Les différents produits issus de sa transformation sont si utiles que chacun d'eux est susceptible de générer des ressources financières. En conséquence, la meilleure manière pour le wéménou de conserver son argent est de l'investir dans la production du palmier à huile. Cette conception perpétue la culture de cette spéculation pour traduire la vision économique qu'elle revêt.

La quasi-totalité des éléments constitutifs du palmier à huile sont des biens utilitaires dans les domaines de l'alimentation, de construction, d'usage domestique, de pharmacopée, de rituel et autres. Dans l'alimentation locale, l'huile de palme est utilisée à la cuisine, les tourteaux (résidus issus de pressage de la pulpe) sont utilisés comme matériaux de chauffage et leurs cendres servent d'engrais.

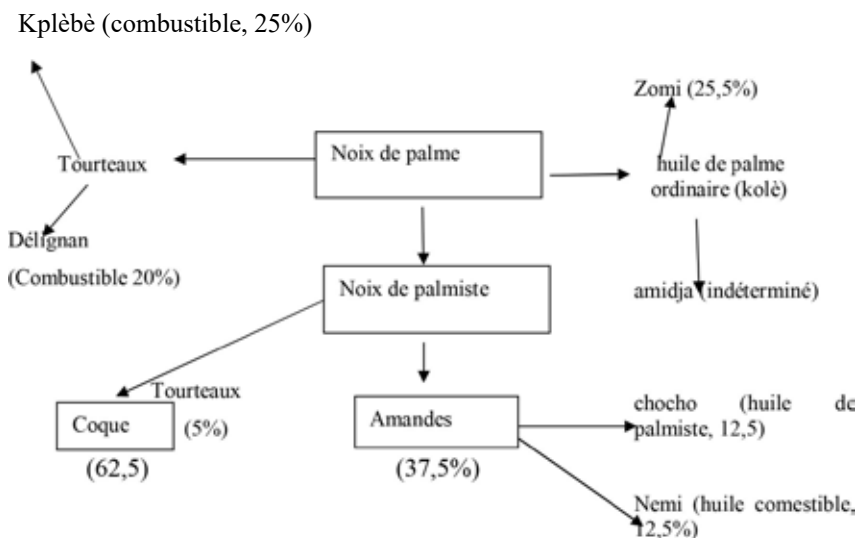
La transformation des palmistes permet d'extraire de l'huile qui est aussi utilisée dans la fabrication de la margarine. Dans l'industrie cosmétique, ces différentes huiles sont utilisées dans la fabrication du savon.

Les nervures de palme sont utilisées pour la fabrication des palissades, des murs des maisons, des plafonds, des toitures ...etc. De même, l'exploitation de ces nervures permet de fabriquer des cordes artisanales.

« Dans les zones élaéicoles le pétiole de palme constitue la principale source d'énergie pour chauffage domestique. Le stipe peut être débité en chevrons et utilisé comme charpente. Sur le tronc mort du palmier se développent les champignons très comestibles. Aussi le vin qu'on extrait de l'arbre sert à préparer l'alcool de fabrication artisanale «SODABI». Enfin les tourteaux de palme servent à nourrir les animaux » (Agossa 2011 : 42).

Le traitement artisanal des produits du palmier à huile donne de façon schématique selon Dissou (1988 : 83), les éléments suivants indiqués sur la figure 3.

Figure 3 : schéma de traitement artisanal des produits du palmier à huile



Source : Dissou 1988

Il ressort de la lecture de cette figure que plusieurs produits découlent de la transformation des noix de palme. La production du palmier à huile sélectionnés a facilité l'accès à ses produits dérivés, qui servent à beaucoup de choses dans le monde paysan.

Sur le plan macro-économique, le palmier à huile a fourni pendant longtemps l'essentiel des produits d'exportation du secteur primaire (huile de palme, de palmiste et d'amande).

Tous ces éléments utiles qu'on peut tirer de la noix de palme font d'elle, un produit précieux que tout "connaisseur" s'efforce d'en produire à la hauteur de ses moyens, pour conserver ses ressources financières. En dehors du bien économique que représente le palmier à huile, il participe aussi à la conservation de l'écosystème.

2.2.4-Palmeraie, un élément conservateur de l'écosystème

Au-delà de son importance économique, le palmier à huile joue un rôle très important dans l'équilibre écologique. En effet, il atténue la dégradation du sol et de ce fait, est qualifié de plante d'entretien de l'environnement écologique.

Les actions anthropiques, du fait de la pression démographique asphyxiante actuelle dans le sud du Bénin, qui ont pour conséquence la disparition de forêts primitives, ont fait de la palmeraie, l'actuelle jachère forestière. Par conséquent, la palmeraie joue un rôle tampon en matière de régulation climatique dans les zones où elle est implantée. C'est pourquoi, pour assurer la mise en valeur des différentes zones agro-écologiques du Sud-bénin d'une part et la promotion de la filière palmier à huile industriel d'autre part, des Coopératives d'Aménagement Rural ont été créées pour poursuivre la plantation et la gestion de cette espèce végétale.

2.2.5- Instauration d'un appareil d'exploitation du monde paysan à travers la création des Coopératives d'Aménagement Rural (CAR).

La création des CAR dans le cadre de la promotion de la filière palmier à huile industriel a offert aux communautés de la basse vallée de l'Ouémé, et celle du Bénin en général, des possibilités

d'emploi dans les plantations de même qu'au niveau de l'usine de transformation des noix. Elle devrait participer à la limitation de l'exode rural, la délinquance juvénile, ou les vices sociaux en général, pour maintenir les jeunes dans leurs activités. Elles offrent également d'autres atouts aux populations en particulier l'entretien des pistes rurales, la création de centres de loisir, d'écoles, de centres de santé, l'adduction d'eau, l'électrification rurale sont autant d'actions attendues des CAR. En outre, l'encadrement intensifié des producteurs évoluant en coopérative, améliorerait la production agricole et augmenterait le revenu des paysans. C'est à cet égard que Dissou (1982), les avait qualifiés "d'instrument de développement économique et social au service des localités qui les abritent"

Cependant, l'analyse du comportement des paysans fait remarquer qu'après plusieurs décennies de vie associative et coopérative, les coopérateurs se sont rendus à l'évidence qu'ils avaient hypothéqué leur héritage au profit des organisations qui ne leur a pas rendu service. De ce fait, ils préfèrent brader de quelque manière que ce soit, non seulement les productions, mais surtout les terres aux hommes nantis.

Au total, le rêve de développement socio économique incarné par cette politique, n'a été que de l'utopie, en ce sens qu'elle n'a ni réellement profité à la promotion de la filière palmier à huile industrielle telle que envisagée, ni favorisé l'épanouissement des propriétaires terriens. A contrario, elle a favorisé la destruction de la cohésion sociale à travers divers conflits et la paupérisation du monde paysan. Ces conflits sont de nature institutionnelle, ou ont rapport à un leadership ou d'intérêt comme résumé dans le tableau I.

Tableau I : Synthèse des différents conflits, groupes stratégiques et les enjeux

N°	Les différents conflits	Les groupes stratégiques	Les enjeux
1	Conflit institutionnel	Propriétaires terriens # Anciens administrateurs des instances dirigeantes CAR / URCAR / FENUCAR	Gestion des instances décisionnelles des CAR
2	Conflit de leadership	Anciens administrateurs # Etat et Nouveaux administrateurs	Gestion des instances décisionnelles des CAR
3	Conflit d'intérêt	Coopérateurs A # CAR / URCAR / FENUCAR	- Succession après le décès du détenteur de la part A.
		Coopérateurs B # CAR / URCAR / FENUCAR	- L'héritage de part B après le décès du détenteur
		Ouvriers # CAR/ URCAR / FENUCAR	- Disparité autour des rémunérations

Source : Agossa 2011 : 62.

Il ressort de la lecture du tableau I, trois types de conflits notamment :

- (i) conflits institutionnels : qui opposent les propriétaires terriens aux anciens administrateurs des instances dirigeantes

comme CAR, URCAR et FENUCAR. Les enjeux autour de ces conflits portent sur l'accès et la gestion des instances décisionnelles des CAR ;

- (ii) conflits de leadership : qui opposent les anciens administrateurs à l'Etat et aux nouveaux administrateurs. Ils s'observent autour des mêmes enjeux que les premières formes de conflits ;
- (iii) conflits d'intérêt : ils opposent les coopérateurs de part A et B, les ouvriers et les instances dirigeantes. Les enjeux ici se développent autour de la succession après le décès des détenteurs de part A ou B ainsi que les disparités dans les rémunérations des différents *acteurs du système*.

Ces conflits ont favorisé des atteintes à l'intégrité physique des personnes, la haine, l'occultisme, de dégâts matériels et des pertes en vies humaines dans plusieurs localités de la basse vallée de l'Ouémé. C'est pour ainsi dire que ces politiques publiques agricoles, n'ont guère permis d'atteindre les résultats escomptés, du fait de non-implication des acteurs au début du processus et des stratégies de mise en œuvre développées. Face à cela, il est important de modéliser le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles.

2.3- Modélisation du processus d'élaboration des politiques publiques

L'élaboration de politiques publiques s'inscrit dans la perspective scientifique qu'est celle de la planification stratégique ancrée sur le développement institutionnel et le renforcement organisationnel (DIRO). Cela s'explique par le fait qu'il s'agit d'une analyse systémique qui porte sur une organisation ou une institution. Les outils les mieux adaptés pour un tel processus sont notamment :

- le Modèle Intégré d'Organisation (MIO), pour le diagnostic organisationnel ou institutionnel dont les principaux résultats sont les déterminants internes (forces et faiblesses) et externes (opportunités et menaces) souvent présentés sous forme de la matrice SWOT ;

- La Matrice des Orientations Stratégiques (MOS) qui permet de faire les combinaisons possibles entre les différents facteurs afin de dégager les orientations nécessaires à opérationnaliser pour résoudre les problèmes diagnostiqués.

Dans le cas du développement de la basse vallée de l'Ouémé, toute politique publique (programmes et projets de développement) devrait s'appuyer ou découler d'un plan stratégique de développement de ladite vallée. Et c'est justement le premier niveau de cohérence à observer. Les projets et programmes doivent être des déclinaisons logiques du plan stratégique.

Il faut à cet effet procéder à un diagnostic stratégique du pays wémè, ce qui permettra d'élaborer des orientations stratégiques de développement dudit milieu, dont devraient découler tout projet ou programme de développement agricole de la basse vallée de l'Ouémé.

3-DISCUSSION

Le rôle primordial de l'Etat en ce qui concerne l'élaboration et la gestion des politiques publiques agricoles, réside dans la réglementation du secteur. En effet, l'Etat dans son rôle d'agent central de développement, doit assurer la valorisation du secteur agricole à travers une planification digne du nom, en mettant en place les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre. En remontant aux différentes politiques agricoles développées dans ce milieu, l'on se rend compte de l'instabilité qui a caractérisé la politique développée dans ce secteur depuis les indépendances. Du coup, les différentes interventions faites dans ce secteur, n'ont été dans un canevas préalablement défini en termes de vision de développement du secteur agricole.

Aussi, la souveraineté qu'incarne l'Etat, est-elle parfois remise en cause du fait de non respect de ses décisions par certains cadres au poste de décision dans l'administration. Il s'agit d'un incivisme similaire à une supériorité individuelle sur l'autorité de l'Etat. L'exemple de non-exécution de la décision relative au versement de 1% retenu sur le riz importé pour le compte de la SONIAH en vue d'agrandir la production du riz dans la basse vallée de l'Ouémé, est patent.

On peut également retenir une complicité coupable des Institutions de la République en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles. En effet, les cas d'impunité, régulièrement, enregistrés suite aux diverses infractions commises dans l'administration traduisent le laxisme de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques publiques. Le détournement du programme pluriannuel d'appui au secteur Eau et Assainissement (PPEA-II) agité dans l'opinion publique a fait couler beaucoup d'encre et de salive au Bénin en 2015. C'est un exemple palpable du laxisme de l'Etat qui se traduit en termes de détournement des fonds mobilisés pour la fourniture d'eau potable aux communautés, et qui n'ont guère été utilisés pour l'installation de ce service social communautaire. La basse vallée de l'Ouémé, en dépit de ses potentialités semble avoir été victime de ce laxisme de l'Etat. Car, parlant du potentiel agricole, les débats passionnés menés par les experts sous l'impulsion de la Banque Mondiale et la FAO sur l'Afrique de l'Ouest en 2009, débouchent sur les conclusions que « cette région est un géant agricole endormi (*awakening giant*), selon elles « *dans la région guinéenne de l'Afrique, couvrant approximativement 600 millions d'hectares, 400 millions d'hectares pourraient être utilisés à des fins agricoles, alors que moins de 10% de cette surface est cultivée* » (Mondiale et la FAO cité par Petit, 2009). Cette région pourrait donc devenir une grande région agricole si on pouvait y diffuser des pratiques agronomiques modernes, comme cela a été le cas il y a une cinquantaine d'années dans les *cerrados* du Brésil (Bichat 2012 : 49).

CONCLUSION

La basse vallée de l'Ouémé, est l'une des vingt deux (22) régions géographiques du Bénin définies par le Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES), du fait entre autres, des personnalités géographiques et culturelles de ses habitants, des potentialités agro-écologiques de ce milieu, de leur positionnement. Selon les critères de définition des territoires de développement, Igué (2014 : 2), rappelle que « *le pays Wémè à lui*

seul réunit trois : personnalités géographiques fortes, dynamique culturelle exceptionnel, et potentialités agro-écologiques de premières importances. Ces trois critères font du pays Wémè l'une des plus importantes régions du Bénin ».

Cette réalité était déjà reconnue par Pélissier (1963 : 127), lorsqu'il définit wémè comme :

« une région témoin du Bénin méridional, c'est-à-dire l'exemple d'une authentique région caractérisée par une construction humaine exemplaire, dotée d'une vie propre sur le double plan social et économique et constituée de zones complémentaires empruntées aux trois éléments constitutifs du Bénin méridional : lagune, vallée et plateau ».

C'est fort de cela que, la basse vallée de l'Ouémé qui a connu la mise en œuvre de plusieurs politiques publiques agricoles dont les grands aménagements hydro-agricoles qui jusque là, n'ont guère favorisé le développement agricole de ce milieu, a constitué le cadre de rédaction de cette publication.

En effet, la question du développement agricole de la basse vallée de l'Ouémé, a été la grande préoccupation qui a suscité la mise en route de cet article qui s'est penché sur l'analyse des mutations socio-économiques produites par les interventions dans le milieu agricole. Cette réflexion s'est construite autour des programmes de plantation des palmiers à huile sélectionnés gérés par la SONADER et le projet de production du riz géré par la SONIAH dans la basse vallée de l'Ouémé.

L'analyse des dynamiques induites par ces interventions montre que loin de favoriser l'émergence d'une culture agricole de développement, les politiques agricoles développées restent encore sans effets majeurs susceptibles d'assurer le développement économique, social et culturel de zone. Mieux, les investissements publics qui nécessitent l'utilisation de grand espace agricole, sont aujourd'hui heurtés à un problème de disponibilité de terre, du fait de la mauvaise gestion faite des terres à travers les politiques agricoles développées dans le milieu.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adégbola, Y. P. ; Sossou, C. H. et Oloukoï, L., 2005 : la politique agricole : pourquoi et comment ?, document de travail, Cotonou, 20 p.
- Affomaï, Y. M., 2007 : Participation des populations à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan de Développement d'Adjohoun, mémoire de Maîtrise, DS-A/FLASH, UAC, 128p
- Belloncle G., 1983 : *Le développement rural intégré: du concept à l'application*, CIHEAM – UNESCO, pp 13-15
- Belloncle, G., 1977 : *Quel développement rural pour l'Afrique noire ?* Dakar-Abidjan, les nouvelles éditions africaines, 209 p.
- Bichat, H., 2012 : *Et si l'agriculture sauvait l'Afrique ?* Versailles Cedex, éd Quae, 159 p.
- Capo-Chichi, J., 2004 : Bilan diagnostic de la filière riz au Benin, Cotonou, Société de Transformation des Produits Rizicoles du Benin (SOTRIB), rapport de mission 82p.
- Daoudou, A., 2014 : Risques agricoles dans la commune de Dangbo, mémoire de Master, DGAT/FLASH/UAC, 79p.
- Dieye, P. (2008) : « Les politiques agricoles en Afrique subsaharienne : une symphonie inachevée » in *Regards sur les politiques agricoles*, n° 41-42
- Dissou, M., 1988 : *Economie de la culture du palmier à huile au Bénin et en Côte d'Ivoire : approche comparative des politiques agricoles en Afrique*, Lomé-Dakar- Abidjan, les nouvelles éditions africaines, 210 p.
- FAO, FIDA et PAM, 2013 : *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013 : les multiples dimensions de la sécurité alimentaire*, Rome, FAO, 63p.

- FAO, FIDA et PAM, 2014 : *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2014 : Créer un environnement plus propice à la sécurité alimentaire et à la nutrition*, Rome, FAO, 62p.
- FAO, FIDA et PAM. 2013 : *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013 : les multiples dimensions de la sécurité alimentaire*, Rome, FAO, 63p.
- Helly, D., 2010 : *L'UE et l'Afrique : les défis de la cohérence*, Institute for Security Studies (ISS), Cahiers de Chaillot, 98p
- Houinsa, G. D., 1996 : *Etat, partenaires au développement et communautés rurales face à l'aménagement des terroirs en Afrique de la problématique du couplage environnement/développement à l'étude d'un cas*, thèse de doctorat, Département de Sociologie, Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval, Québec, 218 p.
- Houngbédji C. M., (2009) : *Les forces et faiblesses de la politique agricole du Benin de 1990 jusqu'à nos jours, et les défis d'avenir pour le pays*, mémoire de maîtrise en Sciences Economiques, UAC, 65p
- Igué, J., 2014, *Le pays Wémè : Réalités spécifiques, potentialités et menaces, interrogations sur l'avenir*, in acte du Forum sur le Développement de Wémè, communication, Dangbo, Hôtel Behova, Février, 23 p.
- Kübler, D. et de Maillard, J. 2009 : *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 221 p.
- Lascoumes, P., 2013 : *L'action publique et ses transformations*, CNRS, Centre d'Etudes Européennes.
- Lascoumes P. et Le Galès, P., 2009 : *Sociologie de l'action publique*, Espagne, LIBERDUPLEX, 126 p.
- Meister, A., 1977 : *La participation pour le développement*, les éditions ouvrières, Paris, 176 p
- Meny, Y. et Thoenig, J-C., 1989 : *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 391 p.
- Mercier S. (2001) : *L'apport de la théorie des parties prenantes au management stratégique : une synthèse de la littérature*, in dixième Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique, 26 p.

- Mondjanagni, A., 1984 : *la participation populaire au développement en Afrique noire*, Paris, Karthala, 433p
- Muller, P., 2009 : *Les politiques publiques*, Paris, PUF, QSJ, 8è ed, 127 p.
- Myint, H., 1967 : Les politiques de développement, in Chapuis, P. : *Tiers-Monde*, Volume 8, Numéro 29, p. 139 -142.
- Nassi, K., 2013 : La marchandisation du foncier rural à Allada au Sud Bénin : Enjeux, logiques des acteurs et implications sociales, Thèse de Doctorat unique, UAC/FLASH/EDP, 316 p
- Olivier de Sardan, J.-P., 1995 : *Anthropologie et développement: Essai en anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 224 p.
- Palier, B et Surel, Y., 2005, « les « trois i » et l'analyse de l'état en action » in *Revue française de science politique*, Presses de Sciences Po, 2005/1 - Vol. 55, pp 7 à 32.
- Pélissier, P., 1963 : *les pays du bas-Ouémé une région du Dahomey méridional*, Paris, les cahiers d'outre mer.
- Perret, B., 2008 : *L'évaluation des politiques publiques*, Lassay-les-Châteaux (Mayenne), Imprimerie Europe Média Duplication, 120 p.

PRODUCTION ET VULGARISATION DES SEMENCES AMELIOREES DE MAÏS DANS LE CANTON DE SOTOUBOUA AU CENTRE-TOGO

Padabô KADOUZA

*Département de Géographie
Université de Kara/Togo*

RESUME

Le maïs est l'un des aliments de base de la population togolaise. En 2015, les superficies consacrées à cette céréale représentaient 38,78% des superficies totales emblavées en cultures vivrières et sa production équivalait à 24,70 % de la production vivrière nationale. Mais les rendements sont faibles. La faible capacité de production des variétés locales constitue une des causes de la faiblesse des rendements. Pour les accroître, de nouvelles variétés ont été mises au point par l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) et vulgarisées par l'Institut Togolais d'Appui Technique (ICAT).

Dans le canton de Sotouboua, malgré les efforts fournis par ces structures d'encadrement rural, les paysans continuent par utiliser les semences des variétés locales.

L'approche méthodologique s'est appuyée sur la recherche documentaire et les enquêtes de terrain qui ont porté sur un échantillon de 116 chefs de ménage. Les résultats de l'enquête montrent que seulement 24,13% des paysans enquêtés utilisent

les semences améliorées de maïs dans le canton de Sotouboua. Ce faible taux d'adoption des semences améliorées de maïs est dû à leur qualité organoleptique, à leurs exigences en opérations culturales et en engrais et à l'incertitude sur leur efficacité. L'adoption des semences améliorées de maïs a un impact positif sur la production et les revenus des chefs de ménage qui les utilisent.

Mots-clés : Semences améliorées de maïs, vulgarisation, taux d'adoption, déterminants, canton de Sotouboua

Abstract

Corn is one of the staple foods of the Togolese people. In 2015, the area devoted to this cereal represented 38.78% of the total area planted with food crops and its production was equivalent to 24.70% of national food production. But the yields are low. One of the causes of low yields is the low production capacity of local varieties. To increase them, new varieties have been developed by the Togolese Institute of Agricultural Research (ITRA) and popularized by the Togolese Institute of Technical Support (ICAT). In the canton of Sotouboua, in spite of the efforts made by these rural management structures, farmers continue to use seeds of local varieties with poor results.

The methodological approach was based on documentary research and field surveys that examined a sample of 116 household heads. The results show that only 24.13% of the farmers surveyed use improved maize seed in Sotouboua district. This low rate of adoption of improved corn seeds is due to their organoleptic quality, their requirements in crop operations and fertilizers, and the uncertainty about their effectiveness. The use of improved maize seeds has a positive impact on the production and incomes of the household heads who adopted them,

Key-words : Improved maize seed, extension, adoption rate, determinants, Sotouboua district

INTRODUCTION

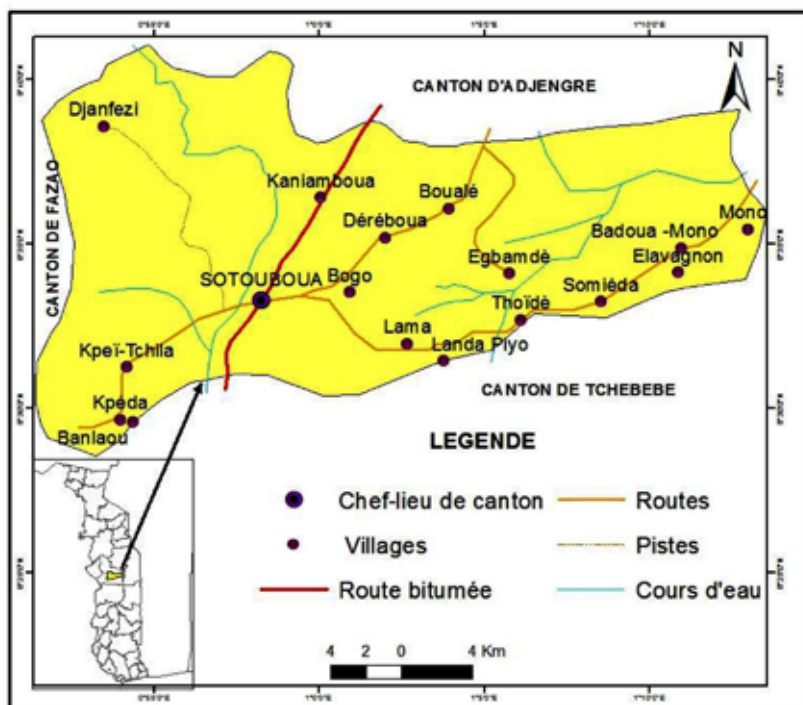
Le maïs est l'un des aliments de base de la population togolaise. Aussi, sa disponibilité et son accessibilité par les ménages, jouent-ils un rôle important dans la sécurité alimentaire. En 2015, les superficies consacrées à cette céréale représentaient 38,78% des superficies totales emblavées en cultures vivrières et sa production équivalait à 24,70 % de la production vivrière nationale (DSID, 2015). Quant aux rendements, ils sont relativement faibles. Parmi les causes de la faiblesse des rendements figure la faible capacité de production des variétés locales. Ainsi, pour les accroître, de nouvelles variétés (*Ikenne 9449, TZEE, Obatanpa*, etc.) ont été mises au point par l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) et vulgarisées par l'Institut Togolais d'Appui Technique (ICAT).

Dans le canton de Sotouboua, l'existence depuis 1947 de la ferme agricole (aujourd'hui ferme semencière), l'implantation du Centre de Recherche Agronomique de la Savane Humide (CRASH) et la présence d'autres services chargés du développement agricole tels que la Direction préfectorale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, constituent des atouts pour la diffusion des innovations agricoles.

Ces différentes structures d'encadrement rural œuvrent depuis quelques années pour la vulgarisation des semences améliorées de maïs dans la zone d'étude. Malgré les efforts fournis par ces structures, la majorité des paysans continuent par utiliser les semences des variétés locales de maïs dont les rendements sont bas. Une question importante doit être d'être élucidée. Quelles sont les contraintes à l'adoption des semences améliorées de maïs dans le canton de Sotouboua et quels en sont les facteurs déterminants ?

L'objectif de cette étude est d'analyser les contraintes et les facteurs déterminants de l'utilisation des semences améliorées de maïs dans le canton de Sotouboua au Centre-Togo.

Figure 1 : La zone d'étude



Source : Direction Régionale du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Sokodé

1. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

L'approche méthodologique s'est appuyée sur la recherche documentaire. Les enseignements tirés de la recherche documentaire ont été complétés par une enquête de terrain dans 5 villages (Ndjanfèzi, Kpeyi-Tchila, Déréboua, Somiéda et Landa-Piyo). Le choix de ces villages a obéi à deux critères à savoir leur position géographique dans le canton et l'importance de la culture du maïs. La population-cible est constituée de 453 chefs de ménage selon les résultats du recensement de la population et de l'habitat de 2013. De cette population-cible, nous avons déterminé un échantillon de 116 producteurs avec un degré de confiance de 92% et un taux de sondage de 25,6 % en utilisant la formule de Schwartz suivante.

$$n = \frac{N}{1 + N \times (e^2)}$$

N = taille de la population- cible

e = marge d'erreur (8%)

n = taille de l'échantillon

$$n = \frac{453}{1 + 453(0,8 \times 0,8)}$$

$$n = 116$$

$$T = \frac{n}{N}$$

$$T = \frac{116}{453}$$

$$T = 25,6\%$$

La répartition de l'échantillon dans les villages retenus pour l'enquête proportionnellement à leur nombre de chefs de ménage se présente comme suit (Tableau 1).

Tableau 1: Répartition de l'échantillon dans les villages d'enquête

Villages	Effectifs des chefs de ménage	Taux de sondage	Echantillon
Kpéi-Tchila	124	25,6%	32
Somiéda	144		37
Déréboua	71		18
Landa-Piyo	84		21
N'Djanfezi	30		08
Total	453		116

Des interviews ont été faites au personnel de l'encadrement technique et aux quatre multiplicateurs de semences du canton qui nous ont donné des informations sur les techniques de production des semences améliorées et leur vulgarisation. La visite des parcelles de démonstration mises en place par l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) a permis de compléter les informations recueillies sur le terrain.

2. RESULTATS ET DISCUSSIONS

2.1- Le cadre de l'étude

Le canton de Sotouboua se localise au Centre-Togo. Il est constitué d'un relief de plaine dont les altitudes varient de 250 à 400m. Il jouit d'un climat tropical de type soudanien monomodal. Les températures se situent entre 20 et 28°C et l'insolation dure 2500 heures d'ensoleillement, ce qui correspond aux exigences du maïs du fait de son métabolisme photosynthétique en C4 (MEMENTO DE L'AGRONOME, 2009). Les précipitations moyennes annuelles qui tournent autour de 1300 mm et dans l'ensemble bien réparties satisfont bien aux besoins en eau du maïs.

Le climat tropical de type soudanien monomodal entretient essentiellement une formation savanicole. Cette formation comprend des savanes arbustives à *Acacia siberiana* surtout à l'Ouest du canton et des savanes arborées à *Pterocarpus erinaceus* et à *Lophira lanceolata* à l'Est. Sur le plan géologique, la zone d'étude se situe dans l'unité structurale de la plaine bénino-togolaise constituée essentiellement de gneiss. Au plan géomorphologique, elle est une pénélaine à l'image de toute la plaine du Mono dans laquelle elle se localise. La plupart des cours d'eau coulent à fleur

de topographie et les dépôts superficiels sont rares (KADOUZA, 2005). Les sols sont de type ferrugineux tropicaux et présentent une somme élevée de bases échangeables, bonne saturation du complexe d'échanges en surface (LUCIEN-BRUN, 1974). Il s'agit donc des sols ayant des caractéristiques physiques et chimiques satisfaisantes pour la culture du maïs.

Sur le plan humain, le canton de Sotouboua est peuplé de 41871 habitants selon les résultats du recensement de la population et de l'habitat de 2013. Cette population est essentiellement composée de migrants agricoles Kabiyè. On y retrouve aussi d'autres groupes sociaux comme les Cotocoli, les Nawdéba, les Ewé, etc.

2. 2. La production des semences améliorées de maïs dans le canton de Sotouboua

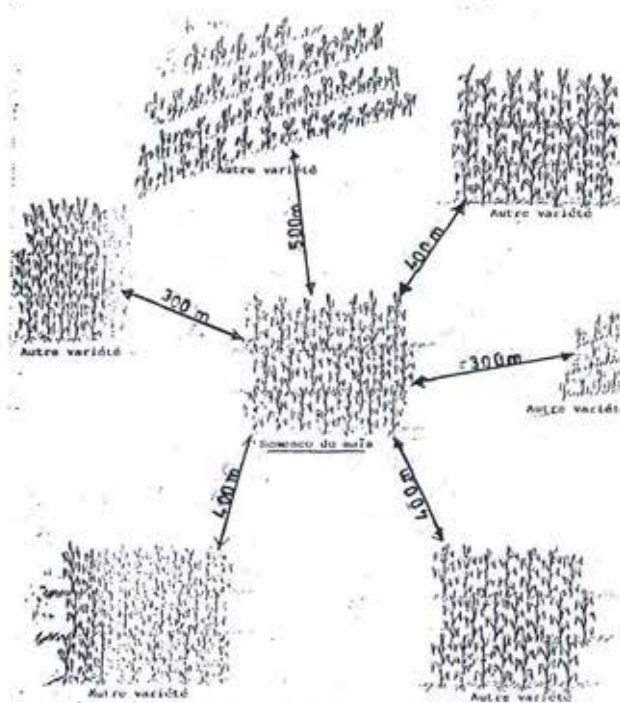
L'introduction des semences améliorées de maïs dans le canton de Sotouboua remonte à 1947 avec la création de la ferme agricole (ferme semencière actuelle). Celle-ci les importait de l'Institut International de l'Agriculture Tropicale (IITA) d'Ibadan au Nigéria et du Centre International pour l'Amélioration du Maïs et du Blé (CIMMYT) à Mexico au Mexique.

La production des semences améliorées de maïs passe par trois principales étapes: le choix de la parcelle et de la variété, la préparation du sol, semis et entretien et l'épuration, récolte et travaux post-récolte.

2.2.1- Le choix de la parcelle et de la variété

Le choix de la parcelle tient compte de l'antécédent cultural et de l'isolement. En effet, le semencier ne doit choisir qu'une parcelle sur laquelle, le maïs n'a pas été cultivé l'année précédente. Il est nécessaire que le champ semencier soit séparé des autres champs portant la même culture par un espace suffisant (200 m au moins selon l'encadrement technique), afin d'éviter la pollinisation au moment de la floraison et le mélange au cours de la récolte (Figure 1).

Figure 2: Un bon isolement du champ semencier



Source : Centre de Recherche Agronomique de la Savane Humide (CRASH), Sotouboua

En dehors de l'antécédent cultural et de la séparation d'avec les autres variétés de maïs, le sol du champ semencier doit être fertile, bien drainé et ne doit pas être favorable à la rétention de l'eau en période de pluie. Il faut qu'il soit d'accès facile pour les agents de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT). En outre, il est recommandé d'éviter des obstacles tels que les gros arbres et les termitières dont l'effet peut biaiser les résultats de la production.

S'agissant du choix de la variété, il se fait en fonction de son cycle et de son rendement. Les enquêtes de terrain montrent que *Obatanpa* et *Ikenné 9449 SR* sont les deux principales variétés améliorées de maïs produites dans le canton de Sotouboua.

2. 2. 2- Préparation du sol, semis et entretien

La préparation du sol nécessite du multiplicateur des semences, un labour profond à plat ou en billons. L'encadrement technique conseille d'y faire un apport en engrais naturel de 5 à 10 tonnes. Cet engrais a pour rôle de contribuer à l'ameublissement du sol, afin de faciliter une bonne germination des semences.

Pour ce qui concerne le semis, il devra se faire à une date qui tient compte du moment de la récolte, afin de faciliter le séchage des grains. L'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) recommande que le semis se fasse en lignes séparées de 80 cm et en laissant 35 à 50 cm entre les poquets selon les variétés. Cette distance a pour but de faciliter les opérations d'entretien, le contrôle des conseillers agricoles et l'épuration.

L'entretien doit être rigoureux. Les agents de l'encadrement technique conseillent de faire le premier sarclage entre 10 et 15 jours après le semis en laissant deux plants par poquet après le démariage.

De même lors du sarclage, il ne faut pas casser les billons, ceci pour éviter que les racines ne se trouvent hors sol. L'apport en engrais doit se faire par poquet à 5-10 cm du pied des plants, afin que ceux-ci ne soient pas en contact avec l'engrais qui peut les faire mourir. La quantité d'engrais à épandre sur un hectare est de 200 kg de NPK 15-15-15 entre le 10^e et le 20^e jour après le semis.

Le deuxième sarclage, souvent remplacé par le binage dans la zone d'étude, intervient 3 à 4 semaines après le premier.

Après cette opération culturale, le semencier fait l'épandage de l'urée toujours à 5-10 cm du pied du plant à la dose de 100kg/ha entre le 30^e et le 45^e jour selon le cycle de la variété semée.

2. 2. 3- Epuration, récolte et travaux post-récolte

L'épuration est une opération qui consiste à éliminer les plants hors- types. Il s'agit d'arracher les plants présentant des caractéristiques différentes de celles de la variété qui fait l'objet de la multiplication, ainsi que les plants malades. L'épuration doit se faire au stade de 7 à 10 feuilles avant la floraison selon les

informations reçues auprès des agents de l'ICAT, pour éviter que les plants hors-types ayant déjà émis des pollens ne contaminent les autres plants (figure 3).

Figure 3 : Le stade d'épuration



× Plants à éliminer

Source : *Centre de Recherche Agronomique de la Savane Humide (CRASH), Sotouboua*

Avant la récolte de la parcelle, on élimine les plants des bordures, ceux tombés, les épis malades et les plants attaqués par les oiseaux. Les agents de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique recommandent que la récolte commence quand on aura constaté un taux d'humidité du champ se situant autour 10 à 20 %.

Après la récolte, le multiplicateur de semences sèche directement les épis au champ.

Ces semences ne sont certifiées que lorsque la parcelle a fait l'objet de suivi par l'encadrement technique et surtout lorsque les analyses au laboratoire attestent qu'elles répondent aux normes préconisées. Ces normes ont trait à la pureté variétale, à la pureté spécifique, au taux d'humidité, au poids de 1000 graines et au test de germination (Tableau 2).

**Tableau 2 : Normes d'analyse des échantillons de maïs
au laboratoire**

Variété	Pureté spécifique (%)	Taux d'humidité (%)	Pureté variétale (%)	Poids de 1000 graines (grammes)	Test de germination en %
Maïs	98	9-11	99	250-300	90

Source : Centre de Recherche Agronomique de la Savane Humide, Sotouboua

Pour les agents de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique, la certification constitue une garantie permettant de disposer de semences de qualité, condition nécessaire pour l'augmentation des rendements et de la production du maïs.

Les résultats de l'enquête de terrain révèlent que tous les 4 multiplicateurs de semences du canton de Sotouboua ont obtenu la certification de leurs semences au cours de la campagne agricole 2014-2015. Cette certification constitue une sorte d'autorisation pour leur vulgarisation en milieu paysan.

2.3- La vulgarisation des semences améliorées du maïs dans le canton de Sotouboua

La vulgarisation des semences améliorées du maïs est assurée par l'Institut de Conseil et d'Appui Technique(ICAT). Les agents de cet institut transmettent aux paysans des connaissances agronomiques modernes de culture des variétés améliorées de maïs en prenant en compte leurs savoirs dans ce domaine, afin de concilier la logique technicienne et la logique paysanne. Ces agents vont parfois au-delà de la vulgarisation technique en aidant les paysans à acquérir des capacités de gestion technico-économique de leurs exploitations. L'approche de la vulgarisation adoptée par l'ICAT comporte plusieurs types d'actions. Elle commence par le diagnostic du milieu qui a pour but de dégager les contraintes à la culture du maïs et de proposer des alternatives.

Après la phase du diagnostic, la diffusion des semences améliorées du maïs passe par la mise en place en milieu paysan de parcelles de démonstration dont l'objectif est de persuader les producteurs, afin de les amener à les adopter (Photo 1).

Photo 1 : Parcelle de démonstration à Déréboua



Source : *Cliché de l'auteur, 2015*

Malgré le travail appréciable fait par les agents de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique(ICAT) pour la vulgarisation des semences améliorées de maïs dans le canton de Sotouboua, leur adoption par les paysans reste encore très partielle.

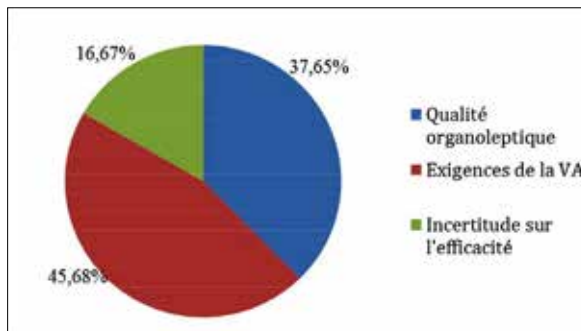
2. 4- Un faible taux d'adoption des semences améliorées de maïs

Les résultats de l'enquête montrent que seulement 24,13 % des paysans enquêtés utilisent effectivement les semences améliorées du maïs. Ce faible taux d'adoption des semences améliorées est lié selon les paysans enquêtés à leur qualité organoleptique, à leurs exigences en opérations culturales et en engrais et à l'incertitude sur leur efficacité (Figure 4). S'agissant de la qualité organoleptique, les paysans enquêtés évoquent la saveur des variétés améliorées de maïs qui n'est pas comme celle des variétés locales à grains tendres qu'on grille facilement au feu pour manger. Elles servent non seulement à préparer la pâte, mais entrent aussi dans préparation de la bière locale (*Tchoukoudou*), très consommée dans la zone d'étude. Concernant les exigences des variétés améliorées, elles demandent plusieurs opérations culturales avec un strict respect de l'itinéraire technique et l'utilisation d'une importante quantité d'engrais (200kg de NPK 15 15 15 et 100 kg d'urée à l'hectare selon l'encadrement technique). Or, l'engrais dont le prix est de

13720 FCFA le sac de 50kg (prix subventionné par l'Etat) reste assez élevé pour la majorité des paysans. Ce faisant, ils préfèrent continuer par cultiver les variétés locales qui peuvent s'accommoder des opérations culturales essentielles (un seul sarclage par exemple et parfois sans utilisation d'engrais).

La timide adoption des semences améliorées de maïs trouve également sa justification dans le fait que les paysans ne veulent pas se lancer dans la culture d'une variété inconnue dont l'efficacité n'est pas prouvée. MABAH T.G.L. et al (2013) faisaient remarquer à ce propos que « lorsqu'une nouvelle technologie est introduite dans une région, il y a souvent une forte incertitude sur l'efficacité de celle-ci. Cette incertitude diminue au fil du temps, lorsque certains agriculteurs de la région adoptent et gagnent de l'expérience avec la nouvelle technologie ». C'est aussi le point de vue de la FAO (1998) qui affirme que « pour que les semences de qualité des variétés améliorées soient adoptées par les agriculteurs de subsistance, elles doivent présenter un net avantage à leurs yeux, que celui-ci soit strictement économique. Les avantages doivent être évidents et attractifs ». Or, « en Afrique, les avantages économiques de l'utilisation des semences de qualité de variétés améliorées ne sont pas immédiatement perçus ou appréciés par les petits agriculteurs ou agriculteurs de subsistance en raison des bas prix pratiqués sur le marché des produits agricoles » (FAO, 2014).

Figure 4 : Distribution de l'échantillon enquêté selon les causes du faible taux d'adoption des semences améliorées de maïs.



Source : Travaux de terrain

L'analyse de la figure 4 montre que près de la moitié des chefs de ménages enquêtés pensent que le faible taux d'adoption des semences améliorées de maïs est imputable à leurs exigences en opérations culturales et en engrais.

2.5-Les déterminants de l'adoption des semences améliorées de maïs dans le canton de Sotouboua

Les résultats de l'enquête révèlent que 4 principaux éléments déterminent l'adoption des semences améliorées de maïs dans la zone d'étude. Il s'agit de la destination de la production, du contact avec les agents de l'encadrement technique, du niveau d'éducation des paysans et l'appartenance à une organisation rurale. S'agissant de la destination de la production, il ressort que 21 sur 28 paysans ayant adopté l'utilisation des semences améliorées soit 75% destinent leur production au marché. Cette situation est semblable à celle des terroirs d'Ayos et d'Obala au sud du Cameroun où « la destination de la production apparaît comme le principal déterminant de l'adoption de la variété améliorée de maïs CMS8704 (NTSAMA ETOUNDI, S.M. et KAMGNIA DIA B., 2007). L'orientation marchande induit donc un effet positif sur l'adoption des semences améliorées.

En ce qui concerne le contact avec les agents de l'encadrement technique, les résultats des travaux de terrain montrent que tous les paysans qui utilisent les semences améliorées de maïs sont suivis par les agents de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT). Ce résultat rejoint ceux obtenus par VAN DEN BAN (1984) et ROGERS(2003) qui ont montré que les pionniers qui adoptent une innovation agricole sont plus souvent que leurs pairs en contact avec les agents de la vulgarisation avec lesquels ils discutent des avantages et des inconvénients de cette innovation pour leur exploitation.

Pour ce qui est du niveau d'instruction, 19 sur 28 paysans qui utilisent les semences améliorées soit 67, 85% ont un niveau de l'enseignement primaire ou secondaire. NTSAMA ETOUNDI, S.M. et KAMGNIA DIA B. (2007) faisait remarquer que « le fait que l'exploitant ait reçu une éducation, l'amène à comprendre les

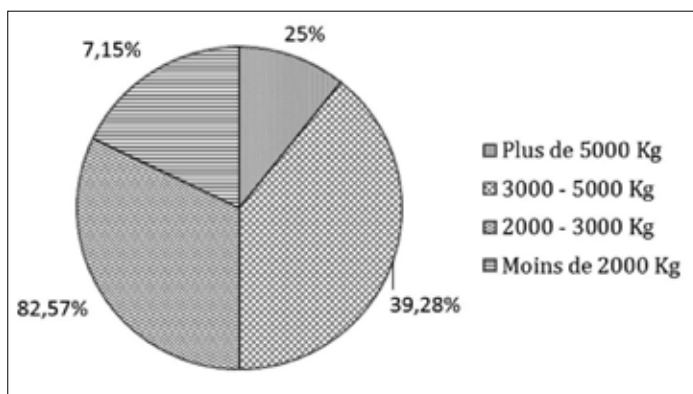
avantages économiques liés à l'adoption des innovations agricoles en général et des semences améliorées en particulier. Il est à noter que la technologie requiert un savoir-faire technique particulier dans sa mise en application d'où le recours aux vulgarisateurs ». En ce qui concerne l'appartenance à une organisation rurale 89,28 % en font partie (coopérative traditionnelle agricole, groupement de producteurs de coton, etc.) Ces résultats sont identiques à ceux de MABAH T.G.L. et al (2011) et de KLERKX et al (2012) qui soulignent que « c'est généralement au sein d'organisations de producteurs et de groupes d'entraide que les exploitants agricoles discutent de leur activité avec leurs pairs, s'informent auprès d'eux, partagent mutuellement leurs expériences et échangent sur de nouvelles technologies et techniques de production. Les informations ainsi recueillies ont un rôle dans le processus d'adoption ». On peut donc dire que les organisations paysannes jouent un rôle positif dans l'incitation des paysans à innover.

Les variétés améliorées de maïs ont des effets positifs aux plans social et économique sur les paysans qui les ont adoptées. Ces effets méritent d'être dégagés.

2-6 Les semences améliorées de maïs : quel impact sur la production et les revenus des paysans qui les utilisent ?

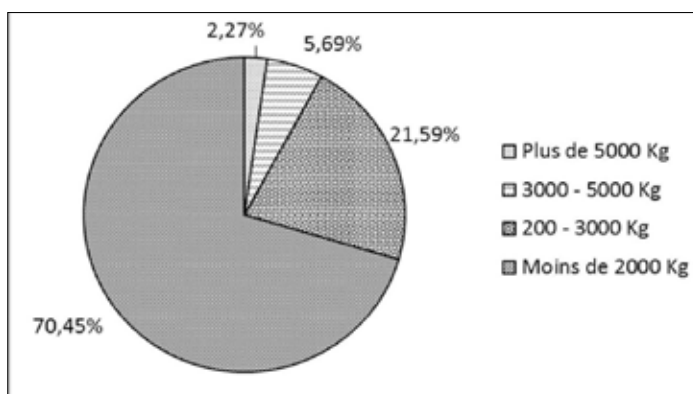
L'analyse des statistiques agricoles de 2015 montrent que les rendements des variétés améliorées de maïs atteignent et même dépassent 3000kg/ha alors que ceux des variétés locales stagnent à 850kg/ha. Ces rendements des variétés améliorées qui sont élevés contribuent à l'augmentation de la production du maïs chez les paysans qui les adoptent. En effet, les résultats de l'enquête montrent que 25% de ces paysans ont enregistré une production de plus de 5000kg (Figure 5). Ce qui n'est pas le cas des producteurs ayant cultivé les variétés locales dont seulement 2, 27% ont atteint cette performance (Figures 5 et 6).

Figure 5 : Répartition des chefs de ménage ayant cultivé les variétés améliorées de maïs selon la production en kg au cours de la campagne agricole 2014-2015



Source : Travaux de terrain

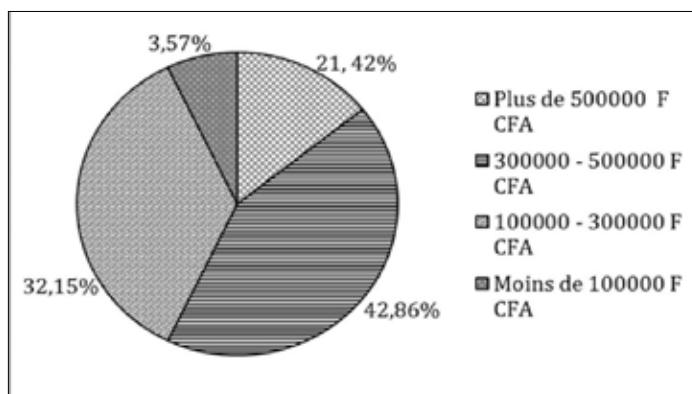
Figure 6 : Répartition des chefs de ménage ayant cultivé les variétés locales de maïs selon la production en kg au cours de la campagne agricole 2014-2015



Source : Travaux de terrain

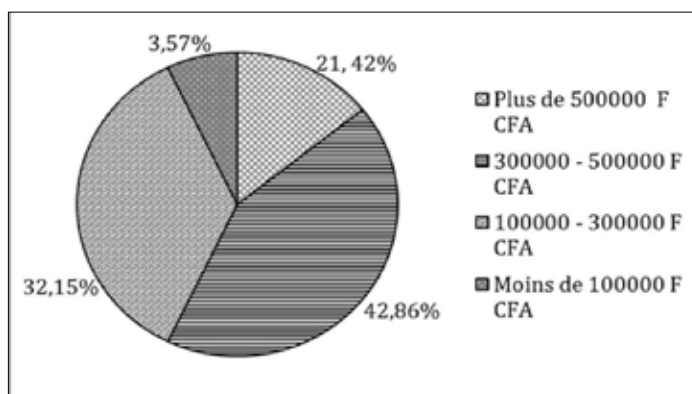
La production satisfaisante des chefs de ménage ayant utilisé les semences améliorées de maïs leur permet d'avoir des revenus qui sont dans l'ensemble importants (Figure 5).

Figure 7 : Répartition des chefs de ménage ayant cultivé les variétés améliorées de maïs selon les revenus en FCFA au cours de la campagne agricole 2014-2015



Source : Travaux de terrain

Figure 8 : Répartition des chefs de ménage ayant cultivé les variétés locales de maïs selon les revenus en FCFA au cours de la campagne agricole 2014-2015



Source : Travaux de terrain

Il apparaît clairement à travers les figures 7 et 8 que la proportion des chefs de ménage qui ont cultivé les variétés locales de maïs ayant enregistré des revenus supérieurs à 500 000 FCFA est nettement inférieure à ceux qui ont adopté les semences améliorées de maïs.

CONCLUSION

Il ressort de cette étude que malgré l'introduction des semences améliorées de maïs dans le canton de Sotouboua depuis 1947 et les actions menées par les structures d'encadrement rural pour leur vulgarisation, le taux d'adoption de ces semences reste encore faible.

Les contraintes sont liées selon les résultats de l'enquête de terrain aux exigences des variétés améliorées de maïs en opérations culturales et en engrais, à leur qualité organoleptique et à l'incertitude sur leur efficacité.

La destination de la récolte, le niveau d'instruction des paysans, le contact avec le personnel d'encadrement de l'ICAT et l'appartenance à une organisation rurale sont les éléments qui déterminent l'adoption des semences améliorées de maïs dans la zone d'étude.

Les paysans qui ont adopté les semences améliorées de maïs ont enregistré des rendements et une production bien meilleure à ceux qui utilisent encore les semences des variétés locales. Ils ont en conséquence eu des revenus beaucoup plus satisfaisants.

L'utilisation des semences améliorées dans la zone d'étude s'avère nécessaire avec le rétrécissement de la saison culturale dû au dérèglement climatique actuel. L'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) doit donc repenser une meilleure technique de vulgarisation des semences améliorées de maïs dans le canton de Sotouboua.

BIBLIOGRAPHIE

- ADZOH K. C., 1994 : Dynamique de l'adoption des technologies agricoles au Sud-Togo: le cas des engrais, pesticides, semences améliorées et semis en ligne dans la préfecture de Zio, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Département de Sociologie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Lomé, 118 p.
- AKAKPO-DRAH A., 1992 : Analyse socio-économique de l'adoption des innovations au Sud-Est Togo: cas des engrais, semences améliorées et pesticides, Mémoire d'Ingénieur, Ecole Supérieure d'Agronomie, Université de Lomé, 112 p.
- DARRE J.P., 1996 : L'invention des pratiques dans l'agriculture : vulgarisation et production locale de connaissances, Paris Khartala, 196p.
- DSID, 2015: Résultats des principales productions agricoles au Togo, Lomé, 6p.
- FAO, 1998: Politiques et programmes semenciers pour l'Afrique subsaharienne, Actes de la Réunion technique régionale pour les politiques et programmes semenciers pour l'Afrique subsaharienne, Abidjan, 263 p.
- FAO, 2014 : Variétés de semences appropriées pour les agriculteurs à petite échelle, Rome, 44p.
- INSTITUT DE CONSEIL ET D'APPUI TECHNIQUE, 2009 : Guide synthétique de production de semences certifiées : maïs, sorgho, et riz, Sotouboua, 6p.
- INSTITUT DE CONSEIL ET D'APPUI TECHNIQUE, 2011: Rapport de la campagne agricole 2014-2015, Sotouboua, 27p.
- INSTITUT TOGOLAIS DE RECHERCHE AGRONOMIQUE, 2007: Situation de références des principales céréales cultivées au Togo: maïs, riz, sorgho, mil, Lomé, 107 p.
- KADOUZA P., 2005: Colonisation agricole, dynamique de l'espace rural et développements socio-économique dans la plaine septentrionale du Mono au Togo, Thèse de doctorat unique de Géographie, option Géographie rurale, Formation doctorale «Société, Environnement et

Aménagement», Département de Géographie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Lomé, 359p.

- KLERKX L. et al, 2012: Evolution of systems approaches to agricultural innovations: concepts, analysis and interventions, Wageningen University and Research, Netherlands, 483p.
- LUCIEN-BRUN B., 1974 : La colonisation des Terres Neuves du Centre-Togo par les Kabrè et les Losso, Thèse de doctorat du 3^e cycle de Géographie, Université de Paris 1, ORSTOM, Collection Etudes et Thèses, Paris, 313 p.
- MABAH T.G.L., 2013 : Les déterminants d'adoption d'innovations techniques sur maïs au Cameroun, une contribution à la sécurité alimentaire, Première Conférence de la recherche africaine sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition, Yamoussokro, 9 p.
- MEMENTO DE L'AGRONOME, 2009: Les céréales, CIRAD, GRET, Ministère des Affaires Etrangères, Paris pp.777-829
- NTSAMA ETOUNDI S., KAMGNIA B., 2008: Les déterminants de l'adoption des variétés améliorées de maïs : adoption et impact de la «CMS 8704 » www.afdb.org/fileadmin/uploads/... 23p. Consulté le 30 mai 2016
- OUEDRAOGO S., 2004 : Importance économique de la recherche et de la vulgarisation des variétés améliorées de maïs au Burkina Faso, Revue du CAMES, Sciences Sociales et Humaines, Série B, vol. 006, n°1-2, 2004, pp. 97-107
- ROGERS E., 2001: Diffusion of innovations, Third Edition, London, 453p.
- VAN DEN BAN A. W. et al, 1994 : La vulgarisation rurale en Afrique, Karthala, Paris, 373p.
- SOULEY I., 2003 : Les obstacles à la vulgarisation de nouvelles méthodes et techniques de production agricole en milieu rural au Niger : cas du village de Sadoré dans l'arrondissement de Say. Mémoire de Maîtrise de sociologie, Département de Sociologie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Lomé, 87p.

LES DIPLOMÉS DE L'UNIVERSITE DE LOME ET LA QUESTION DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

AKPABIE Adoté Akué

Université de Lomé

Courriel : levycarlos2@yahoo.fr

KOLA Edinam

Université de Lomé

SEGBEFIA Elikem

Doctorante Université de Lomé

ADI Tchamiè

TAMBOUROU Tassondi

RESUMÉ

Aujourd'hui plus que jamais, la crise de l'emploi qui ne cesse de s'aggraver et les mutations constatées sur le marché de l'emploi imposent que l'on accorde une attention nouvelle à la question de l'insertion professionnelle des diplômés des universités publiques. Dans ce contexte, l'insertion professionnelle apparaît comme un processus complexe qui se déroule sur une période où peuvent s'enchevêtrer des situations de recherche d'emploi, de chômage, de formation et d'inactivité. Cette situation trouve certainement ses sources dans le système formation-emploi. Pour la démontrer, des données primaires et secondaires ont été collectées. Les résultats de la recherche établissent l'existence d'un hiatus entre les offres proposées par l'Université de Lomé et les besoins réels sur le marché de l'emploi. De même, l'exigüité du marché de l'emploi, l'effet de concurrence des établissements supérieurs privés, et

l'inaptitude à l'auto-emploi sont autant d'entraves à l'insertion professionnelle des diplômés de l'Université de Lomé.

Mots clés : insertion professionnelle, diplômés, formation, emploi, enseignement supérieur

Abstract

Today more than ever, the employment crisis that continues to worsen and the changes observed on the labor market require that we grant a new attention to the issue of employability of graduates public universities. In this context, employability appears as a complex process that takes place over a period that can entangle job search situations, unemployment, training and inactivity. This certainly has its sources in the training and employment system. To demonstrate, primary and secondary data were collected. The research findings establish the existence of a gap between the offers made by the University of Lomé and the real needs in the labor market. Similarly, the narrowness of the labor market, the effect of competition from private colleges, and inability to self-employment are in effect barriers to the employment of graduates of the University of Lomé.

Key words : Employability, graduates, training, employment, higher education

INTRODUCTION

L'éducation occupe une importante place dans le processus de développement dans le monde. Il n'existe donc pas de pays qui puisse s'affirmer dans les questions de développement sans s'appuyer sur la socialisation des citoyens et la production du savoir. L'éducation permet d'augmenter le revenu d'un pays et le gain des individus (IIEP, 2007). C'est dans ce contexte, que partout dans le monde, une place de choix est accordée aux écoles et aux universités. Ces dernières ont le mérite de donner le savoir nécessaire à l'exercice des tâches indispensables à la vitalité et à la survie d'un pays. Ce mérite serait d'autant plus grand si les diplômés des universités parvenaient à s'insérer plus facilement

sur le marché de l'emploi. Le constat est que ce mérite est loin d'être atteint aujourd'hui en Afrique et plus particulièrement au Togo. En témoigne les différentes préoccupations des chercheurs sur l'emploi formations dans les universités (Ela J., 1971; Krugman P., 1974; Becker G., 1975, Hugon P. et al, 1994, Dekor D. et al. 2011).

Le Togo n'échappe pas à la question d'insertion professionnelle des diplômés des universités publiques. Il compte un nombre de plus en plus élevé de diplômés de l'enseignement supérieur public qui s'accumule sur le marché de l'emploi. Selon Sénamé K. et al (2008), le monde professionnel absorbe à peine 5% des diplômés des universités publiques au Togo. D'où la multiplication des initiatives pour apporter un palliatif à ce phénomène. L'Etat togolais a mis sur pied un Programme de Volontariat National (PROVONAT) et un Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE) afin d'octroyer un savoir faire et une expérience professionnelle aux diplômés sans emploi. Dans ce contexte de crise de l'emploi des diplômés, ce travail se propose d'explorer les perceptions des acteurs du système formation-emploi à savoir diplômés, enseignants, promoteurs de l'emploi et employeurs en vue de mieux cerner le rôle des universités publiques dans l'insertion des diplômés. Il s'agit également d'identifier les sources des difficultés d'insertion professionnelle des diplômés de l'Université de Lomé et d'exposer leurs stratégies de conquête d'emploi.

1. Problématique de la recherche

Le tableau du chômage au Togo dresse des effectifs qui préoccupent le pouvoir public. Ainsi, le RGPH4 (2010) estimait le nombre de chômeurs à 280126. Il est estimé en 2015 à 580126, (Amouzou E., 2012). Face à cette nouvelle donne, les diplômés de l'enseignement supérieur public pour la plupart préparés pour accéder à des postes dans la fonction publique se trouvent désormais désœuvrés en matière d'emploi. Ils sont nombreux à être formés dans ce système et à sortir nantis d'un diplôme qui les prépare au chômage. En matière d'effectif, l'Université de Lomé est passée de 14711 étudiants en 2000 à 47 824 en 2011 (DAAS).

Il est révélé que parmi environ 2000 diplômés de niveau licence formés chaque année par l'Université de Lomé, 500 sont absorbés par l'Etat (Amissa M., 1998). Bouraima A. (2003) pour sa part, affirme qu'en 2003, 21% des chômeurs au Togo sont titulaires d'un diplôme universitaire, 17% sont nantis d'un diplôme de l'enseignement technique et professionnel, 7% sont détenteurs d'un diplôme du cycle secondaire et 3% d'un diplôme du cycle primaire. L'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi (ANPE) révèle qu'en 2001, sur 23757 demandeurs d'emploi, on note seulement 200 emplois octroyés. Selon l'Union des Diplômés de l'Enseignement Supérieur, sur 32 754 diplômés de l'enseignement supérieur sans emploi au Togo en 2009, 25 000 sont titulaires des diplômes universitaires avec une majorité issues de l'enseignement supérieur public (ANPE¹, 2014). Selon les institutions en charge de la promotion de l'emploi, les diplômés issus de l'enseignement supérieur public sont en général moins prisés par le marché de l'emploi que ceux issus de l'enseignement supérieur privé. En témoigne selon les mêmes sources le temps relativement long du chômage des diplômés des universités publiques du Togo (ANPE et PROVONAT, 2014).

Ce contexte, suscite un certain nombre de réflexions : Quels sont les représentations des acteurs du système emploi-formation de l'Université de Lomé et ses produits ? Quelles sont les sources des difficultés d'insertion professionnelle des diplômés de l'Université de Lomé en rapport avec la question formation-emploi ? Quelles sont les stratégies adoptées pour leur insertion professionnelle ?

2. Cadre théorique et méthodologique

2.1. Cadre théorique

Cette recherche s'adosse à un certain nombre de théories. Il s'agit de la théorie des systèmes de Bertalanffy L., (1973) qui apporte une contribution dans l'atteinte des objectifs assignés à la présente recherche en ce sens qu'elle permet de mettre l'institution universitaire du point de vue programmes, filières, enseignement et le marché de l'emploi, l'Etat ainsi que les diplômés dans une

1- Agence Nationale de Promotion de l'Emploi (ANPE)

dynamique de système social. Cette théorie considère l'ensemble des éléments constituant le système social comme pris dans des relations d'interdépendance. La modification d'un des éléments entraîne des répercussions sur l'ensemble. Le désengagement significatif de l'Etat des questions de l'emploi, l'émergence de nouveaux métiers dans le secteur privé, l'enseignement dispensé, les exigences du monde professionnel mettent les universités publiques et les diplômés dans une posture obsolète et de production dans une grande proportion de diplômés en difficulté d'insertion professionnelle. La théorie individualiste (Boudon R., et Bourricaud F., 1982) au sens méthodologique du terme rend compte également des comportements en matière de recherche d'emploi. Cette théorie postule que pour expliquer la réalité sociale, il est indispensable de reconstruire les motivations de l'individu concerné par le phénomène. Dans ce contexte, l'exploration des perceptions des acteurs du système formation-emploi est une nécessité pour comprendre le faible poids de certains diplômes issus des universités publiques. Elle permettra de connaître les motivations du choix par les diplômés de l'université publique plutôt que privée et les préférences des acteurs du monde professionnel. Par ailleurs, l'individualisme méthodologique (Vultur M., 1997), considère que l'agent entreprend une action parce qu'elle a du sens pour lui. La théorie du choix rationnel ajoute que les acteurs agissent en fonction de raison, cela peut être un calcul ou par le fait qu'on croit que telle action aboutit à tel résultat. Les acteurs n'agissent pas de manières instinctives et déterminées. Ils agissent en pleine conscience et en pleine connaissance. L'acteur fait quelque chose car il escompte un avantage. Il entreprend une action car il veut maximiser son utilité (Meadwell H., 2002). L'acteur agit en fonction de la recherche de la maximisation de son utilité même si les conséquences peuvent être autres que ceux que l'acteur recherche. Cette théorie permet de comprendre les stratégies adoptées par les diplômés de l'Université de Lomé dans leur conquête d'une activité professionnelle. Ces stratégies bien qu'individuelles sont adoptées par l'ensemble des diplômés de l'Université de Lomé, il en résulte un effet pervers au point que ces stratégies sont contre-productives. Ainsi, Boudon

met l'accent sur le fait que les résultats peuvent être contraires à ceux qui ont été escomptés. Les actions individuelles peuvent donner un résultat social qui soit en rapport avec la rationalité des individus mais peut aussi donner un résultat contraire c'est l'effet pervers selon Boudon (in Vultur M., op.cit.).

2.2. Méthodologie

La recherche a conduit à la collecte des données primaires et secondaires. La collecte des données secondaires est motivée par la nécessité de faire l'état des lieux des connaissances et mettre à contribution ces données pour élucider la problématique traitée. La collecte des données primaires est à la fois quantitative et qualitative.

Celle quantitative a permis de recueillir le point de vue des diplômés de l'Université de Lomé sur les questions autour de leur formation et insertion professionnelle. Elle a donné l'opportunité d'interroger au moyen d'un questionnaire semi-structuré les étudiants parvenus en fin de cycle (Licence, Maîtrise, Master, DEA, Doctorat) nantis de leur diplôme et en quête d'emploi. En tout, 240 diplômés, choisis sur la base de la méthode des quotas, issus de 8 domaines d'étude appartenant aussi bien à des écoles et facultés professionnelles qu'aux facultés orientées vers la recherche fondamentale ont été interrogés. Trente (30) diplômés ont été interrogés par domaine.

Pour obtenir des données qualitatives quatre types de personnes ont été interrogés par le truchement d'un guide d'entretien semi-directif. Il s'agit de seize (16) enseignants d'université, huit (8) autorités universitaires, quatre (4) promoteurs de diplômés et trente (30) employeurs. Les méthodes descriptives et explicatives ont été retenues pour l'analyse des données.

3. Résultats de la recherche

La combinaison et la confrontation des résultats des différentes approches ont permis d'aboutir aux résultats ci-après.

3.1. Les acteurs du système formation-emploi et leurs perceptions des universités publiques au Togo

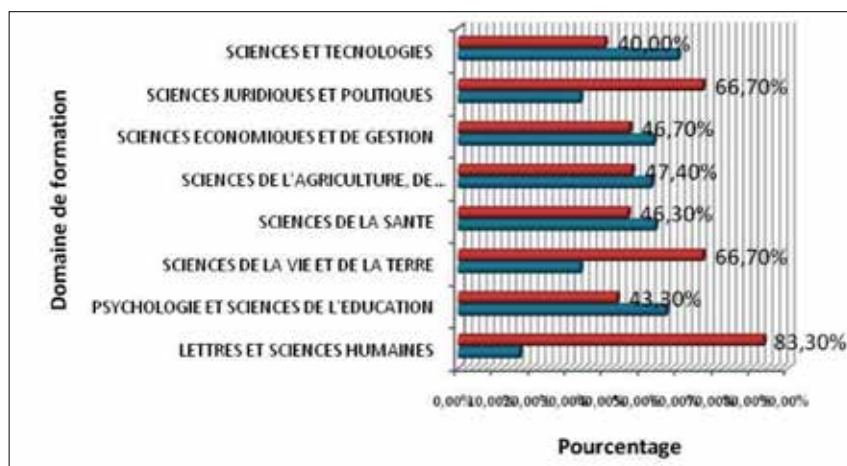
La question de l'insertion professionnelle des diplômés des universités publiques demeure lancinante dans la conscience de la société togolaise et met en rapport d'interdépendance les acteurs comme ceux de l'enseignement supérieur, les diplômés, les promoteurs d'emploi et les employeurs. Cette disposition des différents acteurs permet de conclure à la constitution d'un système formation-emploi. Les enquêtes de ce système à l'unanimité conviennent que les diplômés des universités publiques sont plus exposés aux difficultés d'insertion professionnelle au Togo. S'il est vrai selon les enquêtes qu'il n'est pas aisé d'obtenir des statistiques sur les diplômés sortant des universités publiques du Togo qui ont trouvé un emploi ou non, les données de l'observation permettent de se rendre compte de la situation. A titre illustratif, au lancement d'une offre d'emploi ou d'un concours, l'on peut observer un effectif important des postulants issus des universités publiques. Dans ce contexte, la plupart des candidats ne sont pas à leur première tentative. Compte tenu de la lenteur dans l'absorption des diplômés des universités publiques, ces derniers ne ratent pas les occasions de décrocher un emploi. Un enquêté du service de promotion de l'emploi affirme :

«Allez observer les listes des candidats aux différents concours pour saisir de près la situation du chômage. Il suffit de regarder la date de naissance des uns et des autres et vous comprendrez qu'ils ne sont pas nouveaux à ces concours. Le mal, c'est qu'il y en a qui ne réussissent pas à ces concours et ne trouvent rien jusqu'à ce qu'ils dépassent l'âge limite pour postuler à un emploi dans le public.»

Ainsi, il est fréquent de voir de nombreuses personnes qui ont quarante (40) ans d'âge et qui n'ont pas encore pu s'insérer dans la vie active. Cet âge constitue le seuil de participation à un concours d'entrée dans la fonction publique au Togo. La plupart des diplômés interrogés sont encore en quête d'emploi et parmi ceux-ci, nombreux sont ceux qui ont obtenu leur diplôme à l'Université de Lomé avant 2006, soit au moins 9 ans de chômage. Suivant les

données collectées, sur les 240 diplômés interrogés, 108, soit 45% ont déclaré avoir en ce moment-là un emploi, contre 132 soit 55% qui disent ne pas en avoir. Ces derniers sont par conséquent sans-emploi dans le sens strict du terme. Ce taux élevé de sans-emploi témoigne de l'ampleur du problème de l'insertion professionnelle qui touche les diplômés de l'Université de Lomé. Toutefois, ce problème selon les acteurs du système formation-emploi, varie suivant les domaines d'étude des diplômés (figure n°1).

Figure n°1 : Répartition des enquêtés suivant les offres de formation et la possession ou non d'un emploi



Source : *Enquêtes de terrain 2016*

L'observation de la figure n°1 permet de se rendre compte qu'il existe de fortes inégalités dans l'accès à un emploi selon les domaines de formation des diplômés de l'Université de Lomé. De ce fait, le taux de diplômés ne disposant d'aucun emploi est très élevé chez ceux qui sont sortis du domaine des Lettres et Sciences Humaine (83%) alors qu'il est plus faible chez les diplômés en sciences et technologies comprenant l'Ecole Nationale d'Ingénieur (ENSI), le Centre Informatique et de Calculs. Ces derniers, à en croire leurs propos sont plus recherchés et plus absorbés sur le marché de l'emploi que les diplômés des facultés des lettres et sciences humaines, des sciences juridiques et des sciences de la nature. Il ressort de ce constat que les diplômés sortis des filières de

facultés sont plus livrés au chômage que les diplômés d'écoles et d'instituts de l'enseignement supérieur (INSE, ENSI, ESSD, ESA, UIT-Gestion² etc.). En revanche, la faculté des sciences de la santé fait exception parmi les facultés dont les diplômés aboutissent le plus souvent au chômage. Les enquêtés reconnaissent que la faculté des sciences de la Santé est hissée au rang des écoles qui permettent une insertion professionnelle rapide. La faculté des sciences de la Santé et les autres écoles aboutissant à une insertion rapide ont le mérite d'avoir une vocation professionnelle et de toucher des domaines de première nécessité pour la société et pour les entreprises.

Outre la perception inégalitaire de l'insertion professionnelle en rapport avec les domaines d'étude, les modules enseignés dans les universités publiques sont perçus comme incapables de transmettre un savoir-faire précis par rapport à une tâche. Ces modules sont donc essentiellement théoriques aux yeux des acteurs. Pour Gioan P-A., (2006), cette situation est une réalité dans les pays francophones d'Afrique et constitue un déficit important de leur potentiel humain pour s'engager dans la voie d'un développement humain durable. Les enquêtés dans leur majorité (87,9%) trouvent que la formation donnée à l'Université de Lomé reste théorique. Cette tendance s'explique par la part importante qu'occupent les filières de recherche fondamentale sur l'ensemble des formations offertes.

Par ailleurs, les diplômés de l'Université de Lomé estiment, en ce qui concerne ceux issus des filières de recherche fondamentale, que leurs qualifications les prédisposent au sous-emploi. En effet, selon Amouzou E., (op.cit), la plupart des personnes n'ayant pas un emploi formel et régulier sont occupées dans les activités de survie, à faible productivité dans le secteur informel. Le sous-emploi concerne 14% des diplômés du supérieur (QUIBB, 2011). Dans un marché qui attire moins les diplômés des universités

2- Institut Nationale des Sciences de l'Education (INSE) ; Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs (ENSI) ; Ecole Supérieure de Secrétariat de Direction (ESSD) ; Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) ; Institut Universitaire de Gestion (IUT-Gestion).

publiques, ce qui compte pour les demandeurs, c'est l'obtention d'un emploi, toute relation avec leurs formations est reléguée au second plan. Dans cet environnement, les enquêtés trouvent que les employeurs font de bonnes affaires. Ces derniers recrutent un diplômé d'une formation différente que son offre, le forment sur le tas et lui payent un salaire au-dessous de ce qu'il mérite. 88,9% des enquêtés déclarent percevoir une rémunération en deçà de la grille salariale de l'Etat.

Certes, certains diplômés de l'Université de Lomé rentrent dans le secteur privé (l'enseignement, le commerce, le transport...), mais, la majorité a le souci et l'espoir de se faire embaucher par l'Etat et rarement par le privé ou par soi-même. Cette mentalité présente presque partout dans les anciennes colonies françaises est une conséquence de l'œuvre des colonisateurs dont la vision éducative était de préparer les colonisés à servir au terme de leur scolarisation dans l'administration. C'est ainsi que, quel que soit le métier qu'ils exercent, qu'ils soient commerçants, conducteurs de taxi moto, enseignants du privé, la majorité des diplômés perçoit son emploi comme un sous-emploi. Ils se définissent facilement comme sans-emploi et pensent qu'ils seront hors de cette catégorie le jour où ils seront intégrés dans un corps professionnel étatique. Cette attitude est confirmée par Abdourahamane M. *et al.* (2011 :19): *«Les choix des diplômés chômeurs en termes d'insertion professionnelle s'orientent vers l'Etat. C'est l'intégration dans la fonction publique qui constitue le principal choix.»*

Au regard des données obtenues, sur le parcours des diplômés de l'Université de Lomé et leurs perceptions issues de leurs expériences, on observe clairement qu'il existe un hiatus entre la formation offerte et les besoins réels sur le marché de l'emploi qui ne saurait expliquer à lui seul les problèmes d'insertion professionnelle des diplômés de l'Université de Lomé. La perception de leur insertion professionnelle par rapport au diplôme universitaire obtenu est le point de départ de l'appréhension du phénomène des difficultés d'insertion professionnelle des diplômés des universités publiques. Cette appréhension va dicter des comportements rationnels. Il en résulte de ces perceptions que les

différents acteurs interrogés reconnaissent qu'il existe une réelle difficulté d'insertion des diplômés des universités publiques telle que l'université de Lomé, même si elle est plus accentuée dans certains domaines de formation qui sont au demeurant pléthoriques. Du fait de son caractère systémique, cette préoccupation tire ses sources des malaises au sein du système.

3.2. Les sources des difficultés d'insertion professionnelle des diplômés de l'Université de Lomé

Les sources des difficultés d'insertion professionnelle des diplômés de l'Université de Lomé sont à rechercher dans la nouvelle donne au sein du système formation-emploi. En d'autres termes, elles résultent de l'étroitesse du marché de l'emploi, de la qualité de l'enseignement, de l'apparition de nouveaux métiers enseignés par des universités privées, de nouvelles exigences des employeurs et aux inaptitudes des diplômés à s'offrir eux-mêmes leur propre entreprise dans un contexte général de promotion et d'exigence de savoir-faire.

3.2.1. L'exiguïté du marché de l'emploi

L'un des déterminants de l'insertion professionnelle des diplômés est l'offre en matière d'emploi. Selon l'enquête QUIBB (op.cit.), chaque année, en moyenne 40.000 nouveaux demandeurs d'emplois arrivent sur le marché du travail. Le marché de l'emploi n'est pas en mesure d'absorber ce nombre de demandeurs. Les effets conjugués du contexte macroéconomique des années 1980 et 1990, caractérisées par la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel, la dévaluation du franc CFA et la crise politique qu'a traversée le Togo, n'ont pas été favorables à l'emploi. La question de l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur constitue ainsi une préoccupation majeure dans un contexte marqué, d'une part, par une augmentation considérable des flux annuels des diplômés se présentant chaque année sur le marché de l'emploi, et d'autre part, par la saturation de l'offre du secteur public et l'étroitesse de l'offre privée, toujours insuffisamment orientée vers les diplômés du supérieur.

Plusieurs contraintes freinent la création d'emplois au Togo. Il s'agit d'abord de l'environnement des affaires. Certaines

dispositions du Code des Impôts ne sont pas de nature à susciter la relance de l'économie et à encourager les PME créatrices d'emplois. Il s'agit par exemple de la taxe sur les salaires de 7% qui est contreproductive dans un pays caractérisé par un taux de sous-emploi élevé et qui cherche à encourager l'emploi. L'absence de planification dans la gestion des flux de diplômés conduit à une inadéquation du nombre des formés aux besoins réels de développement social et économique du pays.

L'inadéquation formation-emploi, la compression des emplois publics et la pénurie des emplois du secteur privé structuré sont des signes éloquentes des faiblesses structurelles du marché du travail. C'est dans ce contexte que les jeunes diplômés ont leur propre représentation de l'insertion professionnelle. Pour les enquêtés, le Togo dispose d'un faible potentiel d'investissement économique. De même, la pauvreté généralisée et la faiblesse de la population togolaise réduisent le champ des consommateurs et la multiplication des entreprises concurrentielles. Dans cette condition, les entreprises présentent sur la place n'offrent que des biens à la portée des consommateurs et proportionnellement à la demande. Les entreprises capables d'embaucher les diplômés sortis des universités sont en proportions infimes. Avec la saturation du marché de consommation et le pouvoir d'achat faible de la population, les entreprises ferment plus qu'elles ne s'ouvrent. Dans ce cas, il faut penser aux sans-emploi issus des écoles professionnelles avant de se préoccuper de nombreux parents pauvres des universités publiques.

L'exigüité du marché d'emploi se complique d'ailleurs avec les difficultés que l'Etat éprouve pour recruter les diplômés de l'Université de Lomé. En effet, le Togo ne dispose pas, à proprement parler, d'une politique de création de l'emploi. Alors que se mettait en place l'administration togolaise dans les années 1970, avec des excédents dégagés dans l'exploitation du phosphate au Togo, l'Etat a pu satisfaire les nombreux besoins en ressources humaines dont souffrait l'administration en gestation. Pendant cette période, l'emploi dans la fonction publique était attrayant pour les diplômés. Depuis lors, l'Etat n'a pu asseoir une véritable

politique de l'emploi, le secteur de l'Etat en difficulté de nos jours, les nombreux diplômés de l'Université de Lomé du Togo se retrouvent orientés vers l'enseignement d'où un autre malaise dans le système. La densité du marché de l'emploi se présente comme un maillon essentiel dans l'environnement de la formation-emploi.

3.2.2. Une formation universitaire inadaptée au marché de l'emploi

Biens de chercheurs s'accordent pour dire que l'inadaptation de la formation universitaire avec les besoins du marché de l'emploi est un des déterminants de la faillite des universités publiques en matière d'insertion professionnelle de leurs diplômés (Lasida J., 2005 ; Amelewonou K. et *al.* 2008). Pendant longtemps, l'Etat a été le principal pourvoyeur d'emploi. Aujourd'hui, il est à remarquer que l'administration publique n'est plus en mesure d'absorber les diplômés issus des universités publiques. Au cours des décennies 1960, 1970, voire en partie 1980, selon les témoignages recueillis, le diplôme obtenu si modeste soit-il valait déjà un emploi. Un diplôme universitaire faisait du détenteur un privilégié dans la société. Les agents recruteurs de la fonction publique ou de certains secteurs pouvaient se rendre jusqu'au domicile du diplômé de l'université quel que soit son domaine de formation en vue de lui proposer un emploi. La tendance est renversée de nos jours, malgré le fait que le marché de l'emploi s'est étendu, les diplômés des universités publiques sont de plus en plus contraints à un chômage massif.

Le secteur privé qui participe de l'extension du marché du travail et à l'absorption des sans-emploi est exigeant. Dans ce secteur, c'est la recherche d'un savoir-faire spécifique et pratique que peuvent fournir les institutions de formations techniques et professionnelles. Beaucoup d'observateurs et acteurs pensent que les formations à l'Université de Lomé sont plus théoriques que pratiques. Un employeur enquêté affirme à ce propos : *«les programmes enseignés à l'Université de Lomé sont trop théoriques surtout en sciences, en lettres et sciences humaines, alors que les entreprises veulent bien ceux qui sont rompus à une tâche.»*. L'accent est mis particulièrement sur les filières moins

professionnelles. Ainsi, pour biens d'acteurs, ces filières forment pour des secteurs stratégiques de l'Etat. Un employeur affirme :

«L'Etat forme pour des domaines stratégiques qui sont structurels, notamment : l'éducation, la santé, l'administration. Pour cette réalité, il est difficile de demander à l'Etat de faire la même chose que les universités privées. Les professions sur le marché de l'emploi ont une allure conjoncturelle. Il faut nécessairement des enseignants pour l'histoire, la géographie, les mathématiques, l'anglais, le français. Il est donc normal qu'il y ait le problème d'inadéquation surtout que ces domaines de formation de l'université ne correspondent pas au marché de l'emploi.

Pour les employeurs, si ces disciplines n'ont véritablement pas de place dans leurs sollicitations, elles sont au contraire d'une extrême importance pour les pouvoirs publics. La majorité des enquêtés s'accorde à dire que certaines filières à l'Université de Lomé n'ont plus de salut que dans la fonction publique. Ils citent pour la plupart les filières scientifiques, lettres et sciences humaines. Rontopoulou J., (1994), dans la même logique, estime que: *« les formations offertes par les universités africaines sont essentiellement des formations traditionnelles longues : lettres, sciences humaines, sciences juridiques et économiques, sciences exactes. »*. Lama J. et Rabiou A., (2000), en rapportant la position des économistes de l'éducation vont plus loin en imputant les difficultés d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur public à un excès des filières littéraires et des sciences sociales. Selon ces auteurs, l'inadéquation entre formation supérieure et emploi a deux explications, à savoir que ces formations sont conçues selon une vision classique qui produit des diplômes généraux (Licence, maîtrise...) et les domaines littéraires, des sciences sociales et juridiques sont plutôt en effectif élevé. Cette assertion semble se justifier dans le cas de l'Université de Lomé. Sur 14 établissements identifiés à l'Université de Lomé, 9 soit 64,28% sont des écoles, instituts supérieurs ou centre de formation, contre 5 soit 35,71% de facultés. A considérer ces chiffres, on risque de se faire tromper par les objets en évidence. Les chiffres attestent une prédominance des

filères professionnelles. Cependant, les statistiques universitaires, notamment celles qui correspondent aux effectifs par établissement en révèlent le contraire et montrent que 92% des étudiants sont inscrits dans les facultés (DAAS 2014). Ces derniers sont pour la plupart orientées vers la recherche fondamentale.

L'analyse des curricula prouve le caractère général des formations octroyées dans les filières de recherche fondamentale. La comparaison des offres de formation qui préparent à la spécialité choisie en Sociologie dans le parcours, pratiques sociales, santé et développement ainsi que le parcours politique et communication dans le même domaine avec celles de l'Ecole Supérieure des Techniques Alimentaires et Biologiques (ESTBA) et du génie civil à l'Ecole Nationale Supérieur d'Ingénieur (ENSI) sont illustratives. Les offres de formation en pratique sociale santé et développement en Sociologie sont intitulées pour l'essentiel comme suit : système de santé, droit de santé, risque et santé, économie et enjeux de la mondialisation, sociologie de la santé, de la maladie et du corps, santé communautaire et développement, représentation de la maladie et itinéraire thérapeutique. En ce qui concerne le parcours politique et communication, les offres sont les suivantes : offre et conjoncture politique, les fonctions politiques, communication sociale, organisations politiques et groupes de pressions, dynamiques des conflits et dynamiques de paix, déviations politiques, comportements électoraux, les systèmes électoraux, médias et sociétés. Les offres de formation à l'ESTBA sont les suivantes : chimie extractive et méthodes d'analyse spectro, biocénoses animales, opérations physicochimiques de traitement des eaux, maintenance des équipements de laboratoire, hydrogéochimie et pollutions des eaux, toxicologie générale, méthode instrumentales d'analyses chimiques, opérations de traitement des eaux par oxydation chimique, gestion des déchets solides. Le génie civil offre des formations suivantes : matériaux de construction des ouvrages de GC³, écoulement en charge, conception bâtiments, projet de topographie, structures, mécanique de milieux continus, équipements électriques. L'analyse de

3- Génie Civil (GC)

l'ensemble de ces offres de formation permet de reconnaître que celle des deux parcours de la sociologie transmettent des savoirs d'ordre général pouvant servir à la recherche fondamentale et plus particulièrement à l'analyse; par contre, les offres du génie civil et de l'ESTBA ont un rapport direct avec une tâche précise et spécifique qui ne saurait se confondre à une autre.

Le marché du travail a désormais des exigences en matière de qualifications. Il s'agit de posséder un savoir-faire en adéquation avec une tâche spécifique en entreprise ou en administration dont il ne peut se passer. Il s'agit de nos jours des ouvriers qualifiés et de la maîtrise intermédiaire correspondant à une formation du genre BAC+2 ou une Licence professionnelle (Gioan P-A., op.cit). Les employeurs attestent cette exigence :

«Il y a des disciplines dont nous n'avons pas besoin en réalité. Ces disciplines malheureusement sont enseignées dans les universités publiques. Moi par exemple, je suis producteur d'huile végétale; que voulez-vous que je fasse d'un historien, d'un géographe, d'un linguiste, d'un mathématicien ou d'un philosophe ? Vous comprenez que si je dois solliciter des gens à l'Université de Lomé, ce sera certainement dans la mécanique, les techniques alimentaires et Biologiques et dans la gestion.».

Selon les constats, les universités publiques continuent de former dans la dynamique des préoccupations et besoins anciens allant dans le sens de l'édification de l'Etat. C'est dans cette dynamique qu'un enseignant interrogé affirme :

«Les programmes des filières de l'Université de Lomé en ce qui concerne surtout les sciences exactes, lettres et sciences humaines n'ont pas une visibilité en rapport avec les tâches spécifiques en entreprise ou en administration. On a l'impression qu'on est seulement à la découverte du monde à l'Université de Lomé pas à son changement et à son évolution par l'action ».

La réflexion sur le rôle des universités publiques est également faite par des personnalités à l'instar d'Edem Kodjo, ancien Secrétaire Général de l'OUA. Ce dernier concède que la montée du chômage dans les rangs des diplômés de l'Université de Lomé, est liée à l'inadéquation emploi-formation. Selon lui, les universités publiques sont fermées aux idées nouvelles et refusent de se modeler selon le temps et les enjeux. Les modèles anciens seraient encore en vigueur dans les universités publiques. Edem, K., rapporté par Agnon O., (2012) reconnaît l'importance de l'enseignement supérieur dans la résolution des problèmes africains notamment ceux relatifs à la sécurité alimentaire, à la santé et à biens d'autres encore. Etablissant un bilan de ces dernières années de prestation de l'Université de Lomé, il déclare qu'elle a plutôt contribué à renforcer le flux des jeunes aux chômages parce qu'elle manque d'audace et est restée fidèle au modèle anciens qui produisent des acteurs extravertis. Selon l'auteur, l'université du Togo n'est pas au même diapason que les universités ghanéennes qui donnent priorité aux formations pratiques octroyant un savoir-faire sollicité aux étudiants. Bref, il recommande aux universités de se métamorphoser en donnant plus d'importances aux métiers de plus en plus sollicités et compétitifs sur le marché de l'emploi.

Il est ainsi nécessaire d'élaborer des offres de formations professionnelles courtes, qualifiantes en réponse aux besoins identifiés dans les secteurs socio-économiques porteurs, (Gioan P-A. op.cit.). Ces créations doivent être associées aux filières de recherches fondamentales existantes car, ce serait une vision de très court terme que de changer des filières pour en adopter les produits à une demande conjoncturelle (Lama J. et Rabiou A., op.cit.). Ceci se justifie en raison du caractère conjoncturel des facteurs qui dictent les changements sur le marché de l'emploi.

Ce développement montre que les universités constituent un maillon du système dans lequel se trouvent être combinés biens d'autres maillons. Les universités et les formations qu'elles offrent participent à n'en point douter à l'édification des mains d'œuvres qualifiées qui sont mises à la disposition du marché du travail. Il est donc difficile de concevoir un marché de travail sans

formations, formés, et sans les institutions universitaires. Dans cette conception de système social, une modification de l'une des composantes entraîne à coup sûr un malaise. La modification des offres grâce à l'émergence des nouveaux métiers combinée aux aspirations d'une performance des entreprises placent l'université et ses formés dans une situation inconfortable par rapport au marché de l'emploi.

3.2.3. L'incidence de concurrence des diplômés des universités privées professionnelles

Les écoles de formation professionnelle sont légions au Togo et plus particulièrement dans la ville de Lomé, même si par leur taille, elles sont loin de rivaliser l'Université de Lomé. On peut citer notamment, l'Ecole des cadres, ESGIS, IAEC, ELATSA, FIMAC, ESIBA, DEFITECH etc. Toutes ces écoles fournissent des formations professionnelles en correspondance aux tâches présentes sur le marché de l'emploi. Au sein de ces écoles, l'on peut remarquer des filières intitulées : informatique et réseaux, assurance, management des entreprises, communication des entreprises, gestion des projets sociaux, action commerciale, gestion des collectivités locales etc.

Les intitulés des filières à l'Université de Lomé rappellent le cursus scolaire des employeurs pour qui, apprendre de l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les mathématiques ne sont pas nécessaires au monde des affaires. A travers les intitulés des filières on croirait à plusieurs choses à la fois. Un employeur fait le constat suivant :

«J'ai entendu dire que les sociologues peuvent faire autant de choses, beaucoup de tâches sont de leur ressort. Il semble qu'ils peuvent assumer des postes à la clientèle, à l'initiation des projets nouveaux en adéquation avec les besoins des consommateurs, au service de communication. Ils peuvent contribuer à améliorer l'image des entreprises, à la fidélisation des consommateurs, à l'initiation et à la conduite des projets et effectuer des études au sein des entreprises. Il semble même qu'ils sont aussi aptes à la gestion des ressources humaines. Comment au bout de trois à quatre ans voire cinq, l'on peut maîtriser avec efficacité ces tâches ? Attendez, vous pensez que cela est possible ? Contraire-

ment à ce qui précède, on nous propose des parcours singuliers et correspondant aux tâches voulues en entreprise. Une chose encore, il fallait 4 ans pour décrocher sa maîtrise et accéder à un niveau de compétence acceptable. La durée de formation est réduite à 3 ans avec le LMD. Il existe maintenant une frontière rigide pour accéder à un degré supérieur de connaissance après la Licence. Cette frontière est appelée Master, tout le monde n'y a pas accès, et l'étudiant s'en va avec sa licence générale qu'il brandira dans les entreprises. Comment après avoir été bourré de toutes les notions et sans approfondissement, on peut prétendre rivaliser celui-là qui a appris une seule chose, une tâche spécifique pendant deux ans, voire trois ?».

L'intitulé des parcours dans les universités privées correspond aux tâches spécifiques recherchées par les entreprises. Un enseignant-chercheur donne son point de vue sur les offres de formation dans les universités privées : *«Il faut considérer aussi la concurrence exercée par les universités privées dont les filières sont beaucoup plus visibles et intéressantes pour les employeurs.»*. Les intitulés des offres de formation dans les filières universitaires publiques n'attirent généralement pas les employeurs. Ces offres sont considérées comme aboutissant à la recherche et à la philosophie.

Les diplômés de l'Université de Lomé reconnaissent dans une proportion relativement importante (62,5%) que les universités professionnelles privées offrent plus de possibilités d'emploi que celles publiques. Cette perception augmente le désir des jeunes bacheliers d'effectuer leur cursus universitaire dans les universités professionnelles privées. Ces institutions universitaires sont de plus en plus attrayantes aux yeux des étudiants ainsi que des parents. Pour plusieurs de ceux qui se sont inscrits à l'Université de Lomé parmi les diplômés interrogés, le choix de l'institution universitaire publique est effectué faute de moyens financiers appropriés pour intégrer une université privée.

La perception des diplômés de l'Université de Lomé par les employeurs est décisive dans les suites réservées à leurs nombreuses sollicitations. Selon les employeurs interrogés, il est préférable de se tourner vers des Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS) pour

être sûr d'avoir les compétences voulues. Pour ces employeurs, les intitulés des filières de BTS situent déjà sur la formation et les compétences, tandis que ceux des universités publiques sont confus. Un employeur déclare à ce propos :

« Dans les institutions de BTS, vous pouvez compter d'innombrables filières professionnelles, ce qui n'est pas le cas dans certaines filières à l'université de Lomé. L'on entend parler dans les institutions de BTS des filières comme action commerciale et force de vente, communication des entreprises, télécommunication, gestion des ressources humaines, gestion des projets sociaux marketing, finance et banque, audit et comptabilité, etc. A l'Université de Lomé, il faut se renseigner pour savoir à quoi sert un anthropologue, un sociologue, un linguiste, etc.) ».

Une chose est certaine, à formation égale, les employeurs préfèrent ceux issus des écoles privées. Les compétences des diplômés de l'Université de Lomé selon les employeurs sont douteuses du point de vue professionnel. Cette représentation des diplômés de l'université de Lomé constituent des freins significatifs à l'épanouissement professionnel des diplômés issus de cette institution.

Cette nouvelle situation inexistante à la création des universités publiques a affaibli le postulat selon lequel, les universités publiques ne forment pas directement pour l'emploi mais offrent des aptitudes qui permettent à l'étudiant nanti de diplôme de s'adapter à des situations quelconque sur le marché de l'emploi. Cette assertion, si elle était valable dans les périodes glorieuses des universités publiques en ce sens que ces dernières offraient immédiatement un emploi ne l'est plus compte tenu de l'apparition de nouvelles structures de formation en adéquation avec les besoins sur le marché de l'emploi. Ces nouveaux établissements de formation tout en affaiblissant les institutions de formation universitaire classiques permettent au système formation-emploi dans l'ensemble d'accéder à un certain équilibre et ne plus souffrir du malaise existant du fait de l'absence de structure de formation en adéquation avec le marché de l'emploi. Cette nouvelle donne à

singularisé le malaise qui est réduit à une partie du maillon à savoir les universités publiques et leurs apprenants.

3.2.4. L'inaptitude des diplômés à l'auto-emploi

L'une des faiblesses du système de formation de l'Université de Lomé, en dehors de l'inadaptation aux besoins du marché de l'emploi est l'incapacité à promouvoir l'auto-emploi des diplômés. Cette situation se justifie d'une part, par la faiblesse de l'employabilité des diplômés suite au fait que ceux-ci, une fois sortis de l'université ne sont pas aptes pour un emploi spécifique, et d'autre part, par leur manque d'initiative face aux possibilités qui pourraient s'offrir à eux devant les exigences du marché d'emploi. Comme le déclare un propriétaire d'entreprise dans la zone franche de Lomé:

« Je trouve parfois triste la formation inculquée à nos étudiants à l'Université de Lomé. Ils viennent régulièrement me voir, diplômés et lettres de demande d'emploi ou de stage à l'appui afin de se voir offrir un poste alors qu'ils auraient pu eux-mêmes avec un peu de réflexion, devenir propriétaire d'une entreprise et recruter des dizaines de sans emploi. Le cas le plus frappant est celui des ingénieurs agronomes. Pourquoi souffrent-ils encore, allant de bureau en bureau alors que de grandes possibilités existent et des besoins sont réels au sein de la population en matière de production agro-pastorale et même de poissons. Je serais à leur place que j'ouvrirais en milieu rural d'importants centres d'élevage de volailles, caprins ou de bovins pour éviter de dépendre des autres ».

Un autre chef d'entreprise de dire :

« Je pense que le système éducatif en milieu francophone est un système de dépendance. La culture de l'autonomie qu'on appelle encore le « self-reliance » en anglais manque encore à nos jeunes diplômés au Togo. Pourquoi chercher à se faire employer par l'Etat quand vous avez un diplôme de gestion ou de commerce ? Pourquoi vouloir être au bureau, lorsque vous êtes ingénieurs? ».

Il est donc clair, surtout de l'avis de certaines personnes ressources qui ont expérimenté d'autres systèmes universitaires,

surtout ceux calqués sur le modèle anglophone, que le produit de l'école togolaise n'est pas prêt à s'auto-employer. Il est plutôt bien outillé pour demander des emplois, pour lesquels il court le risque de se faire exploiter, voire sous-utiliser.

L'introduction de la réforme LMD, de la cellule chargée de l'entrepreneuriat à l'Université de Lomé n'a pas encore orienté les diplômés togolais à vouloir se créer un emploi et à devenir chefs d'entreprises. D'ailleurs, avec la réforme LMD, nombreux sont les étudiants qui attendent encore juste pour valider une dernière unité d'enseignement avant tout processus de décrochage d'un emploi. Le déficit de formation en auto-emploi dans les universités publiques crée un malaise dans le système caractérisé par le foisonnement d'un nombre important de demandeurs d'emploi et une paupérisation progressive des universités publiques. Ceci est une réalité à partir du constat selon lequel les nouveaux bacheliers issus des familles nantis ont tendance à préférer les institutions de formation supérieure privées.

Il y a lieu de refonder profondément l'école togolaise et surtout l'université publique, en faisant en sorte que non seulement celle-ci s'adapte aux besoins du marché de l'emploi, mais aussi que les produits finis pensent avant tout à se créer leur propre entreprise.

4. Les stratégies d'insertion professionnelle des diplômés de l'Université de Lomé

Face aux difficultés d'insertion professionnelle des diplômés de l'Université de Lomé, ces derniers adoptent diverses stratégies pour obtenir un emploi. Dans la logique utilitaire de « coûts et bénéfices » (Meadwell H., op.cit) les diplômés de l'Université de Lomé entreprennent des actions pour augmenter leur chance de convaincre un employeur.

Il s'agit pour certains de recourir à des formations complémentaires en vue de surmonter l'handicap inhérent à leur formation et obtenir un poste. Ces formations ont pour dessein de les outiller en techniques et aptitudes professionnelles plus pratiques. Ils s'orientent très souvent dans le domaine, de

l'entrepreneuriat et de l'informatique destiné à les aider soit à maîtriser des logiciels correspondant à leur métier soit à se préparer pour un sous-emploi dans un cyber café, une librairie ou un bureau quelconque. 72,5% des personnes interrogées ont reconnu avoir reçu une formation complémentaire dans cette perspective. Pour d'autres, la recherche de stage est une étape non négligeable dans la quête de l'emploi. Ainsi, pour 28% des enquêtés, le recours aux stages est un moyen d'atteindre à moyen terme un emploi. Une fois sortis de l'université, les diplômés sollicitent des stages auprès des structures et entreprises étatiques et privées. Ces structures sont celles qui correspondent plus ou moins au profil de leur formation ou carrière en vue. C'est un procédé qui permet aux diplômés de l'Université de Lomé de sortir de leur état d'inaptitude et d'ignorance des réalités de l'emploi auquel ils pourraient être recrutés. C'est aussi un moyen de rendre attrayant son curriculum vitae. Selon les enquêtés, il est plus aisé à une personne de sexe féminin d'obtenir un stage compte tenu de leur facilité de création de capital social intéressant.

Pour 51% des enquêtés, le recours aux structures nationales de pré-insertion constitue un moyen d'atteindre l'insertion professionnelle. Le souci de résoudre le problème des demandes de stage et surtout de préparation des jeunes diplômés en vue de l'exercice d'une carrière plus efficace a amené les pouvoirs publics à mettre en place des programmes et projets d'absorption des diplômés. Ces programmes sont devenus des structures phares pour leur absorption et préparation à leur métier. C'est en même temps une voie pour le gouvernement de résoudre le problème de chômage et de la crise de l'emploi tout en assurant une relève plus efficace. Ainsi, depuis 2010, plusieurs initiatives sont entreprises en faveur des jeunes dont les plus sollicitées par les diplômés de l'Université de Lomé sont :

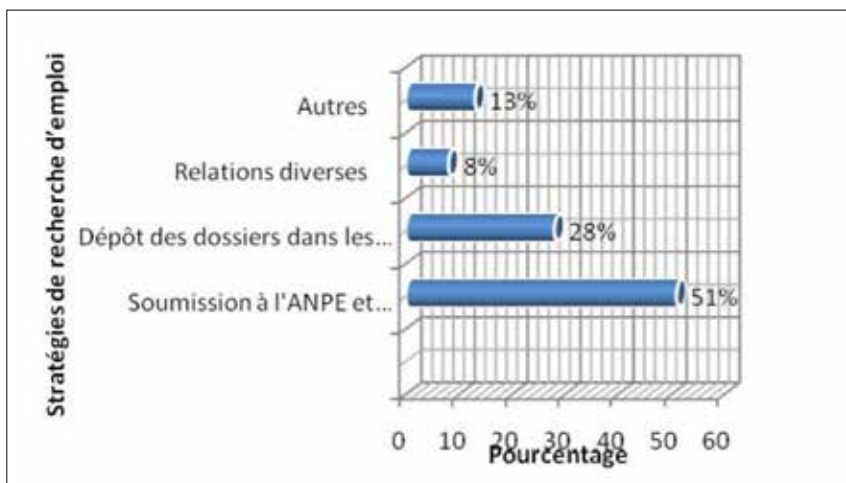
- le Programme de Promotion de Volontariat National (PROVONAT), un programme en phase pilote de 3 ans pour les jeunes de 18 à 35 ans, financé conjointement par le PNUD et l'Etat togolais. C'est un programme qui insère les jeunes dans des structures d'intérêt public (collectivités

locales, ONG, associations, administration publique et parapublique, et structures déconcentrées de l'Etat). Il vise à donner des compétences professionnelles aux jeunes sur une période allant d'un à cinq (5) ans. Il est prévu le déploiement de 3.000 jeunes au cours de la phase pilote ;

- le Programme d'Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE) mis en œuvre en 2011 en vue de l'insertion de 3.000 jeunes chômeurs de 18 à 40 ans dans les entreprises privées.

Il ressort des résultats obtenus lors des enquêtes que la voie de recherche d'emploi la plus utilisée dans le paysage des diplômés est l'ANPE et le programme PROVONAT qui canalisent plus de la moitié des demandes d'emploi. En dehors de ces deux programmes, 28% des diplômés vont déposer leurs dossiers dans des services publics ou privés où ils sont habilités à exercer le métier de leur formation. L'ensemble de ces stratégies crée à nouveau une situation de saturation par l'effet pervers. Boudon estimait que dans un premier temps, la somme des actions individuelles peut aboutir à un résultat social qui est à l'inverse de ce pourquoi les individus agissent (Vultur M., op.cit.). Ainsi, toutes ces stratégies déployées en même temps qu'elles sont des actions individuelles deviennent collectives par la conviction et la croyance de chaque diplômé de pouvoir contourner la situation de sans-emploi auquel il est astreint par l'effet de la formation universitaire publique. Progressivement, ces solutions n'assurent plus l'emploi, car elles mettent autant de mains-d'œuvre identiques sur le marché d'emploi déjà exigu.

Figure n°2 : Répartition des enquêtés suivant les stratégies de recherche d'emploi



Source : Enquêtes de terrain 2016

Les relations sont aussi mises à contribution dans 8% de cas. Dans ce cas, pour obtenir un poste auprès d'une connaissance, il vaut mieux selon les enquêtés être issu d'une bonne origine sociale pour raccourcir la durée de chômage. Cela suppose qu'il faut être né ou proche des personnalités nanties et possédant un pouvoir de décision, d'influence ou de relations. Les diplômés disposant d'un capital social et symbolique obtiennent donc plus rapidement du travail que ceux qui se sont formés dans des filières professionnelles. Les connaissances pratiques ne seraient plus dans cette posture une exigence dans le recrutement.

Autre stratégie adoptée par les diplômés de l'Université de Lomé interrogés, c'est l'inscription à des réseaux communautaires, corporatistes et politiques. Les diplômés sont nombreux à s'inscrire dans les associations de regroupement d'élèves et stagiaires de leurs localités d'origine pour proposer et réaliser des services aux natifs de leur préfecture, village qui occupent un poste important dans l'administration publique. Cette mobilisation s'effectue souvent en période électorale. En témoigne un foisonnement des associations à vocation communautaire à l'Université de Lomé.

CONCLUSION

Au terme de cette recherche sur l'enseignement supérieur et la problématique de l'insertion professionnelle, il apparaît clairement que les perceptions des acteurs et surtout l'opinion des diplômés révèlent une faible efficacité du système universitaire à permettre une insertion professionnelle décente. Ceci se justifie par la faible qualité de la formation au niveau supérieur. Cette formation est d'ailleurs, jugée trop théorique par les différents acteurs interrogés. Face aux problèmes d'emploi et au chômage, il a été nécessaire de s'interroger sur les obstacles à l'insertion professionnelle des diplômés de l'Université de Lomé. Sur la base de l'analyse du contenu des discours, quatre formes d'obstacles ont été identifiées : l'exiguïté du marché national d'emploi, les carences de la formation universitaire face aux profils sollicités par les employeurs, l'effet de concurrence de la part des diplômés des universités privées professionnelles, l'inaptitude à l'auto-emploi.

En rapport avec le processus d'insertion professionnelle, il a été observé un effort général des diplômés de l'Université de Lomé de définir des stratégies pour conquérir le marché de l'emploi. Ces stratégies sont fondamentalement en rapport avec le renforcement de capacité et de mise en condition avant toute véritable insertion professionnelle. De ce fait, le recours à une formation complémentaire, à un stage, à une pré-insertion au sein des structures nationales récemment mises en place par les autorités publiques et le sous-emploi, sont autant de stratégies que mettent en place les diplômés dans le cadre de leurs stratégies pour s'insérer dans un poste au sortir de l'université.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABDOURAHAMANE, M., M., 2009, Formation universitaire et emploi à Niamey au Niger, thèse de doctorat en sociologie, Dakar, UCAD.
- AGNON, O., 2012, Analyse des obstacles à l'insertion socioprofessionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur : cas des diplômés de l'UL, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Université de Lomé.
- AMELEWONOU et al, 2008, Réformes de l'enseignement supérieur en Afrique : éléments de cadrage, Dakar, UNESCO-BREDA.
- AMISSA, M., 1998, La problématique du chômage au Togo, Mémoire de maîtrise de Sociologie, Université de Lomé.
- AMOUZOU, E., 2012, Etude diagnostique de référence sur la situation de l'emploi des jeunes au Togo, MDBAJEJ et BAD.
- BECKER G., S., 1975, Human Capital: A theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education, New York, Columbia University Press, 2^e édition.
- BERTALANFFY L, V., 1973, la théorie des systèmes, Dunod, Paris.
- BOUDON R., BOURRICAUD F., 1982, dictionnaire critique de la Sociologie, Paris PUF.
- BOURAIMA, A., 2003, La problématique de l'insertion professionnelle des étudiants handicapés de l'Université de Lomé, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Université de Lomé.
- DEKOR, D., PALASSI, K., ABBEY, K., D., 2011, La réforme LMD à l'Université de Lomé : une évaluation à mis parcours. ROCARE, petites subventions 2011.

- ELA J., M., 1971, La plume et la pioche. Réflexion sur l'enseignement et la société dans le développement de l'Afrique noire, Yaoundé, Editions Clé.
- GIOAN P-A., 2006, Enseignement supérieur dans les pays d'Afrique francophone : tendance et défis, Les notes d'Edufrance, n°6, p.1-6.
- HUDSON M., 2002, la théorie du choix rationnel et ses critiques, sociologie et sociétés, vol 34 n° 1, p. 117-124.
- HUGON P., GAUD M. et PENOUIL M., 1994, Crises de l'éducation en Afrique, n° spécial de l'Afrique contemporaine.
- IIEP, 2007, Enseignement supérieur et développement, IIEP, vol. XXV, p. 1-3.
- KRUGMAN, P., 1974, L'éducation et les problèmes de l'emploi dans les pays en développement. BIT, Genève.
- LAMA J. et RABIOU A., 2000, Contraintes et espaces de liberté pour le développement en quantité et en qualité de l'éducation au Niger, Niamey.
- LASIDA J., 2005, Amérique latine : aider les jeunes à accéder à l'emploi in lettre d'information, Institut International de Planification de l'Education(IIPE), vol. XXIII, n° 2, Paris, p.5.
- MOSCOVICI S., 1984, Social Representations, Cambridge, Cambridge University Press.
- RONTOPOULOU J. L., 1994, L'université africaine à la croisée des chemins, Paris, Afrique contemporaine.
- SENAME D. et al 2008, le rôle de l'université dans le processus d'intégration socioprofessionnelle des étudiants au Togo : cas de l'Université de Lomé, ROCARE.
- VULTUR, M., 1997, Raymond Boudon et le paradigme de l'individualisme méthodologique, Aspects sociologiques, n°1, vol. 6, p. 30-37.

QUELLE THEORIE POUR LA TRANSITION DE LA FECONDITE EN AFRIQUE DE L'OUEST ?

Bi Tozan ZAH

Maître-assistant

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

thozane@hotmail.com

M. Bi Tozan ZAH est Démographe, Docteur de l'Université de Paris 10 (France). Depuis 2009, il est Enseignant-Chercheur au Département de Géographie à l'Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire). Les relations entre l'évolution de la population et les politiques démographiques mises en place par les Etats, constituent le point focal de ses activités de recherche. Durant les sept dernières années, il a réalisé en collaboration avec les agences du système des Nations Unies, des études portant sur les statistiques démographiques.

RÉSUMÉ

Cet article contribue à la connaissance de la transition démographique en Afrique de l'ouest. A partir des données des Nations Unies (2015), il décrit les niveaux et tendances de la fécondité dans cette région en les mettant en rapport avec les théories de fécondité. Les résultats indiquent que la baisse de la fécondité qui concerne désormais tous les pays de la région, se déroule à des rythmes variables. Elle s'inscrit dans les contextes politique, économique et social de chaque pays et résulte de l'efficacité

de la politique de population mise en place par ce pays. Cette politique regroupe un ensemble de programmes de développement économique et social ayant des implications directes ou indirectes sur la croissance et la répartition de la population. De ce fait, elle se situe au cœur des changements de fécondité puisqu'elle influence les normes et valeurs, qui à leur tour, modifient les comportements reproductifs.

Mots-clés : *Transition démographique, théorie de fécondité, mortalité, Politique de population, Afrique de l'ouest*

Abstract

This article contributes to the knowledge of the demographic transition in West Africa. Using data from the United Nations (2015), he describes fertility levels and trends in this region by relating them to fertility theories. The results indicate that the decline in fertility that now concerned all countries in the region is occurring at varying rhythms. It is part in the political, economic and social contexts of each country, and is the result of the effectiveness of the population policy put in place by that country. This policy regroups a set of economic and social development programs with direct or indirect implications for population growth and distribution. As a result, it is at the heart of fertility changes as it influences norms and values, which in turn, change reproductive behaviors.

Keywords : Demographic transition, fertility theory, mortality, Population policy, West Africa

INTRODUCTION

Les pays d'Afrique de l'ouest (Carte 1) ont généralement eu leurs indépendances dans les années 1960, sauf le Libéria (1847), le Ghana (1957), la Guinée (1958) et la Guinée Bissau (1974). Dès leur accession à la souveraineté nationale, les gouvernements ont fait de la baisse de la mortalité, une de leurs priorités. C'est ainsi que la déclaration de la conférence d'Alma-Ata en 1978 sur la nécessité d'assurer les soins de santé primaire a été adoptée. L'amélioration de l'accès des populations aux centres de santé

Quelle théorie pour la transition de la fécondité en Afrique de l'Ouest ?

et leur participation aux actions en matière de santé ont été les instruments de leur stratégie. Selon Fogel (1997), ces actions sont responsables de la baisse précoce de la mortalité.

A la différence de la mortalité, la fécondité n'a pas connu très tôt de politique explicite à cause de l'attitude populationniste des gouvernements. Hormis le Ghana qui a mis en place en 1969 une politique en vue de réguler la fécondité, les autres pays ne l'ont fait que plus tard, dans les années 1980-1990 au moment où ils traversaient une crise économique sans précédent. Ainsi, la fécondité a gardé un niveau constamment élevé jusqu'à la fin des années 1980. Même si elle a baissé après cette période, son niveau reste encore élevé au Burkina Faso, au Mali et au Niger où les femmes ont en moyenne plus de six enfants. Ce nombre varie entre cinq et six enfants par femme en Côte d'Ivoire, au Togo, au Bénin, au Sénégal et au Nigéria. C'est seulement au Ghana qu'on enregistre moins de cinq enfants par femme.

Ces variations amènent à s'interroger sur le rôle de la politique de population dans la transition de fécondité. Dès lors, il importe de mener des recherches sur cette transition afin de comprendre les modalités des changements de fécondité en Afrique de l'ouest. Cette démarche met à rude épreuve les théories de fécondité qui accordent une place importante aux théories économiques résultant des interprétations des travaux portant sur la transition en Europe. Pourtant, l'analyse de la fécondité implique la prise en compte des sociétés où ces comportements sont observés (Charbit, 1999). D'où le développement des approches institutionnelles qui expliquent la fécondité par l'évolution historique d'un ensemble d'institutions.

Cet article s'organise autour de trois parties complémentaires. La première partie décrit l'évolution de la fécondité en Afrique de l'ouest au cours de ces cinquante dernières années. La seconde partie fait la revue des théories de fécondité afin d'identifier celle qui s'adapte mieux aux changements de fécondité dans cette région. Ce qui permet de montrer dans la dernière partie, le rôle de la politique de population dans la transition de fécondité.

Quelle théorie pour la transition de la fécondité en Afrique de l'Ouest ?

Carte 1 : *Limites des pays d'Afrique de l'ouest*



1. Hypothèse, source de données et méthode d'analyse

Cette étude repose sur l'hypothèse selon laquelle, les différences de fécondité observées dans le temps entre les pays d'Afrique de l'ouest résultent de l'efficacité des politiques de population mises en place au niveau de chaque pays.

Une des principales difficultés pour mener cette étude au niveau régional est l'insuffisance des données démographiques comparables dans le temps et dans l'espace. Même quand elles existent au niveau national, les périodes sont variables d'un pays à un autre. Dès lors, les données des Nations Unies (2015) ont été utilisées pour comparer les niveaux de fécondité. Elles sont fiables puisqu'elles tiennent compte des résultats des enquêtes démographiques réalisées au niveau national. Parfois, le recours aux résultats de ces enquêtes a été indispensable pour étayer certaines affirmations.

Pour montrer les disparités de fécondité entre les pays, nous avons recouru à l'analyse descriptive. Cette dernière repose sur la comparaison des pays en fonction de l'évolution de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF). Cet indice représente le nombre

Quelle théorie pour la transition de la fécondité en Afrique de l'Ouest ?

moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait durant toute sa vie les conditions de fécondité du moment. Nous avons aussi calculé les variations de l'ISF pour chaque pays par période décennale afin de déterminer le début de transition de la fécondité. Si cette variation est positive, cela signifie que la fécondité a augmenté durant la période considérée. Dans le cas contraire, elle a diminué.

Enfin, la synthèse de la littérature a été nécessaire pour identifier les facteurs des changements de fécondité en Afrique de l'ouest. Elle a consisté à faire l'état des connaissances des grandes théories qui ont dominé la pensée démographique de ces cinquante dernières années afin de déterminer celle qui s'adapte mieux à la transition de la fécondité dans cette région. Cette démarche est pertinente puisqu'elle met à rude épreuve ces théories et prend en compte les spécificités nationales, voire régionales. Elle s'inscrit dans la perspective de recherche de théorie universelle, celle qui selon Caldwell (1992) serait capable d'intégrer toutes les histoires transitionnelles de l'Occident ou encore des différentes régions du Sud.

Résultats

La méthodologie décrite précédemment a permis d'obtenir les résultats que nous présentons en trois points : niveaux et tendances de la fécondité en Afrique de l'ouest; théories explicatives de la transition de fécondité dans cette région et rôle de la politique de population dans cette transition.

2.1. Niveau et tendance de la fécondité en Afrique de l'ouest

Dans cette partie, il s'agit d'analyser l'évolution de l'ISF dans les 14 pays d'Afrique de l'ouest de 1960 à 2010. Le tableau 1 ci-dessous montre trois grandes phases : 1960-1980 ; 1980-1990 et 1990-2010.

Tableau 1 : Variations (en %) par période décennale de l'ISF en Afrique de l'ouest de 1960 à 2010

Pays	1960	1970	Variations (1960-1970)	1980	Variations (1970- 1980)	1990	Variations (1980-1990)	2000	Variations (1990- 2000)	2010	Variations (2000-2010)
Benin	6,13	6,65	8,5	7,00	5,3	6,88	-1,7	6,16	-10,5	5,31	-13,8
Burkina Faso	6,24	6,56	5,1	7,02	7,0	7,07	0,7	6,73	-4,8	6,08	-9,7
Côte d'Ivoire	7,15	7,83	9,5	7,81	-0,3	6,69	-14,3	5,6	-16,3	4,89	-12,7
Gambie	5,64	5,96	5,7	6,34	6,4	6,14	-3,2	5,99	-2,4	5,79	-3,3
Ghana	6,64	6,95	4,7	6,69	-3,7	5,88	-12,1	4,81	-18,2	4,22	-12,3
Guinée	6,07	6,15	1,3	6,45	4,9	6,63	2,8	6,12	-7,7	5,39	-11,9
Guinée Bissau	5,87	6,15	4,8	6,11	-0,7	6,68	9,3	6,05	-9,4	5,28	-12,7
Libéria	6,35	6,59	3,8	6,93	5,2	6,72	-3,0	6,05	-10,0	5,23	-13,6
Mali	6,65	6,87	3,3	7,01	2,0	7,09	1,1	6,88	-3,0	6,8	-1,2
Niger	6,98	7,32	4,9	7,63	4,2	7,76	1,7	7,77	0,1	7,58	-2,4
Nigéria	6,35	6,35	0,0	6,76	6,5	6,6	-2,4	6,17	-6,5	6,0	-2,8
Sénégal	6,83	7,24	6,0	7,45	2,9	6,88	-7,7	5,78	-16,0	5,11	-11,6
Sierra Léone	6,01	6,56	9,2	7,02	7,0	6,71	-4,4	6,07	-9,5	5,16	-15,0
Togo	6,42	6,94	8,1	7,28	4,9	6,63	-8,9	5,48	-17,3	4,89	-10,8
Afrique de l'ouest	6,43	6,59	2,5	6,91	4,9	6,66	-3,6	6,09	-8,6	5,73	-5,9
Afrique	6,64	6,66	0,3	6,61	-0,8	6,16	-6,8	5,35	-13,1	4,88	-8,8
Monde	4,91	4,85	-1,2	3,85	-20,6	3,45	-10,4	2,73	-20,9	2,53	-7,3

Note : calculs effectués à partir des données des Nations Unies (2015), *World Population Prospects: The 2014 Revision* (Medium variant), 870 p.

• **1960-1980 : hausse du niveau général de la fécondité**

Les variations sur la période 1960-1980 montrent que durant ces deux décennies, la fécondité est restée élevée en Afrique de l'Ouest. De 1960 à 1970, son niveau a légèrement augmenté dans tous les pays. Les plus concernés sont par ordre d'importance la Côte d'Ivoire (9,5%), la Sierra Léone (9,2%), le Bénin (8,5%) et le Togo (8,1%). Cette évolution explique pourquoi au début des années 1970, le niveau de fécondité était élevé en Afrique de l'ouest. En Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal, les femmes avaient en moyenne plus de 7 enfants. A ces trois pays qui détenaient le record de fécondité dans la région, s'oppose la Gambie qui était le seul pays à l'époque où le nombre moyen d'enfant par femme était inférieur à 6. Ce niveau de fécondité qui était une exception dans la région a résulté du niveau élevé de la mortalité des enfants.

La hausse de la fécondité s'est poursuivie sur la période 1970-1980. Elle a été de plus de 7% dans huit pays (Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal, Togo, Burkina Faso, Sierra Léone, Mali et Bénin). Ainsi, la fécondité apparaît maximale au début des années 1980 dans la plupart des pays. Selon Cosio M. (1994), les pays latino américains ont connu à la veille de leur transition démographique, cette période de hausse de la fécondité due à l'amélioration de la santé. En comparant la fécondité du moment (ISF) à la fécondité passée des femmes ayant achevé leur vie féconde (descendance finale), Cochrane et Farid (1986) ont fait le même constat au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Mali, en Mauritanie, au Nigeria, au Sénégal et au Togo¹.

Ce faisant, la hausse de la fécondité dans les années 1970 en Afrique de l'ouest a résulté de la politique de santé mis en place par les Etats dès leur accession à la souveraineté nationale puisque les populations n'utilisaient pas la contraception. Cette politique a permis d'améliorer les conditions sanitaires et par conséquent la survie de la population. En favorisant un meilleur suivi des grossesses et des accouchements, elle a augmenté la probabilité de conception et les effectifs de naissances vivantes

1- Selon les résultats de leur étude, seul le Ghana n'a pas connu de hausse de la fécondité durant cette période.

*Quelle théorie pour la transition de la fécondité
en Afrique de l'Ouest ?*

grâce à la réduction des mortalités intra-utérine et à l'accouchement (mortalité néonatale). L'augmentation de la survie des couples a réduit les risques d'interruption des unions par la mortalité, ce qui explique le vieillissement du calendrier de la fécondité.

• 1980 à 1990 : début de baisse de la fécondité

Même si la fécondité apparaît maximale en Afrique de l'ouest au début des années 1980, elle a par la suite continuellement baissé dans la plupart des pays jusqu'à la fin de cette décennie sauf au Burkina Faso, en Guinée, en Guinée Bissau, au Mali et au Niger. Dans ces cinq pays, le nombre moyen d'enfants par femme a continuellement augmenté depuis les années 1960 jusqu'à la fin des années 1980 où il reste supérieur à 6,6 enfants par femme. En effet, ces pays n'ont pas vite amorcé leur transition de fécondité.

Par contre, les neuf autres pays ont réduit leur fécondité dans le contexte de la crise économique des années 1980. Selon Vimard P. (1997), cette crise a joué un rôle déclencheur en suscitant une prise de conscience sur le fait qu'une fécondité élevée ne correspond plus aux nouveaux cadres économiques et sociaux en vigueur dans la société. Au niveau des pays francophones, la révision de la loi du 20 juillet 1920² s'inscrit dans cette nouvelle vision. Ainsi, certains groupes de femmes ont commencé à réduire leur fécondité avant la mise en place officielle des programmes de planification familiale.

Malgré les débuts de baisse de la fécondité observée dans la plupart des pays à la fin des années 1980, le niveau général était encore élevé en Afrique de l'ouest puisqu'il dépassait la moyenne africaine. A cette période, le Ghana était le seul pays de la région où les femmes avaient en moyenne moins de 6 enfants. Il apparaît ainsi comme le pays pionnier dans l'amorce de la transition de fécondité en Afrique de l'ouest. C'est aussi le premier pays à mettre en place la politique de planification familiale dès la fin des années 1960.

2- Cette loi qui interdisait le recours aux méthodes de régulation des naissances et à l'avortement, a été introduite par l'administration coloniale pour qui la faible population était un obstacle au développement car rendait difficile la mobilisation de la main-d'œuvre dont elle avait besoin pour les travaux d'infrastructure, l'exploitation des mines et des plantations industrielles (Gendreau F., 1993)

• 1990 à 2010 : généralisation de la baisse de la fécondité

Tous les pays d'Afrique de l'ouest (sauf le Niger) ont réduit leur fécondité au cours de la période 1990-2000. Cette réduction a été importante (supérieure à 16%) en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo de sorte qu'en 2010 ces trois pays présentaient déjà des indices de fécondité inférieurs à cinq (Tableau 1). Ce niveau de fécondité qui est proche de la moyenne africaine atteste qu'ils sont les plus engagés dans le processus de transition. Six autres pays suivent le mouvement. Il s'agit respectivement du Sénégal, de la Sierra Léone, du Libéria, de la Guinée Bissau, du Bénin et de la Guinée. Dans ces pays, les femmes ont en moyenne entre 5 et 5,4 enfants, ce qui est inférieur à la moyenne régionale (5,8). Les cinq autres pays qui ont encore une fécondité supérieure à cette moyenne malgré les baisses enregistrées durant ces dernières années sont : la Gambie, le Nigeria, le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

L'évolution de la fécondité en Afrique de l'ouest enrichit le débat sur les facteurs de la transition puisque les baisses ont précédé la mise en place des programmes de planification familiale et se poursuivent malgré la faiblesse de la prévalence contraceptive. Contrairement à ce qui a été observé en Amérique latine (Cosio M., 1994) et dans certains pays d'Afrique australe (Botswana, Namibie, Zimbabwe), elle ne correspond pas à une utilisation aussi importante de la contraception moderne. Selon les résultats des enquêtes démographiques et de santé, le pourcentage de femmes mariées utilisant ces méthodes est inférieur à 17% dans tous les pays. De plus, les pays qui ont des prévalences contraceptives élevées ne sont pas toujours ceux qui ont les taux de fécondité les plus bas³.

En effet, la transition de la fécondité a résulté des politiques mises en place par les Etats. Ces politiques ont agi sur les facteurs de modernisation ayant permis aux femmes urbaines de réduire d'abord leur

3- Au Burkina Faso, 14,9% des femmes en union utilisaient la contraception moderne en 2012 contre 12,5% des femmes en Côte d'Ivoire. Malgré l'antériorité de la mise en place des programmes de planification familiale dans ce pays, le nombre moyen d'enfants par femme a toujours été supérieur à celui de la Côte d'Ivoire. Selon les Nations Unies (2012), les Ivoiriennes ont 1,18 enfant de moins que leurs consœurs Burkinabés.

fécondité avant que les femmes rurales ne soient concernées plusieurs années après (Fassassi R., 2006). Elles se sont traduites par une faible modernisation des comportements au Burkina Faso, en Guinée et au Niger où la majorité des femmes en âge de procréer n'est pas allée à l'école avec moins de 5% exposées aux médias. La fécondité a par contre significativement baissé dans les pays où ces situations étaient meilleures. Il s'agit de la Côte d'Ivoire et du Ghana où elle a baissé de plus de 30% au cours de ces 20 dernières années. Pour ces raisons, nous pensons qu'il existe plusieurs formes de transition de la fécondité qui s'expliquent par la diversité des contextes politique, économique et social.

2.2. Théories explicatives de la transition de fécondité en Afrique de l'ouest

Cette section est consacrée à la revue des théories de fécondité ayant influencé la pensée démographique de ces cinquante dernières années. Le but est d'identifier la théorie qui s'adapte mieux aux évolutions de la fécondité en Afrique de l'ouest.

- **La théorie économique ne reflète pas les évolutions de fécondité dans la région**

Développée par Becker dans les années 1960, la théorie économique a longtemps guidé la pensée démographique. Dans sa conception, l'enfant est à la fois un bien de consommation, une source de revenu et représente une sécurité pour les vieux jours. Il engendre à l'inverse des coûts quant à l'éducation, l'alimentation, la santé et le logement. Ces utilités et coûts changent avec le développement socio-économique. En supposant une relation positive entre la fécondité et le revenu, Becker attribue la demande d'enfants aux effets revenu et prix. Ainsi l'augmentation du revenu engendre celui du nombre d'enfants. Par contre, lorsque le prix augmente, le nombre d'enfants désirés diminue. Pour l'auteur, la détermination de la demande d'enfant lorsque le revenu augmente dépend de l'importance relative de l'effet prix par rapport à l'effet revenu. Quand l'effet prix l'emporte, l'accroissement du revenu suscite une descendance réduite. En fait, les parents qui ont des revenus élevés préfèrent avoir moins d'enfants à l'égard desquels ils s'engagent à assurer de meilleures conditions de vie. La qualité d'enfant est ainsi un facteur clé de la relation inverse entre le revenu

et le nombre d'enfants au cours de la transition de la fécondité (Becker, 1981).

Une autre explication donnée par Easterlin (1980) présente la situation dans un cadre dynamique. Elle associe négativement la fécondité d'une génération à l'effectif de cette génération. Par conséquent, si la fécondité est forte à un moment donné t , les générations qui accèderont au marché du travail au moment $t+1$ seront nombreuses. Il en résulte une diminution de la valeur marginale du travailleur et une concurrence accrue entre les travailleurs qui va faire baisser le prix du travail. Cette baisse va entraîner celle de la fécondité compte tenu de la relation positive entre le revenu et la fécondité. En $t+2$, les générations qui accèderont au marché du travail seront peu nombreuses, d'où à l'inverse, élévation du prix du travail et reprise de la fécondité, etc. Cette explication est conforme à l'idée selon laquelle le désir d'enfant ou de reproduction se forme au gré des effets de revenus causés par l'entrée de cohortes de différentes tailles sur le marché du travail. Pour De Bruijn (2002), le degré de richesse promis par les perspectives du marché du travail durant la période reproductive détermine le nombre d'enfants qui peuvent être entretenus.

Fondées sur l'hypothèse de la rationalité dans le choix du nombre d'enfants, les approches économiques ont été pendant longtemps les grands paradigmes explicatifs de la fécondité. Le plus souvent, les couples cherchent à maximiser leur fonction d'utilité – dont les enfants sont l'un des arguments compte tenu des contraintes de revenu et doivent effectuer un arbitrage entre le bien « enfant » et les autres biens. Ces explications s'appliquent mieux aux sociétés occidentales qui sont en fin de transition et conduisent à ignorer le groupe social, l'environnement économique, institutionnel et politique dans lequel les individus agissent (Charbit, 1999). Est-il raisonnable de considérer l'enfant comme un bien de consommation ordinaire au même titre que les autres biens ? *Nous pensons que cette théorie est peu adaptée à la transition de fécondité dans les pays d'Afrique de l'ouest où la majorité de la population réside encore dans le milieu rural et exerce une activité agricole générant de faibles revenus. Aussi, les*

rapports inégalitaires entre les sexes, l'intériorisation des cultures et les liens de solidarité s'opposent à l'hypothèse de rationalité et du libre choix des descendance.

Dans une perspective sociologique et en partant de l'utilité économique de l'enfant évoqué par Becker pour expliquer les choix reproductifs des couples, Caldwell (1982) propose une approche prenant en compte les systèmes de production familiale. Il prend le contre pied des arguments avancés ci-dessus et place l'enfant au cœur des choix reproductifs. Pour l'auteur, la fécondité est élevée dans les sociétés où les flux de richesse sont au bénéfice des parents, c'est-à-dire que les enfants, de par le service, travail et revenu rapportent plus qu'ils ne coûtent au cours de la vie. Dans ces conditions, la baisse de la fécondité a lieu lorsque s'inversent les flux de richesse des parents vers les enfants. Cela nécessite une mutation sociale où l'enfant devient un bien de consommation et non de production. D'après Rwenge (2000), lorsque les sociétés se développent ou les conditions de vie s'améliorent, les motivations de consommation l'emportent sur celles de production et de sécurité sociale. En effet, la transition de la fécondité est le produit d'un changement social ayant des implications économiques, et non celui d'un changement économique.

- Les comportements natalistes fragilisent la théorie de la modernisation culturelle

En réaction aux approches économiques, d'autres chercheurs (Lesthaeghe, 1980 ; Caldwell, 1992 ; Bongaarts et Watkins, 1996) ont proposé des explications culturelles aux comportements de fécondité. Leur démarche repose sur l'idée selon laquelle la modernisation culturelle, voire l'occidentalisation des pays du Sud, provoque un changement des mentalités et conduit au désir de descendance plus restreinte et au contrôle des naissances. La modernisation est un processus par lequel les innovations se transmettent d'un individu ou d'un groupe social à un autre. En ce sens, l'urbanisation est perçue comme un facteur important dans la dynamique des comportements reproductifs. Elle a joué ce rôle dans les pays d'Europe occidentale avec le déclin de la

Quelle théorie pour la transition de la fécondité en Afrique de l'Ouest ?

fécondité survenu au moment où les modes de vie urbaine étaient les normes. Pour Sharlin (1986), « le passage de la société rurale traditionnelle à la société urbaine et moderne aurait modifié les normes, aspirations et comportements à l'égard de l'enfant, et provoqué la baisse de la fécondité ».

Certains pays d'Afrique de l'ouest connaissent la transition urbaine (Gambie, Ghana) et d'autres sont à l'orée de cette transition (Côte d'Ivoire et Nigéria). Ainsi, l'urbanisation en cours a induit des comportements novateurs. Elle a favorisé le rajeunissement de l'âge des chefs de ménage, la nucléarisation et la diminution de la taille des ménages (Wakam J., 1999). Après une étude réalisée en 2002 dans trois capitales africaines (Antananarivo, Dakar et Yaoundé), Antoine P. a observé l'entrée tardive des jeunes filles sur le marché matrimonial à cause des difficultés d'emploi et de logement. Ces difficultés expliquent également la diminution de la polygamie dans les villes avec certains hommes qui commencent à renoncer parce qu'ils la considèrent comme une charge supplémentaire. Un autre aspect du changement de comportement reproductif concerne l'utilisation de la contraception en vue d'espacer/ limiter les naissances.

De par ces comportements novateurs, la fécondité a commencé à baisser en Afrique depuis quelques années. L'interaction sociale qui concerne « les changements d'informations et d'idées, l'évaluation des articulations de leur sens dans un contexte particulier et l'influence sociale qui contraint ou encourage les actions »⁴ a joué un rôle clé dans ce processus. Ainsi lorsque la transition de la fécondité intervient dans un pays, elle touche également les régions voisines qui partagent les mêmes cultures ou les mêmes limites géographiques. C'est ainsi qu'une certaine tendance régionale dans la baisse de la fécondité en Afrique australe avec la proximité de la Namibie, du Botswana et du Zimbabwe pour les âges au premier mariage et à la première naissance a été observée par Vimard et al. (2003). D'après Bongaarts et Watkins

4- Notre traduction "The exchange of information and ideas, the joint evaluation of their meaning in a particular context, and social influence that constrains or encourages action" (Bongaarts et Watkins, 1996).

(1996), la modernisation des valeurs se diffuse d'une personne à une autre, d'un groupe social à un autre, d'une région à une autre selon un processus variable d'une société à une autre en fonction de l'organisation sociale, politique et des réseaux de communication.

Malgré les baisses de la fécondité observées dans les pays d'Afrique de l'ouest au cours de ces dernières décennies, le niveau reste encore élevé. En fait, *l'évolution de la fécondité dépend des systèmes de valeurs qui sous-tendent les choix reproductifs et des préférences des individus formant une société*. Or les comportements et mentalités natalistes perdurent dans les traditions africaines. Une étude qualitative réalisée par Ahondjo en 1990 auprès de quelques groupes ethniques en Côte d'Ivoire a révélé leur attachement à la forte fécondité corroboré par leur tradition. Dans un village du Burkina Faso (Pissala), les femmes ont souligné le caractère métaphysique de la procréation : « *les enfants sont dans le ventre de la femme. Quand Dieu décide de faire sortir l'un d'entre eux et qu'elle s'y oppose, il le transforme en maladie pour la punir* » (Yaméogo, 1993). Chez les Bamiléké du Cameroun, le but principal de la vie ou le bien en soi, c'est engendrer de nombreux enfants et former un lignage qui se perpétuera de génération en génération alors que l'acte anti-social consiste à empêcher autrui d'avoir des enfants (Wakam J., 1999).

Un autre aspect des comportements natalistes est révélé par la solidarité dans les systèmes de reproduction. Celle-ci s'exerce entre les membres de la famille comme constatée dans certaines traditions en Afrique de l'ouest. Ainsi, lorsqu'une sœur a des enfants, elle peut en donner à ses frères qui ont autant de responsabilité à leur égard que le père de ceux-ci. Dans ces traditions patrilinéaires, le rôle de reproduction de la femme est essentiel dans la solidarité entre les membres de son lignage. Le placement d'enfants, fréquent chez le groupe ethnique Akan de Côte d'Ivoire est encore une forme de solidarité d'après Vimard (1997). Il permet aux femmes de faire des enfants et d'exercer leurs activités économiques puisque les autres membres de la famille peuvent s'en occuper gratuitement. Seul l'affaiblissement de ce système qui ne permettrait plus une redistribution des coûts d'éducation sur

l'ensemble de la communauté familiale est susceptible de conduire à la baisse de la fécondité (Lesthaeghe, 1980). *Cette dernière peut rester élevée même si le taux d'urbanisation s'accroît dès lors que la structure familiale ne change pas.*

- La baisse de la fécondité s'inscrit dans les contextes politique, économique et social des Etats

Au cours de ces trois dernières décennies, la fécondité a continuellement baissé en Afrique de l'ouest. Mais cette baisse se déroule à des rythmes variables selon les pays avec le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Nigéria qui sont à la traine. Nous ne pouvons mieux comprendre ces évolutions que si nous les inscrivons dans leur contexte politique, économique et social. Cette approche dite institutionnelle qui doit son développement à McNicoll (1980, 1999), recherche la spécificité des situations. Dans une étude portant sur trois régions d'Asie (Chine, Indonésie et Bengladesh), l'auteur a souligné le rôle des institutions dans les changements de fécondité. Il inscrit les changements de fécondité dans le contexte institutionnel, culturel et politique des communautés concernées en faisant appel à l'histoire du processus. Vimard (1997) s'inscrit dans cette visée lorsqu'il évoque les caractéristiques socio-économiques et culturelles dans lesquelles les comportements démographiques ont cours. Il pense que le changement du marché du travail, du système scolaire, du régime foncier et de l'organisation familiale, peut favoriser la transition de la fécondité. D'autres facteurs institutionnels comme la division du travail entre sexes, le patriarcat et les systèmes de sécurité sociale se sont avérés déterminants dans les changements de fécondité en Inde et au Bengladesh (Cain, 1984).

Les courants institutionnels accordent une importance au rôle de l'Etat dans la transition de fécondité. Selon eux, la motivation à réduire la fécondité est encouragée par une action forte de l'Etat. C'est de son engagement que dépendent, l'importance des ressources destinées à la mise en place des programmes de planification familiale et la participation des ministères à ces programmes. D'après Ofosus (1995), l'engagement détermine les ressources effectivement disponibles et facilite la mobilisation en faveur de la limitation des naissances.

Quelle théorie pour la transition de la fécondité en Afrique de l'Ouest ?

Les plans de développement sont des instruments intégrés pour changer les structures sociales selon la volonté politique. Ils manifestent l'engagement du gouvernement qui s'occupe de la coordination et de la planification. En tant que moyen de contrôle et de suivi des mesures prises, la planification met en évidence les objectifs poursuivis et suggère les stratégies pour les réaliser. La volonté politique s'exprime ainsi sur un certain nombre de mesures dont la cohérence dépend de l'existence d'un système institutionnel et de son efficacité (Fabri, 1998). Dans cette visée, McNicoll considère les institutions comme des règles socialement construites (et approuvées) qui offrent des solutions aux problèmes récurrents des gens. Tout en véhiculant une intention qui émane directement du pouvoir, les institutions facilitent l'application des programmes ou des décisions dans un contexte donné.

Du point de vue sociologique, le rôle de l'Etat est révélé par son principe régulateur. C'est lui qui organise les activités de ses membres selon un modèle organisationnel défini, étroitement lié aux problèmes fondamentaux de la société. Il est l'initiateur qui impose ses décisions par les structures chargées de les exécuter. C'est de lui qu'émane l'intention de confirmer une situation ou de la modifier. Par conséquent, les déterminants du déclin de la fécondité ne sont plus seulement posés en termes de conditions socio-économiques mais en termes de choix et de capacité des institutions étatiques (Rouyer, 1989). L'intervention de l'Etat pour réaliser la transition démographique a été capitale en Amérique latine (Cosio, 1994). En Asie, elle a influencé les comportements de nuptialité et a créé les conditions favorables pour que s'implante la pratique de limitation des naissances dans le mariage (Pressat, 1983). En Afrique de l'ouest par contre, les opinions généralement natalistes n'ont pas favorisé la mise en place rapide des politiques de planification familiale. Le rôle d'initiateur des gouvernements dans ce domaine s'est vu limité, et la conception, voire la réalisation de cette politique a plutôt résulté des pressions des institutions internationales.

D'après les courants institutionnels, la transition démographique est conduite par une combinaison de facteurs politiques, économiques et sociaux variables dans le temps et

dans l'espace. Les comportements individuels étant influencés par ces facteurs, il est préférable d'expliquer l'ensemble du régime démographique et non seulement la fécondité qui n'est qu'un des éléments du système. Cette explication doit tenir compte de l'évolution historique d'un ensemble d'institutions considérées comme des processus évolutifs ne dépendant pas uniquement des circonstances du moment. Elle contre ainsi les théories basées sur les changements culturels et la croissance économique. Nous allons nous en inspirer pour montrer le rôle de la politique de population dans la transition de la fécondité.

1.3. Rôle de la politique de population dans la transition de fécondité

La baisse de la fécondité en Afrique de l'ouest a résulté des politiques de population mises en place par les Etats. Dans cette section, il s'agit de la définir afin de mieux cerner les mécanismes par lesquels elle influence la fécondité.

• Définition de la politique de population

Pour appréhender le rôle de la politique de population dans la transition de fécondité en Afrique de l'ouest, il convient de la définir. Ceci n'est pas simple puisqu'elle ne se substitue pas à la politique de développement économique et social mais y est intégrée. De plus, la littérature démographique donne une variété de définitions permettant de la considérer soit dans un sens restrictif, soit dans un sens large.

Au sens restrictif, la politique de population est « *un système de programmes intégrés, élaborés et mis en œuvre par une entité ayant pouvoir de décision et d'exécution dans ce domaine. Son but est d'orienter ou de modifier le mouvement de population dans un sens déterminé, en l'occurrence de favoriser la transition démographique* » (Gérard H., 1986). Il s'agit d'une politique gouvernementale intégrée à l'ensemble de la planification du développement économique et social avec une intention antinataliste explicite (Ofosus, 1995). Elle a des objectifs démographiques : taille, structure, répartition et taux d'accroissement de la population en relation avec les politiques de développement. Au Ghana, elle existait déjà en 1969 avec la mise

en place des programmes de planification familiale. Dans les autres pays par contre, la prise de conscience de la nécessité de contrôler la croissance démographique a suivi les conférences internationales sur la population (Bucarest 1974 ; Mexico 1984 ; Caire 1994) et les débats sur les relations entre population et développement qui ont eu lieu. C'est ainsi que les programmes de planification familiale ont été intégrés aux politiques de développement économique et social, plus tard, vers la fin des années 1980 (Burkina Faso, Mali) et dans les années 1990 (Bénin, Côte d'Ivoire, Togo) où les pays étaient confrontés à une crise économique sans précédent.

Au sens large, la politique démographique regroupe : toutes mesures – lois, règlements, programmes – prises par le gouvernement en vue d'influencer les facteurs de changement en matière de population pour promouvoir le développement économique et social. Cette définition proposée en 2001 par Ashford intègre les mesures que prend explicitement le gouvernement pour promouvoir les effets démographiques, mais aussi celles qui, prises à d'autres fins (implicitement), influencent les événements démographiques. Si la définition restrictive ne prend pas en compte toutes les actions du gouvernement dans les changements de fécondité, celle-ci risque d'intégrer ces actions. C'est pourquoi, il faut tenir compte des politiques ayant des effets sur l'évolution des phénomènes de population. Dans cette optique, *la politique démographique regroupe un ensemble de programmes de développement socioéconomique ayant des implications directes ou pas sur la croissance et la répartition de la population.*

• Mécanisme d'influence de la fécondité par la politique de population

La politique de population telle que définie précédemment a plusieurs composantes qui agissent sur la fécondité par des mécanismes divers. Elle comprend :

- *la politique de scolarisation.* En augmentant le taux de scolarisation et le niveau d'instruction dans le pays, celle-ci favorise la hausse de l'âge au mariage, la connaissance et l'utilisation de la contraception et modifie les idéaux en matière de fécondité. Pour Casterline (1987), la scola-

*Quelle théorie pour la transition de la fécondité
en Afrique de l'Ouest ?*

risation des enfants influence leurs coûts et bénéfices, les transferts générationnels et favorise la diffusion d'idées nouvelles. Chez les adultes, elle augmente leur opportunité de travail et leur autonomie, deux éléments qui engendrent la baisse de la fécondité. La scolarisation permet par contre de rompre avec les normes traditionnelles d'allaitement et d'abstinence post-partum. Elle tend ainsi à accroître la fécondité potentielle en absence de pratique contraceptive ;

- *la politique de santé.* Il existe un lien entre l'environnement sanitaire et les comportements de fécondité. Selon Sauvy A. (1967), la forte natalité dans les sociétés traditionnelles était une réponse naturelle à la mortalité élevée car il fallait faire beaucoup enfants pour espérer que d'autres puissent survivre longtemps. Casterline (1987) va dans le même sens lorsqu'il affirme qu'un bon état de santé rassure les parents et leur donne la possibilité d'investir dans des enfants en meilleure santé avec une hausse concomitante de leur coût. La baisse de la mortalité infantile est une condition préalable à la transition de la fécondité, car représente pour les parents un facteur décisif les incitant à réduire leurs naissances ;
- *la politique de nuptialité.* Le mariage est considéré comme le lieu exclusif de la procréation. Henry L. (1984) a montré l'existence d'une relation linéaire entre l'âge au mariage et la fécondité dans un régime de fécondité naturelle. En fait, les femmes qui se marient tôt ont suffisamment de temps pour faire leurs enfants à la différence de celles qui se marient tard. La politique de nuptialité dans les pays d'Afrique de l'ouest a concerné l'adoption des dispositions légales afin d'uniformiser les pratiques dans ce domaine et d'augmenter l'âge au mariage. Ce qui s'est traduit par la diminution de la fécondité, surtout chez les jeunes filles. Les pays où la proportion des filles mariées à 15-19 ans est élevée sont ceux qui ont des niveaux de fécondité les plus élevés ;

*Quelle théorie pour la transition de la fécondité
en Afrique de l'Ouest ?*

- *la politique de planification familiale.* Elle est une variante importante dans la transition de fécondité. L'expérience du Zimbabwe et du Kenya où cette politique est ancienne montre qu'elle est en mesure d'impulser une croissance importante de la contraception et de contribuer à la baisse de la fécondité. En général, les pays africains qui ont les programmes les plus actifs, ont connu une baisse précoce de la fécondité (Vimard et al., 2003). Ces programmes ont également montré leur pertinence dans la transition de la fécondité en Asie, avec la Taiwan où ils ont fait baisser la fécondité générale entre 11 et 28% sur les dix années de leur introduction (Bailleux R., 2000) ;
- *la politique migratoire.* Elle influence le rythme d'accroissement démographique. En ce qui concerne la fécondité, les migrants internes ou internationaux peuvent adopter les comportements de leur nouveau lieu de chute (modèle d'adaptation) ou garder les comportements du lieu de départ (modèle de socialisation) ou adopter un comportement mixte. Les ruptures entre les couples que favorise la migration ont poussé des auteurs comme Eggerickx T. (1995) à la considérer comme un régulateur démographique.

Au total, *la politique de population est une variable à plusieurs dimensions et se situe pour cela au cœur des changements de fécondité en Afrique de l'ouest. En fonction du niveau de modernisation de chaque pays, elle influence la fécondité par des mécanismes divers.*

• Niveaux d'influence de la fécondité par la politique de population

Les sections précédentes ont permis d'analyser les niveaux et tendances de la fécondité en Afrique de l'ouest de même que les théories de fécondité. Elles indiquent que la politique de population influence la fécondité à trois niveaux (Graphique 1). Au niveau macro, elle détermine les valeurs répandues dans la société. Selon Gérard H. (1986), pour passer à une fécondité réduite, il

*Quelle théorie pour la transition de la fécondité
en Afrique de l'Ouest ?*

faut une idéologie favorable, capable d'orienter les opinions et les préférences, légitimant le contrôle individuel sur la fécondité et rendant désirable la famille de taille réduite.

En effet, les contraintes qui conditionnent les comportements des groupes sociaux, des communautés et des familles (niveau méso), sont déterminées par les politiques en matière de santé, de scolarisation, de nuptialité, de planification familiale etc. Ces politiques qui entrent dans le cadre du développement socioéconomique sont complémentaires, voire en constante interaction pour communiquer des valeurs nouvelles qui dépassent les normes répandues dans la société. Il s'agit entre autre des conditions de vie, des aspirations sociales, de la place de l'enfant dans le couple, des rapports de genre...

Les changements observés au sein des groupes sociaux influencent les individus, à savoir leurs caractéristiques sociales et leurs styles de vie. C'est à ce niveau (micro) que se prennent les décisions d'espacer les naissances et se réalisent concrètement le mariage et la fécondité. En effet, la fécondité observée dans une population est une résultante des attitudes en matière de nuptialité, de contraception, d'allaitement et d'abstinence post-partum.

Quelle théorie pour la transition de la fécondité en Afrique de l'Ouest ?

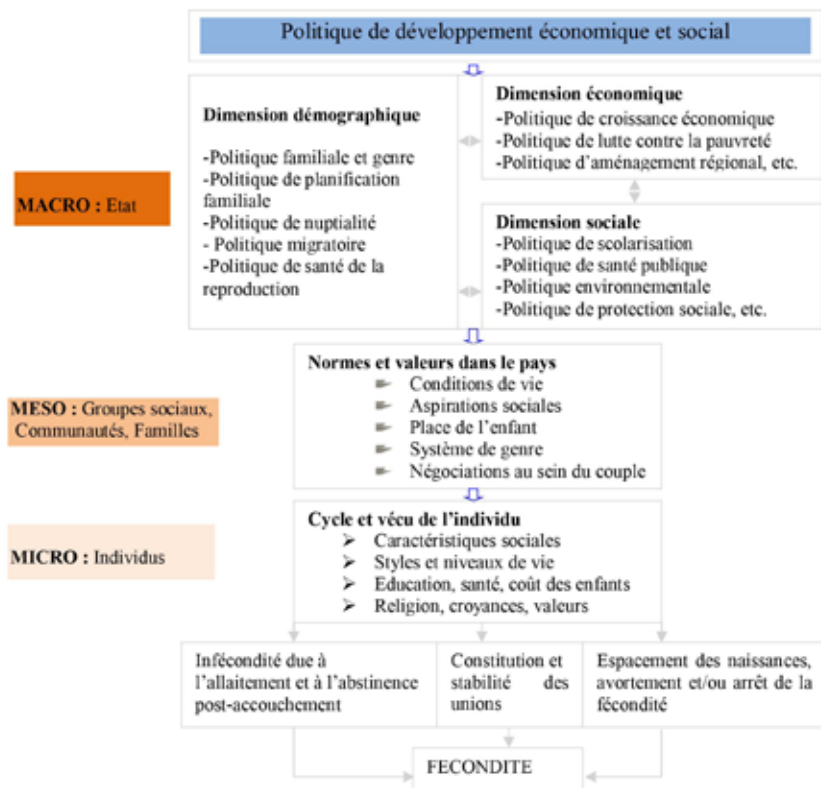


Schéma inspiré de Bonggaarts et Watkins (1996), McNicoll (1980, 1998) et Poirier et Piché (1995)

CONCLUSION

L'un des objectifs de cette étude était de décrire les niveaux et tendances de la fécondité en Afrique de l'ouest à partir des données des Nations Unies (2015). Ces données indiquent que dans les décennies 1960 et 1970, la fécondité a augmenté grâce aux améliorations sanitaires. Elle est restée à un niveau constamment élevé jusqu'au début des années 1980 où elle apparaît maximale dans tous les pays. Par contre, la fécondité a commencé à baisser dans certains pays vers la fin de cette décennie. Les autres pays ont rejoint le mouvement dans les années 1990 de sorte qu'actuellement, tous les pays ont amorcé leur transition de fécondité.

Le niveau de fécondité qui reste élevé malgré les baisses enregistrées, et variable selon les pays, incite à rechercher les théories explicatives de la transition de fécondité en Afrique

*Quelle théorie pour la transition de la fécondité
en Afrique de l'Ouest ?*

de l'ouest, un autre objectif de l'étude. Ainsi, les théories économiques qui considèrent la naissance d'un enfant comme une action consciente conforme à l'offre et à la demande de biens de consommation sont difficilement applicable à la transition de fécondité dans cette région. Les théories culturelles sont également limitées par les systèmes de solidarité dans la reproduction. Dès lors, l'appréhension des comportements reproductifs nécessite la prise en compte du contexte politique, économique et social.

Ce faisant, les variations de la fécondité en Afrique de l'ouest résultent de l'efficacité des politiques de population mis en place par les Etats. Car dans un contexte où la population reste attachée à la forte fécondité, les motivations à la réduire dépendent de l'intervention politique, à savoir la mise en place des services de planification familiale, l'amélioration des conditions de vie et l'affirmation dans un cadre législatif d'un modèle de famille réduite. En effet, la politique de population est au cœur des changements de fécondité. C'est pourquoi, les Etats devraient mettre en place des structures fortes pour sa coordination et suivi-évaluation dans la perspective de bénéficier du dividende démographique dans les décennies à venir.

BIBLIOGRAPHIE

- AHONDJO, N. (1990), *Représentation sociale de la contraception en milieu traditionnel ivoirien : cas des Baoulés, Didas et Dioulas de la région de Hiré*, Université Paris 10, 348 p.
- ANTOINE, P. (2002), « L'approche biographique de la nuptialité », *Démographie : analyse et synthèse*, Paris, édition de l'INED, pp. 51-74.
- ASHFORD, L. S. (2001), *Politique de population : la promotion des droits de la femme*, Washington, Population Reference Bureau, 52 p.
- BAILLEUX, R. (2000), « A propos de la mesure de l'efficacité des programmes de planification familiale à Taiwan », in IRD éditions, *Maîtrise de la fécondité et planification familiale au Sud*, Paris, IRD, pp. 265-278.
- BECKER, G. S. (1981), *A treatise of the family*, Cambridge, Harvard University Press, 288 p.
- BECKER, G. S. (1960), "An economic analysis of fertility", in Princeton University Press, *Demographic and economic change in developed countries*, Princeton, pp.209-231.
- BONGAARTS, J. and WATKINS, S. C. (1996), "Social interaction and contemporary fertility transition", *Population and Development Review*, vol. 22, n° 4, pp. 639-682
- CAIN, M. (1984), *Women's status and fertility in developing countries*, World Bank, 39 p.
- CALDWELL, J. C. (1992), "Old and new factors in fertility transition" *Health Transition Review*, vol.2, pp. 205-216
- CALDWELL, J. C. (1982), *Theory of fertility decline*, London, Academic Press, 386 p.
- CASTERLINE, J. B. (1987), "The collection and analysis of community data", in Oxford University Press, *The world fertility survey. An assessment*, Oxford, pp. 882-902.

*Quelle théorie pour la transition de la fécondité
en Afrique de l'Ouest ?*

- CHARBIT, Y. (1999), « Théorie de la modernisation et interdisciplinarité : vers une démographie compréhensive, in Chaire Quételet 1997, *Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie*, Louvain La Neuve, l'Harmattan, pp. 307-329.
- COCHRANE and FARID, S. M. (1986), *Fertility in Sub Saharan Africa: Its socio economic differentials and their explanation*, Washington D. C., World Bank, 85 p.
- COSIO, M. E. (1994), *Changement de fécondité au Mexique et politique de population*, Paris, l'Harmattan, 255 p.
- DE BRUIJN, B. J. (2002), « Fécondité : théories, structures, modèles, concepts », in INED (éds), *Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, pp. 407-447.
- EASTERLIN, R. A. (1980), *Population and economic changes in developing countries*, Chicago, University of Chicago Press, 581 p.
- EGGERICKX, T., 1995, « Urbanisation et déclin de la fécondité légitime en Europe au 19^{ième} siècle » in Chaire Quételet 1992, *Transition démographique et société*, Louvain la Neuve, Academia-l'Harmattan, pp. 333-358.
- FABRI, M. (1998), « Politiques de population et politiques de développement : leur intégration est-elle possible ? », in Collection population et développement, *Populations et développement : une approche globale et systémique*, n°5, Paris, L'Harmattan, pp. 535-554.
- FASSASSI, R. (2006), *Les facteurs de la contraception en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale au tournant du siècle : Rapport de synthèse*, Groupe international de partenaires population-santé (GRIPPS), Documents d'analyse n°7, Paris, Les collections du CEPED, 67p.
- FOGEL, R. W. (1997), « New findings on secular trends in nutrition and mortality: some implications for population theory », in *Handbook of Population and Family Economics*, Elsevier, pp. 433-481.
- GENDREAU, F. (1991), *Politique de population*, Paris, Karthala, 155 p.

*Quelle théorie pour la transition de la fécondité
en Afrique de l'Ouest ?*

- GERARD, H. (1986), « La transition démographique à la merci de la politique de population », in *Les changements ou les transitions démographiques dans le monde contemporain en développement*, Paris, ORSTOM, pp. 397-409.
- GUIELLA, G. et POIRIER, J. (2000), « Fondement socio-économique de la fécondité chez les Mossi du plateau central (Burkina Faso) », in IRD (éds), *Maîtrise de la fécondité et planification familiale au Sud*, Paris, IRD, pp. 93-110
- GUILKEY, D. and YANE, S. (1997), “Fertility transition in Zimbabwe: determinants of contraceptive use and method choice”, *Population Studies*, vol. 51, n°2, pp. 173-189.
- HENRY, L. (1984), *Démographie, analyse et modèles*, Paris, INED (éds), 341 p.
- LESTHAEGHE, R. (1980), « On the social control of human reproduction” *Population and development review*, vol.9, n°3, pp. 381-400.
- MCNICOLL, G. (1998), “Government and fertility in Transitional and Post-transitional societies”, *Population and development review*, vol. 27, pp. 129-159.
- MCNICOLL, G. (1980), “Institutional determinants of fertility change”, *Population and development review*, vol. 6, 1980, n°2, pp. 441-462
- NATIONS UNIES (2015), *World Population Prospects: the 2014 Revision*, Population division of the department of economic and social affairs, vol.II, Demographic profiles, New York, 870 p.
- OFOSU, Y. (1995), « Politiques et transitions de fécondité dans le tiers monde : des échecs, des réussites, de l'incertain », in Chaire Quételet 1992, *Transitions démographiques et sociétés*, Louvain La Neuve, Academia- L'Harmattan, pp. 603-638.
- PICHE V. et POIRIER J. (1995), «Les approches institutionnelles de la fécondité », in Presse de l'Université de Montréal, *La sociologie des populations*, AUPEL-UREF, pp.117-154.
- PRESSAT, R. (1983), *L'analyse démographique*, 4^{ième} Edition, Paris, PUF.

*Quelle théorie pour la transition de la fécondité
en Afrique de l'Ouest ?*

- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE (1997), *Déclaration de Politique Nationale de Population*, Abidjan, Ministère délégué auprès du Premier ministre chargé du plan et du développement industriel, 40 p.
- ROUYER, A. R. (1989), "The state and fertility decline in low income countries", *International Congress of population*, New Delhi, Tome 1, Liege, UIESP, pp. 201-214.
- RWENGE, M. (2000), « Planification familiale et fécondité en Afrique Subsaharienne francophone », in *Politique démographique et transition de la fécondité en Afrique*, Paris, l'Harmattan, pp.189-213.
- SAUVY, A. (1967), *La prévention des naissances*, Paris, PUF, 128 p.
- SHARLINE, A. (1986), « Urban-Rural differences in fertility in Europe during the demographic transition », in Coale A. J. and Watkins S. (éds), *The decline of fertility in Europe*, Princeton, pp. 234-260
- VIMARD, P. et al. (2003), *Le début de la transition de la fécondité en Afrique subsaharienne*, Laboratoire Population- Environnement- Développement, Documents de recherche n°2, Marseille, IRD et Université de Provence, 28 p.
- VIMARD, P. (1997), « Modernisation, crise et transformation familiale en Afrique sub-saharienne », *Autrepart*, n°2, pp.143-159.
- WAKAM, J. (1999), « Transition de la fécondité et facteurs culturels en Afrique : Le cas des Bamiléké du Cameroun », in Chaire Quételet 1997, *Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie*, Louvain la Neuve, l'Harmattan, pp. 419-460
- WATKINS, S. (1995), « Etats, réseaux et rythme du déclin de la fécondité en Angleterre et en France », in Presse de l'Université de Montréal, *La sociologie des Populations*, AUPELF-UREF, 518 p.

*Quelle théorie pour la transition de la fécondité
en Afrique de l'Ouest ?*

- YAMEOGO, C. (1993), *Statut et rôle de la femme en rapport avec la maîtrise de la fécondité*, Conférence des ONG sur les questions de population au Burkina Faso, Ouagadougou, Direction de la Promotion de la Famille, 29 p.

MECANISMES DE LA REGLEMENTATION COUTUMIERE DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES A GNEHIRI (SUD CÔTE D'IVOIRE)

Célestin Yao AMANI

*Université Félix Houphouët Boigny – Abidjan
Institut des Sciences Anthropologiques
de Développement (ISAD)
amanicelestin@yahoo.fr*

Gilbert Kobenan BININ

*Institut des Sciences Anthropologiques
de Développement (ISAD)
biningilbert@yahoo.fr*

RÉSUMÉ

Ce travail est une illustration des apports des savoirs et connaissances traditionnelles dans l'usage et la conservation durable des ressources naturelles. Il propose une typologie de pratiques coutumières en matière de gestion des ressources naturelles à Gnéhiri.

S'inscrivant dans une approche qualitative, la collecte des informations qui en découle repose sur la recherche documentaire, pour l'élaboration de la problématique et la conceptualisation théorique de ce travail ; l'observation directe, pour appréhender les réalités des populations dans la gestion coutumière des ressources naturelles ; des entretiens semi-directifs avec les autorités coutumières, pour l'approfondissement dans le recueil

d'informations auprès des enquêtés.

Il ressort que les populations autochtones de Gnéhiri ont traditionnellement institué des pratiques culturelles liées au respect des ressources naturelles et de leur gestion rationnelle au niveau locale. Ces pratiques coutumières en la matière se fondent, d'une part, sur des interdictions générales et des totems spécifiques en vigueur dans les grandes familles. Et d'autre part, sur la mise en place des instances traditionnelles de gestion et d'exécution des sanctions et des réparations de dommages causés.

Mots clés : Gnéhiri, interdits alimentaires ou totems, populations, pratiques coutumières, ressources naturelles.

Abstract

This work is an illustration of the contributions of traditional knowledge and skills in the use and sustainable conservation of natural resources. It offers a typology of customary practices in the management of natural resources Gnéhiri.

As part of a qualitative approach, the collection of information resulting is based on desk research, for the development of the issue and the theoretical conceptualization of this work; direct observation, to understand the realities of the people in the customary management of natural resources; semi-structured interviews with the customary authorities, to deepen in the collection of information from respondents.

It appears that the indigenous people have traditionally Gnéhiri established cultural practices relating to respect for natural resources and their rational management at local level. These customary practices are based, firstly, on the general prohibitions and specific totems into force large families. And secondly, on the establishment of traditional instances of management and implementation of sanctions and damage repairs.

Keywords : Gnéhiri, dietary restrictions or totems, populations, customary practices, natural resources.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire, pays de l'Afrique occidentale humide connaît des bouleversements dans la conservation de ses ressources naturelles. D'une superficie de 15 millions d'hectares au début du 20ème siècle, la forêt est aujourd'hui estimée à moins de trois (3) millions d'hectares (Ibo, 1998 ; Goulin et Amani, 2015). Pour de nombreux auteurs, le «boom économique » qu'a connu la Côte d'Ivoire dans les années 70 face à la forte production du binôme café-cacao est une base de cette situation avec l'afflux d'étrangers (Dian, 1978 ; Gadou, 2004 ; Coulibaly, 2011). Autrement dit, cette déforestation a été mise au compte du développement des plantations de café et de cacao à travers les pratiques agricoles permanente et extensives paysannes (BOGNOUNOU *et al.*, 2003, p.108).

Les évaluations des ressources forestières de 1980 notaient que la Côte-d'Ivoire a acquis « la réputation d'avoir le taux de déforestation le plus élevé du tropique » (FAO, 1981 ; Sayer *et al.*, 1992).

Cette situation va engendrer au plan national, l'adoption de mesures en vue de résoudre le problème. Certes, il est vrai que la protection de la forêt en Côte d'Ivoire date des années 20, avec l'arrivée des premiers officiers forestiers en 1924 (Martineau, 1932 p.247). Mais la mise en place de programmes politiques liés à la déforestation suite aux exploitations agricoles tous azimuts débute en 1966 par création de la Société pour le Développement des Forêts (SODEFOR) avec la consolidation du cadre institutionnel du secteur forestier (IBO, 2004). Dans cette perspective, l'Etat ivoirien, en octobre 1996, se dote d'une loi cadre portant sur le code de l'environnement et en 2002, la création des parcs et réserves par la loi n°2002-102 du 11 février 2002 (Ibo, 2006).

Cependant, toutes ces mesures développées au plan national semblent s'appliquer dans des espaces qui enregistrent déjà des mesures spécifiques et de portées locales issues des sociétés traditionnelles. En d'autres termes, des pratiques de conservation des ressources naturelles en vigueur sur la base des coutumes fonctionnent dans leurs rapports avec ces sociétés. Ce contexte particulier de réglementation en matière de conservation des

ressources naturelles est une réalité pratique dans la localité de Gnéhiri. A ce sujet, on est en droit de se demander comment cette réglementation coutumière se manifeste-t-elle à une époque de surexploitation massive desdites ressources ? Et comment ces vecteurs coutumiers s'intègrent-ils concrètement dans cette gestion des ressources naturelles ? C'est dans la perspective de ces interrogations que s'inscrit l'objectif de ce travail qui consiste à identifier les pratiques coutumières en matière de gestion des ressources naturelles à Gnéhiri.

1. Méthodologie

Le plan méthodologique de ce travail est basé sur une approche qualitative. La collecte des informations qui en découle repose sur la recherche documentaire, l'observation directe et l'entretien sur le terrain.

La technique documentaire a été indispensable dans le déroulement de cette recherche à travers la consultation de travaux de recherche sur la conservation des ressources naturelles. Dans ses composantes écrites et orales, elle a permis d'élaborer la problématique et la conceptualisation théorique de ce travail.

L'observation directe a été d'un apport capital dans l'élaboration de ce travail en permettant d'appréhender les réalités des populations dans la gestion coutumière des ressources naturelles. Autrement dit, elle a contribué à observer le comportement des communautés autochtones vis-à-vis des espaces sacrés.

L'entretien, basé exclusivement sur des entretiens semi-directifs avec la notabilité du village, les chefs de terre et les sacrificateurs, il a contribué à l'approfondissement dans le recueil d'informations auprès des enquêtés.

2. Résultats

Le contexte particulier de réglementation en matière de conservation des ressources naturelles à Gnéhiri se traduit, d'une part, par un ensemble de pratiques coutumières de gestion organisées autour des interdictions générales et des totems spécifiques en vigueur dans les grandes familles. D'autre part, ce contexte réglementaire de conservation des ressources, prend en compte la

mise en place des structures sociales traditionnelles ayant pour rôle de veiller au respect des mesures de gestion en vigueur instaurées par les sages du village et de faire appliquer les sanctions aux éventuels contrevenants des interdits avec les rituels de réparation. Cependant, tous ces mécanismes de la réglementation coutumière dans la gestion des ressources naturelles à Gnéhiri sont fortement tributaires de l'histoire naturelle et des systèmes de croyances des acteurs.

2.1. Localité de Gnéhiri, une zone chargée d'histoires naturelles

Gnéhiri est une localité située à une quinzaine de kilomètres de sa sous-préfecture, Divo au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire (Fig.1). Sa population autochtone, issue du peuple Dida est originaire du Libéria et de formation ethnique issue des courants migratoires Ouest-Est du XVII^{ème} siècle, période de guerre et de conquête territoriales (Gadou, 2004).

Au plan des dispositions géologiques et végétales, la localité se trouve sur un site, avec des cours d'eaux et de vastes étendues de forêts denses. Le climat de type équatorial et subéquatorial est caractérisé par des saisons pluvieuses (ESA, 2000).

Cet environnement forestier influence les rapports des populations. Elles ont traditionnellement institué des pratiques culturelles liées au respect de la forêt (forêt sacrée) et du bois sacré pour l'éducation. « *Gnéhiri* », qui, littéralement, veut dire « *donne aux enfants d'abord* » a une organisation basée sur la famille (*dèkpâ, en langue locale*) nucléaire composée du père, de la mère et des enfants. Celle-ci est reliée à la grande famille qui représente une classe sociale dont le chef est l'homme le plus âgé du groupe. On dénombre six (6) grandes familles dans la localité : les Tchêko, les Bôffa, les Doudoulilié, les Gbeguedoua, les Groulia et les Gnèkpelilié. L'ensemble des chefs de famille et leur suppléant constituent le groupe des sages qui, avec les notables aident le chef du village (*Dou-tchô*) dans sa tâche.

A Gnéhiri, le chef de terre (*Dôtô-tchô, en langue locale*), est le premier garant de la tradition. De ce fait, le chef du village (*Dou-tchô*,

en langue locale) ne prend pas de décision sans son consentement même si les autres notables sont d'accord. Le chef (*Dou-tchô*) coordonne toutes les activités coutumières et traditionnelles. Il est désigné par les sages du village. Cette coloration coutumière qui caractérise l'organisation sociale s'exprime également à travers la gestion des ressources naturelles de leur milieu.

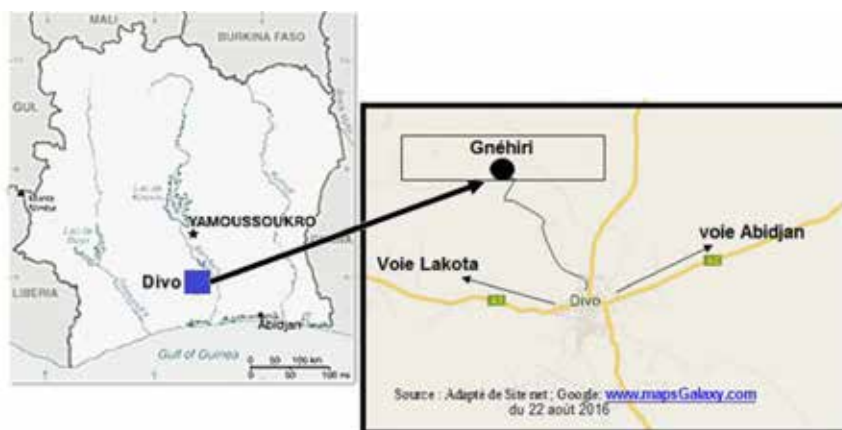


Figure 1. *Localisation de Gnéhiri*

Dans cette localité, il existe des croyances liées à la sauvegarde de certaines zones sacrées («Labôgâ», «Bougô», «Yokpâ», et «Djidjissou Kpâ») ainsi que des espèces végétales sacrées qui constituent une composante spirituelle importante dans l'utilisation et la conservation des ressources naturelles. Il en découle un profond respect des humains pour ces composantes naturelles, raison pour laquelle tout acte répréhensible dans ces milieux exige des sanctions et/ou des cérémonies de réparation.

2.2. Pratiques coutumières de gestion des ressources naturelles

Les pratiques coutumières qui régissent les rapports des populations de Gnéhiri avec les ressources végétales et animales sont déterminées par les interdictions générales et les totems spécifiques en vigueur dans les grandes familles.

2.2.1. Jours d'interdiction d'accès à la brousse

A Gnéhiri, il a été décrété par les autorités traditionnelles un jour d'interdiction de travail dans la semaine. En dehors du dimanche (jour officiel de repos), le vendredi (*hya* en langue locale) demeure le jour traditionnellement férié où personne n'a le droit de rentrer en brousse. C'est une interdiction générale qui concerne également les activités agricoles sur l'étendue du territoire local. Un chef de terre révèle : « *le hya (vendredi) est le jour de repos des génies de la forêt et les esprits (les kôbôzê). Et aussi, le jour de sortie des animaux de la forêt sacrée. Ce jour là, celui qui défie les règles en rentrant en brousse, peut voir les génies (kôbôzê) assis à la cime des arbres comme les Djissou ou les tchèrè.* ».

Le vendredi, ce jour d'interdiction constitue surtout le moment de règlement des litiges, de pratiques sacrificielles et de réflexion sur le devenir du village.

A l'analyse dans un contexte de gestion écologique, ce jour d'interdiction d'accès aux champs a tout son sens dans la réduction de l'intensité des actions humaines sur les ressources forestières et sur l'environnement local en général.

2.2.2. Les interdits alimentaires ou les totems

Les interdits alimentaires ou totems d'origine végétale et animale, bien que relevant, des événements historiques et de la croyance du peuple Dida, fournissent de par leur histoire, des éléments d'appréciation des interactions milieu-société.

En ce sens, l'institution des totems que relatent les récits mythico-historiques dans ce village Dida ne s'est pas faite de manière fortuite, surtout les totems d'ordre collectif et familial.

2.2.2.1. Les totems collectifs

Les totems collectifs sont ceux que la majorité de la population observe à Gnéhiri. Dans cette localité, le totem collectif n'est rien d'autres que les animaux de la forêt sacrée. C'est dans ce sens que témoigne un habitant :

Tous les animaux de cette forêt sacrée de labôgâ sont comme les enfants du village. On n'a pas le droit de les tuer. Même les singes sont aussi respectés dans ce village.

C'est pourquoi chaque matin, ils attendent le soleil sur ces gros arbres là-bas, (en montrant du doigt les arbres dont il parle). On ne doit pas les agresser.

Le singe est un animal beaucoup prisé par les populations de Gnéhiri, toutefois, il constitue un totem quand il se trouve dans la forêt sacrée (de labôgâ). Un notable explique :

Un jour, un béninois, d'au moins dix (10) ans de résidence dans ce village a tué clandestinement un singe de "labôgâ". Un de ses enfants est mort avant qu'il n'arrive au village avec son gibier. En plus, il a enterré seul l'animal comme un être humain. Il a payé un pagne blanc, un cercueil et creusé un tombeau au cimetière.

Pour les habitants de Gnéhiri, les animaux de labôgâ sont considérés comme des êtres humains. C'est cela qui justifie que le cadavre d'un singe soit inhumé comme celui d'un humain.

Par ailleurs, il n'y a pas que les animaux terrestres qui soient frappés d'interdits, mais aussi les animaux aquatiques en particulier les poissons.

Les silures de la rivière de la forêt sacrée, (les silures de "labôgâ") en sont les cas. Leur présence dans cette forêt leur accorde cette protection.

Cette protection est plus étendue au niveau de la rivière sacrée Yokpa où tous les poissons sont régis par un mode opératoire de prélèvements. Dans ce cas de figure, ce n'est pas la consommation du poisson qui est interdite, mais l'existence d'une "régulation mystique" de la pêche dans cette rivière, indépendamment des populations. C'est ce qu'explique un pêcheur du village :

Dans la rivière Yokpâ, il est interdit de pêcher en groupe. Une seule personne ne doit pas pêcher deux (2) fois en deux jours successifs. Après, une journée de pêche, il faut attendre au moins deux jours d'intervalle avant la prochaine pêche. Celui qui va à la pêche deux jours successifs pêche du poisson sec le deuxième jour. Cela veut dire que le génie Yokpâ est fâché.

Pour cet habitant, le rôle du génie “Yokpâ” est de protéger tous les poissons de cette rivière, c’est la raison pour laquelle les filets de pêche sont aussi contrôlés. Autrement dit, les mailles du filet ne doivent pas être trop petites. Pour le chef du village :

Chaque pêcheur doit avoir un filet où deux doigts doivent pouvoir entrer dans le trou des mailles sans qu’on force. Parce que les filets avec les petits trous prennent tous les zré (poissons), même les plus petits. On doit pêcher avec des filets à grands trous pour laisser les petits poissons grandir. Nous n’acceptons pas les filets qui ont des petits trous.

A la question de savoir, comment surprendre celui qui pêchera seul avec les filets à petites mailles ? Le chef du village n’a pas hésité à dire : «Les *Kôbôzê*, (les génies) *Yokpâ* et *Djidjissoukpâ* le voient. Avec ceux-là (les génies) personne ne peut tricher dans les rivières»

Pour lui, le respect des règles liées aux filets de pêche est obligatoire face à des gardiens qui sont intransigeants. Les mailles du filet doivent être celles qui laissent passer les poissons ayant une grosseur de deux doigts joints. De ce fait, les filets sont fabriqués par les pêcheurs eux-mêmes avec les instruments de fabrication de même mesure (taille et épaisseur.)

2.2.2.2. Chez les jumeaux et Jumelles

Chez les jumeaux et les jumelles de Gnéhiri, l’hérisson est un animal totémique. Le père et la mère cessent de consommer la viande d’hérisson dès qu’ils donnent naissance à cette catégorie d’enfants. C’est une manière pour eux de protéger leurs enfants. L’origine de ce totem chez ces personnes nous été donnée par un vieil homme (72 ans environ) ayant des petits enfants jumeaux.

Le Gbâzâ (l’hérisson) est un animal sorcier. Son corps est couvert de piquants avec une queue qui résonne, annonçant toujours son arrivée comme un féticheur. (Il remue sa main pour indiquer comment cette queue est remuée) : il est le massé-pagnon (féticheur) des animaux de kôgbâ (en brousse). Avec sa queue, il a la capacité de prédire le malheur qui peut arriver aux autres animaux. Il dort tou-

jours dans les trous des gros bois tombés et a toujours sa route à lui seul. Sur sa route, il peut détecter tous les têtards (pièges). C'est pourquoi, pour le piéger, il y a un piège spécial que l'on pose dans un trou sur sa route. Mais, bien que ce piège soit couvert de terre et de feuilles mortes, il le découvre et change de route. Même, les chiens ne peuvent l'attraper à cause de ses piquants. C'est vraiment un sorcier. Ce sont souvent les chasseurs qui le tuent à l'aide d'un fusil. Alors, si les pôwouhé (jumeaux) qui ont déjà un certain pouvoir mystique mangent cet animal, ils deviennent encore plus dangereux. Ce qui rend leur éducation difficile, voire impossible et ils connaîtront une vie ratée plus tard, car, ils vont avoir d'autres capacités surnaturelles incontrôlables. Or, vous savez que quand deux personnes mauvaises s'entendent pour faire du mal, elles deviennent très dangereuses. S'ils (jumeaux) sont fâchés, ils peuvent tuer leurs parents en sorcellerie. Alors, pour ne pas en arriver là, l'hérisson est devenu le totem des jumeaux ou jumelles.

Notons que ce totem d'hérisson se transmet de père en fils une fois institué. Ce fait constitue un paramètre identitaire et traditionnel chez les jumeaux de Gnéhiri.

Par ailleurs, ce totem d'hérisson pour ces individus jumeaux, s'explique par le fait que chez les Dida, faire un enfant est un don de Dieu. C'est pourquoi, chaque année, les femmes vont dans la forêt sacrée labôgâ, dans l'espoir d'avoir des enfants. D'ailleurs, la source d'eau de labôgâ a pour rôle de donner des enfants. Dans ce cas, avoir de nombreux enfants est une bénédiction de Dieu et des génies. Or, les jumeaux constituent un symbole de procréation et de bénédiction chez les Dida de Gnéhiri.

Il faut noter que les hérissons sont des animaux qui vivent dans les trous des gros bois tombés dans lesquels peuvent exister des serpents tels que les vipères, les cobras (serpents noirs) les morsures sont mortelles.

Or, à l'adolescence, la majorité des jeunes prennent plaisir à chasser les petits rongeurs que sont les rats, les souris et les hérissons dans leurs gîtes en brousse. Alors, pour ne pas que ces

enfants, symboles d'une famille procréatrice, disparaissent ; les ancêtres ont rendu cet animal totémique à leur égard. C'est donc, dans le sens de canaliser leur comportement et de les protéger contre les accidents mortels que ce totem prend son sens.

2.2.2.3. Les totems familiaux

A côté de ces interdits alimentaires collectifs d'origines animales généralisés dans ce village, il existe des totems particuliers, c'est-à-dire que chaque famille dispose d'un totem qui lui est propre. Ces totems familiaux ne sont pas forcément partagés par d'autres familles. Pour ces populations, la cause totémique peut être due, soit, à une allergie provoquée chez l'ancêtre familial en consommant la viande d'un animal, soit, que cet animal ait servi de sacrifice pour guérir une maladie ou à conjurer un sort destiné à un membre de la famille.

A Gnéhiri, il existe six (06) grandes familles. Parmi celles-ci, cinq (5) d'entre elles, à savoir : les Tchèko, les Doudoulilié, les Bôffia, les Gbeguedoua et les Gnékpelilié, ont chacune un totem animal. Ces totems, malgré leur origine lointaine, continuent d'être respectés par les membres de des familles.

▪ *Chez la famille Tchèko*

Le silure ou poisson-chat ne saurait pas devenu le totem de la grande famille Tchèko de manière fortuite. Il existe une origine lointaine. Ce que le chef du village âgé de quatre-vingt six ans (86 ans) révèle :

Ce n'zrié (poisson) est notre totem à cause de notre grand père. (Il fait partie de cette famille) Quand, il était petit, il est tombé gravement malade. Tous les remèdes ont été utilisés, sans réponse favorable. C'est ainsi que l'aide du grand féticheur (en son temps), dans un village lointain a été demandée. Celui-ci a proposé aux parents du grand père de lui emmener un silure vivant. Ceux-ci se sont exécutés et le féticheur leur a préparé un médicament dans un canari. Il leur a dit qu'après la guérison du malade, il ne mangera plus jamais du silure. Il en est de même pour ses parents proches qui l'ont lavé avec le médicament.

Le médicament donc, fait à base de silure a permis au malade de survivre. Le silure est automatiquement devenu un animal totémique pour les Tchêko. Ainsi, par reconnaissance envers cet animal, tous les descendants de cette famille ont eu pour totem le silure.

▪ *Chez la famille Doudoulilié*

Le rat chez les Doudoulilié est aussi un remède pour leurs ancêtres. Le rat représente une solution préventive, c'est-à-dire, il a été utilisé pour "barrer la route" au malheur. En effet, selon l'explication d'une vieille femme (âgée de 65 ans), membre de la famille :

C'est grâce au rat que notre famille (dèkpâ) a été sauvée. C'était au cours d'une dense du massé-pagnon (grand féticheur) à l'époque de nos parents que ses génies ont révélé qu'un malheur va s'abattre sur notre famille avec la mort de tous les enfants. Pourquoi la mort des enfants et quelle solution trouvée ? (La question qui a été posé au féticheur). Et les génies ont dit que notre ancêtre a mis un fétiche dans la grande cour. (Elle montre du doigt vers le côté ouest du village où se trouve la cours). Ce fétiche est en colère. C'est là que les génies ont proposé de trouver un rat pour faire passer sur la tête de tous les enfants puis pardonner le fétiche en déposant le rat enduis de l'huile rouge, à côté du fétiche. C'est ce qui a été fait et la famille a été épargnée du malheur.

Désormais toute la famille a pour totem le rat. Les descendants de Doudoulilié pensent qu'en consommant la viande de rat, non seulement, ils détruisent leur vie, mais aussi incitent encore la colère du fétiche de la grande cour.

▪ *Chez la famille Boffiâ*

Pour les Boffiâ, c'est la gazelle qui est un totem. Elle n'a pas contribué à sauver une vie, mais au contraire, elle est une source de malheur pour les ancêtres Boffiâ. Selon l'ainé d'une famille :

Notre grand-mère avec son fils de dix mois (10 mois) et sa fille de six ans sont allées un jour au champ à la recherche

de tarots. Au champ, elle fait coucher son fils dans un endroit où sa grande sœur de six ans veillait sur lui (grande sœur du petit de dix mois). Pendant que la grand-mère était en train de chercher du tarot et du fagot à quelques mètres des enfants, une gazelle, blessée par la balle d'un chasseur s'est mise à courir dans tous les sens. C'est dans sa course pour se sauver du danger que représentent et les coups du chasseur et la présence de la grand-mère proche de son lieu de cachette, que l'animal a marché dans le ventre du petit couché sur le dos. Au moment où la gazelle s'approchait des enfants, la grande sœur de celui-ci s'est sauvée en criant. En entendant les cris, la grand-mère arrive sur les lieux et elle découvre que l'animal a blessé son fils avec sa pâte. Elle se dirige à la maison avec son fils au dos. A son arrivée, elle constate le décès de son fils. La pâte de la gazelle a créé une blessure grave dans le ventre du petit. Depuis ce jour, cet animal est devenu le plus grand totem de la famille.

Pour les membres de la famille Boffiâ, l'animal qui a causé la mort d'une personne devient de facto dangereux pour l'humanité. Il ne doit même plus être aperçu par quiconque, car sa présence fait rappeler des faits douloureux déjà oubliés. Dans ce cas, nul n'ose consommer de la viande de cet animal. Il devient aussitôt un totem pour les concernés.

■ *Chez les familles Gbeguedoua et Gnèkpelilié*

Les Gbeguedoua et les Gnèkpelilié sont deux grandes familles qui partagent le même totem qu'est le Capybara ou le "Wâyâ" (en langue locale). Le capybara est une espèce communément appelée « animal sans queue » qui vit dans les forêts de la région. Ce totem tire son origine dans la vie guerrière de leurs ancêtres qui étaient des amis. Ce qu'un vieux (âgé de 70 ans) raconte. : « Les ancêtres des Gbeguedoua et des Gnèkpelilié étaient de très bons amis. Ils étaient aussi des guerriers. Au temps des guerres, ils avaient pris chez un vieux, le même médicament pour se défendre. Le totem de ce médicament est le Wâyâ. Ce médicament leur permettait d'avoir la force de combattre pendant longtemps. Ils étaient infatigables et savaient aussi se cacher (se camoufler) comme cet animal. A l'aide

de ce médicament, ils sont revenus de la guerre saints et saufs. Et ils ont décidé de ne jamais manger la viande de Wâyâ, même leurs enfants. C'est pourquoi ces deux familles là ne mangent pas le Wâyâ jusqu'à aujourd'hui ».

Certes, cette époque de guerre est aujourd'hui révolue mais les Gbeguedoua et les Gnékpelilié continuent d'observer les préceptes liés à cet animal totémique. Ces familles agissent ainsi, parce qu'étant les descendants des deux guerriers hors paire du village, ils se considèrent aussi comme des guerriers ayant les mêmes pouvoirs que leurs ancêtres. Alors, consommer la viande de cet animal, c'est perdre tous les pouvoirs transmis par les ancêtres.

De tout ce qui précède, les totems d'origine animale sont d'une grande importance chez les populations de Gnéhiri. Il convient alors, de souligner que parmi ces animaux totémiques, l'on note plus d'animaux de la forêt. Ceci révèle une importante particulière de sauvegarde d'animaux sauvages chez les Dida de Gnéhiri.

3. Instances traditionnelles de gestion, les sanctions et les réparations

La conservation des ressources naturelles à Gnéhiri repose sur certaines structures sociales à Gnéhiri que sont le chef du village, le Chef de terre et le comité des jeunes.

3.1- Le Chef du village ou "Doû-tchô"

Le Doû-tchô ou le chef du village s'occupe principalement de la gestion du village et de son territoire. Il travaille en étroite collaboration avec le comité des chefs de famille et ses notables. Ainsi de commun accord, le chef du village consulte les féticheurs (massé-kpâgnon) pour savoir si certains interdits concernant la forêt sacrée n'ont pas été transgressés. Pour le chef du village :

Djidjissoukpâ aussi peut prévenir les cas de transgression. Dans le cas contraire, il manifeste sa colère dans les deux jours qui suivent la transgression. Or la colère de Djidjissoukpâ n'est pas bonne pour le village. C'est pourquoi je consulte constamment le féticheur.

3.2- Le Chef de terre ou "Dôtô-tchô"

Le chef de terre ou « *Dôtô-tchô* » est un chef coutumier choisi dans le lignage des premiers venus. Il veille à ce que les règles qui régissent la vie forestière soient appliquées et respectées. Il travaille en étroite collaboration avec le chef du village. Il est le garant des interdits, des sanctions et les rituels de réparation liés à la vie sociale en général et à la conservation des ressources naturelles en particulier.

3.3. Le comité des jeunes ou les n'gniengbânon

Le comité des jeunes ou les « *n'gniengbânon* » est un groupe de jeunes chargés de veiller à l'application effective des décisions prises par les « sages du village ». Il travaille en étroite collaboration avec le chef du village et le chef de terre dans le respect des règles coutumières. Agés de 25 à 40 ans, ces jeunes sont issus de différentes familles choisis par les chefs de famille qu'ils proposent à la notabilité. Ce comité, composé d'une quinzaine de personnes a pour objectif de lutter contre les pratiques nocives dans la conservation de l'environnement forestier, tels que le feu de brousse, l'action nuisible de certains villageois, etc.

Ce contexte de contrôle et de surveillance assuré par ces différentes instances applique les sanctions aux éventuels contrevenants des interdits et la réparation des totems.

3.4. Les sanctions et cérémonies de réparation

La transgression des interdits est considérée comme une profanation du lieu sain que représentent les espaces sacrés, habitats et domaines des génies. Il est exigé aux contrevenants une réparation immédiate par le paiement d'une amende qui diffère parfois d'un acte à l'autre. Ainsi, dans l'ensemble, l'amende est constituée généralement d'animaux domestiques (béliers, cabris, coqs, etc.), de liqueurs et de vin de palme appelé communément «le Bangui blanc». L'amende permet d'implorer le pardon des génies et des esprits de la zone transgressée.

Lors des cérémonies de consultation, les offrandes d'animaux (béliers ou cabris, poulets et autres) permettent de comprendre l'intention des génies, des ancêtres et des esprits présents. Laquelle

intention révèle l'avis des entités présentes soit, leur refus, soit leur acceptation du pardon.

Au cours de l'immolation de l'animal, le chef de terre implore le pardon et la protection des génies et des esprits par ses incantations avant de l'immoler. Le nombre d'animaux immolés démontre l'intensité ou le degré de l'acte de transgression.

Outre les sanctions économiques et sociales, il existe d'autres sanctions appelées des sanctions surnaturelles (les punitions provenant de la colère des génies). Ces sanctions s'adressent particulièrement aux personnes transgressant les interdits toutes seules et qui pensent que nul n'a perçu leur forfait. Ces personnes sont souvent mordues par une vipère en plein jour alors que ce reptile en temps normal, passe le plus clair de son temps à dormir la journée ou une blessure à la machette. Mais, l'accident à la machette peut être encore plus atténué que la sanction provenant du génie Djidjissoukpâ qui n'est rien d'autre que la mort de ces personnes fautives.

Les transgressions réprimées concernent également certains comportements jugés déviants comme les rapports sexuels en brousse. La nouvelle parvient aux populations par les révélations du féticheur. Les sanctions dans ce cas sont en premier lieu du ressort du génie "Djidjissoukpâ" qui est le premier surveillant de la brousse. Il peut même causer la mort de l'homme coupable une semaine maximum après l'acte sexuel, si aucune cérémonie d'expiation ne se déroule.

Quant à l'interdiction du vol en brousse, le contrevenant ne meurt pas, mais, il est tout simplement répudié temporellement (un an maximum) du village s'il est autochtone, ou définitivement pour l'étranger. Ceci se fait après avoir procédé aux sacrifices et le paiement d'une amende pécuniaire en espèce au chef du village et à sa notabilité.

De manière générale, les récoltes sont mauvaises pour toute la communauté, si aucune réparation n'est faite.

4. Discussion

Les populations de Gnéhiri, en élaborant des dispositions de régulation dans les rapports qu'elles entretiennent avec leur environnement s'inscrivent dans l'exercice de la pratique de leur culture. L'objectif qui sous-tend leurs actions est celui de la bonne marche de leur société par le respect des entités qui régissent leurs milieux naturels (esprits, génies, ancêtres). La démarche consiste à œuvrer afin d'éviter autant que faire se peut d'heurter la sensibilité desdites entités, suite aux manquements éventuels de certains de leurs membres. Ainsi, la perception des populations de leur environnement, indique qu'il y a un lien de conservation "homme-nature" qui s'est établi à Gnéhiri. Cela démontre donc le respect manifeste de la nature et d'une relation étroite entre la population et l'environnement forestier. A ce propos, nous sommes d'accord avec Agnissan, (2005) qui affirme que l'homme traditionnel africain n'est pas une entité autonome, séparé de la nature. Car, comme le sous-tend Hunn (1989) dans son étude, les concepts humains sont à la fois affectés par les composantes environnementales et affectent à leur tour l'environnement complexe que constituent le social et l'écosystème dont fait partie l'humain. Cette dimension socioculturelle, comme l'a souligné Descola (1991), fait découvrir plusieurs niveaux de réalités.

Ainsi, les interdictions liées à l'accès et/ou à la pratique d'activités sur des périodes définies dans certains écosystèmes de la limite de leur terroir dont les explications établissent des liens particuliers de ces populations sont des systèmes de réglementation qui ont leur importance. En clair, nous convenons avec Serres (1992) que les populations de Gnéhiri semblent avoir "signé" ce « contrat naturel », cette convention métaphysique qui régit les hommes et la nature dans un monde global. Outre les interdictions liées à l'accès et/ou à la pratique d'activités sur des périodes définies dans certains écosystèmes, les interdits alimentaires ou totems d'origine végétale et animale, bien que relevant, des événements historiques et de la croyance du peuple Dida, participent à la sauvegarde d'espèces tant animale que végétale à l'échelle locale. Cet état de fait démontre l'intérêt de

ces croyances traditionnelles dans la conservation des ressources naturelles. Et cela est perceptible avec Cronon (1983) pour qui, les systèmes de croyances sont capables de former le comportement humain et lequel comportement crée, selon Patten (1978), des environnements qui interagissent, permettant de jeter un pont entre les écosystèmes et ces dites populations. La manifestation de ces valeurs culturelles découle, comme nous le rappellent Gumperz et levinson, 1991 ; Htchins, 1995) de la connaissance humaine qui est un processus par lequel les objets et les actions prennent les significations qui ne restent pas seulement dans le système nerveux central ou dans les actions elles-mêmes. Ce sont les interactions des processus internes et externes qui caractérisent des capacités cognitives humaines et créent le potentiel pour des systèmes de croyances et des modèles de comportement qui forment le rapport entre environnement socioculturel et biophysique.

Par ailleurs, la façon de préserver les espèces aquatiques à Gnéhiri véhicule la philosophie de la notion du concept de développement durable. Il s'agit bien évidemment, d'un mode opératoire de prélèvement des poissons dans les rivières qui fait appel à la rationalité. Ainsi, ce type de comportement des populations de Gnéhiri est semblable à celui décrit par Dubos (1980) à travers le « génie du lieu » constitué de forces physiques, biologiques, sociales et historiques qui confère sa singularité à toute région. Pour lui, ces valeurs inhérentes au système local sont plus susceptibles de donner les meilleurs résultats, car élément de son « génie » et de son « esprit ».

Le fonctionnement des instances traditionnelles de gestion mise en place par les populations constituent un autre cadre favorable de réglementation coutumière en matière d'utilisation et de gestion durable des ressources naturelles à Gnéhiri. En effet, la structuration du cadre de gestion de leur milieu naturel exige des actions coordonnées et un meilleur suivi dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. Les sanctions et les réparations des totems qui découlent de la transgression des interdits en général, appellent à la rigueur dans la gestion des ressources naturelles de leur milieu de vie. Ce mécanisme d'organisation socioculturelle en

la matière est décrite par (Teilhard de chardin, 1966 ; Birx, 1972) comme une matrice épistémologique composée de processus de service permettant de filtrer, d'examiner et de restaurer les informations relatives à l'environnement biophysique.

CONCLUSION

Les pratiques coutumières qui régissent les rapports des populations avec leur milieu à Gnéhiri s'inscrivent dans une dynamique d'utilisation rationnelle et de gestion durable des ressources naturelles au niveau locale.

Cette réglementation coutumière, en matière de gestion des ressources naturelles, se manifeste par l'observation d'un ensemble d'interdictions générales et de totems spécifiques en vigueur dans les grandes familles et, par la mise en place des instances traditionnelles de gestion et de veille à la vie forestière locale.

Ainsi, les interdictions se caractérisent par des jours de non accès à la brousse, des interdits alimentaires ou des totems d'origine végétale et animale, tant au niveau communautaire (villageois) ou intrafamilial (lignagère ou grande famille).

Par ailleurs, la conservation des ressources naturelles à Gnéhiri repose sur certaines structures sociales à Gnéhiri à savoir : le chef du village, le Chef de terre, et le comité des jeunes du village. Ces instances, de façon générale, veillent à ce que les règles qui régissent la vie forestière soient appliquées et respectées. Ce contexte de contrôle et de surveillance assuré par ces différentes instances applique des sanctions aux éventuels contrevenants des interdits et la réparation des totems. Ainsi, les contrevenants à ces interdits sont soumis, selon la nature et la gravité de l'acte posé, à des sanctions économiques et sociales, surnaturelles (les punitions provenant de la colère des génies), la répudiation temporaire pour les autochtones ou définitive pour les étrangers.

Cependant, même si l'objectif qui sous-tend leurs actions est celui de la bonne marche de leur société par le respect des entités naturelles (esprits, génies, ancêtres), ces pratiques se rallient à la notion de développement durable. Car l'analyse de ces pratiques

coutumières dans un contexte de gestion écologique a tout son sens dans la réduction de l'intensité des actions humaines sur les ressources forestières et sur l'environnement local en général.

BIBLIOGRAPHIE

- Agnissan A., 2005 : « Dynamique des systèmes agraires et conservation des forêts sacrées », in Revue africain d'anthropologie, *Nyansa-pô* n°3, EDUCI, Abidjan, pp.116-135, 2005.
- Birs, H. J., 1972 : *Pierre Teilhard de Chardin's philosophy of evolution*, Thomas, Springfield, Illinois, USA.
- Bognounou O., BELEM M., et LAMIEN N., 2003 : « Connaissances et pratiques traditionnelles pour une conservation de la biodiversité au Burkina Faso », in Pratiques culturelles, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre, ZOUM édition, Canada, pp.104-122.
- Coulibaly D., 2011 : *Agricultures et protection de l'environnement dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, entre logiques marchandes et logiques écologiques* 273p.
- Cronon W., 1983. *Changes in the Land : Native Americans, colonist, and the ecology of New England*. Hill and Wang, New York, USA.
- Descola P., 1991 : *Ecologie culturelle* in Bonte P., et Izard M., Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie, Paris, Presses universitaires de France, p. 224.
- DIAN B., 1978: *Aspects géographiques du binôme café-cacao dans l'économie ivoirienne*, CI, Nouvelles éditions, 111p.
- Dubos R., 1973 : *l'homme et l'adaptation au milieu*, Payot, p.424-466
- Dubos R., 1980 : *Encyclopédie de l'Agoras pour un monde durable*, http://agora.qc.ca/documents/rene_dubos--le_genie_du_lieu_par_rene_dubos, 23/10/2015

- ESA (Ecole Supérieure d'Agronomie), 2000. Identification des effets de la libéralisation dans les activités des producteurs et leurs organisations professionnelles de Divo et Daloa, 76p.
- FAO. 1981. *Projet d'évaluation des ressources forestières tropicales. Les ressources forestières de l'Afrique tropicale*. Rome, 13 p.
- Gadou D. M., 2004 : « Les prophétismes en pays Dida et logique du marché (Côte d'Ivoire) » in *Journal des anthropologues*, pp. 147-170.
- Goulin, A. B., et Amani, Y. C., 2015 : Populations humaines et conservation de biodiversité en milieu urbain : cas du Parc National du Banco à Abidjan. *Revue Sociétés & Economies*, Vol 2, n°6, p. 125-138.
- Gumperz J. J., et Levinson S. K., 1991 : Rethinking linguistic relativity, *Current Anthropology*, n°32 , Vol. 5, pp 613-622.
- Hutchins E., 1995 : *Cognition in the wild*, MIT Press, Cambridge, Massachussets, USA.
- Hunn E., 1989 : *Ethnoecology : the relevance of cognitive anthropology for human Ecology* in Freileich M., the relevance of culture, New York, pp. 143-164.
- IBO G. J., 2006 : « Stagnation de la politique forestière en Côte-d'Ivoire : essai d'approche socio-historique », in *Annales de l'université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VIII, IRD, Niamey, pp.65-80.
- Ibo G. J., 2004 : « « La protection de la nature pendant l'entre deux guerres en Côte-d'Ivoire, 1924-1939 », in *Revue ivoirienne d'anthropologie et de sociologie*, Kasa Bya Kasa, n°6, EDUCI, Abidjan, pp.45-66.
- Ibo G. J., 1998 : « Gestion de l'environnement durable en Côte-d'Ivoire », in *Bulletin du GIDIS-CI* n°16, ORSTOM, Abidjan, pp.74-84.

- Martineau M., 1932 : « Protection de la nature en Côte d'Ivoire », in Actes du deuxième congrès international pour la protection de la Nature, (30 juin-4 juillet 1931), Paris, pp.247-252.
- Patten B. C., 1978 : Systems approach to the concept of environment, *ohio Journal of Science*, 78 : pp. 206-222.
- Sayer, J., Harcourt C.S. et Collins, N.M. 1992. Conservation atlas of tropical forests: Africa. World Conservation Monitoring Centre et UICN, Cambridge, Royaume - Uni.
- Serres M., (1992). *Le contrat naturel*, Champs Flammarion, France, pp. 64-79.
- Teilhard de Chardin P., 1966. *Man's place in nature*. Collins, London, UK

LA CULTURE DE LA MANGUE A SINEMATIALI AU NORD DE LA COTE D'IVOIRE: ENTRE ESSOR ET SOUS-EXPORTATION

KONAN Kouamé Hyacinthe
KRA Kouadio Joseph
KOFFI Yéboué Stéphane Koissy
Enseignants-Chercheurs

Département de Géographie
Université Péléforo Gon Coulibaly (Korhogo, Côte d'Ivoire)
konanhyacinth@gmail.com
krajoseph@yahoo.fr
koyestekoi@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Le présent article rend compte des facteurs déterminant la pérennisation de la filière mangue de Sinématiali dans un contexte d'échec des programmes de développement agro-industriel impulsés par l'Etat au nord de la Côte d'Ivoire. Son objectif est de montrer que le contrôle des structures de production et de commercialisation par la population locale est la clé de la persistance et de l'essor de la filière mangue en dépit du faible taux d'exportation. La méthode utilisée est la recherche documentaire et l'enquête de terrain notamment une observation directe des faits et un d'entretien avec les acteurs de la filière. Les résultats de cette étude révèlent que cette filière est une innovation endogène à la différence des autres filières suscitées par les pouvoirs publics. Certes, elle fait face aux exigences du marché international mais elle peut compter sur une consommation nationale insuffisamment couverte. Une situation qui requiert une amélioration de ses

capacités de production et de commercialisation.

Mots clés : Sinématiali, essor, exportation, filière mangue, marché international

ABSTRACT

This article presents the factors determining the sustainability of the mango sector in Sinématiali in a failure context of agro-industrial development programs promoted by the State in northern Côte d'Ivoire. Its objective is to show that the control of production and marketing structures by the local population is the key to the persistence and boom of the mango sector despite the low export rate. The method used is documentary research and field investigation, including a direct observation of facts and an interview with stakeholders of the sector. The results of this study reveal that this sector is an endogenous innovation, unlike other sectors stimulated by public authorities. Certainly, it faces the international market demands but it can rely on an insufficiently covered national consumption. This situation requires an improvement of its production and marketing capacities.

Keywords : Sinématiali, boom, export, mango industry, international market

INTRODUCTION

Le système agricole et agroalimentaire mondial est confronté à de nombreux défis. Elle fait face à un accroissement rapide de la population et de l'urbanisation. Mais aussi à une meilleure éducation en matière de santé et de nutrition qui conduisent à une préférence croissante des consommateurs pour les produits sains et prêts à consommer. Dans les pays industrialisés, la demande d'approvisionnement en fruits et légumes tout au long de l'année augmente (Banque mondiale, 2008 cité par VAN MELLE et BUSHMANN, 2013). La libéralisation du commerce, de l'investissement et la tendance à des politiques commerciales orientées vers l'exportation incitent les pays en développement à diversifier les produits d'exportation traditionnels tels que le cacao, le café et le sucre (Van Melle et Buschmann, 2013).

En Côte d'Ivoire, l'Etat étend cette politique de diversification au Nord du pays. Ces régions n'ayant pas les mêmes atouts de développement que les zones sud forestières, l'Etat ivoirien y initie de nombreux programmes agricoles pour diversifier les sources de revenus. L'objectif visé est de construire une assise économique au nord, à travers la production des cultures d'exportation, polariser et développer l'espace, et assurer l'unité de la jeune nation en devenir. A côté de ces programmes étatiques, des initiatives sont prises par les populations qui ont perçu que des secteurs tels que la filière mangue est une activité économique très porteuse. Ainsi, de nouvelles variétés ont été introduites dans cette partie du pays en 1977 pour mieux accroître la production (Encyclopédie de la Côte d'Ivoire, 1978). Cet effort de diversification et d'intensification de la production permet à la Côte d'Ivoire, non seulement de répondre aux besoins nationaux en mangue, mais d'élargir son éventail de fruit d'exportation. Cette culture est pratiquée dans plusieurs régions du Nord dont Sinématiali qui est l'une des grandes zones de production.

L'activité de production des mangues est une filière en plein essor qui tient désormais une place importante dans l'économie du nord jusqu'à présent axé sur le coton et l'anacarde et surtout dans un contexte d'échec des programmes connus sous l'appellation de (SODE)¹ impulsés par l'Etat. Destinée autrefois à l'autoconsommation, elle présente un intérêt majeur puisqu'elle a généré plus de 100 millions de F CFA de recette dans la région de Korhogo et plus de 7 milliards de F CFA à la Côte d'Ivoire (FIRCA, 2008). Mais, elle reste tributaire du marché international qui fixe les règles du jeu en définissant les normes de production et en imposant

1- SODE: les SODE sont des sociétés d'Etat mises en place par la Côte d'Ivoire pour servir de fer de lance à un tissu industriel naissant dans les années 1970. Parmi celles-ci d'autres ont concerné le monde agricole telles que la SODE-SUCRE, la SODEFEL, la SODEPRA, la CIDT. Ces sociétés ont pour la plupart fait faillite au tournant des années 1980 (SODEFEL et SODEPRA) ou ont été privatisées pour les plus fortunées (CIDT et SODESUCRE) à partir de 1990 à la suite du vent de privatisation impulsé par le programme d'ajustement structurel du Fonds Monétaire International qui demandait le retrait de l'Etat des secteurs clés de l'économie.

les variétés. Comme toute activité du monde rural, elle reste sous la pression du marché (LESOURD, 2000). La demande en termes d'exportation de mangue représente 1,37 million de tonnes en 2010 et croît à un rythme de 11% an (FIRCA, 2011) car en dehors de la banane, la mangue est le fruit tropical le plus consommé au monde. Or, la demande intérieure est estimée à 50000 tonnes par an sur une production supérieure 100000 tonnes n'est pas couverte car des localités du pays ne consomment jamais de mangue produite dans ces zones de prédilection. La filière est également marquée par des pertes post-récolte importantes évaluées à environ 30000 tonnes et 40000 tonnes l'an. Au regard de la faiblesse de la consommation intérieure, la performance économique de la filière est liée aux exportations or elle peine à exporter la totalité de sa production. La SPEM (Société de Production de Mangue) qui centralise la production de Sinématiali a une production de 1200 tonnes alors qu'elle n'en exporte que 20%. Le problème révélé par cette situation est l'émergence de cette filière malgré la faiblesse des exportations dont dépendent l'essentiel des revenus tirés de ce secteur. Autrement, dit pourquoi, le secteur mangue de Sinématiali connaît-il un essor alors qu'il est marqué par une sous exportation de sa production ?

L'objectif de cette étude est de montrer que le contrôle des structures de production et de commercialisation par la population locale est la clé de la persistance de la filière en dépit du faible taux d'exportation.

Les études antérieures sur la thématique font état de ce que la filière mangue ivoirienne, à la différence des autres produits d'exportation, est essentiellement contrôlée par les producteurs. En plus des activités de production, ils assurent l'essentiel de l'exportation à partir de leur propre unité de conditionnement mais aussi la promotion de la filière. L'Etat n'intervient qu'au niveau de l'encadrement technique (TOURE, 2002). D'autres écrits montrent les difficultés rencontrées par les pays enclavés (Mali et Burkina Faso) pour accéder au principal marché d'exportation que représente l'UE et comment les appuis des institutions financières internationales sont essentielles pour le conditionnement et l'exportation mangues

dans de meilleures conditions (EZZINE, 2009). Ailleurs, au Burkina Faso, le retrait de l'Etat des secteurs de production de la filière fruits et légumes crée aujourd'hui une crise institutionnelle caractérisée par l'absence d'une structure de coordination de l'action des nombreuses organisations professionnelles. Ce sont aujourd'hui plusieurs milliers d'organisations de producteurs ou de revendeurs spécialisés ou non qui ont en charge l'organisation et la promotion de la filière (JUDICOME/JEXCO, 2004). Tous ces écrits montrent en Côte d'Ivoire comme ailleurs une participation très limitée de l'Etat dans le développement de la filière mangue mais ne montrent pas suffisamment comment les populations, en se fondant sur les potentialités locales, ont construit cette filière depuis les exploitations jusqu'au marché international.

Notre conviction est que la performance du secteur mangue est essentiellement liée à l'esprit d'initiative des populations locales.

METHODE DE COLLECTE DE DONNEES

La collecte des données s'est faite au moyen de la recherche documentaire, de l'observation directe et des entretiens. La recherche documentaire a consisté à consulter des ouvrages scientifiques, les rapports et articles scientifiques relatifs à la filière de la mangue ivoirienne, africaine et des autres continents. Les informations collectées portent sur le contexte de l'introduction de la culture de la mangue dans le nord de la Côte d'Ivoire en insistant sur le fait que la filière mangue est une initiative des populations locales. D'autres écrits ont permis de cerner la cartographie de la production de la mangue à l'échelle mondiale mais également de déterminer la demande des marchés internationaux qui est sans cesse croissante. Certains écrits ont traité particulièrement de la production qui est marquée par d'importantes pertes post récolte, des difficultés des producteurs à répondre aux critères établis pour l'exportation et enfin, la peine que ressent à de la filière ivoirienne desservir l'ensemble du territoire. Ces informations ont été complétées par des observations de terrains et des entretiens avec des producteurs et des responsables de l'entreprise SPEM (Société de Production et d'Exportation de la Mangue). Des entretiens avec

les responsables de cette unité de production et des producteurs ont permis d'obtenir des données quantitatives et qualitatives sur les productions de mangues et leurs volumes de commercialisation. Pour compléter le système de collecte des informations, des missions d'observation ont été effectuées dans les vergers de manguiers pour apprécier les méthodes de production, les conditions et les moyens de transport de la mangue depuis le centre de conditionnement à Sinématiali jusqu'aux marchés internationaux.

**Figure n°1 : Localisation des grandes de production de mangue
au Nord de la Côte d'Ivoire**



RESULTATS ET DISCUSSION

1- Les déterminants de l'essor de la culture de la mangue à Sinématiali

La mangue est produite dans de nombreux pays tropicaux depuis le continent américain jusqu'en Asie en passant par l'Afrique. La plus zone de production de la mangue est l'Afrique de l'Ouest l'Afrique où elle est cultivée pour la plupart dans la savane, une zone de 540 000 km², qui s'étend du Sénégal et de la Gambie dans l'ouest jusqu'au Nigéria à l'est (EXPECT, 2009). A l'échelle mondiale, le continent asiatique détient la plus grande production de mangue avec l'Inde qui produit plus de 39% en 2011 suivit de la Chine 11,6%; de la Thaïlande 8,4% et l'Indonésie 5,5% (PACIR, 2013). Elle totalise à elle seule 76,3% de la production mondiale. Les concurrents directs de l'Asie sont l'Amérique et le Mexique avec 1,6 million de tonnes et du Brésil avec 1,2 million de tonnes. Concernant la Côte d'Ivoire, le Nord est le grand foyer de production de la mangue notamment avec les régions d'Odienné, de Boundiali, Tengrela, Korhogo, Ferkessédougou et Sinématiali. Cette dernière localité reste la plus grande zone de production.

1.1- Une initiative locale basée sur les atouts naturels, humains et techniques

Les vergers de manguiers de Sinématiali se développent dans une zone qui bénéficie d'un climat tropical à deux saisons avec une pluviométrie moyenne annuelle qui varie de 1 100 mm à 1 200 mm par an. Une courte saison pluvieuse de 3 à 4 mois qui court de Juin à fin Septembre et une longue saison sèche de 8 à 9 mois allant du début du mois d'Octobre à la fin du mois de Mai. Sinématiali est située dans une zone de savane et de la forêt claire permettant à cette culture de tirer profit d'une zone chaude et sèche, où la température varie entre 26 et 27°C. Cette zone est donc une zone de prédilection du manguier qui affectionne les zones à pluviosité comprise entre 600 et 1200mm par an et se développe bien dans l'intervalle de température plus 2,2°C à plus 43,5°C. La température optimale de croissance du manguier étant comprise entre plus 23°C et plus 27°C (DE LAROUSSILHE, 1980). En effet, le manguier est caractérisé par une croissance rythmique nette du

fait que la tige qui s'allonge régulièrement suivant un même axe avec 2 à 5 poussées végétatives par an selon le climat. Un climat trop humide est néfaste pour la production, les fleurs et les fruits étant très sensibles à l'anthracnose (DAVERPORT et NUNEZ-ELISEA, 1997). C'est en fait la répartition de la pluviométrie, qui est le facteur important pour la floraison et mise à fruit.

Aussi, le pays senoufo dont est issu la localité de Sinématiali possède un capital humain important, fondé sur la réputation du peuple Senoufo présenté comme un peuple « courageux, laborieux, et *amoureux, passionné de la terre* » (M'BRAH, 2013). C'est un peuple de tradition agricole. Cette tradition est un atout indéniable pour le développement de toute activité agricole en général. C'est une population qui cherche toujours à tirer profit des opportunités agricoles qui se présentent à elle. Ainsi, la culture de la mangue qui est d'abord une activité des citadins aisés, cadres et fonctionnaires, responsables politiques et traditionnels locaux, voulant approvisionner le marché abidjanais alors en expansion au début des années 1970, se répand chez les autres populations villageoises. L'expansion de cette culture fruitière sera renforcée par l'implantation d'une station expérimentale de verger à Lataha par l'Institut de recherche des fruits et agrumes (IRFA) (FAURE et LABAZEE, 2002).

La mise en place de cette station expérimentale annonce le l'intervention de l'Etat dans cette filière. Mais, elle s'est limitée à l'encadrement de la production et de la commercialisation à travers l'Office pour la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), qui est chargée de la collecte d'informations sur la commercialisation des produits vivriers, de la veille et de contrôle des prix. D'autres structures telles que l'Agence Nationale de Développement Rural (ANADER), tout comme le FIRCA (Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole), initiée en collaboration avec le CNRA (Centre National pour la Recherche Agronomique), des séances de formation et d'encadrement au profit des producteurs. Comment ces conditions se traduisent-elles en termes de production ?

1.2- Une forte production de mangue malgré la prédominance des vergers villageois

A Sinématiali, deux grands systèmes de production s'opposent, l'un est extensif, traditionnel, avec peu ou pas d'intrants agricoles. L'autre de type moderne est pratiqué par les fonctionnaires, les cadres à la retraite et une société agro-industrielle en l'occurrence la SPEM. Les plantations villageoises ont en moyenne des superficies comprises entre 2 et 3 ha et représentent plus de 90% de l'offre locale. Ces plantations sont plus représentées à Wolo et dans la commune de Sinématiali. Ces exploitations sont spécialisées dans la production de variétés telles que l'Amélie et le Kent avec respectivement 110.000 tonnes et 90.000 tonnes de mangue en 2015. Mais la variété Kent reste la variété la plus cultivée car elle se conserve mieux et la plus prisée. Les autres localités telles que Tchango, Nangopi, Taforo, Ladjokaha et Sedjokaha ont des productions relativement plus faibles à cause de la compétition foncière entre les vergers de mangue et les autres cultures de rente. Une situation qui est différente de celle du Sénégal où selon Vannière et al (2004) les vergers de manguiers exploités ont moins de 10 hectares sont irrigués et conduits de façon intensive et bénéficient d'encadrement technique.

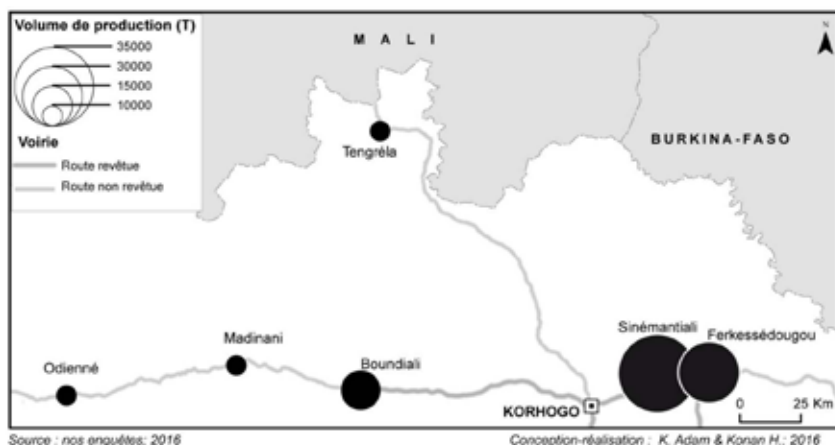


Photo 1 : Verger moderne de manguier à Wolo *Cliché: Konan, 2015*

Le deuxième système de production moderne avec des exploitations de plus de 50 ha. A ce niveau, les exploitations sont considérées comme des exploitations industrielles. Ces plantations

sont détenues par deux catégories de producteurs à savoir la SPEM et les grands planteurs qui suivent les mêmes itinéraires techniques. Dans le cadre de cette collaboration, les exploitants reçoivent des intrants, procèdent au greffage des plants et veillent à leur espacement comme on le voit sur la photo n°1. Une méthode de travail qui diffère des techniques culturales des petits exploitants qui consiste à semer des noyaux ou à planter de très jeunes porte-greffes directement. Les plantations de ces petits exploitants sont très souvent associées à d'autres cultures vivrières. Dans l'ensemble, la taille moyenne des vergers des grands plantations est estimée de 25 hectares et sont détenues par 125 exploitants. Parmi les exploitations modernes, il ya celle de entreprise SPEM estimée à 300 hectares. Cette entreprise constitue à partir de sa production et celles des planteurs villageois un centre de groupage de la localité de Sinématiali. Dans l'ensemble, la production est estimée à 35000 tonnes provenant de 4200 hectares faisant d'elle la plus grande zone de production de mangue du pays comme on le voit sur la figure suivante :

Figure 2 : Localisation des zones de production de mangue pour l'exportation



Malgré les efforts fournis par ces différents acteurs pour produire des mangues de bonne qualité, ils doivent faire face à une pression foncière de plus en plus forte.

1.3- La pression foncière, une contrainte majeure à la production

Les problèmes fonciers sont toujours au cœur des politiques agricoles à cause des conflits qu'ils engendrent et qui détériorent la cohésion des populations dans le monde rural. Ils peuvent être relatifs aux conflits interlignages qui portent surtout sur les limites parcellaires. Ils peuvent aussi tirer leur origine de la raréfaction de la ressource foncière et peut dans ce cas raviver des désaccords concernant d'anciens échanges ou d'alliances et lignages qui se caractérisent par des antagonismes autre ayant droit, notamment entre anciens (ainés) et nouveaux (jeunes) (LAVIGNE, 1998)

A Sinématiali par exemple, la culture de la mangue est confrontée à la raréfaction de la ressource foncière du fait de la compétition avec les autres cultures. En effet, les paysans Sénoufos cultivent non seulement les vivriers, mais aussi les cultures d'exportation notamment le coton, l'anacarde. Dans la commune de Sinématiali, la culture de la mangue occupe plus d'espace que les cultures vivrières soit 70% des espaces cultivées contre 30% pour le vivrier. L'indisponibilité des terres est une véritable contrainte pour les producteurs de la mangue car elle ne permet la création de nouveaux vergers. Pour faire face au manque de terres agricoles, la population s'éloigne de Sinématiali afin de trouver des terres disponibles pour cette culture. Il en est de même pour la SPEM qui n'a pu obtenir des terres qu'à Ouangolodougou pour la production de mangue. Cette unité de conditionnement de la mangue est située à Sinématiali à plus de 40 km des 300 hectares de vergers qui constitue sa principale source d'approvisionnement.

La concurrence avec les autres cultures d'exportation est due également au caractère périssable de la mangue et le prix relativement élevé du coton et de l'anacarde. Cette dernière connaît un vif intérêt avec plus de 330 000 tonnes par an faisant de la Côte d'Ivoire le premier pays exportateur mondial de noix de cajou brute, alors que le pays n'exporte que 10000 tonnes de mangue par an. Le prix de la mangue est 175 FCFA contre 275 FCFA pour le coton et de 500 FCFA pour l'anacarde. Malgré ces contraintes, le secteur mangue connaît un enthousiasme croissant qui se traduit par la ferveur ressentie autour de sa commercialisation tant au niveau local qu'international.

2- Le commerce de la mangue, un secteur dominé par les produits destinés à l'exportation

Le commerce de la mangue s'articule autour de deux circuits majeurs. Un commerce local qui relève de l'informel et un circuit international qui fournit l'essentiel des revenus de la filière.

2. 1-Le commerce local de la mangue, une activité informelle

Le commerce de la mangue est une activité florissante. Cette situation tient au fait que ce fruit peut être consommé sans transformation préalable mais aussi parce qu'il est autant apprécié sur le plan national qu'international. Elle diffère ce point de vue de certains produits issus des cultures de rente qui rentrent peu dans les habitudes alimentaires des nationaux. Ainsi, à l'échelle nationale de nombreux acteurs s'intéressent-ils à la commercialisation de ce produit. Le commerce local de la mangue est animé par des produits de nature diverses. Les mangues qui font l'objet de transactions sont parfois celles qui sont rejetées par la SPEM. Cette production impropre à l'exportation est vendue aux grossistes qui l'écoulent sur les marchés particulièrement auprès des détaillants. En clair, la demande nationale est satisfaite à partir des pertes post-récoltes comprises entre 30000 et 40000 tonnes provenant des livraisons de mangues rejetées par la SPEM.

A coté de ce système de vente, il existe un autre réseau plus compliqué et faisant appel à plusieurs acteurs. Ce circuit est animé par les intermédiaires ou « pisteurs » qui servent de lien entre le producteur et le vendeur ambulant qui sillonnent les sites de production pour approvisionner les grossistes. Ces derniers ravitaillent les détaillants qui sont en général des femmes installées sur les marchés urbains et de quelques hommes disposant des kiosques. Les pisteurs enfin servent d'intermédiaires entre les producteurs et la station de conditionnement de la SPEM qui appartiennent aux exportateurs. La station fournit aux pisteurs des caisses de récoltes, du carburant et financent le transport des mangues jusqu'à l'unité de conditionnement (FAURE et LABAZEE, 2002).

De façon générale, le premier circuit de distribution reste la consommation dans les zones de production. Le second intéresse le marché de gros entretenu par les commerçants qui font régner la

spéculation. En conséquence, la distribution à l'intérieur du pays est mal organisée et de nombreuses régions du pays ne consomment presque jamais les mangues du Nord. La mangue est distribuée et commercialisée essentiellement dans les centres urbains avec les prix qui varient entre 100 francs à 250 francs l'unité.

Ces grands pôles de consommation sont situés le long de l'axe routier allant d'Abidjan vers les zones de production. Au niveau national, la mangue fraîche occupe 60% en termes de part de marché des fruits (TOURE, 2012). Il n'existe pas en apparence de critères officiels des normes des qualités pour les mangues fraîches sur les marchés locaux comme exigés sur le marché international, ces dernières étant livrées en vrac sur les lieux de commercialisation. L'achat de la mangue fraîche est laissé à l'appréciation de l'acheteur et est basée généralement sur les aspects visuels (forme, couleurs, le calibre...). Dans l'ensemble, la consommation intérieure est estimée à 50000 tonnes par an sur une production supérieure à 100000 tonnes avec des pertes post-récolte estimées à entre 30000 tonnes et 40000 tonnes/an (FIRCA, 2011). Qu'en est-il de la commercialisation à l'échelle internationale ?

2. 2-Les difficultés de la filière à s'aligner sur les normes internationales

La demande en termes d'exportation de mangue représente 1,37 million de tonnes en 2010 et croît à une vitesse de 11% par an (FIRCA, 2011). En Afrique de l'Ouest où se concentrent les pays producteurs de mangue, une poignée de pays doit faire face à un besoin sans cesse croissante des marchés européens et américains. Les pays leaders dans l'exportation sont la Côte d'Ivoire avec 50% des exportations de l'Afrique de l'Ouest, le Mali, le Burkina Faso et le Sénégal.

Face à un marché très exigeant du point de vue de la qualité, les mesures de protection sont bien prises, pour éviter l'altération des mangues lors du transport. C'est pourquoi depuis l'usine, un diagramme standard de traitement de la mangue est suivi : réceptions des mangues récoltées - lavage-triage-lustrage-calibrage-mise en carton-facturation - agréage-marquage - palettisation - stockage au froid avant l'expédition (voir photos ci-dessous).



Clichés : Konan, 2015

Photo n°1 : Phase de triage

Photo n°2 : Mise en carton

Photo n°3 : Stockage au froid

Ces opérations de conditionnement doivent être effectuées pour assurer à la mangue le respect des exigences des marchés européens. Le non respect de ces normes internationales entraîne le rejet des mangues. À titre d'exemple, en 2012, plus de 15 conteneurs des mangues exportés par la Côte d'Ivoire (dont 4 conteneurs de la SPEM) ont été détruits par la France à cause de la mauvaise qualité faisant perdre à la société une somme considérable (plus de 200 millions de FCFA). Aussi, les difficultés de la filière mangue sont-elles liées à son faible niveau d'exportation?

2.3- Un faible niveau d'exportation malgré la demande internationale sans cesse croissante

L'exportation de la mangue s'effectue par quatre types de voies qui emploient en leur sein divers moyens de transport. Elle se déroule par voie routière, la voie ferrée, la voie maritime et la voie aérienne. Le transfert des mangues destinées à l'exportation par voie maritime se fait après traitement et conditionnement au terminal à conteneurs SDV-SAGA de Ferkessedougou située à environ 650 km du Port autonome d'Abidjan. Le transport de la mangue de Sinématiali jusqu'au port d'Abidjan se fait par la ferrée, puis par bateau jusqu'aux marchés européens 12 jours plus tard. L'autre type de transport de la mangue se fait d'abord par la voie routière à partir de Sinématiali pour parvenir à l'aéroport de Yamoussoukro où elle est exportée vers la France par la voie aérienne. La figure ci-dessous permet de mieux apprécier la diversité des moyens utilisés pour le transport de la mangue destinée à l'exportation.

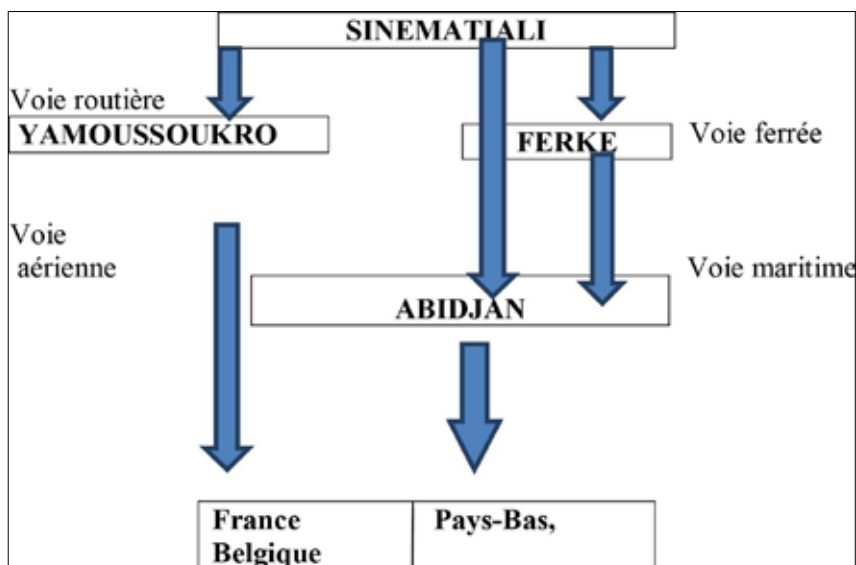


Figure 3 : Schéma du circuit de transport de la mangue par la SPEM vers l'Europe

L'exportation de la mangue est fortement limitée par des contraintes de production et de commercialisation. D'abord, la persistance des maladies des vergers de manguiers comme la mouche de fruit et l'antracnose influencent non seulement négativement la production mais également la commercialisation. Ces maladies réduisent considérablement les exportations de la mangue.

Aussi, la mauvaise pratique agricole (le non-respect de l'itinéraire technique, le manque d'entretien des vergers au profit des autres cultures, insuffisance de la production des variétés prisées...) entraîne la baisse du volume de mangue exporté. La SPEM ne parvient qu'à exporter 20% de sa production. La baisse de la production exportée par cette unité de conditionnement montre bien la pression et les difficultés de la faire face à une demande de plus en plus forte et se traduit par une baisse progressive du volume de mangue destiné à l'exportation de 2012 à 2015 comme l'indique le tableau ci-dessous:

Tableau 1 : volume de mangue exporté par la SPEM de 2012-2015

Année	Nombres de cartons	Nombres de conteneurs	Tonnage en milliers	Montant
2014-2015	348160	64	13930	243712 000
2013-2014	369920	68	14800	258 944 000
2012-2013	408000	75	16320	285 600 000
TOTAUX	1126080	207	45050	788 256 000

Source : SPEM, 2015

En dehors de cette structure, l'exportation de la mangue est assurée à la fois par les producteurs, les producteurs-exportateurs tels que BANADOR, CFA, KATOPE et SOCOFRUIT. L'exportation par voie maritime est orientée vers les ports de Rotterdam aux Pays-Bas et de Anvers en Belgique tandis que celles convoyées par la voie aérienne est destinée à la France.

La baisse du volume de mangue exporté est relative aux difficultés que rencontre la filière mangue mais exprime la nécessité de mettre en place des stratégies pour rendre la filière plus compétitive.

3. Les stratégies de la filière mangue face aux exigences du marché international

La filière mangue est confrontée à plusieurs difficultés notamment au niveau du secteur de la production et de commercialisation. Ainsi, la SPEM en collaboration avec les autres producteurs mettent en place des stratégies pour rendre la filière plus performante.

3. 1- *L'amélioration de production et la lutte contre les maladies de la mangue, un souci permanent*

Disposant d'un personnel plus qualifié et bénéficiant d'un contact plus régulier avec le marché européen, la SPEM à l'exclusivité des informations sur les exigences des consommateurs. Elle initie des séances de formation avec les producteurs pour améliorer la production en tenant compte de ce cahier de charge des marchés porteurs (utilisation appropriée des intrants chimiques, irrigation et entretien des vergers, lutte contre les ravageurs et

maladies, techniques de récolte et de manutention, etc.). Elle apporte aussi de l'aide aux producteurs en leur octroyant des intrants homologués pour la culture de la mangue. Aussi, la CNRA a depuis 2012, trouvé une nouvelle variété de pépinières qui entre en production à partir de la 4^e année avec un rendement moyen de 4 tonnes par hectare. Pour que ces efforts se traduisent en résultat, elle peut s'inspirer du système israélien en tissant un lien de partenariat avec des universités spécialistes dans la production des fruits et légumes dans le but de renforcer les potentialités de production des vergers. A ce niveau, il serait intéressant de relancer l'axe du Programme de Promotion et de Diversification des Exportations Agricoles (PPDEA) initié avec le Lycée professionnel agro-alimentaire d'Odienné. En 1998, un programme de conservation des mangues fraîches sous atmosphère contrôlée de gaz qui n'a pas pu être achevée.

La production de la mangue est limitée par plusieurs maladies qui affaiblissent le rendement de la mangue ces dix dernières années dont les plus récurrents sont entre autres l'anthracnose, la mouche de fruit et les termites. La crainte suscitée par ces maladies est liée à la réalité selon laquelle la seule présence d'une mouche des fruits à l'intérieur d'un conteneur de mangues peut conduire à l'élimination totale du chargement, soit une perte équivalente à € 30,000 soit plus de 18 millions de FCFA (TOURE, 2012).

3. 2- Elargissement du marché de la mangue, un défi majeur pour la filière

L'élargissement du marché passe par la transformation de la mangue en produits dérivés afin de minimiser les pertes post récoltes. Depuis la fermeture de l'usine de la SODEFEL (Société pour le Développement des Fruits et Légumes) au début des années 1980 de Sinématiali, qui a fabriqué des jus de mangues, il n'existe désormais aucune transformation du produit susceptible d'engendrer des activités et des emplois au niveau local. La zone est, de ce point de vue, un simple fournisseur de produits du cru. Or, les consommateurs à l'échelle nationale sont fortement demandeurs des produits dérivés de la mangue. Pour la période 2006 et 2010, la demande en jus importés a augmenté de 18% par

année, avec comme fait notable une formidable hausse des produits d'origine égyptienne. En 2010, les principaux fournisseurs de jus de toute catégorie de la Côte d'Ivoire étaient l'Égypte et la France, couvrant près de 60% des 3000 tonnes importées (TOURE, 2012).

La mangue est commercialisée et consommée fraîche relativement dans tout le pays. Cependant sa transformation en d'autres produits consommables reste largement inexistante. La SPEM peut alors s'investir dans cette activité pour approvisionner les marchés locaux voire la sous-région. Aussi, la part de mangue exportée vers la France reste encore très faible. Vue la rapidité de la voie aérienne par rapport à la voie maritime, la filière gagnerait à renforcer cette forme de desserte en vue d'être plus présente sur le marché français largement dominée par les exportations maliennes et burkinabés qui y convoient 90% des fruits exportés (EZZINE, 2004).

Aussi, faut-il noter le bouleversement au niveau des échanges entre les pays exportateurs et leurs marchés traditionnels. Ainsi, depuis 2004, les volumes brésiliens décroissent sur le marché américain pour atteindre aujourd'hui 19% des exportations du Brésil contre 28% en 2001. En parallèle, les volumes exportés vers l'Europe croissent, en hausse de 43% entre 2001 et 2010. Le marché européen semble plus attractif en termes de croissance et la mangue brésilienne est moins compétitive que celle du Mexique. L'Europe représente 75% de ses exportations avec 50% pour les seuls Pays Bas.

En outre, La Thaïlande, dont la production a été multipliée par 2,7 ces vingt dernières années, est devenue deuxième exportateur mondial depuis 2009. Ses exportations sont en hausse de 134%, portées par le développement du marché chinois où les importations ont été multipliées par 5 depuis 2006.

Une hausse s'est confirmée en 2010. Enfin, Le Pérou, qui a vu sa production plus que doublée entre 2001 et 2008, se situe à la quatrième place mondiale et développe ses exportations sur le marché européen, qui a absorbé pour la première fois en 2009 et 2010 des volumes plus importants qu'aux Etats-Unis, son

marché traditionnel (FAO, 2009). Dans l'ensemble, on assiste à un bouleversement dans la destination des exportations de mangues. Les exportations sont de plus orientées vers de nouveaux marchés plus attractifs par rapport aux marchés traditionnels. Cette situation doit interpellier les exportateurs ivoiriens à renforcer la compétitivité de leurs produits et à rechercher de nouveaux débouchés et profiter de forte demande en mangue du marché chinois dont profite seulement la filière thaïlandaise.

CONCLUSION

La filière mangue a su s'implanter grâce aux nombreuses potentialités dont disposent les zones de savanes du nord et particulièrement dans la localité de Sinématiali qui en est la plus grande de production. Toujours, aux aguets des innovations agricoles, les populations de cette localité dont les sources de revenus sont peu diversifiées font de cette activité l'un des secteurs clés de l'économie locale. Les enquêtes ont montré que la filière est une initiative des populations locales qui ont compris qu'il fallait tirer profit des marchés très porteurs qu'offre cette culture fruitière tant à l'échelle nationale qu'internationale. Elles sont non seulement les plus représentées dans la production mais sont aussi les principaux acteurs de la commercialisation. Cependant leurs moyens sont limités et ne peuvent exporter l'essentiel de leur production que par la voie maritime qui reste moins rapide que la voie aérienne exploitée par les pays concurrents. Face à une intervention étatique bornée à un encadrement peu perceptibles dans les petites exploitations pourtant les plus représentatives, la filière ne parvient pas toujours à fournir davantage de mangue à un marché toujours demandeur et très ouvert mais surtout exigeant en termes de qualité. La filière a donc intérêt à soutenir les petits exploitants pour produire aux normes de qualité exigée par les marchés internationaux mais surtout à s'ouvrir sur un marché intérieur qui en réclame une part non négligeable de la production. La filière doit se renforcer en termes de la qualité de la production pour avoir une part grande du marché international dont elle tire l'essentiel de ses revenus.

A travers l'exemple de la filière mangue ne peut-on pas dire que les initiatives impulsée par les populations locales sont celles qui reflètent mieux leurs aspirations et cette réussite n'ouvre-t-elle pas à nouveau les débats sur les causes de l'échec des programmes de développement réalisés à des coûts excessifs dont se détournent les populations après quelques années de fonctionnement?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CARVIL et al., 2010, *Itinéraire technique manguier, programme initiative pesticide*, COLEACP (Ed), 44p.
- DAVERPORTT.L.et NUNEZ-ELISEAR., 1997, « Reproductive physiology, production and uses » in *Homestead*, pp69-146.
- DE LAROUSSILHEF., 1980, *Le manguier*, Maisonneuve et Larose, 312p
- EXPECT, 2009, *Document d'Orientation Stratégique pour la chaîne de valeur mangue dans la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest*, CEDEAO, Abuja, 146 p
- EZZINEA., 2009, *Etude des corridors pour l'export des mangues du Mali et Burkina vers l'Union Européenne*, Rapport final, 46 p.
- FAUREY.A. et LABAZEER., 2002, *Socio-économie des villes africaines Bobo et Korhogo dans les défis de la décentralisation*, IRD (Éd), Paris, 569p.
- FIRCA, 2013. « *Rapport annuel* », FIRCA, Abidjan, 15p.
- JUDICOME/JEXCO, 2004, *Etude pour le développement de la filière fruits et légumes*,
- Rapport final, Ouagadougou, 164 p
- GERBAUDP., 2008, *La mangue*, les dossiers de Fruitop, 153p.
- HAIDARA M., 2012, *Étude nationale de la mangue au Mali*, Genève, 22p.
- JUSSARABAB., 2004, *Panorama du marché international de la mangue : cas de la filière d'exportation du Brésil*, Master of science, institut agronomique méditerranéen de Montpellier, 144p.

- LAVIGNE D., « 1998, Privatiser ou Sécuriser » in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique noire rurale ? Réconcilier pratique, légitimité et légalité*, Karthala, Paris, pp 28-35
- LESOURDM., 2000, « Agricultures et espaces ruraux africains en devenir » in *Revue de Géographie de Saint-Louis*, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal), Numéro inaugural, pp. 102-121
- M'BRAH D, 2013, « La SODESUCRE, une institution économique au service de la région de Ferkessédougou : 1971-1997 », *Lettres d'Ivoire*, revue scientifique de littérature, langues et sciences humaines n° 016, 2^e sem., p 307-320
- PACIR, 2013, *Évaluation du potentiel à l'exportation des fruits tropicaux*, Côte d'Ivoire, Centre de commerce international(Ed), 70p.
- PATRICEN.et JACQUESS., 2013, *Analyse et proposition des marchés locaux, nationaux et régionaux en Afrique, analyse complémentaire*, Bruxelles, 23p.
- TOURE S., 2012, *Étude nationale de la mangue : Côte d'Ivoire*, Genève, 27 p.
- VALERYK., 2010, *Effet de l'ensoleillement en pré récolte sur l'acquisition d'une thermo tolérance des mangues : impact sur leur réponse physiologique aux traitements à la chaleur en après récolte*, Thèse de Doctorat d'État, Université de la Nouvelle-Calédonie, Éd. École Doctorale du pacifique, 469p.
- VANNIERE H.et al., 2004, *La mangue en Afrique de l'Ouest francophone : les systèmes de production et les itinéraires techniques*, Bruxelles, vol.59
- VAN MELLE C. et BUSHMANNS., 2013, « Analyse comparative des chaînes de valeur de la mangue au Bénin, au Ghana et au Burkina Faso », in *Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest*, A. Elbehri (ed.), FAO/FIDA, pp. 339-371.

RECONVERSION AGRICOLE À DAOUKRO: QUAND LA CRISE DU CAFÉ/CACAO POUSSE LES BAOULÉ À LA RIZICULTURE

N'GUESSAN Kouassi Guillaume

*Enseignant-Chercheur, Géographe, option rurale,
Université Jean Lorougnon-GUEDE, Daloa, Côte d'Ivoire*
Ahibakan77@gmail.com

KOTCHI Koffi Joachim

*Attaché de Recherche, Géographe, option rurale,
Centre de Recherche Ecologique (CRE), Abidjan, Côte d'Ivoire*
kotchijoachim@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Le présent article se propose d'étudier le niveau de la culture du riz chez les Baoulé à Daoukro. En effet, timidement développé par les Baoulé, parce qu'ils n'en sont pas consommateurs, le riz connaît depuis quelques années un développement important dans le paysage agraire de Daoukro. L'enquête menée auprès de 100 paysans dans 12 localités rurales du département révèle que les superficies de riz sont aujourd'hui supérieures à celles des traditionnelles plantes vivrières comme l'igname, le manioc et du café, l'une des principales plantes qui avaient fait la prospérité des paysans. Cette reconversion agricole des Baoulé s'explique par la recherche de nouvelles sources de revenu suite à la crise du café et du cacao. Elle traduit aussi la dépendance économique de ce groupe ethnique des initiatives extérieures et son incapacité à innover sur ses terres d'origines.

Mots clé : Côte d'Ivoire – Daoukro – Baoulé - Riz - Crise du café/cacao.

Abstract

This present article intends to study the level of the cultivation of rice by the Baoulé coming from Daoukro. Indeed, neglected during a long time by the Baoulé, because they don't consume it, since some years rice knows an important development in the agrarian landscape of Daoukro. The investigation led with 100 peasants in 12 farming localities of the department reveals that the surfaces occupied by rice cultivation are superior to those of the traditional plants food-producing as yam, cassava and even those of coffee, one of the main plants that had made the prosperity of the peasants. This agricultural reconversion of the Baoulé is explained by their searching for new sources of income due to the coffee and the cocoa crisis. It also explains the economic dependence of this ethnic group on external initiatives and its inability to innovate on its mother lands.

Key words : Côte d'Ivoire - Daoukro - Baoulé - Rice - coffee and the cocoa crisis – agricultural incomes.

Introduction

Les Baoulé sont un peuple connus pour leur habitude alimentaire à base d'igname. La culture du riz y est faiblement développée. Dans le département de Daoukro, une localité peuplée originellement de Baoulé (Agba)¹, la riziculture était exclusivement pratiquée par les allogènes ayant un régime alimentaire à base de céréales (ANADER, 2003). Ce constat justifie bien les dires de RUF (2010) lorsqu'il affirme que « Les baoulé ne sont pas des oiseaux pour manger du riz ». En effet, dans cette région où le café et le cacao avaient fait la richesse des paysans Baoulé, la vulgarisation et la promotion de la riziculture depuis les années 70 par les autorités politiques en vue de satisfaire la demande nationale en riz était timidement accueillie par les populations autochtones. Pour ceux-ci, seuls le café et le cacao présentaient un intérêt économique certain ; et l'igname permettait d'assurer l'alimentation quotidienne du ménage. Cependant, depuis quelques

1- les Agba sont un sous-groupe du peuple Baoulé. Ils sont installés dans les départements de Daoukro, de Bocanda et de Dimbokro.

années et face à la crise du binôme café-cacao, le riz est devenu une activité économique importante. N'GUESSAN (2014) explique que « face à la raréfaction des revenus monétaires du fait de la crise du café et du cacao, le riz s'est positionné comme l'une des principales réponses à la crise économique tant chez les allogènes que chez les autochtones Baoulés... le riz est de plus en plus présent dans la ration alimentaire des populations autochtones... » En quelques années, le Baoulé de Daoukro est devenu producteur de riz, défiant parfois même la traditionnelle culture que représente l'igname dans le paysage agraire. Cette reconversion agricole des Baoulé constitue la préoccupation de cet article, qui se propose d'étudier le niveau de présence du riz chez ces autochtones de Daoukro. De façon spécifique, il s'agira d'analyser la situation économique, qui a précédé l'essor de la riziculture à Daoukro, de montrer l'importance spatiale de la culture du riz dans la région et de connaître l'importance économique chez les paysans Baoulé.

Méthode

La démarche méthodologique qui a conduit à la réalisation de cette étude a d'abord consisté à la définition d'une hypothèse de travail. Celle-ci pose que le riz connaît un développement important chez les Baoulé de Daoukro à cause de la crise du café et du cacao. Pour la vérification de cette hypothèse, nous avons entrepris une étude documentaire sur l'économie agricole de Daoukro en particulier et sur l'ancienne boucle du cacao en générale, puis une enquête de terrain qui nous a conduits dans 12 localités rurales de Daoukro, représentées sur la figure 1 suivante.

LONNIYA, Revue du Laboratoire des Sciences Sociales et des Organisations
Janvier - Février - Mars 2017 - Vol. 1 - N°1 - 2017

Dans ces différentes localités choisies en fonction du statut administratif des villages, de la taille de la population, du type de culture et du niveau d'équipement, cent (100) paysans ont été soumis à notre questionnaire. Le choix de ces paysans repose sur les critères suivants : le sexe, l'âge, la qualité de planteur de culture pérenne et la qualité de culture vivrière. Ces différents critères devraient permettre de prendre en compte aussi bien les villages selon leur niveau de développement que leur répartition équitable dans l'espace, mais aussi les paysans Baoulé de toutes les couches et de toutes les catégories. Cet échantillon de population nous a permis après traitement des données recueillies sur le terrain, les résultats suivants.

Résultats

Une situation provoquée par la crise de l'économie de plantation

Avec des conditions climatiques favorables, la région de Daoukro s'est prêtée à la culture du café et du cacao, deux cultures introduites quelques années plutôt par le colon en pays Agni dans les régions du Sud-Est et de l'Est de la Côte d'Ivoire. L'excellence des conditions climatiques avait permis à Daoukro et à l'ensemble de la région Centre-Est (boucle du cacao) de la Côte d'Ivoire de devenir la première région de culture et de production de café et de cacao selon AFFOU et TANO (1988). En effet, la région détenait entre 22 et 28% des surfaces totales de cacaoyers cultivées en Côte d'Ivoire de 1950 à 1968 et le caféier occupait 12 à 22% des surfaces totales cultivées de 1950 à 1957. Au niveau de la production, la boucle du cacao détenait la première place jusqu'en 1968 avec plus de 28% de la production du cacao et 24 à 28% de la production de café jusqu'en 1969.

Ces résultats avaient depuis lors encouragé la culture du café et du cacao dans la région au point de devenir les principales cultures des populations, loin devant les cultures vivrières comme le riz. A titre d'exemple, les superficies de riz étaient presque insignifiantes face aux espaces occupés par le café et le cacao comme l'indique la figure 2 suivante.

*Reconversion agricole à Daoukro :
Quand la crise du café/cacao pousse les Baoulé à la riziculture*

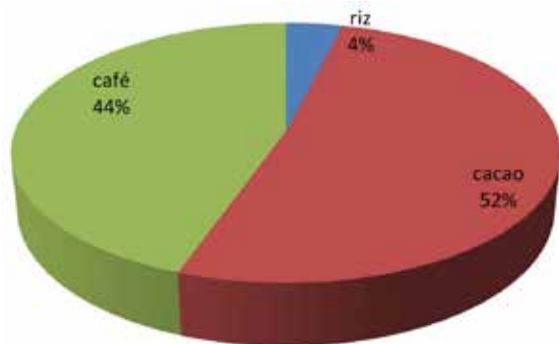


Figure 2 : *Superficie des cultures de riz, de cacao et de café en 1947.*
(Source : document réalisé à partir de : 1- service de l'agriculture Service de la statistique 1960. 2- DSDI/MINAGRI), 3- RNA 2001 Document tiré des travaux de N'GUESSAN (2014)

La culture du riz était très faible non seulement parce que, les Baoulé ne trouvent pas l'intérêt de cultiver une céréale dont ils n'en sont pas consommateurs ; mais aussi parce que la culture du café et du cacao garanti des revenus monétaires satisfaisantes et permet d'améliorer davantage leur condition de vie. DIAN (1994) fait remarquer à juste titre qu' « *il suffisait de récolter 10 tonnes de café pour ramasser la somme de 2 000 000 F CFA brut, soit environ 1 200 000 à 1 500 000 F CFA net.* ».

Cependant, à partir de la fin de la décennie 70, l'économie cacaoyère et caféière connaît des difficultés du fait de la dégradation des conditions climatiques et politiques² qui avaient prévalu à leur développement. Ainsi, la chute des revenus tirés du café et du cacao à Daoukro sera consécutive à la chute des productions comme l'exprime les figure 3 et 4 suivantes.

2- A partir des années 80, l'Etat va mettre fin aux différents programmes de régénération des vergers et de lutte anti capsides exécutés par la Société d'Assistance Technique et de Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire (SATMACI) dans un contexte de crise économique et d'application des Programme d'Ajustement Structurel (PAS).

*Reconversion agricole à Daoukro :
Quand la crise du café/cacao pousse les Baoulé à la riziculture*



Figure 3 : Evolution de la production de café à Daoukro de 1964 à 2007.
Source : Ministère de l'Agriculture, les séries statistiques agricoles (1964 à 2007). Document tiré des travaux de N'GUESSAN (2014)



Figure 4: Évolution de la production de cacao à Daoukro de 1964 à 2007 Source : Ministère de l'Agriculture, les séries statistiques agricoles (1964 à 2007). Document tiré des travaux de N'GUESSAN (2014)

A l'analyse de ces deux graphiques, l'on peut observer une chute régulière de la production de cacao depuis 1970 jusqu'en 2005. Quant au café, les déboires commencent 10 ans après ceux du cacao, soit en 1980. Depuis cette date les productions ont continuellement chuté jusqu'en 2005.

Avec la crise observée du café et du cacao, les populations autochtones vont pour la plupart choisir de migrer vers les régions du Sud-Ouest ivoirien, où les possibilités de développement de ces deux plantes sont exceptionnelles. Pour celles restées sur place, il faut explorer de nouvelles pistes pour faire face à la crise et pour maintenir le niveau de vie. Et, la solution semble résider dans la culture du riz, qui occupe d'ailleurs depuis quelques années de vastes superficies de riz dans le paysage agraire de Daoukro.

La prédominance du riz dans l'espace agraire

Autrefois quasi inexistant dans l'économie des autochtones Baoulé de Daoukro, le riz est devenue aujourd'hui la première culture vivrière de ces peuples à en croire la figure 5 suivante.

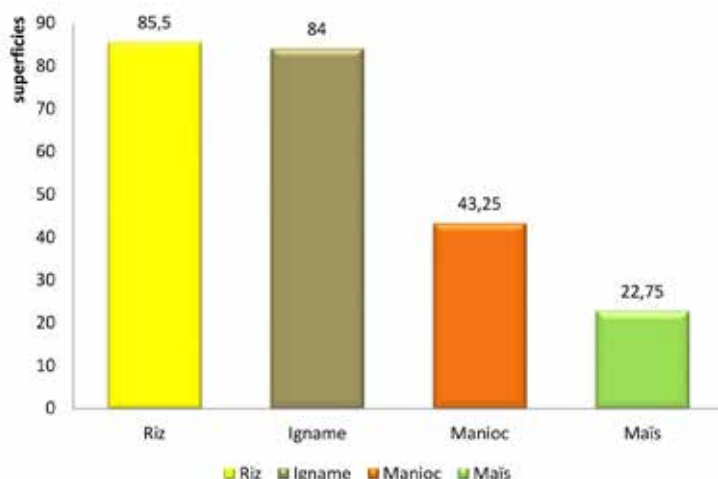


Figure 5 : *Comparaison des superficies plantées des principales cultures vivrières chez les Baoulé de Daoukro. (Source : Notre enquête, 2010)*

Ces résultats obtenus à partir du total cumulé des superficies de chaque type de produit chez la population d'enquête indiquent que les superficies plantées de riz sont supérieures à celles de l'igname, qui représente pourtant l'aliment de base traditionnelle du peuple Baoulé mais aussi à celles du manioc³ et du maïs dont la culture est plus ancienne que le riz chez les Baoulé.

3- Le manioc représente pour les Baoulé l'aliment de soudure lorsque les réserves d'igname sont épuisées

On peut donc dire que les paysans Baoulé ouvrent désormais plus d'espace pour la culture du riz par rapport à l'igname comme l'indique le tableau 1 suivant.

Tableau 1 : *Répartition des paysans selon les superficies de riz et d'igname cultivées*

Superficies (ha)	0	] 0;1[	[1; 2[	[2, 5[	[5; 10[
Nombre de producteur de Riz	35	19	35	10	1
Nombre de producteur d'Igname	5	58	32	4	1

Source : Notre enquête, 2010

En effet, l'on peut remarquer que les paysans sont plus nombreux sur les plus grandes superficies de riz que celles de l'igname, qui pour rappel représente l'aliment de base du peuple Baoulé. On enregistre selon notre enquête, 46% de paysan qui dispose d'une parcelle de riz de plus d'un (1) ha contre 37% pour l'igname. La majorité des producteurs d'igname, soit 58% ont une parcelle qui n'atteint pas 1ha. Alors que dans le cas du riz ceux-ci ne représentent que 19%.Cependant l'on peut remarquer que 35% de notre population d'enquête ne cultive pas le riz contre seulement 5% pour l'igname.

Autrefois faiblement développé les superficies de riz dépassent selon les statistiques régionales les superficies d'igname. Le graphique présenté ci-dessous par N'GUESSAN (2014) montre l'inversion de tendance entre le riz et l'igname.

*Reconversion agricole à Daoukro :
Quand la crise du café/cacao pousse les Baoulé à la riziculture*

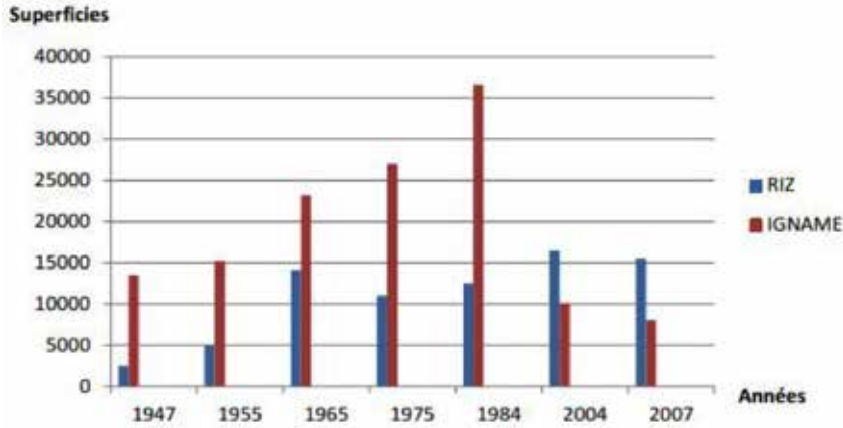


Figure 6 : Comparaison des superficies d'igname et de riz dans l'ex-boucle du cacao de 1947 à 2007. Source : Graphique extrait de N'GUESSAN (2014)

On peut aisément observer que depuis 2004 les superficies de riz sont passées au-dessus de celle de l'igname dans toute la région. A l'échelle du département de Daoukro, l'on peut observer aujourd'hui chez les paysans interrogés une présence remarquée du riz dans le paysage comme l'indique la figure 7 suivante.

*Reconversion agricole à Daoukro :
Quand la crise du café/cacao pousse les Baoulé à la riziculture*

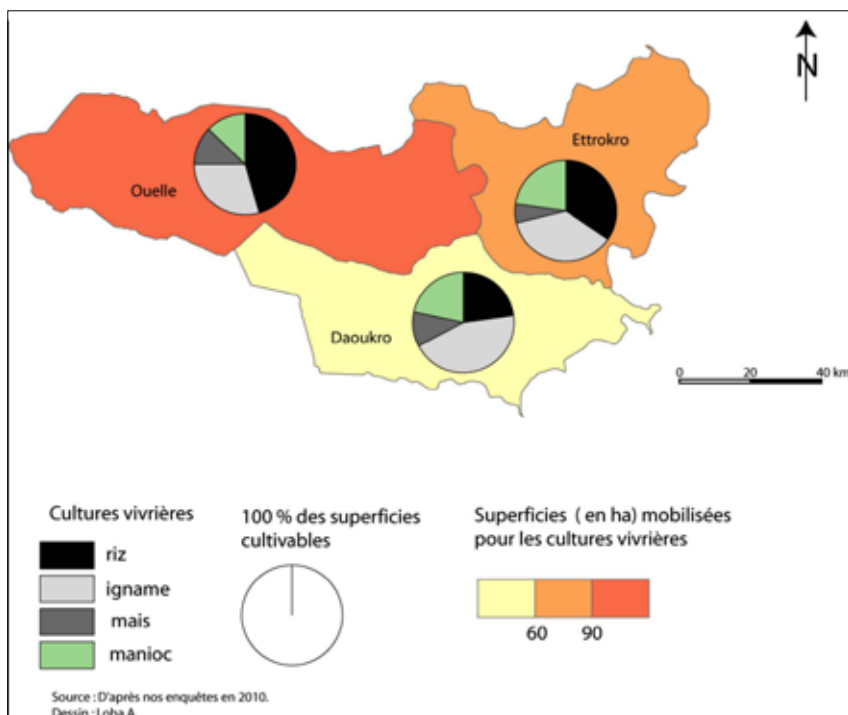


Figure 7 : *Superficies des principales cultures vivrières selon les sous-préfectures à Daoukro*

A la lecture de la carte, l'on observe que le riz tient une position importante dans chaque sous-préfecture. Il domine partout le manioc et le maïs. C'est la principale culture de notre population cible à Ouellé⁴. A Etrokro⁵, les superficies de riz avoisinent celles de l'igname. C'est dans la sous-préfecture de Daoukro que les superficies de riz sont encore faibles par rapport à celles de l'igname.

Par ailleurs, les superficies de riz ont fortement évolué par rapport aux principales cultures de rente que sont le café et le

- 4- Située dans la partie occidentale du département de Daoukro, la sous-préfecture de Ouellé s'étend de plus en plus sur une zone de savane où les conditions de développement du café et du cacao sont les plus difficiles, et où la nécessité de développer d'autres sources de revenus s'impose.
- 5- Située à proximité du fleuve Comoé, la sous-préfecture de Etrokro tout comme celle de Daoukro s'étend sur une zone forestière qui offre toujours des possibilités de développer le café et le cacao.

*Reconversion agricole à Daoukro :
Quand la crise du café/cacao pousse les Baoulé à la riziculture*

cacao. En 1947, celles-ci ne représentaient selon N' GUESSAN, (op. cit) que 4% de l'ensemble café, cacao et riz. Aujourd'hui, les superficies ont évolué. Jusqu'en 2001, la part des superficies de riz est passée à 32% de cet ensemble, et le riz se positionne comme une culture importante dans les différentes sous-préfectures à l'observation de la figure 8 suivante.

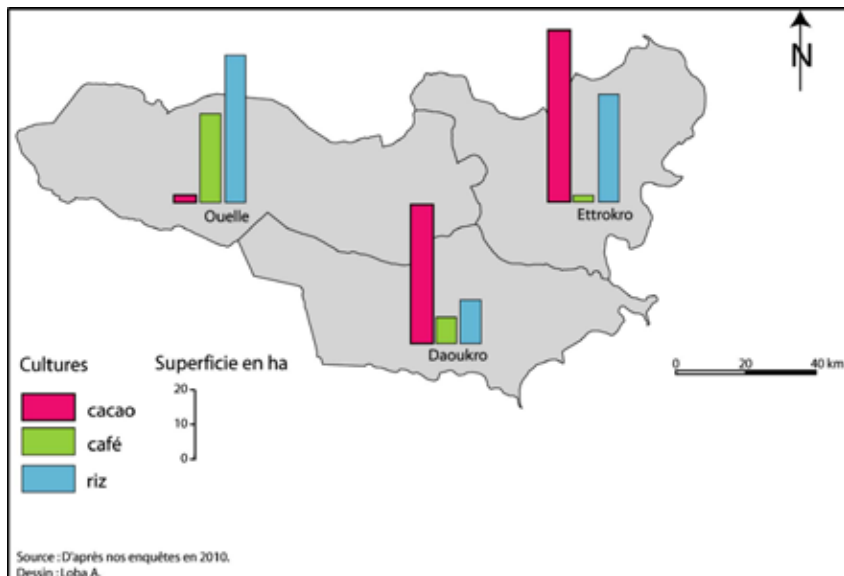


Figure 8 : Comparaison des superficies de riz, de café et de cacao chez les paysans Baoulé de Daoukro en 2010

On observe à travers cette figure que le riz est bien présent dans chaque sous-préfecture du département de Daoukro. Les superficies de riz sont supérieures à celles du café⁶ dans les trois (3) sous-préfectures. Le cacao maintient tant bien que mal sa position de principale culture dans cet espace. Cependant, cette culture subit la pression de la riziculture, surtout à Ouellé (zone plus ou moins savanicole) où les superficies de riz sont plus importantes que celles du café et du cacao. Dans les sous-préfectures de Ettrókro et de Daoukro où la forêt est toujours présente, les superficies de riz viennent après celles du cacao.

6- Avec la crise, les prix d'achat du café aux paysans ont connu une chute plus importante que celles du cacao, d'où le grand recul de cette culture dans cet espace.

Au regard des superficies développées dans la région, le riz est devenu l'une des principales cultures à Daoukro et principalement chez le paysan Baoulé pour qui, cette culture représente une nouvelle chance pour s'assurer économiquement.

Le riz, une nouvelle chance économique pour les paysan Baoulé

Avec la raréfaction des revenus issus du café et du cacao, le riz est devenu l'un des produits le plus commercialisé dans la région en particulier chez les paysans Baoulé, si l'on se réfère au tableau 2 suivant.

Tableau 2 : *Comparaison de la quantité commercialisée de produit selon le type par les paysan Baoulé à Daoukro*

Quantité commercialisée (%)	Part de paysan selon le type de produit							
	Riz		Igname		Maïs		Manioc	
0	38		88		75		49	
25	20	62%	11	12%	8	25%	30	51%
50	1		0		2		0	
75	39		0		14		21	
100	2		1		1		0	

Source : *Notre enquête, 2010*

Cette enquête révèle que le riz est le produit le plus commercialisé par les paysans Baoulé. En effet, on peut remarquer que les paysans qui ne vendent pas leur riz sont moins nombreux que les autres, soit 38% de paysans contre respectivement 49%, 75% et 88% de paysan pour le manioc, le maïs et l'Igname. Ce qui signifie que 62% des producteurs de riz vendent leur récolte contre seulement 51% des producteurs de manioc, 25% des producteurs de maïs et 12% des producteurs d'igname.

Ces statistiques permettent de comprendre que les céréales sont destinées à la commercialisation alors que les tubercules sont des produits destinés à la consommation. Par ailleurs, on peut également lire à travers ces résultats que les paysans vendent plus de la moitié de leur production de riz par rapport aux autres produits. En effet, ils sont 42% à vendre plus de 50% de leur

production de riz alors qu'ils ne sont que 21% à vendre la moitié de leur production de manioc, 17% à vendre la moitié de leur production de maïs et seulement 1% à vendre plus de la moitié de leur production d'igname.

Cette place qu'occupe le riz dans la commercialisation des produits vivriers chez les Baoulé s'explique sans doute par les revenus importants que cette céréale peut procurer si l'on s'en tient au tableau 3 suivant.

Tableau 3 : Estimation des revenus possibles des paysans de Daoukro tirés des cultures vivrières

Produits	Prix au détail (F CFA)	Rendement à l'hectare (Kg)	Revenu possible
Igname	150	10 900	1 635 000
Manioc	74	10400	769 600
Maïs	102	2080	212 160
Riz local blanchi	427	1900	811 300

Source : OCPV, 2009 et ANADER Daoukro, 2002

L'analyse du tableau, permet de dire que l'igname rapporte plus à l'hectare que les autres produits y compris le riz. Cependant, compte tenu de son rôle alimentaire, ce tubercule est très peu commercialisé comme nous l'avons déjà signifié dans le tableau précédant. Dès lors le riz devient pour les paysans Baoulé, le produit qui rapporte plus de revenu à l'hectare. D'où l'intérêt pour cette céréale qui pourtant n'avait pas un si large écho auprès de ces paysans à l'époque où le café et le cacao assuraient des revenus intéressants.

Par ailleurs l'on observe que le niveau de consommation du riz peut expliquer la place de cette céréale dans le commerce locale des paysan Baoulé.

Le riz, un produit qui peine à s'imposer dans la consommation des Baoulé

Si le riz a réussi à s'imposer sur les parcelles à Daoukro, ce produit n'a cependant pas encore inversé les tendances alimentaires

des Baoulé, qui restent dominer par les tubercules. Cependant, les paysans reconnaissent que la consommation du riz est aujourd'hui plus importante que par le passé. La figure 9 suivante présente la consommation de riz par rapport aux principaux produits vivriers chez le paysan.

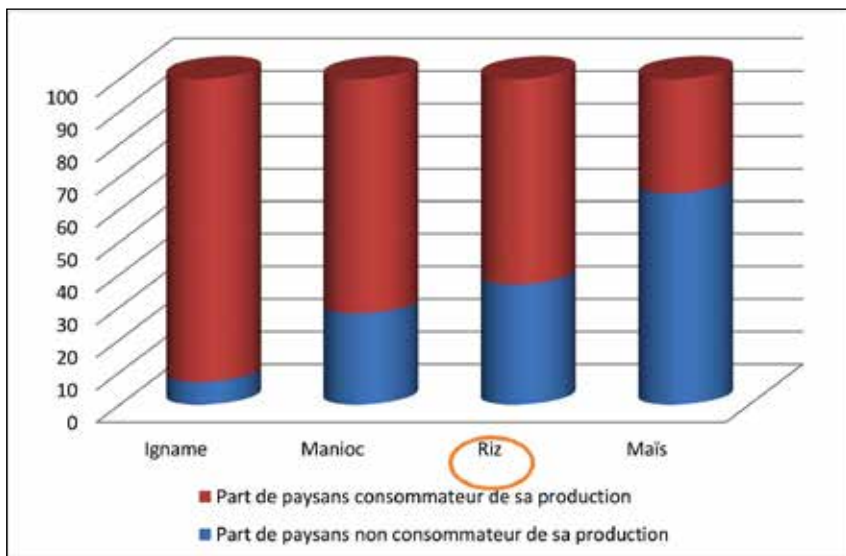


Figure 9 : Niveau de consommation du riz chez les paysans Baoulé par rapport aux autres produits vivriers. Source : Notre enquête, 2010

Le niveau de consommation du riz est important chez les Baoulé à Daoukro. Sa consommation concerne environ 63% des paysans interrogés. Il occupe ainsi le 3^e rang dans la consommation après l'igname et le manioc. Cela signifie que la consommation de riz n'est pas aussi répandue chez les Baoulé que l'igname et le manioc.

On peut déjà conclure que le peuple Baoulé est plus consommateur de tubercule que de céréale. Environ 25% des paysans consomment plus de la moitié de leur production de riz, ce qui est encore très loin de l'igname dont 92% des paysans consomment plus de la moitié de leur production ; puis du manioc qui enregistre 50% de paysan qui consomment la moitié de leur production. Pourtant, les superficies développées de riz par les paysans sont plus importantes que les autres plantes vivrières.

Cela conforte l'idée selon laquelle, le riz est plus un produit de commerce que de consommation chez les Baoulé à Daoukro.

Discussion

Les résultats de cet article montrent bien que « *les Baoulé ... consomment peu ou pas de riz dans leurs villages d'origine...* » RUF (2010). L'igname représente depuis toujours l'aliment de base du peuple Baoulé. Mais alors, d'où vient cette adoption massive de la culture du riz chez les Baoulé de Daoukro. Quelles sont les motivations à cultiver le riz ? Quelle est l'importance du riz dans l'économie et la société Baoulé de Daoukro ? Autant de questions qui révèlent des logiques entre la culture du riz et le peuple Baoulé dans cet espace.

L'extension de la riziculture, une réponse économique face à la crise du café et du cacao

Le développement de la riziculture à Daoukro et de façon générale dans l'ancienne boucle du cacao est selon BENVENISTE (1974), le fait des « *Dioula (Malinké de Côte d'Ivoire, Voltaïques et Maliens) qui cultivent et consomment le riz...* ». Les populations autochtones sont réticentes à cultiver une plante qu'ils n'ont pas l'habitude de consommer. Cette idée a longtemps permis de justifier la faible présence des surfaces en riz en pays Baoulé et précisément à Daoukro. Pourtant, pendant cette période se développe dans la région de vastes superficies de café et de cacao, deux plantes pérennes introduites par le colon en Côte d'Ivoire dont les Baoulé n'en sont pas aussi consommateurs. C'est là un paradoxe qui fonde nos interrogations sur le choix de ces plantes pérennes plutôt que le riz par ce peuple. Faut-il comprendre que le café et le cacao étaient économiquement plus rentables que le riz ? À l'évidence le riz ne pouvait concurrencer sur les espaces agraires le cacao et le café, qui bénéficient depuis toujours d'une attention particulière des autorités publiques à cause de leur rôle dans la construction de l'économie nationale⁷. Dès lors, le choix devient plus facile à faire entre ces deux principaux produits de rente du pays, source de richesse individuelle et de prospérité économique pour les paysans et le riz, une culture autour de laquelle BROU (2005)

7- Le café et le cacao représentent les principaux produits à l'exportation de la Côte d'Ivoire.

est d'accord pour dire que de nombreux préjugés⁸ découragent aussi sa pratique. Autrement dit, la non consommation du riz par les Baoulé ne saurait justifier les faibles superficies observées à l'époque à Daoukro, puisque avec l'essoufflement de l'économie de plantation dans cette région, les superficies de riz vont croître de sorte à reléguer au second plan les superficies d'igname et même celles de café.

En effet, pendant plusieurs décennies, le café et le cacao vont assurer selon GASTELLU (1989) et DIAN (1994) des revenus exceptionnels aux planteurs de la région. A cette époque, ne peut s'adjuger le titre de planteur que celui qui a des plantations de café et de cacao. Dans l'imaginaire du peuple Baoulé, être planteur, signifie avoir des plantations de café et de cacao. La culture du riz ou de toute autre céréale par les hommes paraissait une activité "déshonorante". L'intervention des hommes dans la culture de l'igname se limite principalement aux activités de buttage et quelques fois de récoltes ; deux activités qui nécessitent la force physique. L'entretien des champs d'igname est réservé aux femmes de même que les cultures de céréales ou de légumes. Les revenus tirés du cacao et du café permettaient au chef de famille « *de moderniser leur habitat, de créer de nouvelles plantations et d'améliorer davantage les conditions de vie de leur famille* » N'GUESSAN (2014). L'intérêt de s'orienter vers d'autres cultures et même de diversifier ses sources de revenue ne se posait pas pour le chef de famille. Il faut tout au plus réinvestir dans les plantations de café et de cacao pour accroître ses gains. Un vieux planteur de la quatre vingtaine d'année explique que « *à notre époque, il y'avait l'argent, parce que le café et le cacao marchaient très bien. On n'avait pas de problème d'argent, les dépenses de toute la famille élargie⁹ étaient à la charge d'une seule personne, on apportait très souvent un soutien financier à nos enfants qui travail en ville. On pouvait acheter toute la nourriture qu'on voulait. Par exemple,*

8- En effet, pour les populations Baoulé, le riz est une culture de bas-fond. Or, ils conçoivent que le travail dans les bas-fonds rend impuissant les hommes et deviennent moins viriles.

9- Il s'agit dans la plus part des cas du paysans, sa/ses femmes, ses enfants, ses petits frères et sœurs et les enfants de ces frères absents ou décédés.

quand l'igname vient à manquer on achetait du riz à la boutique pour les manœuvres. Ce sont nos femmes qui par moment font un peu de riz, sinon nous les hommes c'est le café et le cacao ». Dans ces conditions l'on comprend que la culture du riz avait peu de chance de se développer face au café et au cacao, deux produits de faible consommation en pays Baoulé, mais qui présentaient un intérêt économique inégalable. Ces deux plantes étaient un prétexte selon TRICARD (1978) pour l'ouverture de vastes plantations dans l'optique d'une appropriation des terres. Mais d'où vient alors l'expansion de la culture du riz chez les Baoulé à Daoukro.

La réponse paraît évidente quand on connaît la logique économique qui guide l'agriculture en Côte d'Ivoire. Celle qui consiste à produire pour le marché extérieur (produire ce que nous ne consommons pas). Cette logique, le paysan Baoulé en a fait sienne, puisqu'il faut trouver des produits à vendre pour garantir des revenus satisfaisants. C'est cette logique qui a guidé l'expansion des superficies de café et de cacao et qui se justifie encore avec le développement de la riziculture dans un contexte marqué par la crise de l'économie de plantation. En effet, face à cette crise plusieurs choix se sont présentés aux populations autochtones. Dans un premier temps et comme le dit AFFOU et TANO (1988), on enregistre une réorientation du mouvement migratoire dans la boucle du cacao. Désormais l'ancienne boucle du cacao n'est plus une zone qui attire les populations des savanes du nord, mais plutôt, elle se vide de ses populations allogènes, allochtones et même autochtones Baoulé, qui se dirigent vers les régions du Sud-Ouest ivoirien où la culture du café et du cacao est en plein essor. L'objectif est de poursuivre la culture du café et du cacao, seul argument pour mériter le titre de planteur selon le Baoulé. La deuxième option est celle opérée par les populations restées sur place. Pour ces derniers, il s'agit de trouver une réponse à la crise du café et du cacao. Cette réponse ne viendrait sans doute pas des vieux paysans restés sur place et qui restent réfractaires à une reconversion agricole. C'est surtout avec les jeunes et les femmes que les transformations agricoles vont s'orienter vers les produits vivriers notamment avec le riz. Et, comme le souligne

N'GUESSAN et al. (2014) « *Autrefois considérés comme des aides familiaux dans les plantations de leurs parents sans rémunération, les jeunes, loin de rechercher un affranchissement de la tutelle de leurs aînés sont à la recherche de nouveaux revenus monétaires pour répondre à la crise de l'économie de plantation.* » C'est désormais à eux que reviennent les dépenses actuelles de la famille. TOUJAGUE (2004) explique à cet effet que : « *La participation financière des épouses s'impose pour faire face aux dépenses courantes et pour se prémunir des risques d'une chute du pouvoir d'achat. Conformément au devoir "nourricier" qui leur est socialement dévolu, les femmes contribuent aux dépenses et en ayant une autonomie financière, accèdent à une reconnaissance sociale.* »

Par ailleurs, la recherche de nouveaux revenus à partir du riz fait fi des anciens clichés bien connus chez ces peuples. On pouvait entendre par-ci « *nous ne consommons pas du riz c'est pourquoi nous n'en cultivons pas* » ou par-là « *le travail du riz dans les bas-fonds est source d'impuissance sexuelle chez les hommes.* » On peut affirmer au regard de nos résultats que les idées ont évolué. Face à la crise des innovations s'imposaient dans cet espace en générale et chez les paysans Baoulé en particulier. C'est RUF (op. cit) qui le dit mieux, lorsqu'il affirme que « *les sociétés innovent par nécessité, quand elles sont face au mur, quand leur système et leur environnement ne leur assure plus un niveau de subsistance minimal* ». Cela est sans doute vrai, parce que les premières ressources économiques des paysans (café et cacao) connaissent des difficultés à cause de la dégradation supposée de l'environnement écologique et pluviométrique. Mais, dans la situation de Daoukro peut-on dire que l'environnement physique est-il favorable au développement de la riziculture ? En tenant compte des difficultés pluviométriques soulevé par les paysans et l'importance de l'eau pour la culture du riz, l'environnement physique se prête-il à la riziculture ? A priori si on se réfère à BECKER et N'GUESSAN (2004), on peut comprendre que « *les bas-fonds hydromorphes sont peu nombreux dans cette région. Il n'y a pas de retenues d'eau pour pratiquer la riziculture irriguée*

... ». Les paysages de terrasses exposés aux risques d'inondation et propices à la riziculture ne représentent que 10% des terres selon l'ANADER et le PNGTR (2002). Mais cela ne semble pas poser de problèmes pour des populations qui développent des préjuger vis-à-vis des bas-fonds. Il ne reste que les plateaux (plus de 70% des terres) pour accueillir la culture du riz à Daoukro. Malgré les hauteurs pluviométriques supposées en baisse, le riz exerce une rude concurrence à l'igname. Les superficies présentées dans la figure 4 montrent une forte présence du riz dans l'espace par rapport à l'igname. Pour les jeunes riziculteurs *« la pluie pose des problèmes à toute l'agriculture dans notre région. Il fait de plus en plus chaud, souvent les pluies tardent à venir, mais nous ne pouvons rester sans rien faire... Le riz produit vite que l'igname et s'achète bien. On ne peut pas vendre l'igname sinon on pourrait manquer de nourriture. Pour nous les jeunes, c'est notre café / cacao »*. Les motivations sont les mêmes chez les femmes selon N'GUESSAN (2014) qui a recueilli les explications d'une productrice *« Actuellement c'est grâce au riz que nous arrivons à payer la scolarité de nos enfants et faire les dépenses du ménage. Le cacao ne marche plus. On ne peut pas vendre l'igname parce qu'elle ne suffit pas pour la consommation du ménage. C'est le riz qui nous donne de l'argent »*.

Simple imitation ou colonisation d'un peuple en manque d'innovation sur ses terres ?

Attirés par l'économie de plantation dans les régions de l'ex-boucle du cacao, les allogènes mossis et les malinkés seront les premiers à développer la riziculture à Daoukro. Leur tradition alimentaire à base de céréales a permis de mettre en valeur les rares bas-fonds à eux concédés par les autochtones, qui considéraient d'ailleurs ces terres impropres à la culture du café et du cacao.¹⁰ L'exploitation de ces bas-fonds va permettre de développer la riziculture pour leur alimentation mais également à l'émergence d'une économie

10 - Pour les populations autochtones il fallait empêcher les visiteurs de leur mener une concurrence sur leurs propres terres. Par conséquent il fallait les reléguer pour leurs activités agricoles dans les bas-fonds impropres à la culture du café et du cacao.

rizicole dans la région. Dans toute la région, le riz connaît un développement malgré la réticence des autochtones. En effet, le riz est selon CHALLEARD (1994) l'un des rares produits vivriers ayant bénéficié d'une promotion de l'Etat à partir des années soixante et surtout après la création de la SODERIZ, au début des années soixante-dix. Finalement le riz prend une ampleur économique à Daoukro avec l'ouverture de petites unités industrielles comme les moulins et les décortiqueuses.

Avec la raréfaction des revenus issus du café et du cacao, l'on se demande de plus en plus pourquoi ne pas faire comme nos étrangers. En effet, les Baoulé commencent à réaliser que le riz, à défaut de contribuer à l'alimentation, pouvait procurer des revenus susceptibles d'assurer quelques dépenses du ménage. *« On avait remarqué, que les femmes mossi développaient un commerce lucratif les jours de marché avec le riz et le maïs. Elles sont envahies par des acheteurs qui viennent de Daoukro ou de loin, pendant que nous ne vendions seulement que des légumes qui nous permettaient à peine de nous approvisionner en quelques produits de premières nécessité. On a donc compris qu'il fallait faire comme elles »* s'exprimait une commerçante Baoulé de riz. L'adoption de la riziculture chez les paysans Baoulé relèverait d'un effet d'imitation des précurseurs mossi dans la région.

Dans ce cas-ci, l'on assiste à une inversion des pratiques et des relations entre autochtones et visiteurs. Dans la plupart des cas, les visiteurs sont influencés par l'environnement de l'espace d'accueil. Généralement l'on décide de migrer dans un espace parce que ce dernier offre des opportunités qui n'existent pas dans l'espace d'origine. On adopte de nouvelles pratiques, de nouvelles activités économiques sans toutefois perdre sa tradition. Dans le cas de Daoukro la migration des mossis était une migration de travail, attiré par les opportunités qu'offraient le café et le cacao. Ils ont cependant gardé leur tradition alimentaire faite à base de céréales (riz et maïs). L'on devrait assister à une transformation socio-économique des mossis installés dans la région. Cependant, la crise de l'économie de plantation offre d'observer une situation inverse. Désormais on assiste à une colonisation économique

des autochtones Baoulé par les visiteurs. Le riz s'est imposé aux autochtones Baoulé. À défaut d'être grand consommateur comme les allogènes, ils en sont devenus des producteurs et des commerçants. L'importance des superficies de riz par rapport à celles du café, du cacao (figure 7) et de l'igname (figure 4) témoigne de ce revirement des Baoulé vers cette économie développée par les mossis. Ici, nous sommes loin du schéma classique qui veut que ce soit les visiteurs qui soient transformés par l'économie des autochtones. RUF (op. cit) avait déjà expliqué que la conversion partielle des migrants Baoulé et Mossi dans le riz, loin d'être une influence des BAKWE du bas-Sassandra est plutôt liée au changement de milieu et au changement écologique. Ces populations s'adaptent ainsi à l'environnement local qui se prête au développement de la culture du riz mais qui reste trop fermé pour développer l'igname, qui représente la nourriture de base du Baoulé. De même, l'on peut toujours observer que les populations ayant migré vers le sud forestier de la Côte d'Ivoire ont toujours eu pour principale activité économique les principaux produits qui les y avaient attirés. En tout état de cause, la transformation de l'économie locale par des migrants pourrait trouver ses explications dans le caractère même de l'économie agricole. Nous sommes ici, dans un contexte économique de dépendance guidé par de simples intérêts économiques. Le cacao et le café ont été introduits par le colon pour répondre aux besoins de l'ex métropole. Les populations autochtones ne connaissaient pas ces deux plantes. Ils n'étaient encore moins consommateurs traditionnels de café et de cacao. Le seul intérêt pour ces derniers est de réaliser des revenus nécessaires pour faire face aux dépenses de leurs familles. Il en est de même aujourd'hui pour le riz, dont le Baoulé s'est toujours montré réticent dans la consommation. Aujourd'hui, l'intérêt de cultiver le riz à Daoukro est économique. À la limite on croirait que les Baoulé attendent les opportunités économiques qui viennent d'ailleurs. On pourrait même se demander pourquoi les Baoulé ne valoriseraient par la culture de l'igname à des fins économiques¹¹.

11- L'igname est économiquement plus rentable que le riz, le maïs et le manioc selon les statistiques fournies par l'ANADER - Daoukro (2002) et l'OCPV (2009).

Le comportement de ce peuple à l'échelle nationale devrait permettre d'approfondir les études sur l'économie rurales en pays Baoulé, puisqu'on peut observer la grande vague de migration vers le sud forestier pour la culture du café et du cacao ; et par moment des situations de retour sur leur terre lorsque des opportunités nouvelles se présente à eux. Comme c'est le cas observé dans cette région de Daoukro par N'GUESSAN (Op. cit) lorsqu'il explique que la pression foncière dans le sud-ouest et les opportunités nouvelles offerte par l'hévéaculture et d'autres plantes pérennes à Daoukro redynamiserait l'économie locale. Enfin, les Baoulé sont-ils capable d'innovation sur leurs propres terres ?

Conclusion

Au terme de cette étude il ressort que contrairement aux idées reçues les Baoulé à Daoukro sont devenus des producteurs de riz. Les résultats de notre enquête révèlent que cette céréale autrefois ignoré chez les Baoulé occupe de plus en plus d'espaces dans le paysage agraire que les traditionnelles cultures comme l'igname (principale aliment de base du groupe Baoulé), le manioc et même le café (l'une des principales cultures qui avait fait la richesse des paysans). Avec la crise de l'économie de plantation, le riz est devenu l'une des principales sources de revenus des paysans ; renforçant ainsi les interrogations de CHALEARD (op. cit) à propos du vivrier marchand comme un contre-modèle aux marges du modèle ivoirien¹². Cette reconversion économique des Baoulé de Daoukro dans le riz, au-delà d'une simple réponse à la crise de l'économie de plantation, traduit l'influence des migrants sur les autochtones et l'incapacité d'innovation d'un peuple qui a tendance à toujours rechercher les réponses vers l'autre.

12- Selon CHALEARD (1994) « le modèle ivoirien s'est construit largement en dehors de toute référence à l'agriculture vivrière : il s'agit de promouvoir les cultures d'exportation qui doivent fournir les capitaux nécessaires au développement économique du pays (création d'infrastructures, industrialisation, etc.). »

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFFOU (Y.) et TANO (K.) 1988 : « La boucle du cacao en Côte d'Ivoire : une situation migratoire inversée », communication aux 3ème journées démographiques de l'ORSTOM, Paris, 20-22 septembre 1988, 12 p., [En ligne], disponible sur le World Wide Web : http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins_textes/pleins_textes_6/colloques2/34597.pdf consulté le 12 juillet 2011.
- BENVENISTE (C.) 1974 : La boucle du cacao en Côte d'Ivoire, Etude Régionale des Circuits de Transport, travaux et Documents de l'ORSTOM n° 31, Paris, 216 p.
- BROU (Y. T.) et al. 2005 : « La variabilité climatique en Côte d'Ivoire : entre perceptions sociales et réponses agricoles », Cahiers Agricultures (AUF) vol. 14, n°6, novembre-décembre 2005, pp. 533-540.
- CHALEARD (J.-L.), 1994 : L'essor du vivrier marchand : un contre-modèle aux marges du modèle ivoirien?[En ligne], disponible sur [horizon.documentation.ird/exl-doc/pleins...7/.../010012778.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins...7/.../010012778.pdf) consulté le 17 avril 2016.
- DIAN (B.) 1994 : « Plantations paysannes et développement dans le sud-est forestier : l'exemple du département d'Adzopé », in Bulletin Association Géographie Française, N°415-416, pp. 105-115
- GASTELLU (J. M.) 1989 : Riches paysans de Côte d'Ivoire, Harmattan, Paris, 178 p.
- BECKER (L.) et N'GUESSAN (Y.) 2004 : « Le riz dans l'ancienne Boucle du cacao » de Côte d'Ivoire, Autrepart n°31, pp. 133-150.
- MINAGRA (Avril 2002) : Monographie du département de Daoukro, APPL – PNGTER, 175 p.

- MINAGRA (Mars 2003) : Monographie du département de Daoukro, ANADER, Direction Régionale Est-Zone de Daoukro, 60 p.
- N'GUESSAN (K.G.), 2014 : Mutations agro-économiques en Côte d'Ivoire et développement en milieu rural, l'exemple de Daoukro dans l'ancienne boucle du cacao, Thèse Unique de Doctorat, Abidjan, 310 p.
- N'GUESSAN (K.G.), ALOKO (N.J.), DJAKO (A.), **2014** : « **Crise de l'économie de plantation** et modification du paysage agraire dans l'ancienne boucle du cacao: l'exemple de Daoukro », European Scientific Journal February 2014 édition vol.10, No.5 ISSN: 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857-7431, 2008, PP 308-326.
- RUF (F.) (2010) «Les Baoulé ne sont pas des oiseaux pour manger du riz», Anthropology of Food [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://aof.revues.org/index6686.html>, consulté le 26 Mars 2013.
- TRICART (J.) 1978 : Ecologie et Développement, Quelques réflexions éco géographiques sur le développement rural [en ligne], disponible sur horizon. Documentation.ird.fr/exla doc/pleins_textes/pleins.../15851. Pdf, consulté le 15/12/2010.
- TUJAGUE (L.) 2004 : « Le maraîchage en économie de plantation : une alternative à la crise sociale et économique ? Le cas de la tomate dans la région d'Abengourou en Côte d'Ivoire », in Afrique contemporaine-Eté 2004, pp. 171-190.

LES ENJEUX SOCIO-CULTURELS DE LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE D'EBOLA DANS LA PRÉFECTURE DE FORÉCARIAH EN GUINÉE CONAKRY

Djedou Martin AMALAMAN,
Université Péléfero Gon Coulibaly de Korhogo (Côte
d'Ivoire), martialmalaman@yahoo.fr

Théogène-Octave GAKUBA,
Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) – Haute
Ecole de Travail Social de Genève (HETS-GE), [theogene-octave.
gakuba@hesge.ch](mailto:theogene-octave.gakuba@hesge.ch)

Syna OUATTARA, Senior Researcher, Social
Anthropology, School of Global Studies, University of
Gothenburg, SWEDEN, syna.ouattara@globalstudies.gu.se

RÉSUMÉ

Entre décembre 2013 et avril 2016, l'épidémie de la maladie du virus Ebola a généré plus de 28 000 cas et plus de 11 000 décès en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Pour faire face à cette épidémie, la communauté internationale, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et d'autres organisations internationales comme Médecins sans Frontières et les pouvoirs publics, la société civile et les communautés locales se sont mobilisés. Si des résultats positifs de cette mobilisation ont été enregistrés dans les trois pays, il est bon de noter que les interventions des acteurs se sont heurté à des résistances de la part des communautés qui déniaient le virus

d'Ebola et rejettent certaines mesures sanitaires qu'elles trouvent attentatoire à leurs cultures.

A partir d'une étude socio-anthropologique menée sur les causes de la persistance de l'épidémie de la Maladie à Virus Ebola (MVE) dans la préfecture de Forécariah en Guinée maritime, notre contribution analyse les facteurs socio-culturels explicatifs de la réticence et/ou résistance de certaines populations face aux activités de riposte contre Ebola en Guinée.

Comme le précise l'anthropologue de la santé Raymond Massé (1995, p.67), « *le succès d'un programme de prévention repose sur sa capacité à utiliser des métaphores ou des analogies culturellement signifiantes pour la population cible afin de maximiser l'arrimage des faits biomédicaux aux conceptions populaires de la santé* ». Notre étude traite des enjeux socio-culturels et de l'importance de la prise en compte de l'engagement des communautés (populations), dans les activités de riposte contre la maladie à virus Ebola (MVE).

Mots clés : culture, Ebola, Guinée Conakry, prévention, santé

ABSTRACT

Between December 2013 and April 2016, the epidemic of Ebola virus disease (EVD) generated more than 28,000 cases and more than 11,000 deaths in Guinea, Liberia, and Sierra Leone. To address this epidemic, the international community, WHO and NGOs have mobilized. If positive results from this mobilization were recorded in the three countries, it is notable that combatting the epidemic, resulted in a generally strong resistance on the part of afflicted communities to the public health interventions. This community resistance contributed to the startling speed and persistence of the epidemic. The resistance has been a major barrier to disease control in all three countries but took on extreme dimensions in Guinea, preventing treatment, contact tracing and quarantine and, thus, permitting the spread of the disease. Distrust of health workers – sometimes resulting in aggressive attacks on

those trying to help – presented a great challenge to the Ebola eradication initiative.

Based on a socio-anthropological study carried in Forécariah (Guinea Conakry), we analyze the socio-cultural factors explaining these resistances.

According to Raymond Masse, (1995, p.67), *“the success of a prevention program rests on its ability to use metaphors or culturally significant analogies for the target population to maximize the linkage of biomedical facts to popular conceptions Health “*. Our study analyzes socio-cultural issues and the importance of taking into account the commitment of communities (populations) in the response activities against the Ebola virus (MVE).

Keywords : culture, Ebola, Guinea Conakry, prevention, health

INTRODUCTION

Entre décembre 2013 et avril 2016, l'épidémie d'Ebola a sévit en Afrique de l'Ouest, plus particulièrement au Libéria, en Guinée-Conakry et en Sierra Léone. Selon les données de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 28'616 cas de personnes portant le virus ou suspectées de le porter ont été recensées dans les trois pays mentionnés et plus de 111,310 personnes en sont mortes (WHO Ebola Response Team: 2016: 587).

Pour faire face à cette épidémie, la communauté internationale, l'OMS et d'autres organisations internationales des Nations Unies, les Organisations non Gouvernementales actives dans le domaine de la santé comme Médecins sans Frontières, les pouvoirs publics, la société civile et les communautés locales se sont mobilisés. Les résultats positifs de cette mobilisation commencent à être enregistrés dans les trois pays, notamment au Libéria où l'épidémie avait été, éradiquée, et de nouveaux cas notifiés trois mois après. En Sierra Leone et en Guinée, les interventions des professionnels de santé se heurtent encore à des résistances de la part des communautés qui dénie le virus d'Ebola et rejettent certaines mesures sanitaires qu'elles estiment autoritaires et attentatoires à leurs coutumes.

Notre proposition se base sur une étude socio-anthropologique que nous avons menée sur les causes de la persistance de l'épidémie de la Maladie à Virus Ebola (MVE), dans la préfecture de Forécariah, en Guinée maritime.

Nous nous sommes particulièrement intéressés aux facteurs socio-culturels explicatifs de la réticence et/ou résistance de certaines populations (dans le cadre des activités de riposte contre l'épidémie d'Ebola), dans les neuf (9) sous-préfectures de Forécariah, plus la commune urbaine, soit 10 localités.

Notre article analyse les enjeux socio-culturels de la lutte contre l'épidémie d'Ebola dans la Préfecture de Forécariah et souligne l'importance de la prise en compte des facteurs culturels et l'engagement des communautés (populations), dans les activités de riposte contre la maladie à virus Ebola (MVE). En effet, comme le précise Massé (1995 : 67): *« le succès du programme de prévention repose sur sa capacité à utiliser des métaphores ou des analogies culturellement significantes pour la population cible afin de maximiser l'arrimage des faits biomédicaux aux conceptions populaires de la santé »*.

Il y a donc un lien étroit entre la santé et la culture. Mais faute d'avoir marginalisé cette réalité, la riposte contre l'épidémie d'Ebola en Guinée a connue des péripéties. Des réticences et résistances (parfois violentes qui ont causé des morts) ont été enregistrées dans le pays. Lors de notre enquête sur le terrain à Forécariah, nous avons par exemple constaté que certaines réactions négatives des populations face à la prévention du virus Ebola sont la résultante des « écarts culturels » entre les interventions sanitaires mises en place par des acteurs internationaux et les réalités socio-culturelles locales. Quels sont ces « écarts culturels » et que préconisent les populations dans le dilemme : « respect des normes et valeurs culturelles » et « risque de propagation du virus Ebola »? Comment favoriser l'inter-culturalité entre acteurs internationaux et communautés locales dans la prévention de l'épidémie d'Ebola ? Voilà autant de questions qui trouvent leurs réponses dans les pages qui suivent.

Basée sur une enquête de terrain menée dans neuf sous-préfectures, plus la commune urbaine de Forécariah en Guinée maritime (soit dix localités au total, voir carte n° 2), notre étude est essentiellement qualitative. Elle s'appuie au niveau théorique sur la dialectique et l'analyse systémique. Elle s'inspire en outre, de la théorie de l'habitus de Pierre Bourdieu (1964) et des travaux sur la culture et la santé de Raymond Massé (1995) et de Tilmans-Cabiaux, Mokrane, Ravez et Fox (2013). Ces travaux montrent en effet que la culture et les dimensions interculturelles des communautés, constituent des baromètres importants dans la recherche de soins de santé et les itinéraires thérapeutiques des individus.

L'étude est qualitative. Elle a privilégié pour la collecte des données, l'observation directe, les entretiens semi-directifs, les focus group et les photographies. Les différents résultats obtenus ont été analysés autour de la thématique centrale des enjeux socio-culturels de la lutte contre Ebola à Forécariah en Guinée Conakry.

Structurée en deux parties, notre proposition présente dans sa première partie la Guinée Conakry et la préfecture de Forécariah. Il traite dans sa deuxième partie, des causes et des facteurs socio-culturels explicatifs de la persistance d'Ebola et de la résistance des populations contre cette épidémie en Guinée.

1. BREVE PRESENTATION DE LA GUINÉE CONAKRY ET DE LA PREFECTURE DE FORECARIAH

La Guinée Conakry est située en Afrique de l'ouest. Elle a une superficie totale de 245' 857 km² et comptait 11 780 162 habitants, en juillet 2015(world-factbook, 2015)¹.

Selon l'*Institut National de la Statistique de la Guinée Conakry* (INS), la Guinée est subdivisée en sept Régions Administratives auxquelles s'ajoute la ville de Conakry (Capitale) qui jouit d'un statut particulier de collectivité décentralisée. Chaque région administrative est constituée de Préfectures dont le nombre est variable. Au total, il existe 33 préfectures (dont Forécariah, notre champ d'étude), 38 communes (dont 5 à Conakry), 302 communes rurales (INS 2016).

1- <https://www.cia.gov/library/.../the-world-factbook/>, consulté le 27 Août 2015

En Guinée, l'islam est la religion dominante (85 pour cent de la population totale), les *peuhl*, l'ethnie la plus nombreuse (40 pour cent) suivie des *malinké* (30 pour cent), des *Sussu* (20 pour cent) et des forestiers et autres populations (10 dix pour cent). Le pays est subdivisé en quatre régions géographiques naturelles que sont : la Basse-Guinée (capitale régionale, Kinda), la Moyenne-Guinée (capitale régionale, Labé), la Haute-Guinée (capitale régionale, Kankan) et la Guinée-forestière (capitale régionale, N'zérékoré). La Guinée Conakry a pour pays frontaliers : la Guinée-Bissau, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra-Léone (carte 1).

Carte 1 : Carte administrative de la Guinée Conakry



Source : www.geoprismo.com/carte-guinee-GN.html

La préfecture de Forécariah se localise en Basse-Guinée ou Guinée Maritime. Elle est située à 100 km de Conakry et est la deuxième préfecture de la région administrative de Kindia. La préfecture de Forécariah est limitée au nord par la préfecture de Coyah, au Sud par la Sierra Leone, à l'Est par la préfecture de Kindia, à l'Ouest par l'océan atlantique. La superficie totale de la préfecture de Forécariah est de 4'250 km². Elle compte en plus de la commune urbaine, neuf Sous-préfectures que sont : Allassoyah,

Kaliah, Farmoriah, Moussayah, Sikhourou, Kakossa, Kaback, Benty, et Maferinyah. Soit un total de 10 localités (carte 2).

Carte 2 : Les dix localités de la sous-préfecture de Forécariah



Source : coordination préfectorale de riposte contre Ebola, donnée de terrain de Juillet 2015

La population de Forécariah avoisine les 244.649 individus, selon l'*Institut National de la Statistique de la Guinée Conakry* (INS 2016). La densité de cette préfecture est de 27 habitants au kilomètre carré.

Depuis le début de l'épidémie, jusqu'à la date de fin de notre collecte de données le 28 juin 2015, le nombre total de cas déclarés (suspects-probables-confirmés) d'Ebola en Guinée, était de 3 729 cas dont 2 482 décès (67 pour cent) répartis comme suit : 3 269 cas confirmés dont 2039 décès (62 pour cent, 443 cas probables dont 443 décès (décès communautaires non sécurisés avec lien épidémiologique) et 17 cas suspects (en attente de résultat biologique)².

A Forécariah, la situation épidémiologique indiquait à la même période, 457 cas confirmés d'Ebola et 321 décès (soit 70,2

2- Situation de l'épidémie de maladie à virus Ebola (MVE) en Guinée, entretien avec le Professeur René Migliani – Bilan des données disponibles le 28 juin 2015.

pour cent de taux de décès). Ce nombre total de décès d'Ebola, représente un taux de mortalité de 2,25 pour cent de la population global de Forécariah, estimée à 14 262 habitants. C'est dire ici que deux personnes sur cent (2/100), mouraient d'Ebola à Forécariah, à la date du 28 juin 2015. Cela démontre la gravité de cette épidémie et les enjeux qu'elle peut susciter à différents niveaux.

2. CAUSES ET FACTEURS SOCIO-CULTURELS EXPLICATIFS DE LA PERSISTANCE D'EBOLA EN GUINEE ET DE LA RESISTANCE DES POPULATIONS DE FORECARIAH

Les rapports entre la culture, la santé et la maladie sont aujourd'hui au cœur des débats en santé publique, mais ils le sont d'avantage en Afrique depuis l'arrivée de l'épidémie d'Ebola. Cette épidémie, comme l'a démontré Gasquet-Blanchard (2014), est une crise sanitaire qui met en exergue différents enjeux observables localement, comme à l'échelon international. Ces enjeux sont non seulement socio-sanitaires (extrême pauvreté des populations, dysfonctionnement des systèmes de santé, ratio très faible du nombre de médecin par habitant etc.), mais aussi politiques (le fait de ne pas accorder des visas aux ressortissants des pays touchés par le virus, l'arrêt des liaisons aériennes par certaines compagnies ou encore la fermeture de frontières), et surtout économiques et religieux (comme l'interdiction faite par l'Arabie Saoudite aux pèlerins Guinéens de se rendre la Mecque).

Ces enjeux sont également d'ordre socio-culturel. Pour donc saisir la plénitude de ces enjeux d'ordre socio-culturels liés à la lutte contre l'épidémie d'Ebola, nous avons eu recours à la théorie d'habitus de Pierre Bourdieu et aux travaux de l'anthropologue Raymond Massé. Cela, pour deux raisons essentielles.

La première raison, d'après Massé (1995), a trait au fait que les croyances, les valeurs, ou les représentations de la santé et de la maladie ont une incidence sur les comportements à risque, les pratiques préventives et les attitudes des populations faces aux services de santé. Pour cet auteur en effet, la personne humaine est un être qui assigne un sens à sa souffrance au-delà des sensations corporelles, combinant constamment l'ordre du cœur avec celui

de la raison. Elle échappe donc au réductionnisme biologisant de la médecine de culture occidentale, mis en avant dans la riposte contre l'épidémie d'Ebola. On ne peut donc pas penser riposter efficacement contre l'épidémie d'Ebola, sans adhérer à la compréhension des cultures des populations victimes et à une définition anthropologique de « l'Homme », et des phénomènes entourant sa santé et sa maladie.

La deuxième raison réside dans le fait que, « l'habitus », (défini par Bourdieu comme une règle acquise, dont les fondements conscients et inconscients sont partagés par un groupe), est d'après nos données de terrain et nos investigations à Forécariah, l'un des mobiles explicatifs de la réticence et de la résistance observée chez certaines communautés. Ces communautés ont eu pour habitude de faire un certain nombre de choses (perpétuées et transmises de génération en génération), qu'elles ont du mal à s'en passer, face à l'épidémie d'Ebola. C'est le cas par exemple, de la pratique des toilettes funèbres et du recours de certains malades suspects d'Ebola, aux praticiens de la médecine traditionnelle pour des soins.

La théorie de l'habitus de Bourdieu fait remarquer aussi que, c'est la société qui confère aux individus, non seulement leur cadre de vie, mais aussi leurs raisons d'être. Le terme «habitus» *« désigne en sociologie des dispositions constantes, ou manières d'être, communes à toutes les personnes d'un même groupe social, et qui sont acquises et intériorisées par éducation »*³. C'est donc l'habitus qui détermine les manières de penser, de sentir et d'agir des communautés et des populations de Forécariah face à Ebola. L'habitus est comme une loi immanente, déposée en chaque agent (ici les communautés de Forécariah), par la prime éducation, qui en est la condition de concertation des pratiques.

L'habitus permet ainsi de rendre compte de l'ajustement qui s'opère le plus souvent spontanément, c'est-à-dire sans calcul ni intention expresse, entre les contraintes qui s'imposent

3- Pierre Bourdieu (1930-2003). Eléments de biographie, www.ac-grenoble.fr/PhiloSophie/logphil/auteurs/bourdieu.htm, consulté le 2 septembre 2015

objectivement aux agents (ici, les populations de Forécariah), et leurs espérances ou aspirations subjectives (les pesanteurs culturels). S'agissant d'Ebola à Forécariah, nos données de terrains indiquent également qu'il est question d'ajustement qui s'opère entre les contraintes qui s'imposent objectivement aux populations et leurs espérances ou aspirations subjectives, émanant de la religion, de la tradition, des us et coutumes, de la culture d'une manière générale.

Comme on peut le constater, les travaux de Bourdieu et Massé nous ouvrent ici, « une fenêtre socio-anthropologique », pour comprendre les réticences et les résistances des communautés face aux actions de riposte contre Ebola à Forécariah. On comprend dès lors, pourquoi les populations refusent par exemple, les Enterrements dits Dignes et Sécurisés (EDS), et « s'entêtent » malgré les interdictions des autorités, à manipuler les corps et à effectuer clandestinement, les toilettes funèbres. Ces communautés agissent ainsi et n'adhèrent pas de façon « spontanée » à ces enterrements parce qu'elles n'ont pas une saine appréciation et un net jugement des mobiles qui sous-tendent cette pratique des EDS. Il en est de même de l'interdiction des toilettes funèbres. Dans les pages suivantes, nous allons approfondir les quatre causes ou facteurs socio-culturels qui expliquent la persistance d'Ebola et les résistances (passives, actives et mystiques) des populations à Forécariah que nous avons pu constater à partir des données de notre enquête sur le terrain.

Ces quatre causes ou facteurs socio-culturels notifiés dans les neuf sous-préfectures plus la commune urbaine de Forécariah sont : (i) la gestion trop techniciste de la riposte contre Ebola et les « écarts culturels » entre les actions de la riposte contre Ebola et les réalités locales de Forécariah, (ii) le non-engagement positif des communautés et les résistances actives, passives et mystiques, (iii) la porosité des frontières entre Forécariah (la Guinée) et la Sierra Leone et l'extension transfrontalière des groupes ethnoculturels et des familles et (iv) les enjeux politiques.

Cause 1 : La gestion trop techniciste de la riposte contre Ebola et les « écarts culturels » entre les interventions et les réalités locales de Forécariah

Nous avons pu remarquer sur le terrain à Forécariah, qu'il y'avait une gestion (prévention, prise en charge, sensibilisation, traitement des personnes décédées et leurs proches) un peu trop techniciste, paternaliste et dirigiste de l'épidémie d'Ebola par les partenaires internationaux et locaux de la riposte préfectorale contre Ebola. Il suffit par exemple d'analyser les injonctions faites aux communautés sur l'affiche de campagne de sensibilisation de la photo 1 ci-après, pour se faire une idée nette, de notre constatation.

Photo 1 : Affiche de campagne de sensibilisation interdisant des pratiques locales aux populations



Source : Photo prise à la coordination préfectorale de riposte contre Ebola à Forécariah, en Juin 2015. (AM)

Sur l'affiche illustrée par la photo 1, on peut lire par exemple ceci : « (i) Toute personne qui cache des malades ou déplace des corps d'une localité vers l'autre sera poursuivie pour mise en danger de la vie de tous. (ii) les cérémonies d'inhumation de deuil et de condoléances doivent être réduites à la plus stricte intimité familiale. Les salutations ou les regroupements rituels peuvent être renvoyés au-delà de la période d'urgence sanitaire renforcée ». Comme on peut le constater à travers les messages de l'affiche,

ce sont des injonctions et des interdictions qui sont faites aux populations sans tenir en compte de leurs avis en rapport avec les pratiques culturelles locales.

Dans cette attitude paternaliste de la riposte contre Ebola, la manipulation des cadavres et les toilettes funèbres ont été interdites. Cette interdiction du rituel des toilettes funèbres (lavage des corps /cadavres) à une logique biomédicale et s'oppose à la logique spirituelle et religieuse des communautés locales (majoritairement musulmanes et pour qui, les toilettes funèbres sont un décret de Dieu). A ce sujet, un enquêté nous confie ceci : *« C'est un décret d'Allah appelé en arabe, « l'azawajel ».* Pour les musulmans, un défunt (un mort musulman) doit obligatoirement *bénéficier d'une toilette avant de regagner sa dernière demeure. C'est ce que recommande la religion musulmane. Mais à cause d'Ebola, on nous dit de ne plus effectuer les toilettes funèbres ».* En lieu et place de cette réalité locale face aux morts, les actions de riposte contre Ebola propose les Enterrements (dits) Dignes et Sécurisés (EDS). Ces EDS consiste à :

- ne pas toucher le corps d'un parent décédé,
- ne pas effectuer de toilette funèbre,
- alerter l'équipe de riposte contre Ebola,
- attendre que l'équipe de la Croix Rouge vienne effectuer « l'écouvillonnage oral »⁴ (pour les analyses au laboratoire) et réaliser l'enterrement qui consiste à pulvériser le corps (cadavre) avec du chlore à 5 degrés, à le mettre dans un sac mortuaire en plastique noire et à l'inhumer, sous le regard d'un parent ou d'un proche.

Comme on peut le remarquer, cette pratique des EDS ne rencontre pas toujours l'assentiment des populations. Ces dernières la trouvent déshumanisante et attentatoire à des pratiques culturelles locales et aux préceptes de l'islam.

Elles reprochent, à ceux qui réalisent ces Enterrements dits Dignes et Sécurisés (EDS), un certain nombre de choses.

4- Faire le prélèvement de salive du cadre

Le premier reproche est le retard des équipes EDS de la Croix Rouge Guinéenne de Forécariah, chargées de réaliser les EDS. Ces équipes mettent du retard à se rendre dans les familles et les localités, pour réaliser les EDS alors qu'en islam, un corps ne doit pas passer trop de temps avant d'être enterré. Il doit durer au maximum 24 heures, selon nos enquêtes.

Le deuxième reproche est la composition des équipes d'EDS de la Croix rouge. Il n'y avait pas de femmes dans les équipes et des hommes s'occupaient des corps (cadavres) de femmes, alors que la tradition l'interdit. Mais suite à des recommandations de consultants anthropologues, cette pratique a été corrigée.

Le troisième reproche est la mauvaise manipulation des corps par les équipes EDS et la rupture des chaînes d'organisation sociale et économique des rites funéraires. Cette organisation des rites funéraires consiste à :

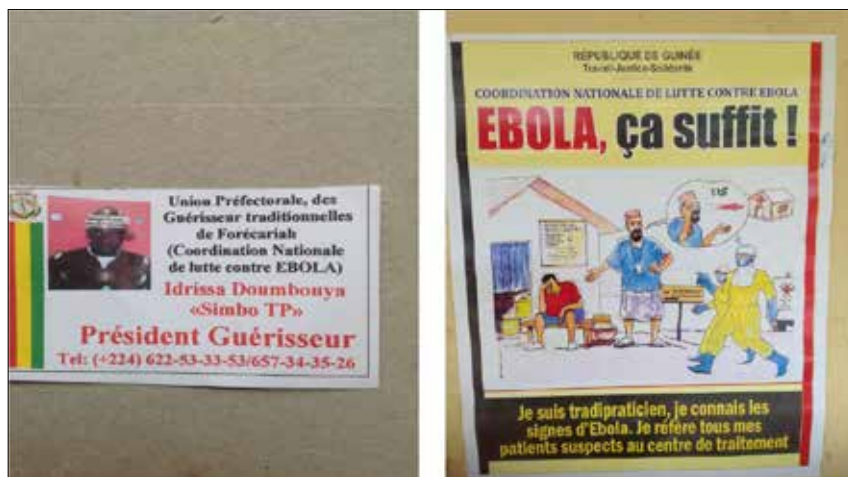
- l'achat du linceul et aux préparations du repas funéraire et autres rites (*Maragatè*) ou cérémonie du premier jour de deuil ;
- la cérémonie du troisième (*Kè sakhanyi*) ;
- la cérémonie du septième jour (*Kè soloféré*) ;
- la cérémonie du 40 ème jour (*Labi nani*) ;
- la cérémonie de fin de veuvage : repas, habits, dot et autres (*Kagnè ba*) ;
- les repas que les voisins apportent tous les jours aux veufs et veuves ainsi qu'aux orphelins (apport du réseau social pendant toute la durée du veuvage).

Aussi, il nous été révélé qu'en pays *Sussu*, lorsque les parents du défunt n'assistent pas à la mort (*Nii baa tèmui*) et ne font pas le constat pour se convaincre que l'individu est décédé et ne procèdent pas eux-mêmes à l'enterrement, ils ne sont pas convaincus de la mort du parent en question. Ce doute fait qu'ils n'accordent pas, ou accordent peu d'importance aux cérémonies funèbres pouvant faciliter « l'élévation du corps ».

Un autre aspect de la gestion trop techniciste de la riposte contre Ebola et des « écarts culturels » constatés dans la riposte est la non-implication effective des acteurs de la médecine traditionnelle dans les activités de riposte contre Ebola à Forécariah.

Dans les activités de riposte contre Ebola à Forécariah en effet, les tradi-praticiens ont certes été approchés par les autorités de coordination préfectorale de lutte contre Ebola, mais n'ont pas été impliqués en tant qu'acteurs et partenaires stratégiques de la riposte. Bien qu'organisés en Union à Forécariah, il leur été demandé de ne pas traiter les malades suspects, mais de les référer vers les structures de santé moderne (photo 2).

Photo 2 : *la non-implication effective des tradi-praticiens de Forécariah dans la riposte contre Ebola*



Source : Photo prise à Forécariah, en Juin 2015

A Forécariah, comme un peu partout ailleurs en Afrique selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2013), la majeure partie des populations (80 pour cent) a recours à la médecine traditionnelle pour des soins. Avec l'épidémie d'Ebola, cette réalité s'est accentuée en Guinée et à Forécariah. Les populations se méfient des structures de santé moderne, et y limitent leur fréquentation. Elles s'orientent plutôt vers les tradi-praticiens, à qui l'instruction a été donnée de référer tous leurs patients suspects vers les centres de santé publique.

Un autre problème important en termes d'écart culturel constaté dans la riposte contre Ebola à Forécariah est « l'isolement des malades confirmés ou suspects et des personnes contacts ». Nous avons observé à Forécariah que les cas confirmés d'Ebola et les personnes « contacts » avec ces cas confirmés positifs d'Ebola, (décès ou en vie), sont mises en isolement au Centre de Traitement d'Ebola (CTE).

Photo 3 : *Une vue du Centre de Traitement d'Ebola (CTE)*



Source : L'auteur, photo prise à Kindia en Guinée Conakry en Juin 2015

Il ressort de nos investigations que ces personnes mis en isolement dans les CTE sont parfois les piliers économiques des familles (les chefs de ménages dont dépendent les autres membres de la famille). Les visites de ces malades par leurs parents sont certes autorisées, mais trois mètres de distance doit les séparer (voir photo 3). En effet, aucun contact physique ne doit avoir lieu entre le malade et les visiteurs, pour éviter toute contamination. A Forécariah par exemple, l'entrée dans l'enceinte du CTE est conditionnée par la signature d'une décharge. On peut y lire : « *En signant cette attestation, je décharge, maintenant et pour toujours,*

la structure en charge du CTE et ses dirigeants, agents, salariés et ayants droits respectifs, de toute responsabilité ou réclamation, en cas de blessure, de maladie, de décès, dommages, causés à moi-même ou à mes biens, du fait de ma visite au sein des activités d'Ebola ». Sur ce document, le visiteur précise son nom et l'objet de sa visite. Nous avons constaté que toutes ces informations sont cependant nouvelles et difficiles de compréhension chez les populations. Par crainte donc de cet isolement et de ses contraintes, les populations préfèrent cacher les malades et refusent de collaborer positivement avec les équipes de riposte contre Ebola. Il provient également de cette réalité, le non-engagement positif des communautés et les résistances.

Cause 2 : le non-engagement positif des communautés et les résistances actives, passives et mystiques

Il est ressorti de nos investigations à Forécariah que, l'une des causes de la persistance de l'épidémie de la maladie à virus Ebola (MVE), est ce que nous qualifions ici, de « non-engagement positif des communautés ». Ce désintérêt des communautés a pour nom, « le déni de la maladie à virus Ebola » et l'idée répandue ou conscience communautaire « d'Ebola business ». En effet, dans l'esprit de nombre de Guinéens (notamment les jeunes), Ebola est une invention des occidentaux (les Américains en l'occurrence) pour piller les ressources de la Guinée à l'instar de la République Démocratique du Congo (RDC), où a déjà sévi le même virus. Ces occidentaux agiraient de connivence avec les autorités du pays et les partenaires et acteurs humanitaires impliqués dans la riposte contre Ebola. Ils s'enrichiraient ainsi sur le dos de la population, d'où l'idée répandue « d'Ebola business ».

Un autre fait qui est ressorti de nos investigations (et que nous qualifions aussi de « non-engagement positif des communautés »), est la question des rumeurs (non croyance en Ebola, injection d'Ebola dans les centres de santé, toute mort est déclarée suspecte ou presque, etc.) qui circulent et affolent les populations. Ces rumeurs ont plusieurs conséquences que sont : les refus des familles de procéder à des enterrements sécurisés pour leurs proches décédés,

les réticences des communautés (exprimées parfois violemment envers les équipes de suivi des contacts) qui freinent la recherche de personnes contactées par le virus et la prise en charge rapide des malades, le refus de déclarer les malades suspects, la mobilité des personnes contactées, les difficultés de mise en quarantaine de ces personnes, etc.

Dans un autre registre, Ebola est perçu par certaines communautés, comme une malédiction. C'est pourquoi, elles évitent les structures de santé publique et préfèrent s'orienter vers les tradi-praticiens. La pauvreté et les représentations sociales et culturelles de la maladie et de la bonne santé chez les populations de Forécariah, expliquent aussi cette attitude.

Pour toutes ces raisons d'ordre socio-culturel et bien d'autres encore, des communautés vont résister. Et cela, parfois de manière très violente ou active. C'est le cas de la localité de Kaback, où les locaux de la Sous-préfecture et le domicile du Sous-préfet ont été saccagés et incendiés.

Photo 4 : *Un vue de la sous-préfecture de Kaback, saccagée et incendiée*



Source : L'auteur, photo prise à Kaback en Guinée Conakry en Mai 2015

Une rumeur qui a été répandue à Kaback, est à l'origine de cette violence active. Des missionnaires d'une église protestante qui étaient allés prospector des puits à Kaback dans le but d'y construire des bornes fontaines améliorées aux populations ont été taxés d'être venus répandre le virus d'Ebola. Ils ont failli être assassinés, n'eût été la médiation du Sous-préfet. C'est dans cette furie que des jeunes ont saccagé et incendié les locaux de la sous-préfecture.

Contrairement à Kaback, les résistances dans les sous-préfectures de Moussayah et Benty, étaient passives. Les communautés acceptent la présence des acteurs de la riposte contre Ebola dans leurs localités, mais ne respectent pas leurs consignes et leurs instructions pour la prévention de la maladie à virus Ebola (MVE). Elles cachent les malades suspects et ne collaborent pas positivement avec les épidémiologistes et les agents de la surveillance.

En dehors des résistances passives et actives, des cas de résistance « mystiques » nous ont été relatés lors de notre collecte de données à Forécariah. Il s'agit d'une résistance mystique qui a consisté à faire sortir des abeilles dans la localité de Kolétéyah (sous-préfecture de Sikhourou), pour empêcher les équipes de surveillance et les acteurs de la riposte contre Ebola, d'accéder à ce secteur ou village. Des abeilles étaient répandues de façon mystique dans le village et personne ne pouvait y rester pour travailler et parler d'Ebola.

Cause 3 : la Porosité des frontières Guinée - Sierra Leone et l'extension transfrontalière des familles et groupes ethnoculturels

D'après nos investigations, un autre fait qui est à la base de la persistance de l'épidémie d'Ebola à Forécariah, est la porosité des frontières entre cette partie de la Guinée et la Sierra Leone. Il nous été permis de constater par exemple qu'aucune frontière matérialisée n'existe entre la Guinée et la Sierra Leone. C'est le cas de la localité de Yomitéyah, où ce sont deux palmiers qui servent à reconnaître la frontière entre les deux pays (photo 5).

**Photo 5 : Frontière Guinée-Sierra Leone matérialisée
par deux palmiers**



Source : Photo prise à Yomitéyah, (sous-préfecture de Benty) en Juin 2015

Sur la photo 5, le palmier du côté droit est en Sierra Leone et celui du côté gauche, en territoire guinéen. Le village de Yomitéyah s'étend presque de part et d'autre de cette frontière. Des familles y vivent de part et d'autre de cette frontière et lorsqu'il y a eu les mesures de cantonnement imposées en Sierra-Leone contre Ebola, des familles sont parties en Guinée pour réfugier.

Des personnes malades d'Ebola et des tradi-praticiens circulent de part et d'autre des deux frontières. Cette situation ne facilite pas le contrôle de l'épidémie d'Ebola à Forécariah, en Guinée Conakry.

**Cause 4 : les enjeux politiques et régionalistes de la stratification
du territoire guinéen et des futures élections présiden-
tielles d'octobre 2015**

La future élection présidentielle en Guinée est prévue le 11 octobre 2015. Cette élection a des répercussions sur les activités de riposte contre Ebola. Dans le souci de conserver les faveurs de l'électorat de Forécariah, les autorités du pays et celles en charge de la riposte contre Ebola se gardent de poser des actions qui pourraient réprimer les populations. Aussi, Forécariah est la terre natale du premier Ministre du gouvernement de l'actuel Président Alpha Condé. Les populations étant donc proches du régime au pouvoir, il est difficile de les sanctionner ou de les réprimer en

cas de non-respect des mesures d'urgence sanitaires imposées. Se sentant intouchables, les populations ne se sentent donc pas obligées de respecter les consignes des partenaires en matière d'Ebola.

En plus de cette réalité, il faut notifier aussi que la Guinée est subdivisée en quatre régions naturelles (Basse Guinée, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière). Chacune de ces quatre grandes régions est politiquement « marquée », d'après nos investigations. Elle constitue le fief ou la base politique stratégique des différents leaders politiques du pays. La Basse Guinée ou Guinée maritime (le pays Sussu) est convoitée par tous les politiciens guinéens et serait le fief du leader politique Sidya Touré. La moyenne Guinée (majoritairement peuhl) serait la base du chef de file de l'opposition guinéenne, Cellou Dalein Diallo. La haute guinée (majoritairement malinké) serait la base politique de l'actuelle président Alpha Condé. La Guinée forestière (constitués des « forestiers ») serait la base politique de l'ex-chef de la junte militaire, le capitaine Dadis Camara.

Au vu donc des enjeux politiques de cette stratification du pays, les autorités et les acteurs intervenant dans la riposte contre Ebola ne peuvent pas employer des méthodes coercitives pour endiguer Ebola.

CONCLUSION

Les éléments développés dans cet article montrent que plusieurs facteurs d'ordre politique, économique et socio-culturel sont à prendre en compte dans la prévention et la riposte contre Ebola. Si les facteurs politiques et économiques dépendent plus de la responsabilité des autorités politiques et sanitaires (qui ont en charge l'organisation et la gestion de la santé dans un pays), les facteurs socio-culturels dépendent des populations à la base. Elles sont liées aux représentations de la maladie chez ces populations, aux croyances culturelles, au rapport entre les patients et les professionnels de la santé, aux barrières culturelles, à l'accès aux soins etc.

Pour une prise en charge efficace des personnes malades du virus Ebola en Guinée et dans d'autres pays concernés (Libéria, Sierra Leone) ainsi que pour une meilleure prévention de cette épidémie, nous estimons qu'une approche interculturelle en matière de santé ne peut pas être négligée par tous les acteurs et plus particulièrement internationaux intervenant auprès des populations locales. Pour Clanet, l'interculturalité est définie comme : *« l'ensemble du processus psychique, relationnel, institutionnel généré par les interactions de cultures dans un rapport d'échanges réciproques et dans une perspective de sauvegarde d'une relative identité culturelle des partenaires en relation »* (1990 : 21). L'approche interculturelle dans le domaine de la santé est donc un processus qui implique au professionnel de santé de se distancier de sa propre culture pour comprendre la culture du patient, de sa représentation de la maladie et de ses croyances. Il s'agit de mieux comprendre le cadre culturel de référence du patient pour réduire des écarts culturels ou éviter des malentendus et des difficultés communicationnels. Les médiateurs culturels et les interprètes peuvent ici jouer un rôle déterminant pour favoriser une meilleure communication entre le professionnel et le patient ayant des cultures différentes. Cette approche interculturelle dans le domaine de la santé a été mise en avant par les personnes interviewées à Forécariah en Guinée qui ont suggéré un certain nombre de propositions visant à lutter contre Ebola.

Les propositions d'ordre culturel concernent les bonnes pratiques et les bonnes façons de procéder pour s'assurer une collaboration et une adhésion des communautés, aux Enterrements Dignes et Sécurisés (EDS). Pour y parvenir, les communautés des sous-préfectures de Forécariah recommandent :

- ✓ le respect des us et coutumes par tous les acteurs intervenant dans la riposte contre Ebola ;
- ✓ l'implication des parents proches (père, conjoint, fils, frères, oncle, amis, belle-famille, etc) à toutes les phases de l'inhumation ;
- ✓ le dimensionnement des tombes (respect de l'usage habituel : *namounyi*) afin que les tombes très profondes et les

bâches plastiques ne rendent pas difficiles « l'élévation du corps » vers Dieu ;

- ✓ La présence de religieux (Imam) pour la lecture du Coran à toutes les phases de l'inhumation ;
- ✓ Le transfert des compétences en termes d'EDS aux communautés.

D'autres propositions concernent plus les aspects socio-économiques et communicationnels suite aux problèmes constatés sur le terrain comme par exemple les difficultés de communication (attitude jugée irrespectueuse des agents de terrain envers les populations locales, mode de communication peu approprié, types de communication), l'incompréhension des populations (faible niveau de scolarisation) de certaines informations, le détournement des biens destinés aux populations notamment les femmes dans le cadre des activités de riposte, le doute sur la gestion des pertes lors des ateliers des plateformes sous préfectorales, la faible prise en compte des préoccupations réelles de certains acteurs clés de la riposte à Forécariah (notamment les veuves, les personnes guéries d'Ebola, les laveurs de corps, les orphelins etc.), l'extrême pauvreté des populations. Face à ces problèmes, les personnes interviewées ont suggéré ce qui suit :

- ne pas tenir des propos du genre « *si vous n'acceptez pas ou ne collaborez pas, nous irons ailleurs et vous ne bénéficierez pas des retombées actuelles ou à venir du projet* » ;
- réduire le tapage à l'œil mouvant tonitruant des 4X4 et autres attitudes des acteurs de la riposte ;
- impliquer les populations dans toutes les phases de la riposte ;
- sévir contre ceux qui refusent le confinement s'ils sont pris en charge ;
- faciliter la visite des malades par les parents ;
- tenir compte des préoccupations des acteurs stratégiques de la riposte contre Ebola que sont les Imams, les laveurs de corps, les tradi-praticiens, les jeunes, les femmes, les guéris d'Ebola, les orphelins et les veuves d'Ebola.

A la fin de notre article, nous estimons avoir montré comment l'approche interculturelle dans la prise en charge médicale des malades du virus Ebola est indispensable. Une formation en interculturalité et soins de santé pour les acteurs internationaux intervenant en Guinée et dans les autres pays touchés par le virus Ebola peut permettre à ces derniers de surmonter les obstacles d'ordre culturel qui entravent le traitement efficace de ce virus. Comme le mentionne Masse (1995 :438), *« dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, la formation en interculturalité devra couvrir toutes les étapes d'élaboration d'un programme : définition des besoins, sélection des approches éducatives appropriées, détermination des barrières culturelles à viser et évaluation du programme. Le contenu de cette formation devra donc comprendre un large éventail de problématiques »*.

BIBLIOGRAPHIE

- Arranz, A., 2014, « Portrait du virus Ebola », *Le Courrier International*, n°1242, 21-27 août, p.38-39.
 - Banga., 2014, « Ebola : état d'urgence sanitaire », *Amina*, n°534, p.74-78.
 - Bernat, C., et Gabriel, F., eds., 2013, *Critique du zèle. Fidélités et radicalités confessionnelles, France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Beauchesne
 - Bernat. C., et Bost, H., eds., 2012, *Énoncer/dénoncer l'autre. Discours et représentations du différend confessionnel à l'époque moderne*, Turnhout, Brepols,
 - Clanet., CL., 1990, *L'interculturel. Introduction aux approches interculturelles en éducation et en sciences humaines*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail
 - Cuche, D., 2013, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte,
 - Gasquet-Blanchard, C., 2014, « Les fièvres hémorragiques à virus Ebola et Marburg : les multiples enjeux d'une approche globale de santé », *Journal des anthropologues*, n°138-139, p.43-64.
- Institut National de la Statistique (INS) 2016. [Organisation administrative](#). Conakry, INS.*
- <http://www.stat-guinee.org/> (consulté le 9 janvier 2017).
- Massé, R., 1995, *Culture et santé publique*, Montréal, Gaëtan Morin Editeur

- OMS, « *Ebola : des pratiques culturelles traditionnelles favorisent la propagation de la maladie* » in <http://www.guinee7.com/2014/07/03>
 - OMS, « *Maladie à virus Ebola : informations générales et résumé de la situation en Afrique de l'Ouest* » in http://www.who.int/csr/don/2014_04_ebola/fr/
 - OMS, « *Obstacles à un endiguement rapide de la flambée de maladie à virus Ebola* » in <http://www.who.int/csr/disease/ebola/overview-august-2014/fr>
 - OMS, 2002. *Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle pour 2002-2005*, Genève, Organisation Mondiale de la Santé, (WHO/EDM/TRM/2002.1)
 - OMS, 2013. *Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle 2014-2023*, Genève, Organisation Mondiale de la Santé, (WHO/EDM/TRM/2002.1)
 - OUM, MICHKET, 2012, *L'islam au quotidien : témoignage d'une sœur laveuse de mort*, <http://www.ajib.fr/>
 - Preston, R, 2014, *Ebola : les origines*. Traduit de l'anglais (Etats Unis) par Dominique Letellier, Villard-de- Lans, Presses de la Cité.
 - Tilmans-Cabiaux, C., Mokrane, S., Ravaz, L., et Fox, A., 2013, *Interculturalité et soins de santé. Un questionnement éthique*, Namur ; Presses Universitaires de Namur
 - UNESCO, 1982, *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles*, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.
- World Health Organization (2015). *Ebola Situation Report*. (<http://apps.who.int/ebola/ebola-situation-reports>)

- WHO Ebola Response Team 2016. After Ebola in West Africa — Unpredictable Risks, Preventable Epidemics. *The New England Journal of Medicine*, 375;6.

LA CRISE DES MIGRANTS EN EUROPE : PROBLEMATIQUE DU NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE MONDIAL¹”.

Dr. Kpan victor

Université Alassane Ouattara

RÉSUMÉ

Depuis l'avènement du « Nouvel Ordre (politique et économique) Mondial » incarné par les Etats-Unis après les attentats du 11 septembre, la guerre contre le terrorisme s'est généralisée et les foyers terroristes se sont aussi multipliés. Les pays pauvres africains, déjà sous le joug des mesures d'austérité imposées par le FMI, sont contraints d'injecter leurs maigres ressources financières non pas vers la satisfaction des besoins de la population sinon dans la lutte contre le terrorisme, en augmentant leur budget militaire. Ce qui a aggravé la misère et l'instabilité sur ce continent et aussi a engendré la ruée de ses ressortissants vers l'Occident.

Les transferts de fonds de cette même diaspora constituent aujourd'hui l'unique bouffée d'oxygène pour le développement de ces pays, d'où le farouche soutien de ces dirigeants à leurs migrants de nos jours.

Mots clés : le Nouvel ordre, l'immigration, terrorisme, austérité, diaspora.

1- Le Nouvel Ordre Mondial (NOM ou NWO en anglais) est un concept géopolitique de l'immédiat après la guerre froide. L'expression désigne l'alignement idéologique et politique des gouvernements et organismes mondiaux vers une certaine « unipolarité » incarnée par les Etats-Unis.

Abstract :

Since the advent of the “New World Order (political and economic)” embodied by the United States after the September 11 attacks, the war against terrorism is widespread and terrorist outbreaks have also multiplied. African poor countries already under the yoke of austerity measures imposed by the IMF are forced to use their meager financial resources not for the needs of the population, but to the fight against terrorism by increasing their military budget, worsening the poverty and instability on the continent and also the rush of its citizens to the West.

The remittances of that diaspora now constitute the only breath of fresh air for the development of these countries, hence the fierce support of these leaders in their migrants today.

Keywords : the New Order, immigration, terrorism, austerity, diaspora.

INTRODUCTION

Depuis 2016, l'Europe est confrontée à une crise inédite par son ampleur, notamment un afflux massif de réfugiés fuyant les persécutions des islamistes et la guerre en Syrie. A ce contingent, s'ajoutent près de 500.000 migrants économiques africains qui frappent à la porte de l'Union Européenne. Loin de ralentir, l'afflux de ces migrants africains qui fuient l'instabilité et la pauvreté dans leur pays devient massif.

De plus en plus, les Européens sont gagnés par la peur de l'envahissement. Ils sont aidés en cela par la campagne de conditionnement des opinions à laquelle se livrent tous les partis politiques d'extrême droite qui, aujourd'hui, ont du succès en Europe. On a aussi l'impression que même les dirigeants européens sont dans la même posture. C'est pourquoi ils sont prêts à financer leurs homologues dirigeants africains, à condition que ces derniers empêchent leurs compatriotes de franchir la Méditerranée pour les envahir et perturber leur banquet.

Débordée et désarmée, l'Europe a peur et brandit des menaces commerciales contre ces pays émetteurs de ces immigrants. Le

plan adopté par les 28 membres de l'Union Européenne, le 28 juin 2016, fait planer la menace de conséquences commerciales pour les pays n'acceptant pas assez le retour sur leur sol de migrants économiques renvoyés d'Europe. Les pays coopératifs pourraient en revanche avoir accès à des investissements massifs. Dans le même sens, des voix s'élèvent pour mettre en garde les Etats européens du nord contre le «chaos» que la crise migratoire peut provoquer sur leur sol. Pour sa part, l'ONU qualifie ce déferlement d'immigrants de «la plus grande crise migratoire depuis la Seconde Guerre Mondiale». Cette appréciation nous pousse à nous demander si ce déplacement massif d'immigrants vers l'Europe n'est-il pas la conséquence de la nouvelle géopolitique des Etats-Unis et de ses alliés européens dans le monde de nos jours ? Notre réponse permettra de mettre en valeur, d'une part, l'idée que cette crise de l'immigration peut être le résultat des effets collatéraux du «nouvel ordre économique mondial” que nous présenterons. D'autre part, il s'agira de souligner le contexte actuel de la migration, avec les nouvelles données et enfin, d'analyser les pistes de solution visant à organiser les Etats démunis, à partir de la diaspora, afin d'éviter de nouvelles crises de migrants.

I- LE NOUVEL ORDRE POLITIQUE MONDIAL

Lorsque, le mardi 11 septembre 2001, un avion de ligne, transformé en une bombe incendiaire, percuta les tours jumelles du World Trade Center, symbole de l'hégémonie économique américaine, une nouvelle ère venait de commencer. Désormais, la géopolitique planétaire ne sera plus comme avant.

Attaqués pour la première fois dans le sanctuaire de leur propre métropole, les Etats-Unis vont décider de réagir, bouleversant la donne de la politique internationale.

Le président américain d'alors, Georges Bush, va menacer le monde entier en ces termes » Qui n'est pas avec nous est avec les terroristes » et d'ajouter « je me souviendrai de tous ceux qui, en ce moment particulier, seraient restés passifs ». (Ignacio Ramonet, 2001, p10)

Dès lors, toutes les chancelleries du monde (à l'exception de l'Irak), y compris l'ONU et l'OTAN, vont exprimer leur

solidarité, voire leur allégeance au peuple américain. Une fois cette allégeance universelle constatée, Washington va désigner les cibles éventuelles de « l’axe du mal² » à travers le monde : l’Afghanistan, l’Irak, l’Iran, la Syrie, le Yémen, le Soudan, la Corée du nord... Ainsi, les Etats-Unis vont donner un terrifiant avertissement à tous les pays du monde encore sceptiques, à savoir que, celui qui est contre les Etats-Unis s’exposerait à être bombardé jusqu’à être réduit à l’âge de la pierre. L’exemple fut donné le 7 octobre 2001 par le bombardement de l’Afghanistan jour et nuit, pour selon l’administration de Georges Bush, capturer Oussama Ben Laden, soupçonné d’être l’auteur des attentats du 11 septembre, détruire l’organisation Al Qaïda, dont il serait le chef et qui posséderait des bases en Afghanistan, avec la bénédiction des Talibans et renverser ces terroristes de cette organisation.

En janvier 2014, il restait encore 38.000 soldats américains sur le sol afghan³. Outre les décès, cette guerre a provoqué l’immigration de 54.000 afghans vers les pays industrialisés entre 2001 et 2004⁴. Cependant, ces différentes guerres au Moyen-Orient, loin de détruire l’organisation Al Qaïda, n’ont fait qu’ouvrir la boîte de Pandore. En effet, les émules d’Al Qaïda qui comptait moins d’une centaine de membres actifs, il y a dix ans, se sont implantés en force en Irak, en Lybie, en Syrie et se sont multipliés dans plusieurs pays, notamment en Europe et en Afrique.⁵

Des pays africains, autrefois paisibles comme le Mali et la Côte d’Ivoire, sont devenus des cibles des terroristes, à la faveur de leur implication dans la lutte contre le terrorisme au nord du Mali aux côtés des puissances occidentales. Ils sont aujourd’hui obligés de consacrer une grande partie de leur budget à la lutte contre cette nouvelle menace, comme l’a décidé récemment le gouvernement ivoirien.

« L’objectif, c’est d’éviter la répétition de ce qui s’est passé à Grand-Bassam. C’est de renforcer la sécurité partout où cela est possible en l’occurrence, il s’agit de renforcer

2- Les pays qui abritent ou soutiennent les terroristes.

3- ISAF: International Security Assistance Force 2014.

4- Rapport du Haut-Commissariat aux Réfugiés 2004.

5- Éric ROULEAU, journaliste, ancien ambassadeur de France.

la capacité des services de renseignement, de renforcer la surveillance des frontières. Le coût de ces actions à mener est aujourd’hui élevé à 80 milliards de francs CFA qui vont permettre en principe de renforcer la sécurité partout en Côte d’Ivoire⁶ »

Comment de petits Etats fragiles africains qui n’arrivent pas à faire face, sur leur territoire, au simple phénomène des «coupeurs de routes « ou «des microbes⁷», peuvent-ils lutter contre un mouvement diffus, perpétuellement en mutation et organisé sous forme d’armée internationale qu’est Al Qaïda ? En clair, si ces pays qui ploient déjà sous le poids de la dette extérieure doivent à présent faire face au coût élevé de la lutte contre le terrorisme, c’est dire qu’ils seront obligés de faire des coupes budgétaires sur leurs programmes de développement.

Des milliards de francs qui auraient dû être injectés dans des programmes de développement (eau potable, électricité, construction d’écoles, de routes) sont dédiés à présent à la lutte contre le terrorisme. La mise en veilleuse de ces projets de développement provoque la grogne des populations et engendre des troubles sociaux, berceau de l’instabilité, une des causes de l’immigration.

L’immigration n’est pas une dynamique indépendante des autres champs politiques. Elle découle des interactions entre ces divers champs. La plupart des gens ne souhaitent guère émigrer dans un pays étranger, mais la situation d’insécurité sur le continent africain avec les guerres pré ou post électorales qu’on minimise en les qualifiant de simples « crises post électorales » ajoutées aux mesures d’austérités imposées par le Fond Monétaire International (FMI) obligent les pauvres à envisager l’émigration (domestique ou internationale) comme la seule stratégie de survie.

La nouvelle chanson du chanteur ivoirien Ismaël Isaac «Je reste» résume la pensée de la majorité des jeunes africains d’aujourd’hui : *« Plutôt la mort dans la mer que la honte devant*

6- Nabagné KONE, Porte-parole du gouvernement du Conseil des Ministres du mercredi 20 avril 2016.

7 Terme désignant la petite délinquance en Côte d’Ivoire.

*ma mère, une mère qui s’est saignée toute la vie pour son fils et ce fils est aujourd’hui la risée de tous, dans le quartier. Plutôt la mort dans la mer que la honte devant ma mère »*⁸. Ces paroles de l’artiste montrent le drame du chômage des jeunes africains, qui malgré l’effort consenti par leurs parents pour leur scolarisation, reviennent grossir le nombre de chômeurs dans les quartiers. L’unique solution pour eux, c’est de partir, partir loin de l’Afrique, c’est à dire «avancer⁹», mais «avancer c’est prendre le risque de «mourir» comme à Lampedusa¹⁰ ou à Ceuta¹¹. «Rester chez soi aussi au pays c’est se condamner soi-même à «mourir, donc le mieux c’est d’»avancer et mourir» loin des yeux de la famille, du quartier.

En effet, la majorité des Africains qui défient au quotidien la mort en bravant les eaux tumultueuses et les requins de la Méditerranée, entassés dans des bateaux de fortune pour rallier l’Europe, sont dans une situation tellement désespérée qu’ils sont convaincus que le moindre mal pour eux est de fuir leur pays pour aller vers d’autres cieux plus cléments. Cet ailleurs, quoi qu’on dise, ne peut pas être pire que ce qu’ils vivent chez eux. Les candidats à l’immigration préfèrent jeter leur dévolu sur l’Europe, quitte à disparaître à jamais dans les entrailles de la Méditerranée, que de rester en Afrique où leurs dirigeants leur servent invariablement la pauvreté, la dictature, la guerre et l’absence de toute perspective d’épanouissement. C’est pourquoi ces dernières années, l’océan

8- Extrait de la nouvelle Chanson «je reste» de l’artiste ivoirien Ismaël Isaac.

9-“ Avancer», c’est l’expression utilisée par les migrants pour désigner le verbe « partir».

10- LAMPÉDUSA est une île italienne plus proche de l’Afrique que de l’Italie. La proximité de la Tunisie et de la Libye fait de l’île un point d’entrée privilégié pour les immigrants irréguliers qui veulent gagner l’Europe. En 2007, 31700 immigrants irréguliers sur l’île, 23.000 en 2005, 15.000 en 2004 et 8.000 en 2008.

11- Ceuta : ville autonome espagnole sur la côte nord de l’Afrique ayant une frontière directe avec le Maroc. La construction en 2001 d’une barrière frontalière a rendu beaucoup plus difficile le franchissement de la frontière espagnole et a provoqué la mort de milliers d’immigrants illégaux qui se sont noyés en tentant de gagner le territoire espagnol dans des embarcations de fortune.

atlantique est devenu le cimetière de milliers de jeunes africains en quête de l'«Eldorado» et cela presque avec la bénédiction des dirigeants africains.

II- LA NOUVELLE DONNE DE L'IMMIGRATION AFRICAINE

Depuis une date récente, les chefs d'Etats africains observaient un silence voire une indifférence devant les problèmes de l'immigration et devant les drames récurrents de l'immigration clandestine dont les victimes sont les jeunes de leur pays respectif.

Mais à partir de l'an 2000, ces chefs d'Etats se sont rendu compte que l'immigration de leurs citoyens peut être une source de revenu non négligeable pour le développement de leur pays.

II-1- Les raisons de l'appui des dirigeants africains à l'immigration

Naturellement, le premier soutien de l'immigrant est sa famille biologique ou la famille élargie qui réunit les fonds nécessaires au voyage, avec la recommandation qu'une fois en Europe, il doit lutter pour faire partir un autre membre de la famille.

Cependant, jusqu'en 2000, les Etats africains se refusaient de parler de l'immigration de leurs ressortissants parce que ce phénomène montrait l'échec des politiques de développement mises en place dans leur pays respectifs. A chaque grande tragédie dans la Méditerranée, les chefs d'Etats africains restaient silencieux. Mais à partir de 2000, en s'inspirant de l'exemple de la Chine, de la République de Corée et de l'Inde dont la contribution des migrants a permis en partie l'industrialisation rapide, les gouvernements africains ont pris conscience que leur diaspora peut apporter une importante contribution à la croissance de leur économie nationale à travers l'envoi de fonds et de leur savoir.

Forts de l'exemple de la Chine, de l'Inde et de celui de la République de Corée, lorsqu'en 2015, à la Conférence sur l'immigration à Malte, l'Union Européenne proposa une aide de 1,8 millions d'euros à l'Afrique pour qu'elle accepte le retour de ses ressortissants en situation irrégulière et indésirables, les chefs d'Etats africains opposèrent un refus cinglant à cette proposition.

Pour la première fois dans leur histoire, les chefs d’Etats africains si prompts à bondir sur l’argent frais, tant les ressources financières sont rares sur le continent du fait de la multiplicité des priorités, ont refusé l’offre de 1,8 milliards d’euros de l’Union Européenne.

Le président sénégalais Macky Sall et celui du Niger Mahamadou Issouf ont dénoncé l’iniquité et le caractère inapproprié des solutions préconisées par la Commission de l’Union Européenne. Pour ces deux chefs d’Etats, « ce n’est pas la voie de l’avenir ». Au contraire, ils ont plutôt plaidé pour que l’Europe ouvre ses portes aux immigrés africains. Le président Macky Sall, au nom de la CEDEAO, a critiqué les politiques de barricades et de replis sur soi mises en place par l’Europe, de nos jours, en ces termes : « Ensemble refusons la stigmatisation, la politique des barricades et le repli sur soi, ce n’est pas la voie de l’avenir. La voie de l’avenir pour nous, c’est celle de la collaboration et du partenariat »¹² et d’ajouter

Des milliers sont morts, certains sont rescapés, moi je pense que pour ceux qui sont déjà en Europe, on devrait avoir une discussion franche. Voir ceux que l’on peut régulariser et pour le reste, nous étudierons en fonction des accords qui nous lient à l’Union Européenne quelle est la meilleure manière de gérer cet aspect¹³

Pour la première fois, les chefs d’Etats africains ont soutenu ouvertement l’immigration africaine en Europe parce qu’ils savent depuis 2010, l’impact que peut avoir l’apport en devises de leurs citoyens résidant à l’étranger, dans le développement national et régional. En effet, depuis les discussions tenues aux Assemblées Annuelles 2010 du Groupe de la BAD, sous le thème : « Mobiliser la diaspora africaine pour le renforcement institutionnel et le développement :le cas des Etats fragiles », l’Afrique a désormais

12- Léonard VINCENT: « Sommet sur les migrations à Malte. Consensus sur l’urgence d’agir » in RFI du 12/11/2015.

13- Nabila SOGOBA:« Accords de réadmission au centre des débats à la Valette : une affaire délicate » in RFI du 12/11/2015.

compris que la diaspora est une source de croissance économique et de progrès social mieux que l'Aide au Développement (APD) qu'ils recevaient.

II-2- La manne financière de la diaspora africaine

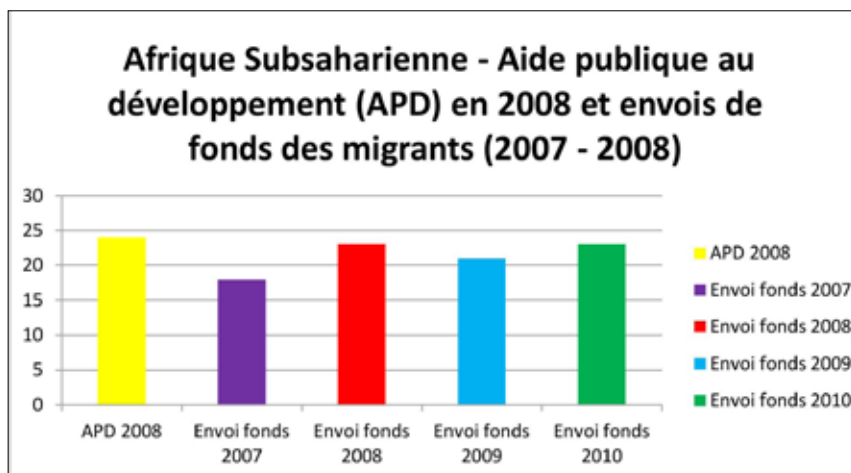
Au moment où l'Afrique est confrontée à un grave déficit en ressource financière pour soutenir son développement et au moment où l'Aide au Développement (APD) des pays occidentaux va décroissant, les envois de fonds des migrants africains constituent aujourd'hui une bouffée d'oxygène non négligeable.

Selon l'OCDE, le montant net de l'Aide au Développement (APD) accordé à l'Afrique en 2008, s'élevait à 26 milliards de dollars au total dont 22,5 milliards de dollars au profit de l'Afrique subsaharienne, contre 119,8 milliards de dollars les années précédentes¹⁴. Par contre, selon les statistiques de la balance des paiements de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International, pour la même année 2008, les envois de fonds des migrants vers les pays africains au sud du Sahara se sont établis à 18,69 milliards de dollars en 2007, 21,32 milliards en 2008, 20,74 milliards en 2009 et 2010¹⁵ respectivement. La légère baisse observée entre 2008 et 2009 est à mettre au compte de la crise économique et financière mondiale. Le schéma ci-dessous, traduit ces mouvements financiers.

14- OCDE(2009).Total APD en 2008«Niveau record de l'aide au développement en 2008»,30 mars 2009. [En ligne]

<http://www.oecd.org/document/13/0,3343,en2649_34487_42458595_1_1_1_1.00.html>

15- Ratha, D, S. Mohapatra et A.R. Silwal : *«perspective des flux de transferts de fonds pour 2010-11 ; Données sur les transferts de fonds : Entrées de fonds»*, Banque Mondiale, Washington D.C. 23 avril 2010. [En ligne] <[http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/RemittancesData_Inflows_Apr10\(Public\).xls](http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/RemittancesData_Inflows_Apr10(Public).xls)>; voir aussi : Banque Mondiale: *«Résilience des transferts de fonds vers l'Afrique en dépit de la crise financière mondiale»*, 8 novembre 2010.



Source : *Source des données pour les transferts de fonds, Banque Mondiale ;*
Source des flux d'APD : FIDA

Si nous prenons l'ensemble de tous les pays africains, ses 30 millions de migrants ont transféré chez eux environ 40 milliards de dollars par an¹⁶, une somme nettement supérieure à l'Aide au Développement des pays occidentaux. Il est à noter que les flux de transferts de fonds vers l'Afrique subsaharienne actuellement enregistrés ici, ne reflètent pas l'image exacte des envois des immigrants africains, dans la mesure où les transferts informels non enregistrés sont exceptionnellement élevés. En 2005, par exemple, une étude de la Banque Interaméricaine de Développement (BIAD) a indiqué que les transferts informels de fonds représentaient 85% de l'ensemble des envois effectués pour le Soudan¹⁷.

Selon les travaux de Newland, K et E. Patrick, les envois de fonds des immigrants vers leur pays d'origine sont plus stables et ont un effet multiplicateur que les autres flux de capitaux qui entrent dans le pays. Du fait de leur caractère régulier, ces fonds

16- Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) : «*Envois de fonds vers l'Afrique : Marchés de transferts de fonds, environnement favorables et perspectives*». http://www.ifad.org/remittances/pub/money_africa.pdf.

17- Banque Interaméricaine de Développement (BIAD):«*Transferts pour le développement*». [En ligne] <http://www.iadb.org/topics/remittances/rem/index.cfm?lang=en> .Accédé le 31aout 2016.

envoyés par ces migrants à sa famille contribuent à la réduction de la pauvreté. (Newland, K et E, Patrick, 2004, p.16)

L'autre fait qui donne toute son importance à ces transferts d'argent est que ces migrants africains injectent des ressources financières et matérielles là où l'on en a le plus besoin, c'est-à-dire dans les ménages, en particulier au niveau des familles rurales, les pauvres en milieu urbain et la prestation de services de base, là où l'action des donateurs, davantage axée sur les gouvernements des pays, ne parvient pas effectivement aux bénéficiaires.

L'Organisation Internationale des Migrations (OIM), la Banque Interaméricaine de Développement (BIAD), la Banque Asiatique de Développement (BAD), la Banque Africaine de Développement (BAD) ou encore les commissions régionales des Nations Unies, reconnaissent de plus en plus l'impact potentiellement positif des transferts de fonds sur les économies d'origine :

*« Les transferts de fonds peuvent promouvoir le développement s'il existe un environnement favorable pour leur utilisation, des arrangements institutionnels et la disponibilité d'opportunités d'investissements dans le pays d'origine »
(OIM, 2009).*

C'est dire que les transferts de fonds sont devenus, en quelques années, une composante importante des flux internationaux de capitaux et, pour de nombreux pays en développement, une des premières sources de devises et de financement de l'économie. Leur position dans la hiérarchie des sujets, dans le contexte des relations internationales, s'est ainsi considérablement élevée. Ce qu'atteste, entre autres, la floraison de rapports et d'études qui leur sont dédiés par les organismes publics nationaux et internationaux, ainsi que la multiplication de travaux académiques sur le sujet.

Cette nouvelle visibilité des transferts de fonds conduit de nombreux auteurs à les considérer comme une potentielle «manne» financière pour le développement.(Kapur Desvesh,2003,p.57) C'est donc dans cette optique, que de nombreux pays subsahariens ont entrepris de canaliser ce flux d'argent par la création d'unités

ou de départements spécialisés chargé de gérer le soutien à la diaspora.

III- LES INITIATIVES D'ORGANISATION DE LA DIASPORA AU SUD DU SAHARA : LE CAS DU SENEGAL ET DU MALI

Les planificateurs du développement des pays au sud du Sahara accordent de plus en plus d'importance à l'organisation des migrants et au suivi de leurs transferts de fonds. Cet intérêt a pour objectif d'aider les pouvoirs publics à en faire une grande source de financement du développement et à mieux répartir cet argent dans des secteurs productifs.

L'étude du mode d'organisation des migrants dans deux pays africains : le Sénégal et le Mali, les deux grands pourvoyeurs de migrants éparpillés dans le monde, montre que si ceux-ci sont bien suivis, leurs apports financiers peuvent contribuer de manière significative à transformer leur économie nationale.

III-1- Le Sénégal

Conscients du rôle positif que la diaspora peut jouer dans la lutte contre la pauvreté, certains gouvernements subsahariens ont tenté par des initiatives plus ou moins fructueuses, d'organiser leurs ressortissants à l'étranger et faciliter la mobilisation des ressources ou des compétences managériales de sa diaspora. Dans ce travail, nous ciblerons deux pays : le Sénégal et le Mali, parce qu'ils sont les deux principaux pays subsahariens «exportateurs» d'immigrants sur les cinq continents et dont le volume des transferts de fonds des ressortissants est plus significatif.

L'immigration sénégalaise a connu un boom à partir des années 1980, après plusieurs sécheresses successives. Des membres de la puissante confrérie musulmane des Mourides¹⁸ dont la plupart étaient des cultivateurs d'arachides se sont expatriés pour trouver un autre travail. Cette population de migrants sénégalais

18- Les mourides est une confrérie musulmane fondée par CHEIKH Amadou Bamba au début du XX^e siècle. Elle prône l'orthodoxie envers les enseignements du coran, l'attachement au prophète Mahomet, aux préceptes de l'islam et la valorisation de la science et du travail.

est estimée à plus de 3 millions de personnes. Aujourd’hui encore, près de 40% des jeunes citadins sont au chômage et n’ont qu’une seule alternative : immigrer. (Pierre HOLTZ, 1999, p.2) Pour aider le gouvernement à avoir une bonne articulation de ses politiques migratoires, l’Etat sénégalais va mettre sur pied, à partir des années 2010, un ensemble d’organisations que sont le FAISE, le Haut Conseil des Sénégalais de l’Extérieur et le Conseil Supérieur des Sénégalais de l’Extérieur :

- 1- **Le FAISE** (Fonds d’Appui à l’investissement des Sénégalais de l’Extérieur) est créé par décret n° 2008-635 du 11 juin 2008.

Ce fonds mis en place par l’Etat sénégalais a pour objectif d’accompagner (techniquement et financièrement) les Sénégalais dans leurs projets d’investissement, dans les créneaux porteurs pour le développement du Sénégal. Selon le directeur de ce fond, Sory Kaba « C’est un cadre incitatif à l’investissement et au retour pour l’investissement ».

- 2- **Le Haut Conseil des Sénégalais de l’Extérieur**, créé par décret n° 2010-241 du 1^{er} mars 2010, est chargé de promouvoir auprès des Sénégalais, la mutualisation des connaissances et les transferts de compétences afin de faciliter la mise en place de leurs projets.

- 3- **Le Conseil Supérieur des Sénégalais de l’Extérieur** (CSEE), crée par décret n° 2010-241 du 1^{er} mars 2010.

C’est un organe consultatif qui sert de relai entre l’Etat et les migrants. Il a pour mission, la gestion, la protection et la promotion des expatriés sénégalais.

Tous ces organes sont coiffés par le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l’Extérieur. En dépit de quelques problèmes de leadership, l’organisation des Sénégalais de l’extérieur a permis au pays d’être le premier pays récepteur de fonds de migrants dans la zone de l’Afrique saharienne.

En effet, selon une enquête commanditée par le Ministère de l’Economie et des Finances et du Plan du Sénégal auprès de 3400 ménages et 350 migrants basés en Afrique, en Europe et en

Amérique du nord, cette étude a montré que les transferts d'argent destinés à leur famille au Sénégal ont dépassé 936 milliards de f CFA en 2011. Etant donné que le taux de croissance de ces envois est de 6% par an, l'étude a soutenu que ce montant devrait dépasser les 1000 milliards en 2015 (Birama FAYE, 2015, p.1). Un autre rapport de la BAD (Banque Africaine de Développement) montre que, depuis 2005, le Sénégal est l'un des pays africains dont le principal bailleur de fonds est la diaspora. Le transfert de fonds des Sénégalais de l'extérieur dépasse aujourd'hui de loin le montant combiné de l'Aide au Développement (APD) et des Investissements Directs Etrangers (IDE).

Ces différents rapports soulignent le poids prépondérant de la diaspora sénégalaise sur l'échiquier national, comme acteurs potentiels du développement. Il en est de même pour le Mali.

III-2- Le Mali

La migration est considérée au Mali comme un élément central de développement économique de ce pays. Le nombre d'immigrés maliens est estimé entre 2.500.000 à 3.000.000. (MEREBET et GENDREAU, 2007) Pareillement comme le gouvernement sénégalais, le Mali va créer successivement :

1- La Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME), par ordonnance n°611/P-RM du 07 décembre 2000.

Cette Délégation a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'administration, d'assistance, de protection et de promotion de maliens de l'extérieur.

2- Le Haut Conseil de Maliens de l'Extérieur (HCME), créé par la loi n°04-033/AN-RM du 05 avril 2004.

Il est le second organe chargé spécifiquement de la gestion des Maliens à l'étranger et est représenté dans la plupart des pays de forte diaspora malienne. Le HCME se fixe comme objectifs principaux : promouvoir l'image du Mali en appui aux missions

consulaires, porter assistance aux Maliens résidant à l'étranger, inciter les migrants à orienter leurs envois financiers vers des pôles d'investissement et surtout développer des programmes d'information aux candidats à l'immigration.

Le HCME est établi dans 62 pays et constitue un poids politique certain, car il représente près de 4 millions de Maliens à l'étranger. En dehors de son poids politique, il est surtout une puissance financière. A titre d'exemple, le HCME de Côte d'Ivoire a réussi, en l'espace de quelques mois, à collecter 120 millions de F CFA auprès de ses compatriotes pour le rapatriement de certains Maliens lors de la crise identitaire et politique de 2002¹⁹.

Un autre exemple du dynamisme des Maliens de l'étranger est celui fourni par le FSP-Co-développement. Une étude de cet organisme présentée en 2004 a montré que les volumes financiers investis par 42 associations de Maliens de France dans des projets collectifs (construction d'écoles, de centres de santé, d'adduction d'eau) dans la région de Kayes s'élevait à environ 3,6 milliards de f CFA soit 5 millions d'euros²⁰. Enfin, selon le rapport de 2007 de la BAD, l'apport financier de la diaspora malienne est globalement estimé à 456 millions d'euros dont 295 millions d'euros en provenance de la France et 84 millions d'euros des pays africains vers le Mali.

L'exemple de ces deux pays a montré que l'appropriation des stratégies de mobilisation de la diaspora et l'établissement de relations solides fondées sur une vision et des objectifs partagés peuvent contribuer à créer une synergie positive entre la diaspora et les gouvernements et être une source de prospérité pour tout le pays.

19- Migration au Mali : *document thématique* 2009, p.12.

20- Ibid., p16.

CONCLUSION

Les attentats du 11 septembre 2001 contre les tours jumelles du World Trade Center ont été un tournant dans l'histoire contemporaine. Au nom de «la guerre contre le terrorisme», les Etats-Unis et ses alliés européens ont provoqué une anarchie dans le monde en tolérant et encourageant «le terrorisme d'Etat» qui réprime ses opposants ou des minorités au nom de la sécurité, s'il est exercé dans l'intérêt des Etats-Unis et de l'Europe. Comme le souligne Freinet Dure : « *L'Etat de droit s'est arrêté un moment après le 11 septembre* ». (Freimut Duve, 2011) Au nom de la sécurité, à cause d'une peur largement fantasmée, ces Etats policiers imposent désormais chaque jour, de nouveaux reculs des principes qui fondent la démocratie. En effet, si l'on assimile le terrorisme global à un état de guerre (*state of war*), on ne sait plus où situer la différence entre la guerre et la paix, car le terrorisme global n'a ni commencement ni fin. Alors, l'état de guerre risque de devenir permanent et toute la construction fondée sur la distinction entre la guerre et la paix, obsolète. Au nom de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, les mesures d'exception se généralisent aux dépens des libertés publiques. En un mot, les attentats du 11 septembre 2001 ont ainsi entraîné le monde dans une spirale répressive. (Mireille DELMAS MARTY, 2010, p.22) Autant de facteurs qui, combinés aux mesures d'austérités imposées par le Fond Monétaire International (FMI) dans les pays en voie de développement, ont favorisé les injustices, les inégalités, l'instabilité et la pauvreté à l'échelle planétaire.

La question de l'immigration n'est pas uniquement liée au facteur économique, comme beaucoup le pensent, et ne doit pas être traitée isolément, car elle dépend de l'interaction des politiques menées dans d'autres sphères politiques. C'est bien dans la recrudescence et la brutalité des conflits qui secouent nombre de pays africains et du Moyen-Orient qu'il faut situer les racines de ce mouvement qui pousse des hommes, des femmes et des enfants d'origines diverses à prendre la route de l'exil. Les pays africains qui depuis les années 2010 se sont rendu compte que les envois de fonds de leurs migrants peut être un palliatif à l'Aide au

Développement (DPD) aujourd’hui dérisoire, eu égard à la priorité donnée à la guerre contre le terrorisme planétaire par l’Occident, ne voient pas d’un mauvais œil l’immigration de milliers de leurs ressortissants. Surtout que les promesses des européens ne sont jamais tenues. Où en est-on avec les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) signés en septembre 2000 au siège des Nations Unies, où les 147 chefs d’Etats européens, la main sur le cœur, avaient promis que la proportion de pauvres et d’affamés dans le monde serait divisée par deux avant 2015 ? (ALET Claire et RAVIGNAN Antoine, 2010, p.36) Un an après la date buttoir, la promesse a-t-elle été tenue ? L’Europe ruse avec l’Afrique. Mais comme l’a souligné Santiago López VALDIVIELSO, le directeur de la gendarmerie espagnole :

« Les efforts pour barricader les frontières européennes n’empêcheront pas la montée de l’immigration les années à venir. La solution à l’immigration, il faut la chercher dans la mise en place de toutes sortes de mesures politiques et économiques dans les pays d’origine de ces migrants et non des mesures policières. » (López VALDIVIELSO, 1998, p.12)

BIBLIOGRAPHIE

I- Ouvrage généraux

- ALET Claire et de Ravignan Antoine: « *Le faux-semblant du développement* », in ALTERNATIVES INTERNATIONALES, n°8, décembre 2010, P.36.
- Birama FAYE: « *Transferts de fonds des migrants sénégalais: 19,2% des envois passent par le circuit informel* », in Le quotidien du 19 décembre 2015.
- Delmas Mireille-Marty: « *Quand l'antiterrorisme menace l'Etat de droit* », in ALTERNATIVES INTERNATIONALES, n°8, décembre 2010, p.22.
- Freimut DUVE, « *L'Etat de droit s'est arrêté un moment après le 11 septembre aux Etats Unis et en Europe* », in le Monde du 7 novembre 2001.
- HOLTZ Pierre : « *Mythe et réalité de l'immigration clandestine* », in IRIN/Actualités, Dakar, 14 juin 1999.
- KAPUR, Desvesh: « *Remittances, the New Development Mantra?* » G24, Discussion Paper series, 29, United Conference on Trade and Development, 2004.
- LEDOUX Hubert: « *Sommet de Malte sur l'immigration : instinct de conservation de l'Europe ou volonté réelle d'aider l'Afrique ?* », in Le pays du 12 novembre 2015.
- LEDOUX Hubert : « *Crise des migrants : l'Union Européenne débloque 1,8 milliards pour l'Afrique* », in AFP du 28 juin 2015.
- LEONARD Vincent: « *Sommet sur les migrations à Malte. Consensus sur l'urgence d'agir* », in RFI du 12/11/2015.

- MERABET, O et GENDREAU, F : « *Les questions Migratoires au Mali : Valeurs, Sens et Contresens* », Paris : Civi-pool Conseil, 2007.
- NEWLAND, K, et E. Patrick : « *Au-delà des transferts: le rôle de la diaspora dans la réduction de la pauvreté dans le pays d'origine* », Institut des Politiques de Migration, Washington, D.C. Juillet 2004.
- RAMONET Ignacio « *Le nouveau visage du monde* », in le Monde diplomatique du 6 novembre 2001.
- RATHA, D, S. MOHAPATRA et A.R. Silwal : « *Perspective des flux de transferts de fonds pour 2010-11 ; Données sur les transferts de fonds : Entrées de fonds* », Banque Mondiale, Washington D.C. 23 avril 2010.
- SOGOBA, Nabila: « *Accords de réadmission au centre des débats à la Valette : une affaire délicate* », in RFI du 12/11/2015
- VALDIVIELSO, Santiago López: « *Los esfuerzos para impermeabilizar las fronteras sur de Europa no impedirán el aumento de este tráfico en los próximos años* », in Mundo Negro n° 422, septembre 1998.

2- Webographie

- Banque Interaméricaine de Développement (BIAD): « *Transferts pour le développement* » [En ligne] <http://www.iadb.org/topics/remittances/rem/index.cfm?lang=en> .Accédé le 31aout 2016.
- Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) : « *Envois de fonds vers l'Afrique : Marchés de transferts de fonds, environnement favorables et perspectives* ». [En ligne] http://www.ifad.org/remittances/pub/money_africa.pdf.
- OCDE (2009). Total APD en 2008: « *Niveau record de l'aide au développement en 2008* », 30 mars 2009. [En ligne] « [http://www.oecd.org/document/13/0.3343.en_2649_34487_42458595_1111.00.html](http://www.oecd.org/document/13/0,3343,en_2649_34487_42458595_1111.00.html) ».
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM): « *Migration au Mali: document thématique* », 2009.p.12.

VIOLENCE CRIMINELLE, JEUNES RURAUX ET PRATIQUE DE SORCELLERIE DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN

SANOGO Mamadou¹

KONE Moussa²

DIOMANDE Guei Sehi Hippolyte³

RÉSUMÉ

La croyance en la sorcellerie est omniprésente dans l’imaginaire collectif en Afrique. A la sorcellerie, est attribué un pouvoir de nuisance énorme. Cela entraîne des actes de violences non seulement des supposés sorciers mais également des victimes ou proches.

Le propos de cette étude étant de décrire et d’expliquer les violences criminelles en lien avec la sorcellerie, une étude de terrain à l’aide de techniques telles le guide d’entretien et l’observation, a été mené dans le sud-ouest ivoirien. Les résultats indiquent d’une part l’existence d’une double violence des sorciers sur leurs victimes et inversement des victimes sur les sorciers et d’autre part la place centrale des jeunes en tant qu’acteurs et victimes de cette violence.

-
- 1- SANOGO Mamadou, Enseignant-Chercheur, Criminologue, Université Jean Lorougnon Guédé-Daloa- Côte d’Ivoire
 - 2- KONE Moussa, Enseignant-Chercheur, Socio-anthropologue, Université Jean Lorougnon Guédé-Daloa- Côte d’Ivoire.
 - 3- DIOMANDE Guei Sehi Hippolyte, Enseignant-Chercheur, Criminologue, Université Jean Lorougnon Guédé-Daloa-Côte d’Ivoire

Mots clés : Violences - criminelles - jeunes - ruraux - pratique - sorcellerie

ABSTRACT

The belief in witchcraft is omnipresent in the collective imagination in Africa. To sorcery, is attributed a power of enormous nuisance. This results in acts of violence not only of the supposed sorcerers but also of the victims or relatives.

The purpose of this study is to describe and explain the criminal violence associated with witchcraft, a field study using techniques such as the interview guide and observation was conducted in the southwest Ivory Coast. The results indicate on the one hand the existence of a double violence of the sorcerers on their victims and inversely of the victims on the sorcerers and on the other hand the central place of the young people as actors and victims of this violence.

Keywords : violence - criminals - youth - country people - practice - witchcraft

INTRODUCTION

Définie selon le dictionnaire Larousse comme une pratique magique en vue d'exercer une action, généralement néfaste, sur un être humain (sort, envoûtement, possession), sur des animaux ou des plantes (maladies du bétail, mauvaises récoltes, etc.), la sorcellerie est omniprésente dans la croyance populaire africaine de même que dans les agissements. Elle influence fortement le vécu quotidien des populations. À la sorcellerie et partant aux sorciers sont attribués des pouvoirs sans commune mesure. Sous la forme d'injonctions et de mises en garde du type « *fais attention aux sorciers* » ou encore « évites d'aller au village », l'existence et la peur liée à la sorcellerie sont constamment rappelées. Le terme de la sorcellerie, de par son

caractère irrationnel et occulte, est devenu un fourre-tout. Il englobe tout ce qui relève de l'incompréhension, du surnaturel, du suspect, bref tout ce qui dépasse notre entendement au point qu'on semble ne plus savoir à quelle réalité correspond cette notion. la sorcellerie, malgré l'image négative qu'elle renvoie toujours dans l'imaginaire collectif peut être aussi positive Ballo (2007). Ce qui nous permet de distinguer la sorcellerie protectrice qui regroupe qui protège, défend le camp du bien par opposition à celui du mal de la sorcellerie nuisible. Sous cet angle, la sorcellerie prend plusieurs visages : on traitera de sorcier par exemple, une personne qui conjure des mauvais sorts, un guérisseur ou tradi-praticien qui soigne un malade de la sorcellerie nuisible Ballo(op cit).

Cette croyance en la sorcellerie s'accompagne d'une violence protéiforme variant des violences dont sont accusés les sorciers aux violences dont ils sont victimes. Les sorciers sont accusés de porter atteinte à la vie ou de jeter le mauvais sort. A l'opposé, ils sont régulièrement victimes des coups et blessures volontaires, des homicides, des meurtres et autres actes criminels. Ainsi la pratique de la sorcellerie qui sévit en Afrique de l'ouest et particulièrement en Côte d'Ivoire, éprouve d'une manière ou d'une autre les familles, la société. En témoigne, l'ampleur et la variété des violences qui sont entre autre : les stigmatisations, coups et blessures volontaires, violences et voie de fait, brutalités, tortures et traitements dégradants au nom du principe de la preuve. Il apparait donc que la sorcellerie entretient un rapport étroit avec les violences de toutes sortes.

Ces violences et partant ces actes de torture et dégradants sont criminalisés par la constitution ivoirienne en son article 5 qui stipule en effet que **«L'esclavage, la traite des êtres humains, le travail forcé, la torture physique ou morale, les traitements inhumains, cruels, dégradants et humiliants, les violences physiques, les mutilations génitales féminines ainsi que toutes les autres formes d'avilissement de l'être humain sont interdits. »**

La récurrence et la diversité de ces actes ont retenu notre attention à travers ce que nous appelons les violences criminelles.

Précisons à toute fin utile que par violences criminelles CUSSON(2013) « **nous entendons les atteintes intentionnelles et prohibées à l'intégrité physique d'autrui causant des souffrances, des blessures ou la mort. Ces comportements passent outre au consentement de celui qui les subit, ce qui exclut les coups que s'échangent les participants volontaires à un sport de combat. Les violences verbales n'entrent pas dans cette définition, sauf les menaces de violence physique, comme les menaces de mort. Il n'est pas redondant de qualifier une violence de criminelle, car cela nous permet d'ignorer les faits et gestes violents autorisés par la loi, comme les actes de guerre ou l'emploi de la force par la police.** »

La question de la sorcellerie en général tout comme celle de la violence liée à la sorcellerie au regard sans doute de son importance a retenu l'attention de plusieurs chercheurs pour qui sa réalité, son existence ne saurait être mise en doute. La violence qui est au cœur de la sorcellerie peut être rangée en deux grandes catégories : la violence attribuée aux attaques sorcières et la violence infligée aux soupçonnés de sorcellerie. MARTINELLI(2012). Cette dernière également multiforme concerne la foule accusatrice, la stigmatisation publique et la violence de la procédure de délivrance (op cit)

Présentant la sorcellerie comme relevant de la criminalité traditionnelle, Ballo(2007) fait la distinction entre une sorcellerie protectrice et une sorcellerie nuisible. La première protège et comprend les guérisseurs ou tradi-praticiens et les chasseurs de sorciers et la seconde concerne entre autres les mangeurs d'âmes, les jeteurs de mauvais sorts pour qu'advienne un échec, un accident ou une maladie.

En somme, la sorcellerie est complexe et recouvre un domaine très vaste et utilise un langage que seuls les sorciers détiennent le secret. Mais ce qui pose véritablement problème ou trouble l'ordre public notamment en milieu rural, c'est la sorcellerie qui tue et les auteurs sont communément appelés les mangeurs d'âmes. Et c'est généralement cette catégorie de sorciers qu'on rencontre dans les prisons.

Aussi, selon BAZARE(2009), au nom de la sorcellerie, des cas flagrants de violation des droits de l'Homme sont observés lors des procès de sorcellerie au tribunal coutumier. Si rien n'est fait, des fosses communes continueront d'être creusées et les victimes se multiplieront davantage. Mais s'il y a des conflits autour des questions de sorcellerie, il faut regarder un peu plus en amont pour noter que des accusations de sorcellerie portent sur des atteintes à la vie orchestrées par les sorciers- mangeurs- d'âmes. Ainsi pour dire que cette pratique endeuille et appauvrit des familles. Toujours selon BAZARE, à l'origine de ces violences, on trouve les facteurs expliquant les crimes liés aux conflits de Sorcellerie et les facteurs liés aux pratiques de Sorcellerie elles- mêmes (facteurs endogènes, exogènes et psychosociologiques)

Sous forme d'une violence masculine, d'une violence de pouvoir entre les générations et de violences réciproques ALAIN (2003), les violences en lien avec la sorcellerie sont multiples et sont porteurs d'objectifs et de fonction sociale comme un instrument ambivalent. Tout en jouant un rôle de régulateur des rapports sociaux surtout en milieu villageois, la sorcellerie comme une épée de Damoclès planant continuellement sur les jeunes essentiellement et porte les germes de multiples conflits et entrave l'épanouissement de la personne humaine et partant la cohésion sociale.

Selon ROSNY(2006), la persistance des phénomènes de sorcellerie et même de leur augmentation dans la société moderne de même que la violence qui les accompagne, montre la relative incapacité des institutions concernées en particulier de la justice à proposer aux populations le moyen de régler leurs conflits par des moyens légaux. Quant à KASSIA(2006), la sorcellerie, très répandue en Côte d'Ivoire, est à distinguer de certaines pratiques proches comme la divination, le charlatanisme et la magie. La sorcellerie peut être bénéfique comme maléfique. En d'autres termes, le sorcier intervient en vue de nuire ou de faire du bien, en particulier pour guérir. En général c'est la fonction malfaisante de la sorcellerie qui est mise en avant. Elle repose sur la mise en œuvre des moyens généralement occultes qui permettent de parvenir à des résultats que la science peut rarement expliquer

De cette revue de littérature, il apparaît la récurrence et la persistance d'une double violence . Si à la sorcellerie l'on attribue une grande nocivité, la violence qu'elle entraîne l'est tout autant. Elle cause non seulement des dommages physiques et psychologiques importants mais nuit également gravement à l'harmonie et à la cohésion des familles et des sociétés.

À côté des acteurs qui attestent l'existence de la sorcellerie et partant justifient certaines violences qu'elle entraîne, il y a d'autres BOA(2009) qui nient son existence et qualifient les pratiques qui les entourent de traditions criminelles à condamner et à combattre

Si la véracité des faits de sorcellerie est sujette à controverse, elle donne lieu pourtant à des violences criminelles multiformes réelles. Alors, l'on s'interroge pourquoi une pratique dont l'existence et les pouvoirs sont sujets à controverse parce que les preuves matérielles sont rares pour ne pas dire inexistantes entraîne tant d'actes de violences réelles.

Le but de cet article est de décrire et d'expliquer les actes de violence criminelle liés à la pratique de la sorcellerie dans la région de Méagui.

Méthodologie

Site et participants

L'étude s'est déroulée dans le Sud-ouest ouest de la Côte d'Ivoire dans la région de Soubré et particulièrement dans la sous-préfecture de Méagui. Le choix de cette localité se justifie par sa ruralité, sa forte densité humaine et la persistance des conflits liés aux ressources foncières avec les allochtones et au sein d'une même famille.

L'échantillonnage empirique par choix raisonné a été retenu vu surtout que nous ne disposions pas de base de sondage spécifique. Il a permis de faire un tri des sujets dans l'échantillon. D'un effectif de 50 personnes, les participants à l'étude sont constitués de 25 jeunes, de 15 femmes, de 20 personnes âgées, de 10 leaders communautaires et de 10 personnes accusées de sorcellerie.

Instruments de collecte des données

Pour la collecte des données, nous avons eu recours à plusieurs techniques

- *La recherche documentaire.* Essentielle pour la construction de l'objet LOUBET (2000), elle a permis de passer en revue divers types de documents en lien avec le sujet.
- *l'observation.* L'observation est la confrontation du modèle d'analyse à des données observables. L'observation directe pour laquelle nous avons opté consiste pour le chercheur à procéder lui-même au recueil des informations sans s'adresser au sujet QUIVY et CAMPENHOUDT(1995). Elle nous a permis d'observer des situations de violences liées à la pratique de la sorcellerie dans cette localité
- *l'enquête-interrogation.* Nous avons à ce niveau fait le choix de l'entretien, technique de recueil de données qui permet à l'enquête de s'exprimer librement et en profondeur sur la question abordée

Analyse et interprétation des données

Les données recueillies sur le terrain ont fait l'objet d'une analyse qualitative à travers l'analyse de contenu en vue de ressortir le sens des propos d'enquêtés

Résultats

La présentation des résultats obtenus se fera ici en deux points essentiellement : la typologie de la violence criminelle liée à la sorcellerie et de l'origine de la violence

I. Typologie de la violence criminelle liée à la sorcellerie

Au nom de la sorcellerie ou de la chasse à la sorcellerie, l'observateur est frappé par une généralisation et une banalisation de la violence.

La sorcellerie entraîne deux catégories de violence essentiellement. Les violences résultantes de l'action maléfique des sorciers et une contre violence en réponse ou en représailles à cette action maléfique des sorciers.

Les violences attribuées aux sorciers

Difficiles à démontrer matériellement, ces violences dont sont accusés varient des mauvais sorts jetés sous forme de maladies, d'échecs répétés, de difficultés à des homicides. En témoigne ces propos d'enquête *« la fille là, il a une fille qui est là, sa première fille, elle a une maladie là, épilepsie. Elle est allée taper le corps pour dire ma maladie là, il faut me montrer celui qui m'a donné. C'est là le corps est allé cogner son papa. Donc c'est son papa qui lui a donné cette maladie. C'est là ils ont dit que c'est lui qui a donné la maladie à sa fille. Après dans les informations j'entends que non, il est parmi les sorciers qui ont tué le petit. Au début, c'était par rapport à la maladie de sa fille. Après, on dit non il est parmi les assassins du jeune homme. Lui-même a été plus maltraité que les autres »*. Particulièrement vivace encore en Afrique et particulièrement en milieu rural, cette croyance en des pouvoirs énormes des sorciers laisse dubitatif plus d'un observateur étranger, car les accusations reposent sur des éléments difficiles à prouver en dehors des aveux des accusés. Il est bon de noter que ces aveux sont obtenus sous la menace et la violence physique. En dépit de ces réserves, la croyance encore vivace se nourrit de témoignages comme celui-ci d'une présumée sorcière : *« Nous sommes 6. A Gnamagui ici, nous sommes 4. À part nous 4 là, je ne vois pas quelqu'un qui est encore sorcier à Gnamagui. Nous sommes 4 qui avons tué l'enfant. Et nous avons programmé, comme on dit courant va venir là, nous avons programmé d'autres enfants qu'on va tuer si jamais courant va venir. Effectivement, le poulet c'est Gabriel qui attrapé la corde pour le donner (c'est Christine qui continue d'avouer), l'âme de l'enfant pour me donner pour qu'on le tue. Mais comme je ne pouvais pas le tuer, voilà pourquoi j'ai appelé la tantie de Kpéhéri pour venir achever l'enfant. Elle a dit Francis ne m'a rien dit depuis on est ensemble ; il ne m'a jamais insulté comment je vais tuer son enfant. Mais comme c'est ton enfant, tu es venue, je vais le tuer (c'est la vieille de Kpéhéri qui a dit ça). »*

Cette forme de sorcellerie nuisible est incriminée par le législateur ivoirien à travers l'article 205 du code pénal. Cet article stipule en effet : *« est puni d'un emprisonnement d'un à cinq*

ans et d'une amende de 100 000 à 1000 000 de francs, quiconque se livre à des pratiques de charlatanisme, sorcellerie ou magie, susceptibles de troubler l'ordre public ou de porter atteinte aux personnes ou aux biens ». Confronté à des cas de sorcellerie, le magistrat même si les accusés reconnaissent avoir tué des personnes en usant de pratiques de sorcellerie, ne les punit pas comme des auteurs de crime mais comme des auteurs de troubles à l'ordre public

Violences criminelles générées par la sorcellerie

Outre les faits criminels attribués aux sorciers et à leur action malfaisante, d'autres violences, d'autres violations des droits de l'homme et d'atteinte à la dignité humaine découlent des pratiques de sorcellerie. Ces violences comprennent donc les actes d'intimidations, les accusations, les coups et blessures, les violences et voies de fait. Prenant la forme de représailles, cette violence est exclusivement dirigée contre les personnes accusées de sorcellerie. Les personnes accusées sont humiliées publiquement et violentées. Lors des enquêtes le sous-chef du village accusé de sorcellerie, accusation fermement réfuté par l'accusé *« a été ligoté et puis chicoté par les jeunes du village. »* Dans le cas d'espèce l'accusé a non seulement été humilié et violenté, ses biens ont également fait les frais de la fureur des jeunes. Prenant des allures de vindicte populaire, toutes les personnes désignées ont été brutalisées et intimidées jusqu'à l'aveu de leur culpabilité.

II. De l'origine de la violence

À l'origine de cette violence, se trouvent de multiples facteurs dont les uns sont généraux et les autres spécifiques à chaque région.

- Facteurs généraux

Le ras le bol d'une jeunesse vivant dans une peur permanente d'être victime de l'action des sorciers est à l'origine de réactions violentes. Habituellement les victimes premières, les jeunes veulent débarrasser la communauté des sorciers considérés comme freins à leur épanouissement, impuissants et désarmés face à la sorcellerie, les jeunes nourrissent secrètement l'espoir de voir leur communauté débarrassée des sorciers.

- Facteurs spécifiques : du rôle des jeunes

Les jeunes sont à la pointe du combat contre la sorcellerie car particulièrement exposés à cette pratique. En effet les jeunes constituent les premières et les principales victimes directes de la sorcellerie. En outre, la peur de la sorcellerie dissuade de nombreux cadres à se rendre au village et à y investir ou initier des projets de développement et des actions en faveur des jeunes. Prenant conscience de cela, ils font montre d'une grande détermination et d'un activisme dans le combat contre la sorcellerie. Dans la région, une épreuve de force oppose les jeunes et les aînés sociaux pour le contrôle des instances du pouvoir. Ce combat se transporte également sur le terrain de la sorcellerie à travers les accusations de sorcellerie et les violences qui en découlent. Ces propos d'un enquêté illustrent bien cela. : « *ils(jeunes) ont envoyé un papier à monsieur Gabriel de signer. Il dit qu'il ne signe pas. Je n'ai pas vu le papier puisque j'étais au champ. C'est quand je suis venu qu'on m'a dit. Il dit qu'il ne signe pas puisque lui-même sait lire. Il a lu, on lui dit de signer, il dit qu'il ne signe pas. On dit dans le papier, ça a été mentionné que : il n'est plus le sous-chef, parce que c'était lui, le sous-chef. Leur présidence de titre foncier là, c'est lui qui était le président (président du comité villageois de gestion foncière), c'était écrit qu'il n'est plus le président. Et puis la construction de l'hôpital, si c'était en fonction, il devait avoir COGES, c'est lui qui serait le président, on dit qu'il n'est plus là. Il démissionne dans ces trois fonctions là* »

Le décès d'un jeune autochtone a donné lieu à une mobilisation des jeunes autochtones Bakwé de Gnamagui⁴. Ils ont exprimé leur mécontentement face à leurs aînés. Ainsi ont-ils pris le devant d'un rite coutumier généralement exécuté à la demande des autorités coutumières. Et l'une des principales victimes de ce rite est le sous-chef de Gnamagui Niro Gaston, personne influente dans l'espace politique villageois et très critique à l'égard des jeunes du village. Il a été condamné par le tribunal de Soubré à 5 ans de prison avec sursis .

4- Gnamagui est village situé à 7 km de Soubré. Soubré est situé au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire.

En outre, un autre exemple de mobilisation des jeunes face à une situation de sorcellerie a eu lieu à Takoragui, village situé à 3km de Méagui⁵. En effet, les jeunes combattent tout acte de sorcellerie orchestrée contre un jeune. Ainsi, B. Inès, la Présidente des femmes de Méagui rapporte-t-elle que : dans son village Takoragui les jeunes sont chrétiens, artistes. Ils ont tellement le goût de l'art et le sens artistique qu'ils sont allergique à tout ce qui est en lien avec la sorcellerie. De ce fait, les jeunes convoquent les aînés sociaux dans le but de les contraindre à jurer avec de la boisson. « Chacune va avec sa bouteille de vin, on réunit les vieux *vieux vieux* là, on dit bon : vous êtes fatigués, nous c'est chez nous ici. Sorcellerie vous avez envoyez là, plaie vous avez envoyez là, retourner. Versez boisson là il faut maudire. Vous allez boire boisson là. Chacun se lève, il parle : Celui qui veut faire la sorcellerie, il va mourir ».

Par ailleurs, selon les jeunes, la sorcellerie est à l'origine de l'abandon du village par les cadres et politiciens : « *Nos cadres, ils ne viennent pas ici. Depuis tu viens ici, tu as vu cadres ici ? On est sorcier. On est sorcier. Nos cadres ne viennent pas. Mais s'ils ne viennent pas. On a quand même un peu : deux ; trois. C'est quel village qui ne peut pas avoir cadre ? Non, on a des frères qui sont Abidjan qui travaillent. S'il travaille, il n'est pas cadre ? Il est cadre ; mais ils ne veulent pas venir. Dès qu'il a petit travail seulement, il ne vient plus. Moi, quand j'étais au BNDT, j'étais à Abengourou, chaque samedi, je venais au village. Ce qui m'a permis aujourd'hui d'avoir mes champs. Moi je vais à Abidjan. J'ai tous leurs numéros ici. Sinon, Koprugui comme ça là ils ont des cadres, ils ne veulent pas venir. C'est les enfants qui viennent en vacances et puis ils s'en vont. A Kpéhéri, le seul cadre qui vient, c'est lui qui travaille à Yamoussoukro là. Non, ils ont raison parce que chez nous ici, vraiment. Bon, comme on ne connaît pas figure de sorcier aussi. Sinon, les herbes sont en train de prendre mon village et puis, je vais tuer quelqu'un va développer ; c'est grave »*

5- Méagui est une localité bakwé située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire et appartenant au département de Soubré, dans la Région du Bas-Sassandra.

Discussion

Les questions de la sorcellerie et des jeunes ruraux sont des questions centrales dans nos sociétés traditionnelles. La sorcellerie est généralement liée au décès d'un jeune et sur le banc des accusés des aînés sociaux. Comme l'évoque notre article, difficile de comprendre une telle logique. Les sorciers sont les personnes âgés du village qui ne veulent pas la réussite des jeunes du village. Cela pour dire que l'inexplicable, l'incompréhensible, l'étrange et le mystérieux sont désormais le fait de la sorcellerie qui excellent particulièrement dans le maléfisme. Ces aînés sociaux sont donc livrés à eux mêmes sans aucune défense. Foulant au pied toutes les lois de République. Pourtant ces violences sont interdites par la loi fondamentale de la Côte d'Ivoire. Peut-on expliquer l'inexplicable ? Peut juger ce qu'on n'a pas vu ? N'est-ce pas un moyen pour ces jeunes d'obtenir un héritage ? Le prétexte de sorcellerie pour acquérir une ressource qu'elle soit naturelle et ou financière. Dans le même temps, il y a une sorte d'inversion sociale des rôles les jeunes qui convoquent les parents et les contraignent à jurer. Il y a une mise en avant des mutations de nos sociétés africaines. Ce qui participe à une déchirure du lien social ; diffuse la peur et détruit la confiance dans la mesure où la violence criminelle gagne en gravité et en fréquence dans nos milieu sociaux.

Pour finir, sur la question de la sorcellerie même, son existence n'est pas admise par tous. En effet selon BOA(2009) quand la sorcellerie devient un principe d'explication de tout, elle apparaît comme un aveu d'impuissance devant la complexité du monde. La sorcellerie prospère parce que nos esprits désespèrent de comprendre. Dès lors est menacé de dénonciation tout esprit critique à la recherche du savoir. Il s'agit selon d'une « démission intellectuelle » ou d'une « faiblesse explicative » de ces croyances en la sorcellerie. » il paraît somme toute difficile d'expliquer et de justifier une violence réelle par des faits à la limite imaginaires.

La question de la légitimité et du fondement des accusations de sorcellerie est toujours posée tant les procès traditionnels en sorcellerie semblent orientés et destinés à débarrasser la société

de ses membres devenus inutiles, souffrants, et encombrants et gênants la réalisation de certaines ambitions. Ce fut le cas lors des enquêtes où un notable particulièrement critique vis-à-vis des jeunes et influent est accusé de sorcellerie et contraint à renoncer à toutes ses responsabilités au niveau du village. Manipulation, refus d'assumer sa propre responsabilité dans ses échecs et malheurs ou véritable expression d'un ras-le-bol, la question de la violence exercée autour des accusations demeure et mérite une réflexion plus poussée

CONCLUSION

Croyance encore ancrée et vivace dans l'imaginaire collectif africain, la sorcellerie se manifeste sous des formes tantôt protectrices tantôt nuisibles. Cette dernière catégorie plus visible donne lieu à des violences protéiformes qui mettent profondément à mal la stabilité et l'harmonie d'une communauté donnée. La sorcellerie nuisible telle une menace, une épée de Damoclès entraîne tantôt pour les jeunes une insécurité liée à l'incertitude de leur avenir et déclenche des représailles

Au regard de la violence multiforme dont les jeunes sont acteurs et victimes, il est important de mener une réflexion en profondeur sur ces violences et contre violences dont les conséquences menacent la paix, la stabilité et l'harmonie communautaire.

BIBLIOGRAPHIE

- BALLO, Y (2007) *Traitement de la criminalité en Côte d'Ivoire : essai de contribution à l'harmonisation des justices moderne et traditionnelle*. Thèse unique de doctorat (non publiée), Université des sciences sociales de Toulouse 1, France.
- BAZARE N R (2009), *La criminalité liée aux pratiques de sorcellerie dans la région de Divo* (RCI), Thèse unique de doctorat (non publiée), Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire.
- BOA R T (2009) *la sorcellerie n'existe pas*, Abidjan, Les Éditions du Cerap, Collection Controverse.
- BONHOMME, J(2012). *D'une violence l'autre sorcellerie, blindage et lynchage au Gabon* in t MARTINELLI B et BOUJOU J(sous la direction), *sorcellerie et violence en Afrique* Paris Karthala
- KASSA B O (2006), *l'appréhension de la sorcellerie par le droit ivoirien* in E de ROSNY(dir)*Justice et sorcellerie* Karthala Paris
- LOUBET DEL BAYLE J L (2000) *Initiation aux méthodes des sciences sociales* : L'Harmattan, Paris.
- MARIE A,(2003) « *La violence faite à l'individu. (La communauté au révélateur de la sorcellerie)* », *Politique africaine*, (N° 91).
- MARTNELLI B BOUJOU J(2012). *Sorcellerie et violence en Afrique* Paris Karthala
- MONTEILLET N,(2009) « Rosny Éric, *Justice et sorcellerie* », *Journal des africanistes*, 78-1/2 |, 350-353.

- QUIVY R, CAMPENHOUDT L. V (1995). *Manuel de recherches en sciences sociales*, 2^e édition, Paris DUNOD.
- ROSNY D E(2006), *Justice et sorcellerie*, Karthala Paris

EFFET DES CONNECTEURS CAUSaux IMPLICITES/ EXPLICITES DANS LA COMPRÉHENSION DE TEXTES ARGUMENTATIFS

MBENGONE EKOUMA Carole
Maître-Assistant de Psychologie

*Groupe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales
(GRESHS), ENS, Libreville*

*Laboratoire Cognitions Humaines et Artificielle (CHART)
et Laboratoire des usages en technologies d'information
numériques (Lutin)*

*EA 4004 / Université Paris 8, Vincennes Saint-Denis
mbengone_carole@yahoo.fr*

RÉSUMÉ

Cet article propose une réflexion sur le rôle des connecteurs causaux implicites et explicites dans la compréhension de texte argumentatif en classe de 4^{ème} année primaire (CM1). Elle a été menée auprès des élèves scolarisés en français langue seconde et langue écrite. Confrontés à des enchaînements de phrases implicites et explicites, les résultats montrent un effet facilitateur immédiat des connecteurs causaux explicites sur le traitement des informations contenu dans un texte argumentatif. Ces résultats ouvrent de nouvelles perspectives au niveau de la didactique de l'apprentissage et à l'évaluation de la compréhension de texte argumentatif auprès d'élèves scolarisés en contexte de diglossie.

Mots-clés : Connecteurs causaux implicite /explicite, compréhension de texte argumentatif, français langue seconde et écrite, 4^{ème} année (CM1).

Abstract :

This article reflects on the role of implicit and explicit causal connectors in the argumentative text comprehension in 4th year primary class (CM1). It was conducted with students enrolled in French second language and written language. Faced with sequences of implicit and explicit phrases, the results show an immediate effect facilitator explicit causal connectors on the processing of information contained in an argumentative text. These results open new perspectives in the teaching learning and assessment of the understanding of argumentative text with students enrolled in context of diglossia.

Keywords : causal connections implicit / explicit, reading comprehension argumentative, French second language and writing, 4th year (CM1)

1- Problématique et cadre théorique

La compréhension de texte est un enjeu, à la fois, linguistique et cognitif pour les élèves scolarisés en L2 (langue écrite) et socialisés en L1 (langue orale). En effet, l'école représente le lieu où l'expression écrite matérialisée par le texte accorde un grand intérêt à l'assimilation des mécanismes de compréhension et d'interprétation. Elle apparaît, de ce fait, comme un indicateur du processus par lequel l'apprenant est amené à intégrer les mécanismes d'écriture, de lecture et de compréhension de texte. Cela représente un intérêt cognitif certain, parce qu'il implique pour l'élève, un ensemble d'aptitudes cognitives (apprentissage du lexique et de l'organisation syntaxique du discours) dont la mise en œuvre permet une meilleure compréhension des processus de lecture par ce dernier. De par son caractère de communication, le texte exige que la jonction des éléments du discours soit marquée à travers des conjonctions de coordination, des pronoms, l'usage des connecteurs, en vue de maintenir la cohésion dudit discours. A ce propos, Salles (2006) rapporte qu'il est communément admis par les linguistes Halliday et Hassan (1976) ; Charolles, (1988) que la

cohérence d'un texte, relève plutôt de l'interprétable du discours, tandis que la continuité et le lien de ses éléments, ont trait à l'usage des moyens linguistiques tels que les anaphores, les répétitions, les ellipses, les connecteurs, etc.

Ainsi, pour Townsend (1983, 1997), Townsend et Bever (1978, 1989), les connecteurs dirigent préférentiellement l'attention du lecteur soit vers le traitement des informations structurales, soit vers celui des informations conceptuelles qui contribuent, les unes et les autres, à la compréhension du texte. De même, adoptant une approche qualifiée de procédurale, Caron (1987, 1997) souligne l'intérêt de prendre en compte les fonctions sémantiques et pragmatiques des connecteurs. Pour cet auteur, les connecteurs sont des instructions de traitement qui signalent au lecteur les opérations à effectuer sur les informations fournies par l'énoncé. Autrement dit, les connecteurs sont des marques de connexité dont les effets se combinent avec ceux des marques de cohésion (anaphores) qui relient certains éléments des énoncés du texte. Les recherches traitant directement du rôle des connecteurs dans la compréhension de phrases ou de textes sont peu nombreuses. Leurs résultats, parfois divergents, doivent être appréciés en tenant compte du type de connecteurs, mais aussi du type de textes (narratif, expositif, informatif, argumentatif), du type de matériels (phrases complexes incluant plusieurs propositions, paires de phrases ou textes plus ou moins longs), de la diversité des paradigmes et des variables utilisés.

Cette étude analyse le maniement, par l'élève, en situation d'apprentissage en langue seconde, d'un type de marqueurs de cohésion du discours, à savoir les connecteurs causaux implicites et explicites. Ces marqueurs de cohésion sont considérés dans leur fonction comme des segments du discours (Seriot, 1987). Leur usage serait approprié par l'expérience du sujet relative à la gestion des contraintes de la communication écrite, sorte de conscience syntaxique (Masny, 2006). Pour certains auteurs tels que Bestgen et Vonk (2000) ; Degand (1999) ; Loman et Mayer (1983) ; Meyer (1980), les connecteurs améliorent les relations de cohérence dans la compréhension de textes. En outre, Deaton et Gernsbacher

(1997) ont montré que la conjonction *parce que* constitue un indice pertinent pour l'établissement d'une relation causale entre deux événements. Le recours aux connecteurs facilite chez le lecteur, la prise en compte de ses capacités à rétablir ou non des relations entre les événements successivement énoncés (Fayol et Abdi, 1986).

Haberlandt (1982) a montré qu'un connecteur causal ou adversatif entraîne une diminution du temps de lecture de la phrase qu'il introduit. Cette diminution porte essentiellement sur le début de la phrase dans le cas du connecteur causal et sur la fin de la phrase dans le cas du connecteur adversatif. De tels effets facilitateurs ne sont pas confirmés dans une étude de Murray (1995). Examinant le rôle de plusieurs connecteurs de différents types (causaux, adversatifs et additifs), il observe que seuls les connecteurs adversatifs diminuent le temps de lecture et qu'aucun connecteur n'a d'effet sur le rappel incident. En revanche, dans une recherche interlangues (français /allemand), où les sujets sont soumis à une épreuve de rappel indicé de paires de phrases sans lien évident entre elles, Caron, Micko et Thüring (1988) mettent en évidence un effet facilitateur d'un connecteur causal (*parce que*, en français) sur le rappel de propositions.

Les recherches brièvement évoquées ci-dessus, les paradigmes utilisés et les variables observées (temps de lecture, rappel indicé ou rappel libre de propositions ou de phrases), ne permettent pas d'étudier le rôle des connecteurs dans les différents traitements mis en jeu lors de la compréhension de texte. A cet égard, les recherches de Townsend (1983), Townsend et Bever (1989) sont particulièrement intéressantes. Ces auteurs utilisent plusieurs paradigmes visant à évaluer l'accessibilité de différents types d'informations après la présentation d'énoncés comportant ou non des connecteurs. Ainsi, dans une expérience rapportée par Townsend (1983), l'accès à la signification de la phrase est évalué à l'aide d'une tâche de jugement de synonymie. Il est facilité en présence d'un connecteur causal (*since*), alors qu'il tend, au contraire, à être retardé en présence d'un connecteur adversatif (*while*). Ces résultats, confortés par d'autres données recueillies avec des connecteurs différents (*because*, *while* ou *although*) et d'autres

paradigmes, indiquent que les connecteurs causaux favorisent un traitement conceptuel, alors que les connecteurs adversatifs entraînent un traitement structural des énoncés. Ils conduisent Townsend (ibid) à considérer que les connecteurs n'assurent pas seulement une fonction d'intégration, mais également une fonction d'instruction immédiate dirigeant l'attention du sujet vers tel ou tel type de traitement. En somme, pour Townsend (1983) l'accès à la signification de la phrase est facilité par un connecteur.

Si plusieurs auteurs s'accordent à doter les connecteurs d'une double fonction d'instruction de traitement et d'intégration, le modèle que présentent Millis et Just (1994) est centré uniquement sur la fonction d'intégration. Ce modèle dénommé Connective Integration Model concerne l'intégration de deux propositions au sein d'une phrase complexe lors de la compréhension. Il comporte trois hypothèses : « 1 / La présence d'un connecteur augmente la probabilité pour que le lecteur intègre les deux propositions indépendantes en une représentation commune ; 2 / L'intégration est réalisée durant ou immédiatement après la construction par le lecteur de la représentation de la seconde proposition ; 3 / Le degré d'activation de la représentation d'une proposition augmente lorsqu'elle est intégrée, en mémoire de travail, à une autre proposition. En conséquence, cette hypothèse de réactivation prédit que l'information contenue dans la première proposition d'une phrase avec connecteur est activée à un plus haut degré comparée à une phrase sans connecteur » (Millis et Just, 1994, p. 130). Afin de tester ces trois hypothèses, les auteurs réalisent une série d'expériences, les trois premières conduites avec le connecteur causal *because*, la quatrième avec le connecteur adversatif *although*. Interprétant leurs résultats en faveur de leurs hypothèses, ils mettent l'accent sur les effets différés du connecteur, observés à la fin de la seconde proposition.

Par ailleurs, Chaudron et Richard (1996) soutiennent que le rôle des connecteurs est important à la fois sur le traitement au niveau micro et macrostructural du texte. Le texte est composé de plusieurs séquences. Chaque séquence se définit par des caractéristiques énonciatives, pragmatiques, linguistiques et structurelles stables

qui lui sont propres et qui la distingue des autres séquences. Il fait l'objet de plusieurs classifications. Weinrich (1973), souligne qu'il existe cinq types de textes notamment, les textes narratif, descriptif, argumentatif, explicatif et le texte relatif au dialogue. Adam (1997), quant à lui distingue huit types de textes à savoir les textes narratif, descriptif, explicatif, argumentatif, injonctif, prédictif, conversationnel et rhétorique.

Le texte argumentatif relève d'une attention particulière dans cette étude. En effet, le texte argumentatif met en relief le domaine de l'argumentation, du vraisemblable, du plausible, du probable, dans la mesure où ce dernier échappe aux certitudes du calcul (Perelman et Olbrechts-Tytecia, 1958). Ces auteurs en faisant de l'« évidence », la marque de la raison, supposent qu'on peut diriger notre action et influencer sur celles des autres. L'objet de la théorie de l'argumentation serait l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment. A cet effet, toute argumentation développe des idées orientées vers la même conclusion. Ces idées sont appelées les arguments. Un argument est un élément d'information qui permet de persuader un interlocuteur de la justesse de la thèse qu'on défend (Spicher, 2006). Ainsi, les arguments guident le lecteur à comprendre le texte. C'est dans ce sens que la compréhension de texte argumentatif relève d'une importance capitale dans cette recherche. Car, nous avons remarqué qu'en classe de 4^{ème} année primaire (CM1), les élèves éprouvent des difficultés à comprendre les textes argumentatifs. Ils ne manient pas assez les connecteurs causaux implicites et explicites. Cependant, les recherches sur la compréhension de texte montrent que le lecteur se construit une représentation qui a du sens en se basant sur ses propres connaissances conceptuelles et linguistiques (Chesneau, Roy et Ska, 2007). Pour Blanc et Brouillet (2003), comprendre un texte, c'est intégrer en un tout cohérent les informations décrites et les connaissances mises en œuvre lors de la lecture, c'est faire preuve de flexibilité pour s'adapter au contexte situationnel décrit et mettre en avant les caractéristiques les plus pertinentes de la situation. C'est aussi sélectionner, parmi

l'ensemble des informations, celles qui sont les plus pertinentes et/ou les plus appropriées à la réussite du processus de compréhension.

Les théories cognitives de la compréhension de textes dans lesquelles s'inscrivent cette recherche, notamment celles émises par Kinstch et Van Dijk (1978), permettent de concevoir la compréhension de texte comme résultant non seulement des informations du texte, mais également des connaissances générales et spécifiques du lecteur. Dans ce modèle, le processus de compréhension combine une source d'informations externes au lecteur (qui correspond au texte lui-même) et une source d'informations internes au sujet (celle constituée de l'ensemble des connaissances du texte). Sans s'éloigner du modèle de Kinstch et Van Dijk (1978), Gernsbacher (1990), démontre que pour comprendre un texte, l'individu doit se représenter la situation décrite par le texte tout en tenant compte des connecteurs.

L'étude des connecteurs causaux est fondamentale dans la mesure où la causalité constitue une relation complexe (Sanders, 1992) qui possède un potentiel linguistique, sémantique très large (Degand, 1996 ; Noordman et Vonk, 1997) et qui joue un rôle fondamental dans le traitement textuel (Jhhean-Larose, 1993 ; Keenan, 1984 ; Myers, 2004 ; Black et Bern, 1981).

En partant de ces théories, Mbengone Ekouma (2006) confirme l'hypothèse selon laquelle, l'effet des connecteurs causaux varie en fonction de l'origine linguistique du lecteur et de l'origine culturelle du texte. D'où l'intérêt d'étudier l'effet des connecteurs causaux comme facteur d'aide à la construction de la cohérence/cohésion dans la compréhension d'un récit chez les élèves bilingues, plurilingues et monolingues. Dans la même thématique, Corminboeuf (2010) s'est intéressé à la causalité sans connecteurs causaux, en se limitant aux relations causales entre deux constructions verbales syntaxiques indépendantes. L'auteur a montré que le connecteur peut être omis quand la relation entre les propositions apparaît suffisamment claire, autrement dit lorsque la connectivité entre les différentes parties de l'énoncé est suffisante. L'étude de Ntsame-Mba (2005) met également en évidence la production et l'utilisation des connecteurs par de jeunes apprenants

gabonais âgés de 4 à 6 ans. En s'appuyant sur le modèle de French et Nelson (1985), elle a cherché à vérifier si les résultats obtenus par ces deux auteurs en langue anglaise et ceux obtenus par Mouchon (1989) sur les enfants francophones pouvaient être transposables aux productions d'enfants gabonais scolarisés à Libreville et qui communiquaient majoritairement en langue française.

Dans sa conclusion, Ntsame-Mba (op. cit) note que les jeunes apprenants gabonais ont une production importante de connecteurs dans leur discours. Cette utilisation est beaucoup plus marquée lorsqu'il s'agit pour l'élève de décrire des situations qui lui sont familières, résultats qui vont dans le même sens que les observations de French et Nelson (1985).

En s'inscrivant dans la logique de ces travaux, nous tentons particulièrement de comparer l'efficacité de deux types de connecteurs causaux (implicite et explicite) par apport à leurs capacités à influencer la compréhension de texte chez les élèves de 4^{ème} année primaire (CM1). La problématique que suggère cette étude se résume à partir de la question de recherche suivante : *quel connecteur causal favorise la compréhension de texte argumentatif chez les élèves de 4^{ème} année primaire scolarisé en L2 (langue écrite) ?*

2- Objectif et hypothèse

L'objectif de cette étude est de mesurer l'impact de l'utilisation des connecteurs causaux implicites et explicites dans la compréhension du texte argumentatif chez les élèves de 4^{ème} année primaire (CM1). Nous considérons que la présence des connecteurs dans un texte argumentatif permettra aux apprenants de retrouver facilement l'information recherchée dans le texte. Les connecteurs éviteraient au lecteur l'ambiguïté d'interprétation sur la pensée émise d'un auteur. Ils permettront au lecteur (apprenant) d'établir le lien entre les différents événements d'un texte argumentatif. A cet effet, l'hypothèse générale que nous formulons est la suivante :

Le niveau de compréhension d'un texte argumentatif chez les élèves de 4^{ème} année primaire dépend du type de connecteurs

causaux présent dans le texte. Afin de vérifier cette hypothèse nous allons procéder au recueil des informations selon la démarche méthodologique ci-dessous.

3- Méthodologie

3.1. Participants

Trente-cinq élèves de la 4^{ème} année A, dont l'âge varie de 8 à 10 ans, soit une moyenne d'âge de 9 ans, scolarisés à l'école publique de Ntoun 1 ont participé à cette expérience. L'effectif varie selon les sexes (14 garçons et 21 filles).

3.2. Matériel

Pour mener à bien cette recherche, l'expérimentateur possédait un chronomètre. Chaque élève avait une feuille, un stylo et occupait seul un table banc. Deux textes ont été proposés aux apprenants, dont un avec les connecteurs causaux explicites et l'autre avec les connecteurs causaux implicites. Le premier texte contient des connecteurs causaux implicites et comptent respectivement quatre-vingt et douze (92) mots et neuf (9) phrases. Le deuxième texte, quant à lui, contient des connecteurs causaux explicites. Il est composé de cent huit (108) mots et sept (7) phrases. Chaque texte comprenait cinq (05) questions relevant de la base de texte. Les deux textes mettent en relief un match de football.

Texte 1 : connecteurs causaux implicites

Consigne : *Après avoir lu le texte ci-après, répondez aux questions suivantes. Vous avez 20 minutes pour le faire.*

L'arbitre a donné un coup de sifflet. Le match a commencé. Les joueurs congolais ont foncé vers les buts adverses en désordre. Ils n'ont pas réussi à marquer le but. Les joueurs gabonais par contre, dès la première mi-temps, ont marqué un but. Il a été refusé pour hors-jeu. En seconde mi-temps, les gabonais mieux organisés ont marqué un autre but. L'arbitre, de nouveau, a refusé ce but pour hors-jeu. Les gabonais ont pratiqué un bon jeu. Ils ont, de ce fait, dominé leurs adversaires.

Source : Texte conçu par l'auteur

1. A quel moment, le match-a-t-il débuté ?
2. Qu'est ce qui a empêché les joueurs congolais à ne point marquer de but ?
3. Le premier but des gabonais est-il refusé ? Si oui, justifie ta réponse ?
4. Que se passe t-il au cours de la seconde mi-temps ?
5. Relève dans le texte les mots ou les expressions qui montrent que les joueurs gabonais ont dominé le match ?

Texte 2 : connecteurs causaux explicites

Consigne : *Après avoir lu le texte ci-après, répondez aux questions suivantes. Vous avez 20 minutes pour le faire.*

Le match a commencé parce que l'arbitre a donné le coup d'envoi. Puisque les joueurs congolais ont foncé, en désordre vers les buts adverses, ils n'ont pas réussi à marquer de but. Les gabonais, par contre, dès la première mi-temps, ont marqué un but. Celui-ci a été refusé car il y avait un hors-jeu. Au cours de la seconde mi-temps, les gabonais ont marqué un autre but parce qu'ils étaient mieux organisés. L'arbitre l'a refusé de nouveau, car il y avait encore un hors-jeu. Les gabonais ont dominé toute la rencontre parce qu'ils ont bien joué.

Source : Texte conçu par l'auteur

1. Pourquoi le match-a-t-il commencé ?
2. Dis pourquoi les congolais n'ont pas marqué de but ?
3. Que fait l'arbitre du premier but des gabonais ?
4. Pourquoi les gabonais ont marqué un autre but ?
5. Relève dans le texte le passage qui justifie que les gabonais ont dominé leur adversaire ?

3.3. Procédure

L'expérimentation s'est déroulée dans une salle de classe en un seul jour. Un matin de 15 avril 2016 à 9heures 30 minutes,

nous avons demandé aux élèves de 4^{ème} année A de lire le premier texte argumentatif contenant des connecteurs causaux implicites, puis de répondre aux questions dans le but d'évaluer leur niveau de compréhension de texte. Cette activité a duré 20 minutes (10 minutes pour lire le texte et 10 minutes pour répondre aux questions). Un dessin en guise de tâche distractive a été donné aux élèves après la première passation de l'expérimentation débutée à 9h30 et qui s'est achevée à 9h50. Après la première passation et du retour de la récréation, à 10 heures 20 minutes, la deuxième partie de l'expérimentation a débuté. A cet effet, les élèves ont été soumis au texte avec les connecteurs causaux explicites. Le mode de passation était le même que le premier texte.

Nous tenons à préciser que nous avons mis en place le modèle de mesures contrebalancées simples quant aux deux situations possibles de notre expérimentation : A et B. Comme pour le modèle standard de mesures répétées, nous avons testé chaque groupe pour les deux situations. Nous avons divisé les sujets en deux groupes. Le groupe 1 est soumis à la situation A (texte avec connecteurs causaux explicites) suivie par la situation B (texte avec connecteurs causaux implicites) et le groupe 2 est testé avec la situation B (texte avec connecteurs causaux implicites) suivie par la situation A (texte avec connecteurs causaux explicites).

En somme la procédure se schématise ainsi :

Groupe 1 → Texte avec connecteurs causaux explicites → Texte avec Connecteurs causaux implicites → Résultats.

Groupe 2 → Texte avec connecteurs causaux implicites → Texte avec connecteurs causaux explicites → Résultats.

4. Hypothèses opérationnelles et variables

Le niveau de compréhension d'un texte argumentatif chez les élèves de 4^{ème} année primaire dépend du type de connecteurs causaux présent dans le texte est l'hypothèse générale formulée. De cette hypothèse découlent les hypothèses opérationnelles suivantes :

Hypothèse opérationnelle : les connecteurs causaux explicites favorisent plus que les connecteurs causaux implicites, la

compréhension d'un texte argumentatif auprès des élèves de 4^{ème} année primaire (CM1).

4.1. Les variables

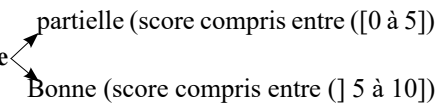
La variable indépendante est le type de connecteur. C'est une variable qualitative, nominale à deux modalités.

Explicites

Variable indépendante : **Type de connecteurs causaux**

Implicites

La variable dépendante est le niveau de compréhension du texte, c'est une variable quantitative ordinale à deux modalités.

La variable dépendante (VD)
Le niveau de compréhension de texte 

Cette étude met en évidence d'une part, une variable indépendante (Type de connecteurs causaux) qui a deux modalités (explicite et implicite) et d'autre part, une variable dépendante (Le niveau de compréhension de texte) avec deux modalités (partielle et bonne). Les notes ainsi obtenues permettent de donner des appréciations sur deux niveaux. Les notes inférieures ou égales à 5 correspondent à un niveau de compréhension partielle, par contre les notes compris entre 5 et 10 correspondent à une bonne compréhension.

5- Présentation et analyse des résultats

Notre étude met en exergue un groupe apparié de trente cinq élèves. Les résultats ci-dessus présentent les pourcentages des niveaux de compréhension de texte en fonction de types de connecteurs causaux.

Tableau 1 : Niveaux de compréhension de texte

	Partielle	Bonne
Implicites	82,90%	17,10%
Explicites	25,70%	74,30%

Le tableau 1 ci-dessus montre les scores obtenus par les élèves. Nous constatons que les connecteurs causaux implicites facilitent une compréhension partielle à 82 % et une bonne compréhension à 17,1 %. Tandis que les connecteurs causaux explicites, facilitent une compréhension partielle à 25,70 % et une bonne compréhension à 74,30 %. Ces résultats permettent de confirmer l'hypothèse opérationnelle : les connecteurs causaux explicites dans un texte argumentatif favorisent une bonne compréhension de texte chez les élèves de 4^{ème} année primaire (CM1). En effet, les connecteurs causaux explicites ont aidé les élèves scolarisés en L2 (langue écrite) à trouver facilement l'information recherchée dans le texte.

Cette étude prend en compte un échantillon apparié portant sur un groupe identique d'individus qui partagent des caractéristiques communes considérées comme des facteurs influents. A cet effet, il est judicieux d'adjoindre à ces résultats un test de comparaison de moyennes provenant de l'échantillon apparié. En conséquence, pour calculer l'importance de la différence entre les moyennes, la formule ci-dessous a été appliquée :

$$T = \frac{\text{Moyenne des différences}}{\frac{\text{Ecart-Typ des différences}}{\sqrt{\text{Nombre de couples de données}}}}$$

Le résultat de T est analysé à partir de 1,96 qui est la norme de test.

Les hypothèses statistiques formulées à cet effet sont les suivantes :

H0 : il n'y a pas de différence significative entre les différents types de connecteurs dans la compréhension de texte argumentatif chez les élèves de 4^e année (CM1).

H1 : il y a une différence significative entre les différents types de connecteurs dans la compréhension de texte argumentatif chez les élèves de 4^e année (CM1).

t calculé = **3,5568** < 1,96 alors, H1 est acceptée.

Ce résultat permet de confirmer l'hypothèse H1. En effet, il y a une différence significative entre les différents types de connecteurs dans la compréhension de texte argumentatif chez les élèves de 4^e année primaire (CM1). Les connecteurs causaux explicites ont facilité une bonne compréhension de texte auprès des élèves. Ces connecteurs ont permis à ces derniers de retrouver facilement l'information recherchée dans le texte argumentatif.

6- Discussion et conclusion

Nous attendions un effet des connecteurs causaux implicites/explicites sur la compréhension de textes argumentatifs. Nos hypothèses H0 et H1 sont vérifiées. Ces résultats permettent de dire que les connecteurs causaux explicites participent à la compréhension de textes par rapport aux connecteurs causaux implicites.

Les connecteurs causaux explicites constituent, pour les participants à cette étude, un dispositif sémantique d'aide à la compréhension de texte en langue française (L2, langue écrite). Ces résultats mettent en évidence l'efficacité des marqueurs de causalité dans le traitement de textes. Ainsi, le renforcement de l'interprétation des informations contenues dans le texte, lié à la présence de marqueurs de cohérence/cohésion se traduit par une meilleure compréhension de textes (Mbengone Ekouma, 2006).

Aussi, les résultats obtenus mettent-ils en cohérence la capacité des élèves à comprendre la structure de surface des textes argumentatifs avec l'aide des connecteurs causaux explicites. Le modèle de compréhension de texte de Kintsch et Van Dijk (1978 ; 1983) considère que la représentation d'un texte n'est pas la somme des représentations des mots. La compréhension se situe d'abord au niveau de la structure de surface ensuite au niveau du contenu sémantique ou base et enfin au niveau du modèle de situation. La cohérence et la cohésion dans l'établissement des relations entre les faits ou événements dans un texte sont assurées par la présence des connecteurs causaux explicites. Ils ont pour rôle principal, l'établissement de liens entre les phrases ou des propositions, et la rapidité de retrouver des informations contenues dans un texte. Ils sont plus utilisés pour une compréhension locale de texte, contrairement aux connecteurs causaux implicites qui s'inscrivent dans la compréhension inférentielle de textes. Pour comprendre un texte, le lecteur a recours aux connaissances antérieures, à ses expériences, selon l'information recherchée. Les connecteurs causaux (Aci et Ait Idir, 2011) sont donc primordiaux dans la compréhension de textes. Les résultats de cette recherche conduisent à conclure que les connecteurs causaux explicites exercent un effet favorable quelque soit le texte.

Ces résultats sont interprétés en faveur du rôle facilitateur du connecteur causal explicite sur l'intégration des deux propositions. Ils traduisent que les sujets de cette expérience ont eu à utiliser ce connecteur pour relier deux propositions entre lesquelles une relation de causalité était plausible. Les réponses aux questions de compréhension ont constitué un indicateur off-line de l'intégration

des propositions. Millis et Just (1994) avaient également observé un effet bénéfique des connecteurs qui se traduisait par un taux légèrement plus élevé de bonnes réponses (88 % vs 86 %) et un temps de réponse légèrement plus court (2,1 s vs 2,2 s). Bien que faibles, ces différences sont significatives. Ces effets bénéfiques du connecteur sont également attendus s'il est supposé que le connecteur «*parce que*» est une instruction d'intégration des deux propositions.

Nous supposons que les réponses de compréhension, produites par les élèves, traduisent la formation d'un « modèle mental » du contenu des propositions, qui entraîne la désactivation de la représentation de surface des propositions. Une telle interprétation devrait être confortée par de nouvelles données recueillies.

Nos résultats sont également en accord avec une approche mettant l'accent sur la fonction d'instruction de traitement des connecteurs (Haberlandt, 1982 ; Townsend, 1983, 1997 ; Caron, 1987, 1997). La notion d'instruction de traitement se situe dans le cadre d'une conception « incrémentielle » de la compréhension, pour laquelle l'interprétation sémantique est construite pas à pas (éventuellement mot à mot) au cours de la lecture de la phrase (Mouchon, Ehrlich, Loridant, 1999). Des données empiriques solides, concernant différentes opérations et notamment le traitement des marques de cohésion, supportent cette conception (Altman et Steedman, 1988 ; Garrod, Freudenthal et Boyle, 1994).

Dans notre perspective, admettre que le traitement des connecteurs causaux explicites entraîne des effets immédiats sur la compréhension de texte chez les élèves scolarisés en langue seconde doit être associé à une théorie de la compréhension. Il est maintenant admis que la compréhension de textes met en jeu plusieurs niveaux de traitement et de représentation. Le niveau le plus élaboré étant défini comme une structure mentale cohérente correspondant à la situation décrite par les énoncés linguistiques (modèle mental ou modèle de situation). D'après la théorie de Gernsbacher (1990, 1997), la construction de ces structures mentales serait assurée par deux processus : mise en place de «

bases » (foundation) et enrichissement de ces « *bases* » en réseaux, et par deux mécanismes modulant l'activation des éléments des réseaux : majoration et suppression. Au cours de la lecture, une structure initialement constituée, peut évoluer de deux façons : soit elle est enrichie (mapping) lorsque l'information nouvelle, cohérente avec la base, active le même réseau ; soit elle est changée (shifting) et une nouvelle base est mise en place lorsque l'information nouvelle, non cohérente, active un nouveau réseau. Une telle théorie conduit à supposer que le connecteur «*parce que*», exprimant explicitement une relation de causalité, guide le sujet directement vers un enrichissement de la structure construite lors de la lecture de la première proposition. Cette instruction serait prise en compte immédiatement et permettrait alors une lecture plus rapide dès le début de la seconde proposition. En l'absence d'une telle marque explicite, l'enrichissement ou le changement de structure ne peut être réalisé qu'après traitement de la seconde proposition. Lequel traitement met en jeu l'élaboration d'inférences et conduit à activer, soit le même réseau, soit un réseau différent (Deaton et Gernsbacher, 1997), qui étudie le rôle de «*because*» sur le temps de lecture et le rappel de la seconde proposition de phrases complexes. Ainsi, dans cette recherche, un effort méthodologique a été articulé autour des considérations théoriques pour formuler un modèle qui puisse rendre compte des effets du connecteur «*parce que*» sur l'intégration de phrases complexes auprès des apprenants scolarisés en langue seconde. Un tel modèle permettrait d'engager de nouvelles pistes de recherches qui portent sur d'autres textes et des connecteurs de différents types.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Aci, F & Ait Idir, M.** (2011). *Usage fait des connecteurs logiques par les élèves de 3^e année secondaire, filière lettres et langues étrangères dans la daïra de Tizi-Ouzou*, mémoire de Licence de Français, Université MOULOUD MAMMERI de Tizi-Ouzou : Algérie.
- **Adam, J.-M.** (1997). *Le style dans la langue. Une reconception de la stylistique*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- **Altmann G. T. M., Steedman M. J.** (1988) Interaction with context during human sentence processing. *Cognition*, 30, 191-238.
- **Caron, J.** (1987). Processing connectives and the pragmatics of discourse, in J. Verschueren et M. Bertuccelli-Papi (Edit.), *The pragmatic perspective*, Amsterdam, J. Benjamins, 567-581.
- **Caron, J.** (1997) Toward a procedural approach of the meaning of connectives, in J. Costermans et M. Fayol (Edit.), *Processing interclausal relationships*. Mahwah (Nj), L. Erlbaum, 53-73.
- **Caron, J., Micko H. C, Thüring M.** (1988) Conjunctions and the recall of composite sentences. *Journal of Memory and Language*, 27, 309-323.
- **Bestgen, Y. & Vonk, W.** (2000). Temporal adverbials as segmentation markers in discourse comprehension, *Journal of Memory and Language*, 42, 74-87.
- **Black, J.B. & Bern, H.** (1981). Causal coherence and memory for events in narratives. *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior*, 20, 267-275.

- **Blanc, N. et Brouillet, D.** (2003). *Mémoire et compréhension : lire pour comprendre*. Paris : Edition In Press.
- **Charolles, M.** (1988). «Les études sur la cohérence, la cohésion et la connexité textuelles depuis la fin des années 1960», *Modèles Linguistiques*, X, 2, 45-66
- **Chaudron, C., & Richards, J. C.** (1986). The effects of discourse markers on the comprehension of lectures. *Applied Linguistics*, 7, 113-127.
- **Chesneau, S., Roy, M.C. & Ska, B.** (2007). Évaluation de la compréhension de textes narratifs construits selon un modèle théorique. *Revue canadienne d'orthophonie et d'audiologie*, 31(2), 83-93.
- **Corminboeuf, G.** (2010). «La causalité sans les connecteurs « causaux ». *Préalables épistémologiques* », *Linx* [En ligne], 62-63 | 2010, mis en ligne le 25 juin 2013, consulté le 22 avril 2016. URL : <http://linx.revues.org/1355> ; DOI : 10.4000/linx.1355.
- **Deaton, J. A., & Gernsbacher, M. A.** (1997). Causal conjunctions and implicit causality cue mapping in sentence comprehension. *Journal of Memory and Language*.
- **Degand, L.** (1996). *A Situation-based Approach to Causation in Dutch with some Implications for Text Generation*, Doctoral dissertation, University of Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgium.
- **Degand, L., Lefèvre, N. & Bestgen, Y.** (1999). The impact of connectives and anaphoric expressions on expository discourse comprehension, *Document Design* 1, 39-51.
- **Fayol, M., & Abdi, H.** (1986). Impact des formulations sur la résolution de problèmes additifs chez l'enfant de 6 à 10 ans. *European Journal of Psychology of Education*, 1 (1), 41-58.
- **French, L.A et Nelson, K.** (1985). *Young children's knowledge of relational terms. Some ifs, ors and buts*. New York/ Berlin, Springer Verlag.

- **Garrod S. C, Freudenthal G., Boyle E.**(1994) The role of different types of anaphor in the on-line resolution of sentences in a discourse . *Journal of Memory and Language*, 33, 39-68.
- **Gernsbacher, M. A.** (1990). *Language comprehension as structure building*. Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.
- **Gernsbacher M. A.** (1997) Coherence cues mapping during comprehension, in J. Costermans et M. Fayol (Edit.), *Processing interclausal relationships*. Mahwah (Nj) :L. Erlbaum, 3-21.
- **Haberlandt K.** (1982) Reader expectations in text comprehension, in J. F. Le Ny et W. Kintsch (Edit), *Language and comprehension*. Amsterdam, North-Holland, 239-249.
- **Halliday, M.A.K. & Hasan, R.** (1976). *Cohesion in English*. London, Longman.
- **Jhean-Larose, S.** (1993). *L'acquisition de connaissances à partir de textes en fonction des structures de connaissances et de croyances initiales des apprenants*. Thèse de doctorat. Université de Paris 8.
- **Keenan, M.F., S.D. Baillet & P. Brown.** (1984).The effects. of causal cohesion on comprehension and memory. *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior*, 23, 115-126.
- **Kintsch, W. & van Dijk, T.A.** (1978). Towards a model of text comprehension and production. *Psychological Review*, 85, 363-394.
- **Loman, N.L. & R.E. Mayer.** (1983). Signalling techniques that increase the understanding of expository prose, *Journal of Educational psychology*, 75, 402-412.
- **Masny, D.** (2006). Learning and creative processes: A post-structural perspective on language and multiple literacies. *International Journal of Learning*, 12(5), 147–155.

- **Mbengone Ekouma, C.** (2006). *Rôle des facteurs de variabilité culturelle et linguistique dans la compréhension et le rappel de textes en langue seconde ? Vers une didactique cognitive des aides à la compréhension en milieu diglossique*. Thèse de Doctorat en Psychologie Cognitive, Université Paris 8 Vincennes, Saint-Denis.
- **Meyer, B. J. F., Brandt, D. M., & Bluth, G. J.** (1980). Use of the top-level structure in text: Key for reading comprehension of ninth-grade students. *Reading Research Quarterly*, 16, 72-103.
- **Millis K. K., Just M. A.** (1994). The influence of connectives on sentence comprehension. *Journal of Memory and Language*, 33, 128-147.
- **Mouchon, S., Fayol, M. & Gombert, J.E.** (1989). L'utilisation des connecteurs dans les rappels de récits chez les enfants de 5 à 8 ans : *L'Année Psychologique*, 89, 513-529
- **Mouchon S., Ehrlich, M-F., Loridant, C.** (1999). Effets immédiats ou différés du connecteur « parce que » dans la compréhension de phrases ? Réexamen du modèle de Millis et Just (1994) : *L'année psychologique*. 99, (2) pp. 239-269.
- **Mouchon S., Fayol M., Gaonac'h D.** (1995). On-line processing of links between events in narratives : Study of children and adults, *Current Psychology of Cognition*, 2, 171-193.
- **Myers, M.-J.** (2004). *Modalités d'apprentissage d'une langue seconde*. Champs linguistiques, Bruxelles : de Boeck & Duculot.
- **Noordman; L.G.M. & W. Vonk.** (1997) The different functions of a conjunction in constructing a representation of the discourse, in J. Costermans & M. Fayol (eds), *Processing Interclausal Relationships. Studies in the Production and Comprehension of Text* (pp. 75-93). Lawrence Erlbaum Associates, Mahwah.

- **Ntsame-Mba, F.** (2005). Production de connecteurs par les enfants gabonais âgés de 4 à 6 ans. *Annales de l'Université Omar BONGO*. UOB : Libreville, pp. 200-213.
- **Perelman, Ch. et Olbrechts-tyteca, L.** (1958). *La Nouvelle rhétorique. Traité de l'argumentation*. Paris : Presses Universitaires de France.
- **Salles, M.** (2006). « Cohésion-cohérence : accords et désaccords », *Corela* [En ligne], HS-5 | 2006, mis en ligne le 27 octobre 2006, consulté le 15 avril 2016. URL : <http://corela.revues.org/1426> ; DOI : 10.4000/corela.1426
- **Sanders, T.J.M.** (1992). *Discourse Structure and Coherence: Aspects of a Cognitive Theory of Discourse Representation*, Doctoral Dissertation, University of Tilburg, The Netherlands.
- **Sériot, P.** (1987). L'anaphore et le fil du discours (sur l'interprétation des nominalisations en français et en russe. In: *Ive Colloque international de linguistique slavo-romane, Copenhague, 27-29 août 1987: Opérateurs syntaxiques et cohésion discursive*. Copenhague: Nyt Nordisk Forlag Arnold Busck, pp. 147-160, 1987.
- **Spicher, A.** (2006). *Savoir rédiger*. Paris : Ellipses Marketing.
- **Townsend, D. J.** (1983). Thematic processing in sentences and texts. *Cognition*, 13, 223- 261.
- **Townsend, D. J.** (1997). Processing clauses and their relationships during comprehension, In J. Costermans et M. Fayol (Edit.), *Processing interclausal relationships*, Mahwah (NJ), L. Erlbaum, 265-282.
- **Townsend, D. J., Bever T. G.** (1978). Inter-clause relations and clausal processing. *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior*, 17, 509-521.
- **Townsend D. J., Bever T. G.** (1989). Expertise and constraints on sentence processing, in *Proceedings of the Eleventh. Annual Conference of the Cognitive Science Society, Hillsdale (NJ), L. Erlbaum*, 582-589.

- **Van Dijk, T. A. & Kintsch, W.** (1983). *Strategies of discourse comprehension*. New York : Academic Press.
- **Weinrich, H.** (1973). *Le Temps*. Paris : Seuil.

Achevé d'imprimer en Côte d'Ivoire
Pour le compte de l'*Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa*
(**UJLOG**)
Premier Trimestre 2017